



Direction Générale des Services

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 AVRIL 2021**



Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
33

## PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 avril 2021

---0---

L'an deux mille vingt et un le dix neuf du mois d'avril à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale du 13 avril 2021 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ – Maire, dans la Salle des séances de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller sise 1 rue des Malgré Nous à Guebwiller.

### Etaient présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine – M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - Mme DEHESTRU Anne – M. LOSSER Didier – Mme CORNEC Hélène – M. CAUTILLO Dominique – adjoints au maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane – Mme HASSENFORDER Estelle - M. REIBEL Claude - Mme ANGELINI Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie - Mme HEBERLE Laurence - M. ABTEY Olivier - Mme CLERGET-BIEHLER Karine - M. DAYA Khalid – M. KELLER Yann - M. HIGELIN Guillaume – M. FACCHIN Christian – M. LATRA Fabrice - Mme WIESSER Perrine – Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène - Mme PIZZULO Anna - M. STICH Grégory – M. François MERTZ - conseillers municipaux.

### Etait absent : /

### Ont donné procuration :

M. César TOGNI – Adjoint au Maire à M. Dominique CAUTILLO Adjoint au Maire  
Mme HEBERLE Laurence – Conseillère Municipale à M. BRAUN Daniel – Adjoint au Maire  
M. VEZINE PATRICE – CONSEILLER MUNICIPAL à M. LATRA FABRICE – CONSEILLER MUNICIPAL

Secrétaire de séance : M. Didier LOSSER – adjoint au maire

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

- Désignation du secrétaire de séance
  - PV 14 décembre 2020
  - PV 15 février 2021
  - Décisions du maire
- 01 CCRG – modification des statuts – compétence mobilité
  - 02 TJ Colmar - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du rappel à l'ordre
  - 03 Conseil de Fabrique Saint léger et Notre-Dame – avis sur cession
  - 04 Remboursement à un particulier (M. BANK)
  - 05 Convention don de véhicules anciens à la ville
  - 06 ORT – Banque des Territoires – MCVAIC – convention
  - 07 Dénomination voirie - « mannberg »
  - 08 Ravalement de façades – subvention
  - 09 Foncier – acquisition Carto-Rhin – 11 rue Jules Grosjean
  - 10 Foncier – Alignement rue de l'hôpital - régularisation
  - 11 Foncier – bilan des acquisitions-cessions 2020
  - 12 Bilan formation des élus
  - 13 DSU – bilan 2020
  - 14 Finances – Comptes de gestion 2020 – Budget principal et budgets annexes
  - 15 Finances – Comptes administratifs 2020 - Désignation du président temporaire de l'assemblée
  - 16 Finances – Comptes administratifs 2020 – Budget principal et budgets annexes
  - 17 Affectation Définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020
  - 18 Budget Ville – décision modificative n°1 pour 2021
  - 19 Budgets annexes – décisions modificatives n°1 pour 2021
  - 20 Acquisition d'une œuvre pour le musée
  - 21 Subvention sportif de haut-niveau
  - 22 Subventions Associations Sportives
  - 23 Manège – choix du mode de gestion - DSP
  - 24 Personnel – vacataires – création de nouvelles catégories

- 25 Personnel – modification du tableau des effectifs
- 26 Personnel – participation employeur frais de santé et de prévoyance – modification
- DIVERS

### **CARNET DE FAMILLE**

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE**.

#### **DÉCÈS**

**M. Étienne RUE**, secrétaire du Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles depuis 2015, est décédé le 14 Février 2021, les obsèques ont eu lieu le 19 février dernier.

**Mme Corinne PERRIN**, Directrice de l'ensemblier DEFI Emploi, Défi Pro et la Ressourcerie de Soultz est décédée le 22 février 2021. Un hommage lui a été rendu le 26 février à la chambre funéraire du Ladhof à Colmar.

**Mme Jeannine WOHL**, est décédée le 23 février 2021 dans sa 98ème année. Après s'être engagée volontairement en 1942 en Algérie, avoir participé au grand débarquement de Provence, elle a traversé la France et a pris part à la libération de Guebwiller le 4 février 1945. Son engagement, sa fidélité et son parcours de vie remarquable resteront dans les mémoires. Ses obsèques ont eu lieu le 2 mars dernier.

**M. Roland PICCINELLI** est décédé le 11 mars 2021. Il était le père de M. Stéphane PICINELLI agent de la ville de Guebwiller, responsable Parcs et Jardins et Salubrité – Tranquillité

**Mme HORDEQUIN** est décédée le 30 mars 2021. Elle était une Guebwilleroise très active durant de nombreuses années, notamment lors de cérémonies de l'OMSPAC, portant fièrement le costume d'Alsacienne.

---

#### **CENTRE DE VACCINATION**

Le centre de vaccination de Guebwiller a ouvert ses portes le 16 mars 2021 à la salle 1860, rue de Reims. Depuis son ouverture 2672 personnes (1ère et deuxième injection confondues) ont pu être vaccinées.

M. le Maire ajoute qu'il a reçu de nombreux retours positifs sur le centre de vaccination qui fonctionne très bien. Celui-ci pourrait vacciner plus mais il manque de doses.

#### **ANIMATION**

A l'occasion du week-end de Pâques un marché artisanal a été installé place de l'Hôtel de Ville, ainsi que le carrousel, un jeu-concours a également été organisé par le service animation pour les plus jeunes. Il a été nécessaire de s'adapter au contexte sanitaire actuel et aux nouvelles mesures du gouvernement.

---

Direction Générale des Services  
Service du secrétariat des Assemblées

---

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante.

#### **Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN** représentant : **L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO** représentant : **C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA** représentant : **P. VEZINE**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2021**

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante.

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

**ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DELEGATION AU MAIRE  
COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 04 juillet 2020, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 15 février 2021.

**1) ATTRIBUTIONS DE MARCHES**

- Marché de Fournitures

Objet	Titulaire	Montants €
Fourniture de vêtements et équipements de travail et de sécurité	Lot 1 Vêtements de travail NK DIFFUSION 52a rue de l'Ile Napoléon 68170 RIXHEIM	Marché à bons de commande Montant minimum 10 000€ TTC Montant maximum 60 000€ TTC
Durée du marché A compter du 01.04.2021 Jusqu'au 31.12.2024	Lot 2 Vêtements de sécurité NK DIFFUSION 52a rue de l'Ile Napoléon 68170 RIXHEIM	Montant minimum 10 000€ TTC Montant maximum 60 000€ TTC
	Lot 3 Accessoires et équipements de protection individuelle PROTECTHOMS 12 rue Gutenberg 53203 CHÂTEAU GONTIER CEDEX	Montant minimum 1 000€ TTC Montant maximum 10 000€ TTC
		Montants pour toute la durée du marché

- Marché de travaux

Objet	Titulaire	Montants €
Travaux d'aménagement du	LINGENHELD ZI rue Amédée Bollé	73 389,32 euros HT

carrefour RD430 et du pont Lebouc	68127 STE-CROIX-EN-PLAINE	
Travaux d'éclairage et feux tricolores du carrefour RD430 et du pont Lebouc	PONTIGGIA 8 rue de la Martinique 68270 WITTENHEIM	38 492,00 euros HT

- Marché de services

Objet	Titulaire	Montants €
Services de télécommunications  Durée du marché : 5 ans à compter de la notification du marché	LINKT rue des Hérons 67960 ENTZHEIM	Abonnement annuel téléphonie fixe et internet fibre : 34 536,00 euros HT  Coût d'installation : 2 080,00 euros HT

**2) AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX**

**AMÉNAGEMENT MAISON DU VÉLO :**

• **LOT N°1 DÉMOLITION – GROS-OEUVRE**

**Attributaire :**

Entreprise : CERTEC CONCEPT, 50 route de Colmar 68040 INGERSHEIM

Marché initial : 105 535,99 € HT

Marché après avenants 1 et 2 – montant : 112 337,63 € HT

Avenant n° 3 – montant : 1 072,17 € HT

Nouveau montant du marché : 113 409,80 € HT

L'avenant a pour objet la réalisation d'un gobetis d'enduits en intérieur suite à la modification du hall d'entrée qui sera crépis. L'état des murs existants après démolition ne permet pas la mise en œuvre du crépi sans cette préparation.

• **LOT N°3 CHARPENTE**

**Attributaire :**

Entreprise : OLRV ARKEDIA, 1 rue du Heilgass 68230 TURCKHEIM

Marché initial : 70 340,67 € HT

Marché après avenant 1 – montant : 82 183,28 € HT

Avenant n° 2 – montant : 700,00 € HT

Nouveau montant du marché : 82 883,28 € HT

L'avenant a pour objet le remplacement des panneaux OSB assurant le contreventement horizontal du plancher haut du RDC prévus initialement dans le marché par des panneaux 3 plis présentant l'avantage d'un aspect plus esthétique et plus « fini ».

• **LOT N°5 MENUISERIES EXTERIEURES**

**Attributaire :**

Entreprise : MENUISERIE BRUPPACHER, 10 rue de Muelbach 68750 BERGHEIM

Marché initial : 28 804,83 € HT

Avenant n° 1 – montant : 751,14 € HT

Nouveau montant du marché : 29 555,97 € HT

L'avenant a pour objet une balance financière avec des travaux en plus et en moins.

• **LOT N°6 CRÉPI – RÉNOVATION DES GRÈS**

**Attributaire :**

Entreprise : PASSIFLORA, 6 Chemin Noir 68500 GUEBWILLER  
Marché initial : 20 900,00 € HT  
Avenant n° 1 – montant : 5 752,80 € HT  
Nouveau montant du marché : 26 652,80 € HT

L'avenant a pour objet des travaux supplémentaires:

- mise à niveau de la dalle intérieure qui est inférieure au niveau de la rue
- isolation supplémentaire

**3) AVENANT CONVENTION**

Il est autorisé la signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire et révocable du 1<sup>er</sup> janvier 2020 entre l'Association FLORIRAIL et la Ville de Guebwiller, pour une mise à disposition sur un période complémentaire de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 d'un local sis 13 rue des Alliés, à l'Association FLORIRAIL.

(Décision n°D2020-29 du 27 octobre 2020)

**4) CESSION VÉHICULE**

Il est autorisé la vente en l'état et sans contrôle technique d'une balayeuse EUROVOIRIE à la Société ALSA LAVAGE (Merxheim). Cette vente est consentie au prix de 4 000,00 € TTC.

(Décision n°D2020-33 du 04 novembre 2020)

**5) CONVENTION**

Il est autorisé la signature d'une convention de partenariat avec la Société d'Arboriculture de Guebwiller et Environs, représentée par son président Monsieur Jean-Pierre BAECHLER domicilié, 17 rue de la Source 68420 Gueberschwihr, afin de permettre l'entretien et la taille des arbres fruitiers.

(Décision n°D2020-34 du 16 novembre 2020)

**6) FORFAIT LOCATIF MENSUEL**

Il est décidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la mise en place d'un forfait locatif mensuel de la salle de ballet de la Maison Ritter, couvrant les charges afférentes aux occupations :

- Tarif ÉTÉ (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : 90,09 euros par mois
- Tarif HIVER (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre) : 126,12 euros par mois.

(Décision n°D2020-35 du 07 décembre 2020)

**7) DROITS ET TARIFS 2021**

Il est décidé d'instaurer des droits d'entrée pour le manège :

- 2,50 euros par tour (tickets rouges)
- 2 euros par tour (tickets bleus)

Les recettes au manège seront encaissées par le biais d'une régie créée le 12 mars 2021 par l'Arrêté n°A2021-187.

(Décision n°D2021-6 du 3 mars 2021)

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

---

Direction Générale des Services

---

**N°1 - 04/2021**

**CCRG – MODIFICATION DES STATUTS – COMPÉTENCE MOBILITÉ**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

Dans le cadre de la LOM du 24 décembre 2019, il est proposé aux EPCI qui le souhaitent de se doter de la compétence *Mobilité* leur permettant ainsi de devenir l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur leur territoire.

Actuellement, la Région Grand Est exerce cette compétence pour les services de transport réguliers urbains et non urbains, à la demande et scolaires.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) gère actuellement un transport à la demande par délégation de la Région Grand Est.

Si la CCRG devient compétente, elle deviendra un acteur identifié et pourra décider des services qu'elle souhaite organiser et développer en fonction des besoins de déplacement de son territoire :

- des services réguliers de transport public de personnes
- des services à la demande de transport public de personnes
- des services de transport scolaire
- des services de mobilités actives : vélo, marche à pied et tous les services qui peuvent encourager ces pratiques (mise en place d'un service de locations de vélos, aide à l'achat, organisation de pédibus...). Dans le cadre de leur compétence voirie, les communes peuvent continuer d'aménager des pistes cyclables. La CEA, compétente en la matière, continuera d'aménager des voies cyclables, en partenariat avec les communes, hors agglomération.
- des services de mobilités partagées : covoiturage, autopartage, mise en place d'aires ou de places dédiées au covoiturage, financement ou accompagnement de la mise en place de voitures d'autopartage, service de mise en relation pour les covoitureurs.
- des services de mobilité solidaire : aide financière, conseil ou accompagnement individualisé, services spécifiques en faveur des personnes vulnérables.

La CCRG doit se positionner sur le transfert des services exercés par la Région, à savoir les services réguliers de transport, les services de transport scolaire et les services de transport à la demande.

Quant aux services de mobilité active, de mobilité partagée et de mobilité solidaire, la CCRG pourra les exercer « à la carte », en fonction des actions qu'elle souhaite mettre en œuvre sur son territoire et dans une logique d'intérêt communautaire.

### **Délais et modalités de la prise de compétence Mobilité**

Le positionnement de la CCRG doit être acté par délibération avant le 31 mars 2021.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par délibération du 4 février 2021, a validé, à l'unanimité, une prise de compétence *Mobilité* sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG.

Les Conseils Municipaux des communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer sur ce transfert de compétence dans les conditions de majorité qualifiée habituelle (2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant 2/3 de la population + accord du Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée).

À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

L'exercice effectif de la prise de compétence sera acté au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Impacts d'une prise de compétence Mobilité sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG**

Dans le cadre d'une prise de compétence sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport, la CCRG peut poursuivre l'organisation du transport à la demande sans délégation de compétence de la Région.

La Région reste responsable de l'exécution dans le ressort territorial de la CCRG :

- des services réguliers de transport public.
- des services de transport scolaire.

La Région continue à organiser ces services et informera la CCRG de toute modification.

Les communes assurant des services de transports périscolaires et extrascolaires, associatifs ou organisés par des CCAS continuent à les mettre en œuvre. Ces derniers étant affectés à une compétence disjointe, ils ne sont pas concernés par la LOM.

De même, les communes pourront continuer de mettre en œuvre des actions de mobilités au titre de leur compétence générale ou au titre de leur compétence scolaire ou action sociale.

Toutefois, pour la mise en place de certaines actions, des financements de l'État ou de l'ADEME ne sont ouverts qu'aux AOM.

Dans ce cas, des conventions de co-Maîtrise d'ouvrage pourront être mises en place entre la CCRG et les communes.

Des financements de la CCRG ne seront pas automatiquement octroyés aux communes.

Dans le cadre de cette hypothèse, la seule obligation pour la CCRG est de constituer un Comité de partenaires garant de la mise en place d'un dialogue entre l'AOM, les communes, les usagers et habitants et les représentants des entreprises du territoire.

Ce Comité se réunira une fois par an pour partager et échanger sur la mobilité.

### **Financement et charges transférées**

Il est précisé que cette prise de compétence n'engendre aucun transfert de charges et de financement de la part de la Région.

Le transfert de compétence s'effectuant à périmètre constant et sans évolution de services, il n'engendre à ce jour aucun transfert de charges de la part des communes.

Aucun budget supplémentaire n'est à prévoir.

### **Perspectives et évolutions**

L'avantage de cette prise de compétence est de laisser l'opportunité à la CCRG de mener une politique « mobilité » propre à son territoire.

Ainsi, la CCRG pourra continuer à gérer son service Com-Com-bus et mettre en œuvre des actions de mobilités actives et partagées sur son territoire, en fonction des besoins identifiés, mais également en fonction de la temporalité qu'elle se sera fixée.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par délibération du 4 février 2021, a validé, à l'unanimité, une prise de compétence *Mobilité* sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG (services réguliers de transport public et services de transport scolaire).

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de charges ou de recettes transférées, à court terme cela ne change rien et il n'y a pas d'impact sur la ville de Guebwiller.

M. MERTZ souligne cette avancée positive qui devrait permettre d'aboutir à une cohérence sur le territoire dans le développement des mobilités actives. Cette création d'un comité de partenaires réunissant les élus, les associations locales, les entreprises et les usagers devrait aussi permettre de répondre au mieux aux besoins des habitants. Le nombre de réunions va augmenter ce qui va rendre le dispositif plus efficace.

M. le Maire ajoute qu'il est nécessaire de garder une bonne coordination entre les acteurs du territoire et pour cela des commissions de coordination seront organisées. Ceci pour s'assurer que les services proposés se complètent de manière optimisée.

### **Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

#### **Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- valide une prise de compétence Mobilité par la CCRG (sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG) dont les actions porteront uniquement sur la mobilité partagée et la mobilité active ;
- valide la modification statutaire s'y rapportant selon le libellé suivant : Mobilité.

---0---

Guebwiller, le 11 FEV. 2021



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
**REGION DE GUEBWILLER**  
www.cc-guebwiller.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

- Maires des communes membres de la CCRG

N/Réf : AB/HB

Affaire suivie par Alexandre Batto

**Objet :** Notification de la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) en date du 4 février 2021 – Prise d'une compétence « Mobilité »

**PJ :** 2 (extrait de la délibération de la CCRG + modèle de délibération aux communes)

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), dans sa séance en date du 4 février 2021, a validé la prise d'une compétence « Mobilité » (sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG).

Je vous rappelle que, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, votre conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la présente notification pour se prononcer sur cette prise de compétence. La prise de compétence sera validée dans les conditions de majorité qualifiée habituelle (2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant 2/3 de la population + accord du Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée). À défaut de délibération dans le délai précité, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal et de me faire parvenir, en retour, un extrait de la délibération.

À cette fin, vous trouverez en pièce jointe un modèle de délibération disponible en format « word » au secrétariat de la CCRG (pascale.haby@cc-guebwiller.fr).

Mes services, et plus particulièrement Monsieur Alexandre Batto, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

**Copie pour information :**

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin  
sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet  
de l'arrondissement de Thann-Guebwiller

Le Président



Marcello ROTOLO



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER  
DE LA SÉANCE DU  
4 février 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans l'auditorium du château de la Neuenbourg de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41  
Nombre de Conseillers en fonction : 41  
Nombre de Conseillers présents : 34

**Présents :**

Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Yves COQUELLE – Hélène CORNEC – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWAY – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marie-Christine HUMMEL – Marc JUNG – Maurice KECH – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Luc MARCK – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – André SCHLEGEL – Grégory STICH – César TOGNI – Jean-Marc WEBER (*Suppléant de Roland MARTIN*) – André WELTY – François WURTZ –

**Suppléants :**

Gilles DRENDEL – Danielle FUCHS – Marie-Natacha GALLIATH –

**Absent excusé et non représenté :**

Jean-Pierre PELTIER –

**Ont donné procuration :**

Anne DEHESTRU à Daniel BRAUN – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Daniel HINDELANG à Luc MARCK – Fleur OURY à Annie DITTRICH – Sylviane ROTOLO à Marcello ROTOLO – Marie-Josée STAENDER à Alain FURSTENBERGER –

**Assistaient en outre à la séance :**

Matthieu BOECKLER, Adjoint de Lautenbach-Zell  
Marine PONSSARD, Directrice Générale des Services de Buhl  
Des agents de la CCRG  
La presse locale

**Secrétaires de séance :**

Marianne LOEWERT, assistée par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé le 10 février 2021  
Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marcello RotoLO  
VILLE DE GUEBWILLER

#### Point 4. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ LIÉE À LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM) (AB/ERB/SC/MS)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Francis Kleitz.

##### Généralités

Dans le cadre de la LOM du 24 décembre 2019, il est proposé aux EPCI qui le souhaitent de se doter de la compétence *Mobilité* leur permettant ainsi de devenir l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur leur territoire.

Actuellement, la Région Grand Est exerce cette compétence pour les services de transport réguliers urbains et non urbains, à la demande et scolaires.

La CCRG gère actuellement un transport à la demande par délégation de la Région Grand Est.

Si la CCRG décide de prendre cette compétence, elle deviendra un acteur identifié et pourra décider des services qu'elle souhaite organiser et développer en fonction des besoins de déplacement de son territoire :

- des services réguliers de transport public de personnes
- des services à la demande de transport public de personnes
- des services de transport scolaire
- des services de mobilités actives : vélo, marche à pied et tous les services qui peuvent encourager ces pratiques (mise en place d'un service de locations de vélos, aide à l'achat, organisation de pédibus...). Dans le cadre de leur compétence voirie, les communes peuvent continuer d'aménager des pistes cyclables. La CEA, compétente en la matière, continuera d'aménager des voies cyclables, en partenariat avec les communes, hors agglomération
- des services de mobilités partagées : covoiturage, autopartage, mise en place d'aires ou de places dédiées au covoiturage, financement ou accompagnement de la mise en place de voitures d'autopartage, service de mise en relation pour les covoitureurs
- des services de mobilité solidaire : aide financière, conseil ou accompagnement individualisé, services spécifiques en faveur des personnes vulnérables.

La CCRG doit se positionner sur le transfert des services exercés par la Région, à savoir les services réguliers de transport, les services de transport scolaire et les services de transport à la demande.

Quant aux services de mobilité active, de mobilité partagée et de mobilité solidaire, la CCRG pourra les exercer « à la carte », en fonction des actions qu'elle souhaite mettre en œuvre sur son territoire et dans une logique d'intérêt communautaire.

Signé le 10 février 2021

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marcello Rotolo

VILLE DE GUEBWILLER

## Délais et modalités de la prise de compétence Mobilité

Le positionnement de la CCRG doit être acté par délibération avant le 31 mars 2021.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Communauté se prononce en faveur de la prise de compétence *Mobilité* (à la majorité absolue des suffrages), les Conseils Municipaux des communes disposeront d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer sur ce transfert de compétence dans les conditions de majorité qualifiée habituelle (2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant 2/3 de la population + accord du Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée).

À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

L'exercice effectif de la prise de compétence sera acté au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Impacts d'une prise de compétence Mobilité sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG

Dans le cadre d'une prise de compétence sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport, la CCRG peut poursuivre l'organisation du transport à la demande sans délégation de compétence de la Région.

La Région reste responsable de l'exécution dans le ressort territorial de la CCRG :

- des services réguliers de transport public
- des services de transport scolaire.

La Région continue à organiser ces services et informera la CCRG de toute modification.

Les communes assurant des services de transports périscolaires et extrascolaires, associatifs ou organisés par des CCAS continuent à les mettre en œuvre. Ces derniers étant affectés à une compétence disjointe, ils ne sont pas concernés par la LOM.

De même, les communes pourront continuer de mettre en œuvre des actions de mobilités au titre de leur compétence générale ou au titre de leur compétence scolaire ou action sociale.

Toutefois, pour la mise en place de certaines actions, des financements de l'État ou de l'ADEME ne sont ouverts qu'aux AOM.

Dans ce cas, des conventions de co-Maîtrise d'ouvrage pourront être mises en place entre la CCRG et les communes.

Des financements de la CCRG ne seront pas automatiquement octroyés aux communes.

Dans le cadre de cette hypothèse, la seule obligation pour la CCRG est de constituer un Comité de partenaires garant de la mise en place d'un dialogue entre l'AOM, les communes, les usagers et habitants et les représentants des entreprises du territoire.

Ce Comité se réunira une fois par an pour partager et échanger sur la mobilité.

## Financement et charges transférées

Il est précisé que cette prise de compétence n'engendre aucun transfert de charges et de financement de la part de la Région.

Le transfert de compétence s'effectuant à périmètre constant et sans évolution de services, il n'engendre à ce jour aucun transfert de charges de la part des communes.

Aucun budget supplémentaire n'est à prévoir.

### **Perspectives et évolutions**

L'avantage de cette prise de compétence est de laisser l'opportunité à la CCRG de mener une politique « mobilité » propre à son territoire.

Ainsi, la CCRG pourra continuer à gérer son service Com-Com-bus et mettre en œuvre des actions de mobilités actives et partagées sur son territoire, en fonction des besoins identifiés, mais également en fonction de la temporalité qu'elle se sera fixée.

Le Bureau, réuni le 12 janvier 2021, a émis, en l'absence d'informations complémentaires, un avis défavorable à la prise de compétence *Mobilité*.

La Commission Mobilité, réunie le 20 janvier 2021, a émis un avis favorable à la prise de compétence *Mobilité*.

La Conférence des Maires, réunie le 26 janvier 2021, a émis un avis favorable à la prise de compétence *Mobilité*.

*Il est proposé au Conseil de Communauté :*

- *de valider une prise de compétence Mobilité dont les actions porteront uniquement sur la mobilité partagée et la mobilité active*
- *de ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services de transport scolaire que celle-ci assure dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L3111-5 du Code des Transports*
- *d'assurer la continuité du service Com-Com-bus sur son territoire*
- *de valider la modification statutaire s'y rapportant selon le libellé suivant : Mobilité*
- *d'inviter les Conseils Municipaux des communes membres à valider ce transfert de compétence conformément à la réglementation en vigueur*
- *d'habiliter Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.*

Ce point est adopté à l'unanimité dont six procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Daniel Hindelang – Fleur Oury – Sylviane Rotolo – Marie-Josée Staender –.

Signé le 10 février 2021

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marcello Rotolo

VILLE DE GUEBWILLER

Le transfert de compétence s'effectuant à périmètre constant et sans évolution de services, il n'engendre à ce jour aucun transfert de charges de la part des communes.

Aucun budget supplémentaire n'est à prévoir.

### **Perspectives et évolutions**

L'avantage de cette prise de compétence est de laisser l'opportunité à la CCRG de mener une politique « mobilité » propre à son territoire.

Ainsi, la CCRG pourra continuer à gérer son service Com-Com-bus et mettre en œuvre des actions de mobilités actives et partagées sur son territoire, en fonction des besoins identifiés, mais également en fonction de la temporalité qu'elle se sera fixée.

Le Bureau, réuni le 12 janvier 2021, a émis, en l'absence d'informations complémentaires, un avis défavorable à la prise de compétence *Mobilité*.

La Commission Mobilité, réunie le 20 janvier 2021, a émis un avis favorable à la prise de compétence *Mobilité*.

La Conférence des Maires, réunie le 26 janvier 2021, a émis un avis favorable à la prise de compétence *Mobilité*.

*Il est proposé au Conseil de Communauté :*

- *de valider une prise de compétence Mobilité dont les actions porteront uniquement sur la mobilité partagée et la mobilité active*
- *de ne pas demander à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services de transport scolaire que celle-ci assure dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L3111-5 du Code des Transports*
- *d'assurer la continuité du service Com-Com-bus sur son territoire*
- *de valider la modification statutaire s'y rapportant selon le libellé suivant : Mobilité*
- *d'inviter les Conseils Municipaux des communes membres à valider ce transfert de compétence conformément à la réglementation en vigueur*
- *d'habiliter Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.*

Ce point est adopté à l'unanimité dont six procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Daniel Hindelang – Fleur Oury – Sylviane Rotolo – Marie-Josée Staender –.

Signé le 10 février 2021

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marcello Rotolo

VILLE DE GUEBWILLER

## Délais et modalités de la prise de compétence Mobilité

Le positionnement de la CCRG doit être acté par délibération avant le 31 mars 2021.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Communauté se prononce en faveur de la prise de compétence Mobilité (à la majorité absolue des suffrages), les Conseils Municipaux des communes disposeront d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer sur ce transfert de compétence dans les conditions de majorité qualifiée habituelle (2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant 2/3 de la population + accord du Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée).

À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

L'exercice effectif de la prise de compétence sera acté au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Impacts d'une prise de compétence Mobilité sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG

Dans le cadre d'une prise de compétence sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport, la CCRG peut poursuivre l'organisation du transport à la demande sans délégation de compétence de la Région.

La Région reste responsable de l'exécution dans le ressort territorial de la CCRG :

- des services réguliers de transport public
- des services de transport scolaire.

La Région continue à organiser ces services et informera la CCRG de toute modification.

Les communes assurant des services de transports périscolaires et extrascolaires, associatifs ou organisés par des CCAS continuent à les mettre en œuvre. Ces derniers étant affectés à une compétence disjointe, ils ne sont pas concernés par la LOM.

De même, les communes pourront continuer de mettre en œuvre des actions de mobilités au titre de leur compétence générale ou au titre de leur compétence scolaire ou action sociale.

Toutefois, pour la mise en place de certaines actions, des financements de l'État ou de l'ADEME ne sont ouverts qu'aux AOM.

Dans ce cas, des conventions de co-Maîtrise d'ouvrage pourront être mises en place entre la CCRG et les communes.

Des financements de la CCRG ne seront pas automatiquement octroyés aux communes.

Dans le cadre de cette hypothèse, la seule obligation pour la CCRG est de constituer un Comité de partenaires garant de la mise en place d'un dialogue entre l'AOM, les communes, les usagers et habitants et les représentants des entreprises du territoire.

Ce Comité se réunira une fois par an pour partager et échanger sur la mobilité.

## Financement et charges transférées

Il est précisé que cette prise de compétence n'engendre aucun transfert de charges et de financement de la part de la Région.

Signé le 10 février 2021

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marcello Rotolo  
VILLE DE GUEBWILLER

#### Point 4. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ LIÉE À LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM) (AB/ERB/SC/MS)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Francis Kleitz.

##### Généralités

Dans le cadre de la LOM du 24 décembre 2019, il est proposé aux EPCI qui le souhaitent de se doter de la compétence *Mobilité* leur permettant ainsi de devenir l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur leur territoire.

Actuellement, la Région Grand Est exerce cette compétence pour les services de transport réguliers urbains et non urbains, à la demande et scolaires.

La CCRG gère actuellement un transport à la demande par délégation de la Région Grand Est.

Si la CCRG décide de prendre cette compétence, elle deviendra un acteur identifié et pourra décider des services qu'elle souhaite organiser et développer en fonction des besoins de déplacement de son territoire :

- des services réguliers de transport public de personnes
- des services à la demande de transport public de personnes
- des services de transport scolaire
- des services de mobilités actives : vélo, marche à pied et tous les services qui peuvent encourager ces pratiques (mise en place d'un service de locations de vélos, aide à l'achat, organisation de pédibus...). Dans le cadre de leur compétence voirie, les communes peuvent continuer d'aménager des pistes cyclables. La CEA, compétente en la matière, continuera d'aménager des voies cyclables, en partenariat avec les communes, hors agglomération
- des services de mobilités partagées : covoiturage, autopartage, mise en place d'aires ou de places dédiées au covoiturage, financement ou accompagnement de la mise en place de voitures d'autopartage, service de mise en relation pour les covoitureurs
- des services de mobilité solidaire : aide financière, conseil ou accompagnement individualisé, services spécifiques en faveur des personnes vulnérables.

La CCRG doit se positionner sur le transfert des services exercés par la Région, à savoir les services réguliers de transport, les services de transport scolaire et les services de transport à la demande.

Quant aux services de mobilité active, de mobilité partagée et de mobilité solidaire, la CCRG pourra les exercer « à la carte », en fonction des actions qu'elle souhaite mettre en œuvre sur son territoire et dans une logique d'intérêt communautaire.

Signé le 10 février 2021

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Marcello Rotolo

VILLE DE GUEBWILLER



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER  
DE LA SÉANCE DU  
4 février 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans l'auditorium du château de la Neuenbourg de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41  
Nombre de Conseillers en fonction : 41  
Nombre de Conseillers présents : 34

**Présents :**

Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDR-SYDA – Yves COQUELLE – Hélène CORNEC – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWAY – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marie-Christine HUMMEL – Marc JUNG – Maurice KECH – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Luc MARCK – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – André SCHLEGEL – Grégory STICH – César TOGNI – Jean-Marc WEBER (*Suppléant de Roland MARTIN*) – André WELTY – François WURTZ –

**Suppléants :**

Gilles DRENDEL – Danielle FUCHS – Marie-Natacha GALLIATH –

**Absent excusé et non représenté :**

Jean-Pierre PELTIER –

**Ont donné procuration :**

Anne DEHESTRU à Daniel BRAUN – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Daniel HINDELANG à Luc MARCK – Fleur OURY à Annie DITTRICH – Sylviane ROTOLO à Marcello ROTOLO – Marie-Josée STAENDER à Alain FURSTENBERGER –

**Assistaient en outre à la séance :**

Matthieu BOECKLER, Adjoint de Lautenbach-Zell  
Marine PONSSARD, Directrice Générale des Services de Buhl  
Des agents de la CCRG  
La presse locale

**Secrétaires de séance :**

Marianne LOEWERT, assistée par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé le 10 février 2021  
Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller  
*Marcello Rotolo*  
VILLE DE GUEBWILLER

## Point ... TRANSFERT À LA CCRG DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ LIÉE À LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM)

### Généralités

Dans le cadre de la LOM du 24 décembre 2019, il est proposé aux EPCI qui le souhaitent de se doter de la compétence *Mobilité* leur permettant ainsi de devenir l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur leur territoire.

Actuellement, la Région Grand Est exerce cette compétence pour les services de transport réguliers urbains et non urbains, à la demande et scolaires.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) gère actuellement un transport à la demande par délégation de la Région Grand Est.

Si la CCRG devient compétente, elle deviendra un acteur identifié et pourra décider des services qu'elle souhaite organiser et développer en fonction des besoins de déplacement de son territoire :

- des services réguliers de transport public de personnes
- des services à la demande de transport public de personnes
- des services de transport scolaire
- des services de mobilités actives : vélo, marche à pied et tous les services qui peuvent encourager ces pratiques (mise en place d'un service de locations de vélos, aide à l'achat, organisation de pédibus...). Dans le cadre de leur compétence voirie, les communes peuvent continuer d'aménager des pistes cyclables. La CEA, compétente en la matière, continuera d'aménager des voies cyclables, en partenariat avec les communes, hors agglomération
- des services de mobilités partagées : covoiturage, autopartage, mise en place d'aires ou de places dédiées au covoiturage, financement ou accompagnement de la mise en place de voitures d'autopartage, service de mise en relation pour les covoitureurs
- des services de mobilité solidaire : aide financière, conseil ou accompagnement individualisé, services spécifiques en faveur des personnes vulnérables.

La CCRG doit se positionner sur le transfert des services exercés par la Région, à savoir les services réguliers de transport, les services de transport scolaire et les services de transport à la demande.

Quant aux services de mobilité active, de mobilité partagée et de mobilité solidaire, la CCRG pourra les exercer « à la carte », en fonction des actions qu'elle souhaite mettre en œuvre sur son territoire et dans une logique d'intérêt communautaire.

### Délais et modalités de la prise de compétence Mobilité

Le positionnement de la CCRG doit être acté par délibération avant le 31 mars 2021.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par délibération du 4 février 2021, a validé, à l'unanimité, une prise de compétence *Mobilité* sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG.

Les Conseils Municipaux des communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer sur ce transfert de compétence dans les conditions de majorité qualifiée habituelle (2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant 2/3 de la population + accord du Conseil Municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée).

À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

L'exercice effectif de la prise de compétence sera acté au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Impacts d'une prise de compétence Mobilité sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG**

Dans le cadre d'une prise de compétence sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport, la CCRG peut poursuivre l'organisation du transport à la demande sans délégation de compétence de la Région.

La Région reste responsable de l'exécution dans le ressort territorial de la CCRG :

- des services réguliers de transport public
- des services de transport scolaire.

La Région continue à organiser ces services et informera la CCRG de toute modification.

Les communes assurant des services de transports périscolaires et extrascolaires, associatifs ou organisés par des CCAS continuent à les mettre en œuvre. Ces derniers étant affectés à une compétence disjointe, ils ne sont pas concernés par la LOM.

De même, les communes pourront continuer de mettre en œuvre des actions de mobilités au titre de leur compétence générale ou au titre de leur compétence scolaire ou action sociale.

Toutefois, pour la mise en place de certaines actions, des financements de l'État ou de l'ADEME ne sont ouverts qu'aux AOM.

Dans ce cas, des conventions de co-Maîtrise d'ouvrage pourront être mises en place entre la CCRG et les communes.

Des financements de la CCRG ne seront pas automatiquement octroyés aux communes.

Dans le cadre de cette hypothèse, la seule obligation pour la CCRG est de constituer un Comité de partenaires garant de la mise en place d'un dialogue entre l'AOM, les communes, les usagers et habitants et les représentants des entreprises du territoire.

Ce Comité se réunira une fois par an pour partager et échanger sur la mobilité.

### **Financement et charges transférées**

Il est précisé que cette prise de compétence n'engendre aucun transfert de charges et de financement de la part de la Région.

Le transfert de compétence s'effectuant à périmètre constant et sans évolution de services, il n'engendre à ce jour aucun transfert de charges de la part des communes.

Aucun budget supplémentaire n'est à prévoir.

### **Perspectives et évolutions**

L'avantage de cette prise de compétence est de laisser l'opportunité à la CCRG de mener une politique « mobilité » propre à son territoire.

Ainsi, la CCRG pourra continuer à gérer son service Com-Com-bus et mettre en œuvre des actions de mobilités actives et partagées sur son territoire, en fonction des besoins identifiés, mais également en fonction de la temporalité qu'elle se sera fixée.

Le Bureau, réuni le 12 janvier 2021, a émis, en l'absence d'informations complémentaires, un avis défavorable à la prise de compétence *Mobilité*.

La Commission *Mobilité*, réunie le 20 janvier 2021, a émis un avis favorable à la prise de compétence *Mobilité*.

La Conférence des Maires, réunie le 26 janvier 2021, a émis un avis favorable à la prise de compétence *Mobilité*.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par délibération du 4 février 2021, a validé, à l'unanimité, une prise de compétence *Mobilité* sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG (services réguliers de transport public et services de transport scolaire).

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider une prise de compétence Mobilité par la CCRG (sans demande de reprise « en bloc » des services régionaux de transport organisés au sein du ressort territorial de la CCRG) dont les actions porteront uniquement sur la mobilité partagée et la mobilité active*
- *de valider la modification statutaire s'y rapportant selon le libellé suivant : Mobilité*
- *de notifier la présente délibération à la CCRG.*

N°02 - 04/2021

## CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RAPPELS A L'ORDRE

Rapporteur : Francis KLEITZ, Maire,

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a inséré dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) puis au sein du code de la sécurité intérieure, une disposition qui donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques dans la commune.

L'article L 132-7 du code de la sécurité intérieure précise ainsi que « *Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.*

*Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »*

Madame la Procureure de la République a proposé à M. le Maire la signature d'une convention de mise en œuvre de cette mesure.

La convention, telle qu'elle figure en annexe, précise le champ d'application du rappel à l'ordre ainsi que les conditions d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la Ville et celle du Tribunal Judiciaire de Colmar.

Cette convention est également un outil au profit du maire qui doit s'en prévaloir dans sa relation avec la personne qui est en l'objet ; ainsi, le maire devra informer le contrevenant que le rappel à l'ordre est fait avec l'accord et l'appui de la procureure de la République, laquelle en est d'ailleurs informée, avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter en cas de réitération.

Cette mesure de rappel à l'ordre a déjà été mise en œuvre dans la commune et ce protocole permettra d'agir en parfaite coordination avec les magistrats, ce qui ne peut qu'en renforcer l'efficacité. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

M. le Maire rappelle les domaines d'application présents dans l'annexe : l'absentéisme scolaire, la présence de mineurs non accompagnés dans les lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des personnes majeures ou mineures, les attroupements bruyants etc.

M. CAUTILLO ajoute que c'est le parquet et Mme la Procureure de la République qui se sont rapprochés de la Ville dans le cadre de la justice de proximité pour la mise en place de cette convention. La convention de rappel à l'ordre est une possibilité supplémentaire en matière préventive offerte au Maire.

M. le Maire rappelle le rôle important des services de police municipale dans la mise en place de cette convention. Par ailleurs, d'autres communes l'ont mise en place comme Raedersheim par exemple.

Mme FRANCOIS-AULLEN indique que cette convention n'a pas été présentée en commission. Elle dit que le rappel à l'ordre dans la démarche de prévention de la délinquance est un étape importante. C'est une réponse formelle par la présence du Maire ou de son représentant et rapide face aux faits. Elle comprend la nécessité de mettre un cadre dans l'application du rappel à l'ordre. Cependant elle relève plusieurs points qui lui semble contradictoires. Le rappel à l'ordre est une injonction verbale mais il nécessite en amont l'envoi d'une fiche navette, il y a donc un écrit et s'ajoute à cela un bilan en fin d'année.

Mme FRANCOIS-AULLEN trouve que la procédure est lourde, c'est un travail administratif supplémentaire pour les mairies. Concernant les domaines d'application, elle s'étonne que l'absentéisme scolaire soit traité par la mairie et demande si les informations seront transmises par les établissements scolaires ?

M. le Maire répond que les services de la ville ne vont intervenir que s'ils ont les informations pour le faire.

Mme FRANCOIS-AULLEN explique qu'à son sens l'absentéisme scolaire est à la charge de l'Education Nationale, il existe des services sociaux. Elle a l'impression qu'il y a une décharge des services sur les mairies. Elle est convaincue de l'importance du rappel à l'ordre dans la prévention, mais pense que cette convention alourdit la charge de travail des mairies.

M. le Maire répond que le Maire n'abusera pas de cette démarche ; il l'utilisera s'il le juge nécessaire.

Mme DEHESTRU précise qu'il y a une cohérence avec la mesure qui charge le Maire de faire une enquête sociale lors de la scolarisation à domicile, il y a donc une double enquête pour ces familles.

M. FACCHIN s'étonne du classement de l'absentéisme scolaire dans les primo-délinquants. Il ajoute que c'est l'État qui se décharge sur les collectivités et demande le temps que prendra cette procédure aux services de la Ville ? Le baptême républicain avait été supprimé il y a quelques années car il prenait beaucoup de temps, alors qu'il n'y en avait que quelques uns par an. Il souhaite savoir par rapport au temps que prenait le baptême républicain si cette procédure prend plus ou moins de temps.

M. le Maire rappelle que le baptême républicain n'est pas une obligation du Maire alors qu'en tant que premier magistrat il doit faire respecter l'ordre dans sa commune. La convention de rappel à l'ordre est une formalisation de la procédure qui existait déjà avant.

M. STICH explique qu'il a pu constater dans une commune voisine où il y a une proximité entre les services de l'Éducation Nationale, de la mairie et des forces de sécurité et où il y a ce type de rendez-vous organisé dans le cadre de décrochement scolaire par exemple, il y a de bons résultats. Cette convention est donc une bonne chose pour lui.

M. le Maire ajoute que c'est une possibilité qui lui est donnée et que cela peut être positif, cela facilite l'exercice de ses compétences et notamment en matière de maintien de l'ordre sur la commune. Un bilan pourra être fait sur la procédure, combien de temps cela a pris et combien de fois elle a été utilisée, après une première année d'application et de mise en œuvre.

Mme DEHESTRU ajoute en réponse à M. FACCHIN que quand on parle d'absentéisme scolaire on parle d'un comportement répété sans réaction des familles et donc c'est pour cela que la convocation est nécessaire. Souvent les délinquants sont des décrocheurs scolaires, le rôle de l'école est donc fondamental. Il s'agit donc de protéger ses jeunes et non de sanctionner simplement.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- **approuve la signature de partenariat entre Mme la Procureure près du Tribunal Judiciaire de Colmar et le Maire de Guebwiller dans le cadre de la mise en œuvre des « rappels à l'ordre » telle qu'elle figure en annexe ;**
- **autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



PROCUREURE DE LA RÉPUBLIQUE

VILLE DE GUEBWILLER HAUT-RHIN

Tribunal judiciaire de COLMAR

## PROJET

Convention de partenariat

entre Madame la procureure de la République

près le Tribunal Judiciaire de COLMAR

et la Ville de GUEBWILLER Haut-Rhin

dans le cadre de la mise en œuvre des

« Rappels à l'ordre »

**Entre Madame Catherine SORITA MINARD Procureure de la République près le Tribunal  
Judiciaire  
de COLMAR,**

D'une part

Et

**Monsieur Francis KLEITZ Maire de la ville de GUEBWILLER dûment habilité par délibération du  
Conseil Municipal en date du 18 mai 2020,**

D'autre part

**Il a été arrêté ce qui suit**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1 et L.2212-2-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.132-1 et suivants ;

Vu le code de Procédure Pénale, notamment l'article 39-1 ;

Vu la Circulaire du Garde des sceaux CRIM 08 4/E5 en date du 6 février 2008 relative au rôle de l'institution judiciaire en matière de prévention de la délinquance, notamment le paragraphe 1.2.2 ;

Vu la dépêche du Garde des Sceaux CRIM AP n° 10 663.P6 en date du 26 mars 2010 relative à la mise en ligne de la fiche pratique sur les rappels à l'ordre.

## **Préambule**

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, prévoit la possibilité pour le Maire de procéder à la notification d'un rappel à l'ordre à l'encontre de personnes auteurs de troubles à l'ordre et à la tranquillité publics.

L'article L.132-7 du Code de la Sécurité intérieure dispose ainsi :

## **Selon les termes de la loi**

« Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le Maire ou son représentant, désigné dans des conditions prévues à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur ».

Le rappel à l'ordre est donc une injonction verbale adressée par le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Il permet et a pour objectif de mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou des délits, peuvent y conduire

## **Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de permettre au Maire de la Ville de GUEBWILLER (ou à son représentant), de notifier des rappels à l'ordre aux personnes qui, sur le territoire de la commune, ont commis des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques.

Cette convention doit permettre de garantir, au travers d'une information réciproque, une action cohérente entre la Ville de GUEBWILLER et le Parquet de COLMAR, avec pour objectif de mettre en œuvre sur le territoire, la prévention de la délinquance et la lutte contre les troubles à l'ordre et la tranquillité publics et de prévenir la délinquance.

### **Article 1 : Domaine d'application**

Le rappel à l'ordre s'applique aux auteurs mineurs et majeurs de faits susceptibles de porter atteinte

au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, commis sur le territoire de la ville de GUEBWILLER. Ces faits peuvent concerner, sans que cette énumération soit limitative :

- L'absentéisme scolaire;
- La présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives
- Les incivilités commises par des personnes majeures ou mineures ;
- Les incidents aux abords des établissements scolaires ;
- Les attroupements bruyants ;
- Les comportements agressifs, injurieux, outrageants ;
- Les atteintes légères à la propriété publique ;
- Les stationnements gênants dans des lieux de passage ;
- Les conflits de voisinage ;
- Les bruits ou tapages ;
- Les contraventions aux arrêtés municipaux.

Cette procédure ne peut être mise en oeuvre que si les faits sont reconnus par les intéressés.

### **Article 2 : Domaines d'exclusion**

Le rappel à l'ordre est en toute hypothèse, exclu lorsque :

- Les faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, doivent, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, être dénoncés par le Maire au Procureur(e) de la République territorialement compétent(e) ;
- Les faits ont donné lieu à une enquête ou une plainte déposée dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou auprès de l'autorité judiciaire.

### **Article 3 : Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre**

Afin de rendre cohérente et compatible l'action de la collectivité locale et de celle de l'autorité judiciaire, il est convenu qu'une transmission au parquet de COLMAR devra être faite au préalable à la mise en oeuvre de la mesure de rappel à l'ordre par le Maire (cf fiche de transmission jointe en annexe 1).

La transmission au Parquet se fera à l'aide d'une fiche navette par la convocation d'un mineur ou d'un majeur transmise par mail (cf fiches navette en annexes 2 et 3), dans les quinze jours précédant la mise en oeuvre du rappel à l'ordre, à l'adresse suivante : [ttr.tj-colmar@justice.fr](mailto:ttr.tj-colmar@justice.fr).

L'objet du mail devra contenir la mention RAPPEL À L'ORDRE DU MAIRE.

Sans réponse sous huitaine, l'accord du Parquet sera considéré comme acquis.

#### **Article 4 : Conduite de la procédure de rappel à l'ordre**

L'auteur des faits est convoqué à un entretien par un courrier recommandé avec accusé de réception signé par le Maire. Ce courrier précise les faits et l'objet pour lesquels la personne est convoquée.

Lorsque l'auteur des faits est mineur, une même convocation est adressée à ses parents, ses représentants légaux ou une personne exerçant à son égard, une responsabilité éducative.

Le rappel à l'ordre est uniquement verbal et ne donne pas lieu à la rédaction d'un procès-verbal ou à un compte rendu. Toutefois, une trace écrite peut être conservée dans un registre. Il est effectué en mairie ou dans des locaux municipaux afin de conférer à cette notification la solennité requise.

Il doit être réalisé par le Maire ou par son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales. Le Maire ou son représentant pourra être assisté de toute personne de son choix.

Au cours de l'entretien, le Maire ou son représentant doit clairement rappeler à la personne mise en cause la norme transgressée, le trouble généré par cette transgression et, le cas échéant, la nature des sanctions ou des responsabilités encourues.

#### **Article 5 : Suivi et bilan des rappels à l'ordre**

La ville de GUEBWILLER procédera à un suivi en continu des rappels à l'ordre et produira un bilan annuel au Parquet. Celui-ci permettra de mesurer, selon des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, l'efficacité de la procédure sur le territoire. Il sera adressé à Madame la Procureure, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante (cf fiche bilan en annexe 4).

#### **Article 6 : Durée de la présente convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction et peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, un mois avant son échéance.

Fait à Guebwiller le \_\_\_\_\_

Catherine SORITA-MINARD

François KLEITZ

Procureure de la République

Maire de GUEBWILLER

**FICHE DE TRANSMISSION AU PARQUET DE COLMAR**

La fiche de transmission au Parquet de Colmar permet d'obtenir les observations de Mme La Procureure de la République sur le rappel à l'ordre envisagé par le Maire.

À  
Madame La Procureure de la République  
Près le Tribunal Judiciaire  
58 Grand' Rue  
68000 COLMAR  
[ttr.tj-colmar@justice.fr](mailto:ttr.tj-colmar@justice.fr)

Notre attention a été attirée par .....

Sur les agissements de .....

NOM Prénom.....

Né(e) le .....

À .....

Demeurant .....

Exposé des faits :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Conformément aux dispositions de l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure, issu de l'article 11 de la loi du 05 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, j'ai l'intention de lui adresser un rappel à l'ordre.

Veillez agréer, Madame La procureure, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Françis KLEITZ

Maire de la ville de GUEBWILLER

**CONVOCATION EN MAIRIE EN VUE D'UN RAPPEL À L'ORDRE (MINEUR)**

Nous, en notre qualité de Maire (ou de son représentant désigné) de la Ville de GUEBWILLER  
Avons été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par .....

À l'encontre de votre enfant

NOM et Prénom .....

Né(e) le .....

À .....

Demeurant .....

Pour avoir le ..... à .....

Sur le territoire de la commune de .....

Commis les faits suivants :

.....  
.....  
.....

Vu le rapport d'information n° ..... établi le ..... par .....

Vu l'article L.132-7 du Code de la sécurité intérieure ;

Et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés en matière de prévention de la délinquance au titre  
de la loi du 5 mars 2007 ;

Nous vous demandons de vous présenter en Mairie,

73 rue de la République

68500 GUEBWILLER

Le ..... à ..... h ..... pour qu'il soit procédé à l'encontre de votre enfant à un  
rappel à l'ordre solennel. La présence des représentants légaux du mineur est exigée par la loi.

Fait le..... à GUEBWILLER

Le Maire de GUEBWILLER

**CONVOCATION EN MAIRIE EN VUE D'UN RAPPEL À L'ORDRE (MAJEUR)**

Nous, en notre qualité de Maire (ou de son représentant désigné) de la Ville de GUEBWILLER  
Avons été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par .....

À votre rencontre

NOM et Prénom .....

Né(e) le .....

À .....

Demeurant .....

Pour avoir le ..... à .....

Sur le territoire de la commune de .....

Commis les faits suivants :

.....  
.....  
.....

Vu le rapport d'information n° ..... établi le ..... par .....

Vu l'article L.132-7 du Code de la sécurité intérieure ;

Et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés en matière de prévention de la délinquance au titre  
de la loi du 5 mars 2007 ;

Nous vous demandons de vous présenter en Mairie,

73 rue de la République

68500 GUEBWILLER

Le ..... à ..... h ..... pour qu'il soit procédé à votre rencontre à un rappel à  
l'ordre.

Fait le..... à GUEBWILLER

Le Maire de GUEBWILLER

**FICHE DE BILAN D'INFORMATION AU PARQUET DE COLMAR**

À

Madame La Procureure de la République

Près le Tribunal Judiciaire

58 Grand' Rue

68000 COLMAR

[ttr.tj-colmar@justice.fr](mailto:ttr.tj-colmar@justice.fr)

Pour l'année 20.....

Rappels à l'ordre prononcés	Nombre
Mineurs	
Majeurs	
<b>TOTAL</b>	
Carences à convocation	

Absentéisme scolaire	
Incidents aux abords des établissements scolaires	
Incivilités commises par des mineurs	
Mineurs non accompagnés dans des lieux publics à heures tardives	
Atteintes légères à la propreté publique	
Conflit de voisinage	
Bruits ou tapages injureux diurnes et nocturnes	
Attroupements bruyants	
Abandon d'ordures et encombrants	
Divagation d'animaux dangereux	
Stationnement gênant dans des lieux de passage	
Contravention aux arrêtés municipaux	
Réitérations constatées	

Analyse quantitative :

Analyse qualitative :

**N°03 - 04/2021**

**CESSION D'UNE MAISON – 23, AVENUE DU MARÉCHAL FOCH  
PAR LES CONSEILS DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE SAINT-LÉGER ET DE NOTRE-DAME**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

Les Conseils de Fabrique de l'Église Saint-Léger et de Notre-Dame de Guebwiller sont propriétaires pour 1/10ème chacun d'un bien immobilier sis 23, avenue du Maréchal Foch à Guebwiller, d'une surface au sol de 6,00 ares, cadastré section 11, parcelle 98/33.

Ce bien fait l'objet d'une vente au profit de M. et Mme Benjamin SABOU demeurant tous deux 13, rue de Navarre à 95100 ARGENTEUIL, pour un montant de deux cent dix mille euros (210 000 €), dont vingt et un mille euros (21 000 €) reviennent à chaque Conseil de Fabrique, soit les 1/10ème préalablement mentionnés.

Conformément à l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à donner obligatoirement son avis sur les questions qui, à cet effet lui sont renvoyées par la loi ou par le représentant de l'État dans le département sur les autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger ou d'aliéner des immeubles, de plaider en justice ou de transiger, demandées par des fabriques d'églises et autres administrations culturelles.

En application de cette réglementation, les services de l'État par courrier en date du 10 février courant, sollicitent l'avis de la Ville de GUEBWILLER pour cette cession par le Conseil de Fabrique de l'Église Saint-Léger.

Cette dernière a d'ores et déjà été approuvée à l'unanimité du Conseil de Fabrique par une délibération prise en date du 21 décembre 2020 (point n°5 de l'ordre du jour), validée par l'Archevêché de Strasbourg le 05 février 2021 et fait l'objet d'un projet d'acte de vente rédigé par Me Daniel LITZENBURGER, Notaire en la place de Guebwiller.

Copies de ces deux documents demeurent ci-annexées.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 32**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

**Abstention : 1**

**C. REIBEL**

**- donne un avis favorable à la demande de cession sollicitée par les Conseils de Fabrique de l'Église Saint-Léger et de Notre-Dame de Guebwiller.**

---0---



**Paroisse Saint-Léger Guebwiller  
La Fabrique d'église  
Diocèse de Strasbourg**

Monsieur Daniel LITZENBURGER  
Notaire  
8, rue de la Fosse aux loups  
68500 GUEBWILLER

**Objet :** Extrait C.R. Affaire PRENNEZ Autorisation de vente

**Extrait du procès-verbal de délibération de la séance  
du Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint-Léger de Guebwiller  
21 décembre 2020 à 20h**

**Présence :**

**Membres de droit**

Monsieur le curé Norbert WEGSCHEIDER, Monsieur César TOGNI Maire-adjoint

**Membres du Conseil de Fabrique**

Madame Françoise SCHMITT  
Messieurs Jean DOTTER, Philippe GROSS, Jean-Jacques JAENICKE, Francis PFIRSCH,  
Claude REIBEL, Paul VOLLMER, François ZUSSY

**Membre excusé :** Madame Marie-Cécile ALBISSER

**Les membres du Conseil de Fabrique ont délibéré au point N°5 de l'ordre du jour :**  
- **Vente de la maison 23, avenue du Maréchal Foch à 68500 GUEBWILLER**

Les membres du Conseil de Fabrique donnent leur accord pour la vente du bien immobilier, propriété de la Fabrique de l'Eglise SAINT-LEGER de GUEBWILLER à hauteur de 1/10ème (un dixième), cadastré section 11 N° 98/33 - 23, avenue Maréchal Foch- avec 6,00 ares sol, à Monsieur et Madame Benjamin SABOU, moyennant un prix de deux cent dix mille euros (210.000,00eur.), revenant à la Fabrique à hauteur de VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00)

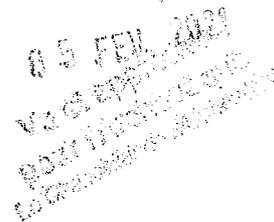
Ils autorisent Monsieur Francis PFIRSCH Président du Conseil de Fabrique, avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale, à signer l'acte de vente auprès de Maître Daniel LITZENBURGER, notaire à GUEBWILLER.

Monsieur le Curé : Norbert WEGSCHEIDER

Monsieur le Président : Francis PFIRSCH

Monsieur le Trésorier : Claude REIBEL

Madame la secrétaire : Françoise SCHMITT



**Conseil de Fabrique Saint-Léger Guebwiller**

2, Rue Casimir de Rathsamhausen 68500 Guebwiller  
Site: <https://www.paroisses-catholiques-guebwiller.fr>

Téléphone : +33 (0)3 89 76 91 76

Email : [saintlegerconseildefabrique@gmail.com](mailto:saintlegerconseildefabrique@gmail.com)

VILLE DE GUEBWILLER

Page 34



VILLE DE GUEBWILLER

Page 35

Google

**ACTE DE VENTE**

DL/SV/VH N°1008509  
N° Etude CRPCEN : 68006

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
LE  
A GUEBWILLER, en l'étude,

Maître Daniel LITZENBURGER, Notaire à la résidence de GUEBWILLER (Haut-Rhin), 8, rue de la fosse aux loups, soussigné,

A RECU LA PRESENTE VENTE à la requête des parties ci-après identifiées.

**PARTIE NORMALISEE**  
**IDENTIFICATION DES PARTIES**

**VENDEUR**

Le **CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME**, dont le siège est à GUEBWILLER (68500), 2 rue Casimir de Rathsamhausen.

Le **CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT-LEGER**, dont le siège est à GUEBWILLER (68500), 2 rue Casimir de Rathsamhausen.

Madame Marie Madeleine Monique **BERNAT**, retraitée, épouse de Monsieur Gérard Joseph **HEINY**, demeurant à CHORGES (05230) chemin de l'Isle.  
Née à GUEBWILLER (68500) le 10 décembre 1931.

Mariée à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 24 avril 1956 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Paul REEB, notaire à GUEBWILLER (68500), le 9 avril 1956.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Marie Françoise Yvonne **GRIVAL**, retraitée, demeurant à

GUEBWILLER (68500) 36 rue Kientzi.

Née à GUEBWILLER (68500) le 28 janvier 1937.

Divorcée de Monsieur Roger **DAVID** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MULHOUSE (68100) le 19 décembre 1989, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur André **MULLER**, retraité, et Madame Astride **BERNAT**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GUEBWILLER (68500) 35 rue Emile de Bary.

Monsieur est né à GUEBWILLER (68500) le 15 janvier 1942.

Madame est née à BREMESHAVEN (ALLEMAGNE) le 2 février 1945.

Mariés à la mairie de COLMAR (68000) le 13 juillet 1967 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Albert REMOND, notaire à COLMAR (68000), le 5 juillet 1967.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Georges **Pierre MULHAUPT**, retraité, époux de Madame Mathilde **CLORE**, demeurant à COLMAR (68000) 7 rue des Américains.

Né à GUEBWILLER (68500) le 1er avril 1950.

Marié à la mairie de RIEDISHEIM (68400) le 26 septembre 1980 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Charles KRESS, notaire à KAYSERSBERG (68240), le 28 août 1980.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Marcel Jean Claude **BERNAT**, retraité, époux de Madame Régine Thérèse **HELPER**, demeurant à SOULTZ-HAUT-RHIN (68360) 62A rue du Wolfthag.

Né à GUEBWILLER (68500) le 22 mai 1953.

Marié à la mairie de WESTHALTEN (68250) le 1er juillet 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

**ACQUEREUR**

Monsieur Benjamin Florin **SABOU**, électricien, et Madame Laura Emma **ARDELEAN**, enseignante stagiaire, son épouse, demeurant ensemble à ARGENTEUIL (95100) 13 rue de Navarre.

Monsieur est né à SIMLEUL SILVANIEI (ROUMANIE) le 24 avril 1986.

Madame est née à ARAD (ROUMANIE) le 19 août 1986.

Mariés à la mairie de PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380) le 26 mai 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité roumaine.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

**QUOTITES ACQUISES**

Monsieur Benjamin **SABOU** et Madame Emma **ARDELEAN**, son épouse, acquièrent la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente pour le compte de leur communauté.

**PRESENCE - REPRESENTATION**

- L'Association dénommée CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME est représentée à l'acte par Monsieur Jean-Marie GOLLY, agissant en sa qualité de Président.

- L'Association dénommée CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT-LEGER est représentée à l'acte par le Docteur Francis PFIRSCH, demeurant à SOULTZ (68360), 4 rue du Wolfhag, agissant en sa qualité de Président.

- Madame Marie BERNAT, épouse de Monsieur Gérard Joseph HEINY, n'est pas présente mais représentée par Madame Manon STEINBRUNNER, notaire stagiaire en l'étude du notaire soussigné, en vertu d'une procuration sous seing privé non révoquée en date à CHORGES du 04 novembre 2020, demeurée ci-annexée après mention.

- Madame Marie GRIVAL est présente à l'acte.

- Monsieur André MULLER et Madame Astride BERNAT, son épouse, sont présents à l'acte.

- Monsieur Georges MULHAUPT, époux de Madame Mathilde CLOR, est présent à l'acte.

- Monsieur Marcel BERNAT, époux de Madame Régine Thérèse HELFER, est présent à l'acte.

- Monsieur Benjamin SABOU et Madame Emma ARDELEAN, son épouse, sont présents à l'acte.

**DELIBERATION****S'agissant de l'Eglise Notre-Dame**

Le président du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame est spécialement autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de celle-ci aux termes d'une délibération motivée de son Conseil en date du ++++ approuvé par l'archevêque de Strasbourg le +++, dont une copie demeure ci-annexée.

La présente vente a été autorisée par arrêté préfectoral n°++++ du +++++, dont une copie demeure ci-annexée.

**S'agissant de l'Eglise Saint-Léger**

Le président du conseil de fabrique de l'église Saint-Léger est spécialement autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de celle-ci aux termes d'une délibération motivée de son Conseil en date du 21 décembre 2020 approuvé par l'archevêque de Strasbourg le 05 février 2021, dont une copie demeure ci-annexée.

La présente vente a été autorisée par arrêté préfectoral n°++++ du +++++, dont une copie demeure ci-annexée.

**DECLARATIONS DES PARTIES SUR LEUR CAPACITE**

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes et elles déclarent notamment :

- Que leurs caractéristiques indiquées en tête des présentes telles que nationalité, domicile, siège, état civil, capital, numéro d'immatriculation, sont exactes.
- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ou sous procédure de sauvegarde des entreprises.
- Qu'elles n'ont pas été associées dans une société mise en liquidation judiciaire suivant jugement publié depuis moins de cinq ans et dans laquelle

elles étaient tenues indéfiniment et solidairement ou seulement conjointement, du passif social, ce délai de cinq ans marquant la prescription des actions de droit commun et de celle en recouvrement à l'endroit des associés (BOI-REC-SOLID-20-10-20-20120912).

- Qu'elles ne sont concernées :
  - Par aucune des mesures légales relatives aux personnes protégées qui ne seraient pas révélées aux présentes.
  - Par aucune des dispositions du Code de la consommation sur le règlement des situations de surendettement, sauf là aussi ce qui peut être spécifié aux présentes.
  - Et pour l'acquéreur spécialement qu'il n'est, ni à titre personnel, ni en tant qu'associé ou mandataire social, soumis à l'interdiction d'acquérir prévue par l'article 225-26 du Code pénal.
- Qu'elles ne sont concernées, en ce qui concerne les personnes morales par aucune demande en nullité ou dissolution.

**DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE DES PARTIES**

Les pièces suivantes ont été produites à l'appui des déclarations des parties sur leur capacité :

**Concernant la société CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant la société CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT-LEGER**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Madame Marie HEINY**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Madame Marie DAVID**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Monsieur André MULLER**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Madame Astride BERNAT**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Monsieur Georges MULHAUPT**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Monsieur Marcel BERNAT**

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Monsieur Benjamin SABOU**

- Bulletin numéro 2 du casier judiciaire ne révélant aucune interdiction d'acquérir.
- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

**Concernant Madame Emma ARDELEAN**

- Bulletin numéro 2 du casier judiciaire ne révélant aucune interdiction d'acquérir.
- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

Ces documents ne révèlent aucun empêchement des parties à la signature des présentes.

L'ensemble de ces pièces est annexé.

**TERMINOLOGIE**

Le vocable employé au présent acte est le suivant :

- Le mot "**VENDEUR**" désigne le ou les vendeurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les vendeurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Le mot "**ACQUEREUR**" désigne le ou les acquéreurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les acquéreurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Les mots "**LES PARTIES**" désignent ensemble le **VENDEUR** et l'**ACQUEREUR**.
- Les mots "**BIEN**" ou "**BIENS**" ou "**IMMEUBLE**" désigneront indifféremment les biens de nature immobilière objet des présentes.
- Les mots "**biens mobiliers**" ou "**mobilier**", désigneront indifféremment, s'il existe, les meubles et objets mobiliers se trouvant dans le ou les biens de nature immobilière et transmis avec ceux-ci.

**NATURE ET QUOTITE DES DROITS IMMOBILIERS**

Le **VENDEUR** vend pour sa totalité en pleine propriété à l'**ACQUEREUR**, qui accepte, le **BIEN** dont la désignation suit.

**IDENTIFICATION DU BIEN****DESIGNATION**

A GUEBWILLER (HAUT-RHIN) 68500 23 Avenue du Maréchal Foch, une maison d'habitation

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
11	98/33	23 avenue du Maréchal Foch	00 ha 06 a 00 ca	sol

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Un extrait de plan cadastral est annexé.

**ABSENCE DE MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS**

Les parties déclarent que la vente ne comprend ni meubles ni objets mobiliers.

**USAGE DU BIEN**

Le **VENDEUR** déclare que le **BIEN** est actuellement à usage d'habitation. L'**ACQUEREUR** entend conserver cet usage.

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Le **BIEN** objet de la vente est en cours d'inscription au livre foncier de GUEBWILLER au nom de :

- Le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame pour un/dixième (1/10<sup>e</sup>),
- Le conseil de fabrique de l'église Saint-Léger pour un/dixième (1/10<sup>e</sup>),
- Madame Marie Madeleine Monique BERNAT pour deux/dixième (2/10<sup>e</sup>) en bien propre,
- Madame Marie Françoise Yvonne GRIVAL pour un/dixième (1/10<sup>e</sup>) en

bien personnel,

- Monsieur André MULLER et Madame Astride BERNAT pour un/dixième (1/10<sup>e</sup>) en communauté de biens,
  - Monsieur Pierre MULHAUPT pour un/dixième (1/10<sup>e</sup>) en bien propre,
  - Monsieur Marcel BERNAT pour trois/dixième (3/10<sup>e</sup>) en bien personnel.
- Ils en sont devenus propriétaires suite au décès de Madame Rose-Marie BERNAT veuve PRENNEZ, décédée à ISSENHEIM (68500) le 3 novembre 2019, laissant pour légataire à titre universel les vendeurs sus-nommés.

Pour l'origine de propriété antérieure, les parties déclarent se référer aux annexes du livre foncier y relatives.

**CHARGES ET CONDITIONS LIEES AU CALCUL DE L'IMPOT**

Les charges et conditions ne donnant pas lieu à taxation figurent en partie développée de l'acte.

Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge exclusive de l'**ACQUEREUR** qui s'y oblige.

**PROPRIETE JOUISSANCE**

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter de ce jour.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

**P R I X**

La vente est conclue moyennant le prix de **DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000,00 EUR)**,

Le paiement de ce prix aura lieu de la manière indiquée ci-après.

**PAIEMENT DU PRIX**

L'**ACQUEREUR** a payé le prix ci-dessus exprimé comptant à concurrence de **CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT DIX EUROS (159.610,00 EUR)** à l'instant même et ainsi qu'il résulte de la comptabilité du notaire soussigné, ainsi que le **VENDEUR** le reconnaît et lui en consent à due concurrence quittance sans réserve.

**DONT QUITTANCE D'AUTANT**

Le solde du prix de vente, soit la somme de **CINQUANTE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (50.390,00 EUR)**, est stipulé payable au plus tard dans un délai de quinze jours à compter de ce jour par la comptabilité du notaire rédacteur des présentes, moyennant les fonds provenant d'un emprunt hypothécaire.

**INTERETS**

Les sommes dues en vertu des présentes sont productives, à compter de leur exigibilité, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts au taux de dix pour cent (10%) l'an, sans que cette stipulation puisse valoir octroi de délai de paiement supplémentaire.

**PRIVILEGE - ACTION RESOLUTOIRE**

Jusqu'à entier paiement du prix de la présente vente et complète exécution des obligations y stipulées, le ou les **BIENS** vendus demeureront grevés du privilège de vendeur, indépendamment de l'action résolutoire. Le **VENDEUR** renonce cependant à titre provisoire à l'inscription de ces mesures de garantie au livre foncier,

reconnaissant que le notaire a attiré son attention sur les conséquences de cette renonciation, mais il se réserve le droit d'y faire procéder par la suite, s'il le juge utile, auquel cas il donnera par écrit toutes instructions nécessaires au notaire.

#### RESOLUTION DE PLEIN DROIT

Il est convenu qu'à défaut de paiement de tout ou partie des sommes dues en vertu des stipulations ci-dessus ou d'exécution même partielle d'une seule des clauses du présent acte, la présente vente sera résolue de plein droit, si bon semble au VENDEUR, trente jours après mise en demeure ou commandement notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception contenant déclaration par ce dernier de son intention d'user du bénéfice de la présente clause et demeuré infructueux pendant ce délai. Si cette résolution se produit, tous les embellissements et améliorations qui auraient été faits sur le ou les BIENS vendus, demeureront acquis de plein droit au VENDEUR à titre d'indemnité forfaitaire, sans qu'il puisse être exercé aucun recours ni répétition contre lui de ce chef.

Si le VENDEUR est amené à entreprendre des démarches ou poursuites pour obtenir le paiement de tout ou partie du prix de vente en principal et intérêts, l'ACQUEREUR sera tenu de payer au VENDEUR tous les frais de commandement et de mise en demeure, et notamment les honoraires d'avocat et d'huissier ainsi que les frais engagés par ce dernier pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues.

#### Financement de l'acquisition

L'ACQUEREUR déclare qu'il a obtenu de la Caisse d'Epargne pour le financement de son acquisition, un prêt d'un montant de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR).

Ce prêt a fait l'objet d'une offre en date du 7 décembre 2020, acceptée par lui le

En outre, il précise que l'ensemble des prêts dont il a fait état lors de la constitution de son dossier est obtenu.

En conséquence, la vente n'est pas soumise à la condition suspensive prévue par les articles L 312-1 et suivants du Code de la Consommation.

#### Cession d'antériorité de rang

Les créanciers des sommes ci-devant précisées sous "Prix et Modalités de paiement" consentent, dès à présent, que leurs droits réservés viennent en rang postérieur à toutes les inscriptions hypothécaires que pourrait prendre tout établissement bancaire, à son profit, pour prêts qui serviraient à financer l'acquisition dont il s'agit.

Mention de cette cession de rang est, dès à présent, consentie et requise par les intéressés qui s'y obligent, dès obtention du ou des crédits.

#### Solidarité - Indivisibilité

Les acquéreurs sont solidairement responsables de l'exécution des obligations présentement contractées. En cas de décès desdits acquéreurs ou de l'un d'eux, il y aura solidarité et indivisibilité entre leurs héritiers et représentants ou entre le survivant et les héritiers et représentants du prémourant pour l'exécution desdites obligations.

#### Obligation d'assurance

Jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues au vendeur, l'acquéreur s'engage à maintenir les biens vendus assurés contre l'incendie et les risques divers pour une somme suffisante. En cas de sinistre, la partie vendeur sera subrogée dans les droits de l'acquéreur assuré, à concurrence des sommes lui restant dues, qu'elle pourra toucher directement de la compagnie d'assurance, sans l'intervention de l'acquéreur.

#### EXECUTION FORCEEE

Les parties se soumettent à l'exécution forcée immédiate dans tous leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir, conformément aux dispositions de l'article L 111-5 du Code des procédures civiles d'exécution, pour toute obligation résultant des présentes.

Elles consentent aussi à la délivrance immédiate à leurs frais d'une copie exécutoire des présentes.

#### REPARTITION DU PRIX ENTRE LES COINDIVISAIRES

Le prix de vente est ventilé et réparti comme suit entre chacun des vendeurs coïndivisaires :

- Le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame : VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 EUR)
- Le conseil de fabrique de l'église Saint-Léger : VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 EUR)
- Madame Monique HEINY : QUARANTE-DEUX MILLE EUROS (42.000,00 EUR)
- Madame Françoise DAVID : VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 EUR)
- Monsieur et Madame MULLER : VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 EUR)
- Monsieur Pierre MULHAUPT : VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000,00 EUR)
- Monsieur Marcel BERNAT : SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (63.000,00 EUR)

#### ABSENCE DE CONVENTION DE SEQUESTRE

Les parties conviennent, directement entre elles et après avoir reçu toutes les informations en la matière de la part du rédacteur des présentes, de ne séquestrer aucune somme à la sûreté des engagements pris dans l'acte.

#### LIVRE FONCIER

Les parties consentent et requièrent l'inscription au livre foncier de GUEBWILLER de la propriété du BIEN au nom de l'ACQUEREUR.

Elles renoncent à toute notification contre délivrance d'un certificat d'inscription conforme entre les mains du notaire soussigné.

#### DECLARATIONS FISCALES

##### IMPOT SUR LA PLUS-VALUE

L'immeuble est entré dans le patrimoine du VENDEUR ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

S'agissant du CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE NOTRE-DAME et du CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT LEGER

Exonération de plus-values immobilières – Article 150 U I du Code général des impôts.

La présente mutation n'entre pas dans le champ d'application de la réglementation sur les plus-values immobilières, le VENDEUR n'étant ni une personne physique ni une personne morale de droit privé.

##### S'agissant des autres vendeurs

Régime des plus-values immobilières en vertu des articles 150 U à 150 VG du Code général des impôts

La valeur portée dans la déclaration de succession est de deux cent dix mille euros (210.000,00 eur).

Le prix aux présentes n'étant pas supérieur à la valeur portée dans la déclaration de succession de la personne décédée, aucune plus-value n'est exigible.

Par suite, en application de l'article 150 VG-III du Code général des impôts, il n'y a pas lieu à dépôt d'une déclaration de plus-values.

**DOMICILE FISCAL**

Pour le contrôle de l'impôt, le **VENDEUR** déclare être effectivement domicilié à l'adresse susvisée, et s'engage à signaler au centre tout changement d'adresse.

Quant au centre des finances publiques du **VENDEUR** :

Madame Marie HEINY dépend actuellement du centre des finances publiques de GAP.

Madame Marie DAVID dépend actuellement du centre des finances publiques de GUEBWILLER.

Monsieur André MULLER et Madame Astride BERNAT, son épouse, dépendent actuellement du centre des finances publiques de GUEBWILLER.

Monsieur Georges MULHAUPT dépend actuellement du centre des finances publiques de COLMAR.

Monsieur Marcel BERNAT dépend actuellement du centre des finances publiques de GUEBWILLER.

**OBLIGATION DECLARATIVE**

Le montant net imposable de la plus-value immobilière visée aux articles 150 U à 150 UD du Code général des impôts doit être porté dans la déclaration de revenus numéro 2042.

Tout manquement à cette obligation déclarative donne lieu à l'application d'une amende égale à 5 % des sommes non déclarées, sans que l'amende encourue puisse être inférieure à 150 euros ni supérieure à 1.500 euros.

**IMPOT SUR LA MUTATION**

Le **VENDEUR** et l'**ACQUEREUR** indiquent ne pas agir aux présentes en qualité d'assujettis en tant que tels à la taxe sur la valeur ajoutée au sens de l'article 256 du Code général des impôts.

Les présentes seront soumises au tarif de droit commun en matière immobilière tel que prévu par l'article 1594D du Code général des impôts.

L'assiette des droits est de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000,00 EUR).

**DROITS**

			<u>Mt à payer</u>
Taxe départementale	x 4,50 %	=	9 450,00
210 000,00			
Taxe communale			

210 000,00	x 1,20 %	=	2 520,00
Frais d'assiette			
9 450,00	x 2,37 %	=	224,00
<b>TOTAL</b>			<b>12 194,00</b>

**FIN DE PARTIE NORMALISEE**

**PARTIE DEVELOPEE**

**EXPOSE**

**PURGE DU DROIT DE RETRACTATION**

Les parties ont conclu, en vue de la réalisation de la vente, un avant-contrat sous signatures privées en date à GUEBWILLER du 9 décembre 2020.

En vertu des dispositions de l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation, le **BIEN** étant destiné à l'habitation et l'**ACQUEREUR** étant un non-professionnel de l'immobilier, ce dernier bénéficiait de la faculté de se rétracter.

La notification de l'acte par lettres recommandées avec accusé de réception a été faite à chacun des acquéreurs le 9 décembre 2020 et leur première présentation a eu lieu le 10 décembre 2020.

Aucune rétractation n'est intervenue de la part des acquéreurs dans le délai légal.

Une copie des lettres de notification ainsi que les accusés de réception sont annexés.

**ENVOI DU PROJET D'ACTE**

Un projet du présent acte a été adressé le par le notaire soussigné aux parties qui le reconnaissent et déclarent en avoir pris connaissance dès avant ce jour.

Elles précisent que ce projet ne contient aucune modification à la teneur des engagements qu'elles ont pris dans l'avant contrat conclu entre elles.

**CONDITIONS ET DECLARATIONS GENERALES**

**GARANTIE CONTRE LE RISQUE D'EVICION**

Le **VENDEUR** garantit l'**ACQUEREUR** contre le risque d'éviction conformément aux dispositions de l'article 1626 du Code civil.

A ce sujet le **VENDEUR** déclare :

- qu'il n'existe à ce jour aucune action ou litige en cours pouvant porter atteinte au droit de propriété,
- qu'il n'y a eu aucun empiètement sur le fonds voisin,
- que le **BIEN** ne fait l'objet d'aucune injonction de travaux,
- qu'il n'a conféré à personne d'autre que l'**ACQUEREUR** un droit quelconque sur le **BIEN** pouvant empêcher la vente,
- subroger l'**ACQUEREUR** dans tous ses droits et actions relatifs au **BIEN**.

**GARANTIE DE JOUISSANCE**

Le **VENDEUR** déclare qu'il n'a pas délivré de congé à un ancien locataire lui permettant d'exercer un droit de préemption.

GARANTIE HYPOTHECAIRE

Le VENDEUR s'oblige, s'il existe un ou plusieurs créanciers hypothécaires inscrits, à régler l'intégralité des sommes pouvant leur être encore dues, à rapporter à ses frais les certificats de radiation des inscriptions, et à en justifier auprès de l'ACQUEREUR.

Le VENDEUR déclare que le BIEN est libre de toute charge et hypothèque.

SERVITUDES

L'ACQUEREUR profite ou supporte les servitudes ou les droits de jouissance spéciale, s'il en existe.

Le VENDEUR déclare :

- ne pas avoir créé ou laissé créer de servitude ou de droit de jouissance spéciale qui ne seraient pas relatés aux présentes,
- qu'à sa connaissance, il n'existe pas d'autres servitudes ou droits de jouissance spéciale que celles ou ceux résultant, le cas échéant, de l'acte, de la situation naturelle et environnementale des lieux et de l'urbanisme.

ÉTAT DU BIEN

L'ACQUEREUR prend le BIEN dans l'état où il se trouve au jour de l'entrée en jouissance, sans recours contre le VENDEUR pour quelque cause que ce soit notamment en raison :

- des vices apparents,
- des vices cachés.

S'agissant des vices cachés, il est précisé que cette exonération de garantie ne s'applique pas :

- si le VENDEUR a la qualité de professionnel de l'immobilier ou de la construction, sauf si l'ACQUEREUR a également cette qualité,
- ou s'il est prouvé par l'ACQUEREUR, dans les délais légaux, que les vices cachés étaient en réalité connus du VENDEUR.

CONTENANCE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

Le VENDEUR ne confère aucune garantie de contenance du terrain ni de superficie des constructions.

IMPOTS ET TAXES

Le VENDEUR déclare être à jour des mises en recouvrement des impôts locaux.

L'ACQUEREUR est redevable à compter de ce jour des impôts et contributions.

La taxe d'habitation, si elle est exigible, est due pour l'année entière par l'occupant au premier jour du mois de janvier.

La taxe foncière, ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si elle est due, sont réparties entre le VENDEUR et l'ACQUEREUR prorata temporis en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de cette année.

L'ACQUEREUR règle ce jour directement au VENDEUR, qui le reconnaît, le prorata de taxe foncière et, le cas échéant, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, déterminé par convention entre les parties sur le montant de la dernière imposition.

Ce règlement est définitif entre les parties, éteignant toute créance ou dette l'une vis-à-vis de l'autre à ce sujet, quelle que soit la modification éventuelle de la taxe foncière pour l'année en cours.

Avantage fiscal lié à un engagement de location

Le VENDEUR déclare ne pas souscrire actuellement à l'un des régimes fiscaux lui permettant de bénéficier de la déduction des amortissements en échange de l'obligation de louer à certaines conditions.

CONTRATS DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE

L'ACQUEREUR fait son affaire personnelle, dès son entrée en jouissance, de la continuation ou de la résiliation de tous contrats de distribution et de fourniture souscrits par le VENDEUR.

Les parties déclarent avoir été averties de la nécessité d'établir entre elles un relevé des compteurs faisant l'objet d'un comptage individuel.

Le VENDEUR déclare être à jour des factures mises en recouvrement liées à ses contrats de distribution et de fourniture.

ASSURANCE

L'ACQUEREUR, tout en étant informé de l'obligation immédiate de souscription, ne continuera pas les polices d'assurance actuelles garantissant le BIEN et confère à cet effet mandat au VENDEUR, qui accepte, de résilier les contrats lorsqu'il avertira son assureur de la réalisation des présentes.

CONTRAT D'AFFICHAGE

Le VENDEUR déclare qu'il n'a pas été conclu de contrat d'affichage.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'URBANISMEURBANISMEEnonciation des documents obtenusCertificat d'urbanisme d'information

Un certificat d'urbanisme d'information dont l'original est annexé a été délivré le 21 janvier 2021, sous le numéro CU 68112 20 00197.

Le contenu de ce certificat dont le détail a été intégralement porté à la connaissance de l'ACQUEREUR est le suivant :

- Les dispositions d'urbanisme applicables.
- Les servitudes d'utilité publique.
- Le droit de préemption.
- Le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- Les avis ou accords nécessaires.
- Les observations.

L'ACQUEREUR :

- s'oblige à faire son affaire personnelle de l'exécution des charges et prescriptions et du respect des servitudes publiques et autres limitations administratives au droit de propriété mentionnées dans ce document au caractère purement informatif ;
- reconnaît que le notaire lui a fourni tous éclaircissements complémentaires sur la portée, l'étendue et les effets de ces charges et prescriptions ;
- déclare qu'il n'a jamais fait de l'obtention d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel et de la possibilité d'exécuter des travaux nécessitant l'obtention

préalable d'un permis de construire une condition des présentes.

#### PERIMETRE DE PROTECTION D'UN MONUMENT HISTORIQUE

Il est ici précisé que l'immeuble est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique ou d'un immeuble classé ou inscrit. Par suite, le propriétaire ne peut faire de travaux en modifiant l'aspect extérieur sans une autorisation spéciale ayant recueilli l'agrément de l'architecte départemental des monuments historiques.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A LA PREEMPTION

##### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

L'immeuble est situé dans le champ d'application territoriale du droit de préemption urbain, la déclaration d'intention d'aliéner prescrite par l'article L 213-2 du Code de l'urbanisme a été notifiée à la mairie de la commune du lieu de situation de l'immeuble le 9 décembre 2020.

Par mention en date du 21 décembre 2020 portée en marge d'un exemplaire de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite, le bénéficiaire du droit de préemption a fait connaître sa décision de ne pas l'exercer.

L'exemplaire de la déclaration d'intention d'aliéner est annexé.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONSTRUCTION

##### EXISTENCE DE TRAVAUX

Le VENDEUR déclare être informé des dispositions des articles L 241-1 et L 242-1 du Code des assurances imposant à tout propriétaire de souscrire avant toute ouverture de chantier de construction et/ou travaux de gros œuvre ou de second œuvre, une assurance garantissant le paiement des travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale, ainsi qu'une assurance couvrant sa responsabilité au cas où il interviendrait dans la construction en tant que concepteur, entrepreneur ou maître d'œuvre.

Les travaux de tubage sur la cheminée ont été effectués en 2010 par la société « Centre d'Entretien de l'Habitat » située à WITTENHEIM (68270), 13 rue du Maine.

Les travaux de fourniture et pose du kit VMC, fourniture et pose d'entrée d'air, fourniture et pose de gaine isolée, carottage dalle béton et mur extérieur, fourniture et pose de sortie de toiture et branchement électrique ont été effectués en 2011 par la société « Centre d'Entretien de l'Habitat » située à WITTENHEIM (68270), 13 rue du Maine.

Les travaux de réfection de toiture ont été effectués en 2013 par la société « Centre d'Entretien de l'Habitat » située à WITTENHEIM (68270), 13 rue du Maine.

Les travaux, compte tenu de la description faite par le VENDEUR, ne nécessitaient pas de demande de permis de construire.

Le rédacteur précise qu'une demande de permis de construire est nécessaire dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>,
- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du

bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),

- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Le VENDEUR confirme que les travaux effectués n'entrent pas dans l'un des cas ci-dessus.

Le VENDEUR est averti que celui qui a réalisé un ouvrage est réputé en connaître les vices et doit donc être assimilé à un sachant et cela même s'il n'a pas la qualité de professionnel. Si un dysfonctionnement, inconnu de l'ACQUEREUR et préexistant à la vente survient par la suite, le VENDEUR est constitué de mauvaise foi. L'ACQUEREUR a alors un délai de deux ans pour agir à compter de la découverte du vice.

#### RAPPEL DES ARTICLES 1792 ET SUIVANTS

##### Article 1792

*Tout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination. Une telle responsabilité n'a point lieu si le constructeur prouve que les dommages proviennent d'une cause étrangère.*

##### Article 1792-1

*Est réputé constructeur de l'ouvrage :*

1° *Tout architecte, entrepreneur, technicien ou autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage ;*

2° *Toute personne qui vend, après achèvement, un ouvrage qu'elle a construit ou fait construire ;*

3° *Toute personne qui, bien qu'agissant en qualité de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, accomplit une mission assimilable à celle d'un locateur d'ouvrage.*

##### Article 1792-2

*La présomption de responsabilité établie par l'article 1792 s'étend également aux dommages qui affectent la solidité des éléments d'équipement d'un ouvrage, mais seulement lorsque ceux-ci font indissociablement corps avec les ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert. Un élément d'équipement est considéré comme formant indissociablement corps avec l'un des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert lorsque sa dépose, son démontage ou son remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.*

##### Article 1792-3

*Les autres éléments d'équipement de l'ouvrage font l'objet d'une garantie de bon fonctionnement d'une durée minimale de deux ans à compter de sa réception.*

##### Article 1792-4-1

*Toute personne physique ou morale dont la responsabilité peut être engagée en vertu des articles 1792 à 1792-4 du présent code est déchargée des responsabilités et garanties pesant sur elle, en application des articles 1792 à 1792-2, après dix ans à compter de la réception des travaux ou, en application de l'article 1792-3, à l'expiration du délai visé à cet article.*

**ASSURANCE - CONSTRUCTION - ABSENCE**

L'immeuble étant achevé depuis moins de dix ans, le régime de la responsabilité et d'assurance auquel il se trouve soumis est celui institué par les articles L 241-1 et suivants du Code des assurances s'appliquant à toutes les constructions.

Ce régime présente les caractéristiques suivantes :

**Point de départ :** le point de départ des délais de garantie et de responsabilité est, d'après la loi, la réception de l'immeuble par le maître de l'ouvrage.

**Garanties et responsabilités :** l'ACQUEREUR bénéficie de la garantie accordée dans le cadre de la responsabilité décennale prévue par l'article 1792 du Code civil. Cette responsabilité, d'une durée de dix ans, s'étend à tous les dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage, ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination. Une telle responsabilité n'a cependant pas lieu si le dommage a été occasionné par une cause étrangère indépendante de l'état du terrain ou de la réalisation de la construction.

**Débiteurs :** les débiteurs des diverses garanties dont l'ACQUEREUR peut bénéficier à la suite de l'achat sont :

- a / le vendeur-constructeur pour la totalité de la construction,
- b / les entrepreneurs ayant réalisé les travaux pour le compte du constructeur.

**Assurances :** les articles L 241-2 et L 242-1 du Code des assurances ont prévu que les constructions soumises au régime de la responsabilité qu'elle organise doivent aussi être protégées par deux régimes d'assurances : assurance de responsabilité et assurance de dommages pour les travaux relevant de la responsabilité décennale.

L'ACQUEREUR a été informé du but de ces deux assurances :

- l'assurance de responsabilité décennale doit être souscrite dès l'ouverture du chantier par tous les participants à l'acte de construire, celle-ci étant destinée à couvrir les désordres qui entrent dans le champ d'application de leur responsabilité décennale respective prévue par les textes susvisés. Cette assurance ne paie que dans la mesure où la responsabilité de celui qu'elle garantit se trouve retenue ;
- l'assurance dommages-ouvrage : cette assurance doit fournir les fonds nécessaires pour réparer les dommages qui, par leur nature, entrent dans les prévisions des articles 1792 et suivants du Code civil ; cette garantie doit jouer en dehors de toute recherche de responsabilité. Cette assurance doit être souscrite par toute personne qui fait réaliser des travaux de bâtiment, qu'elle agisse en qualité de propriétaire de l'ouvrage, de vendeur ou de mandataire du propriétaire. Elle permet d'éviter au propriétaire de l'immeuble de mettre en jeu les responsabilités incombant aux divers intervenants à la construction, avec les risques d'un contentieux long et onéreux.

Le VENDEUR déclare ici qu'aucune police d'assurance dommages ouvrage n'a été souscrite pour la réalisation des constructions.

Les PARTIES reconnaissent avoir reçu du notaire soussigné toutes explications utiles concernant les conséquences de cette absence de souscription

Ces conséquences sont les suivantes :

- Conséquences pénales : commet une infraction celui qui ne satisfait pas aux exigences des articles du Code des assurances susvisés. Cette infraction est prescrite par trois ans. Les sanctions prévues par l'article L.111-34 du Code de la construction et de l'habitation pour défaut d'assurance ne s'appliquent pas si le propriétaire personne physique ayant fait construire pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants ou ceux du conjoint.
- Conséquences civiles : le défaut d'assurance est une faute civile. Le maître

d'ouvrage est en droit de se prévaloir sur une durée de dix ans de l'absence d'assurance obligatoire devant les juridictions civiles afin de demander, en cas de dommages graves tels que définis ci-dessus survenant dans la période décennale, des dommages et intérêts contre le constructeur défaillant sur le fondement de la perte d'une chance d'être indemnisé en cas de sinistre. En l'absence d'assurance de "constructeur non réalisateur", le VENDEUR ne peut couvrir sa responsabilité décennale vis-à-vis de l'ACQUEREUR, il s'expose à être mis personnellement en cause en cas de dommages survenant à l'intérieur de la période décennale, l'ACQUEREUR étant alors dans l'obligation d'exercer lui-même un recours contre le VENDEUR ou la ou les entreprises en cause et en attendre l'aboutissement pour obtenir une éventuelle réparation de dommages.

Le VENDEUR déclare que l'entreprise qui a participé aux travaux de rénovation est la société « Centre d'entretien de l'Habitat » situé à WITTENHEIM (68270), 13 rue du Maine.

Chacune de ces entreprises a justifié auprès du VENDEUR de l'obtention de l'assurance responsabilité par la production par leurs assureurs respectifs d'une attestation d'assurance et de paiement intégral de la prime. Le VENDEUR a remis directement ces documents à l'ACQUEREUR qui le reconnaît.

**DIAGNOSTICS****DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

Pour l'information des parties a été dressé ci-après le tableau du dossier de diagnostics techniques tel que prévu par les articles L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, qui regroupe les différents diagnostics techniques immobiliers obligatoires en cas de vente selon le type d'immeuble en cause, selon sa destination ou sa nature, bâti ou non bâti.

Objet	Bien concerné	Elément à contrôler	Validité
Plomb	Si immeuble d'habitation (permis de construire antérieur au 1er janvier 1949)	Peintures	Illimitée ou un an si constat positif
Amiante	Si immeuble (permis de construire antérieur au 1er juillet 1997)	Parois verticales intérieures, enduits, planchers, plafonds, faux-plafonds, conduits, canalisations, toiture, bardage, façade en plaques ou ardoises	Illimitée sauf si présence d'amiante détectée nouveau contrôle dans les 3 ans
Termites	Si immeuble situé dans une zone délimitée par le préfet	Immeuble bâti ou non mais constructible	6 mois
Gaz	Si immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans	Etat des appareils fixes et des tuyauteries	3 ans
Risques	Si immeuble situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques	Immeuble bâti ou non	6 mois
Performance	Si immeuble équipé	Consommation et	10 ans

énergétique	d'une installation de chauffage	émission de gaz à effet de serre	
Electricité	Si immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans	Installation intérieure : de l'appareil de commande aux bornes d'alimentation	3 ans
Assainissement	Si immeuble d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées	Contrôle de l'installation existante	3 ans
Mérule	Si immeuble bâti dans une zone prévue par l'article L 133-8 du Code de la construction et de l'habitation	Immeuble bâti	6 mois
ERP	Immeuble situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques – Information relative à la pollution des sols	Immeuble bâti ou non	6 mois
Bruit	Si immeuble d'habitation ou professionnel et d'habitation dans une zone prévue par l'article L 112-6 du Code de l'urbanisme	Immeuble bâti	La durée du plan

Il est fait observer :

- que les diagnostics "plombe" "gaz" et "électricité" ne sont requis que pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage d'habitation ;
- que le propriétaire des lieux, ou l'occupant s'il ne s'agit pas de la même personne, doit permettre au diagnostiqueur d'accéder à tous les endroits nécessaires au bon accomplissement de sa mission, à défaut le propriétaire des lieux pourra être considéré comme responsable des conséquences dommageables dues au non-respect de cette obligation ;
- qu'en l'absence de l'un de ces diagnostics en cours de validité au jour de la signature de l'acte authentique de vente, et dans la mesure où ils sont exigés par leurs réglementations particulières, le vendeur ne pourra s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

#### DIAGNOSTICS TECHNIQUES

##### Plomb

L'immeuble a été construit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1949, en conséquence il n'entre pas dans le champ d'application des dispositions des articles L 1334-5 et suivants du Code de la santé publique relatifs à la lutte contre la présence de plomb.

##### Amiante

L'article L 1334-13 premier alinéa du Code de la santé publique commande au **VENDEUR** de faire établir un état constatant la présence ou l'absence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante.

Cet état s'impose à tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Il a pour objet de repérer l'ensemble des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique, pour ensuite identifier et localiser par zones de similitude d'ouvrage ceux contenant de l'amiante et ceux n'en contenant pas.

Les matériaux et produits de la liste A sont ceux dits matériaux friables (flocages, calorifugeages et faux-plafonds), ceux de la liste B sont dits matériaux non friables y compris les produits situés en extérieur (les matériaux de couverture, les bardages, les conduits de fumée...).

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions législatives et réglementaires en la matière, dès lors que le rapport révèle que des matériaux et produits des listes A ou B contiennent de l'amiante, le propriétaire devra, en fonction des recommandations contenues dans le rapport :

- soit faire contrôler ou évaluer périodiquement l'état de conservation des matériaux et produits identifiés,
- soit faire surveiller le niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission,
- soit faire procéder à des travaux de confinement, de protection, de remplacement ou de retrait.

Le tout par une entreprise spécialisée à cet effet.

Un état établi par la société "Energie WEINZAEPLFEN" située à BOLLWILLER (68540), 31 rue de Bordeaux le 7 août 2018, accompagné de la certification de compétence, est annexé.

Cet état ne révèle pas la présence d'amiante dans les matériaux et produits des listes A ou B définis à l'annexe 13-9 du Code de la santé publique.

#### Termites

Le **VENDEUR** déclare :

- qu'à sa connaissance le **BIEN** n'est pas infesté par les termites ;
- qu'il n'a lui-même procédé ni fait procéder par une entreprise à un traitement curatif contre les termites ;
- qu'il n'a reçu du maire aucune injonction de rechercher des termites ou de procéder à des travaux préventifs ou d'éradication ;
- que le **BIEN** n'est pas situé dans une zone contaminée par les termites.

#### Mérule

Les parties ont été informées des dégâts pouvant être occasionnés par la présence de mérule dans un bâtiment, la mérule étant un champignon qui se développe dans l'obscurité, en espace non ventilé et en présence de bois humide.

Le **BIEN** ne se trouve pas actuellement dans une zone de présence d'un risque de mérule délimitée par un arrêté préfectoral.

Le **VENDEUR** déclare ne pas avoir constaté l'existence de zones de condensation interne, de moisissures ou encore de présence d'effritements ou de déformation dans le bois ou l'existence de filaments blancs à l'aspect cotonneux, tous des éléments parmi les plus révélateurs de la potentialité de la présence de ce champignon.

#### Contrôle de l'installation de gaz

Conformément aux dispositions de l'article L 134-6 du Code de la construction et de l'habitation, la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation comportant une installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de quinze ans doit être précédée d'un diagnostic de celle-ci.

Le VENDEUR déclare que le BIEN possède une installation intérieure de gaz de plus de quinze ans et en conséquence avoir fait établir un diagnostic par la société "Energie WEINZAEPLFEN" répondant aux critères de l'article L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, le 8 août 2018 annexé.

Les conclusions sont les suivantes : " L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement. L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais".

#### Contrôle de l'installation intérieure d'électricité

Conformément aux dispositions de l'article L 134-7 du Code de la construction et de l'habitation, la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation comportant une installation intérieure d'électricité réalisée depuis plus de quinze ans doit être précédée d'un diagnostic de celle-ci.

Le BIEN dispose d'une installation intérieure électrique de plus de quinze ans.

Le VENDEUR a fait établir un état de celle-ci par la société "Energie WEINZAEPLFEN" répondant aux critères de l'article L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, le 7 août 2018, annexé.

Les conclusions sont les suivantes : " L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle (s) présente (nt)".

Il est rappelé à l'ACQUEREUR qu'en cas d'accidents électriques consécutifs aux anomalies pouvant être révélées par l'état annexé, sa responsabilité pourrait être engagée tant civilement que pénalement, de la même façon que la compagnie d'assurances pourrait invoquer le défaut d'aléa afin de refuser de garantir le sinistre électrique. D'une manière générale, le propriétaire au jour du sinistre est seul responsable de l'état du système électrique.

#### Diagnostic de performance énergétique

Conformément aux dispositions des articles L 134-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, un diagnostic de performance énergétique doit être établi.

Ce diagnostic doit notamment permettre d'évaluer :

- Les caractéristiques du logement ainsi que le descriptif des équipements.
- Le descriptif des équipements de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, et indication des conditions d'utilisation et de gestion.
- La valeur isolante du bien immobilier.
- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.

L'étiquette mentionnée dans le rapport d'expertise n'est autre que le rapport de la quantité d'énergie primaire consommée du bien à vendre ou à louer sur la surface totale du logement. Il existe 7 classes d'énergie (A, B, C, D, E, F, G), de "A" (BIEN économe) à "G" (BIEN énergivore).

Un diagnostic établi par la société "Energie WEINZAEPLFEN" le 8 août 2018 est annexé.

Les conclusions sont les suivantes :

- Consommation énergétique : classe E - 326,8 kWh/m².an
- Emissions de gaz à effet de serre : classe G - 98,0 kg éqCO2/m².an
- Numéro d'enregistrement ADEME : 1868V100313W

Il est précisé que l'ACQUEREUR ne peut se prévaloir à l'encontre du VENDEUR des informations contenues dans ce diagnostic.

#### Zone de bruit - Plan d'exposition au bruit des aéroports

L'immeuble ne se trouve pas dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aéroports, prévu par l'article L 112-6 du Code de

l'urbanisme.

#### Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants.

Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction.

Le radon peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons. Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires,
- améliorer l'étanchéité des murs et planchers.

L'activité volumique du radon (ou concentration de radon) à l'intérieur des habitations s'exprime en becquerel par mètre cube (Bq/m3).

L'article L 1333-22 du Code de la santé publique dispose que les propriétaires ou exploitants d'immeubles bâtis situés dans les zones à potentiel radon où l'exposition au radon est susceptible de porter atteinte à la santé sont tenus de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire cette exposition et préserver la santé des personnes.

Aux termes des dispositions de l'article R 1333-29 de ce Code le territoire national est divisé en trois zones à potentiel radon définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols :

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible.
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif.

L'article R 125-23 5° du Code de l'environnement dispose que l'obligation d'information s'impose dans les zones à potentiel radon de niveau 3.

La liste des communes réparties entre ces trois zones est fixée par un arrêté du 27 juin 2018.

La commune se trouvant en zone 3.

#### DISPOSITIFS PARTICULIERS

##### Détecteur de fumée

L'article R 129-12 du Code de la construction et de l'habitation prescrit d'équiper chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, d'au moins un détecteur de fumée muni du marquage CE et conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

L'article R 129-13 du même Code précise que la responsabilité de l'installation de ce détecteur de fumée normalisé incombe par principe au propriétaire et la responsabilité de son entretien incombe à l'occupant du logement.

L'ACQUEREUR a constaté que le logement est équipé d'un dispositif de détection de fumée.

##### Cheminée/Poêle

Le VENDEUR déclare que le BIEN est équipé d'une cheminée.

Le dernier ramonage a eu lieu le 19/01/2018 par la société « MULLER FEDERLEN ».

Une copie de la facture est jointe.

#### Dispositif de récupération des eaux de pluie

Le VENDEUR déclare que le BIEN n'est pas équipé d'un système de récupération et de distribution d'eaux de pluie.

#### Information sur la sécurité des piscines

Les parties déclarent qu'il n'existe pas de piscine.

#### Information de l'acquéreur sur les éléments d'équipement

L'ACQUEREUR est informé que les désordres affectant les éléments d'équipement qu'ils soient indissociables ou non, d'origine ou installés sur l'existant, relèvent de la garantie décennale lorsqu'ils rendent le BIEN dans son ensemble impropre à sa destination ou affectent sa solidité.

La garantie décennale s'applique au professionnel qui a réalisé les travaux d'installation, lequel engage sa responsabilité pendant dix ans à l'égard du propriétaire mais aussi à l'égard des acquéreurs successifs. Il doit obligatoirement remettre à son client, le maître d'ouvrage, un justificatif du contrat d'assurance en responsabilité civile décennale.

#### DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

##### Assainissement

Le VENDEUR déclare que l'immeuble est raccordé à un réseau d'assainissement collectif des eaux usées domestiques conformément aux dispositions de l'article L 1331-1 du Code de la santé publique.

Aux termes des dispositions des articles L 1331-4 et L 1331-6 de ce Code, les parties sont informées que l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages permettant d'amener les eaux usées domestiques de l'immeuble à la partie publique sont soumis au contrôle de la commune ou de la communauté de communes, qui peut procéder, sous astreinte et aux frais du propriétaire, aux travaux indispensables à ces effets.

Ces travaux sont à la charge du propriétaire de l'immeuble. Le service public compétent en matière d'assainissement collectif peut astreindre le propriétaire au versement d'une participation pour le financement de cet assainissement collectif (L 1331-7 du Code de la santé publique). Ce paiement a pour but de tenir compte de l'économie réalisée par eux en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

Il est ici précisé que tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau collectif nécessite préalablement une autorisation de la mairie ou du service compétent. À compter de quatre mois après la date de réception de cette demande d'autorisation, l'absence de réponse vaut refus. Toute acceptation de ce déversement peut être subordonnée à une participation à la charge de l'auteur du déversement (L 1331-10 du Code de la santé publique).

Un courrier du service compétent en date du 23 août 2018, joint, atteste qu'un contrôle a été effectué par le service public.

Il en résulte les conclusions suivantes :

- Les eaux usées de la propriété transitent par une fosse septique

Par conséquent, l'installation n'est pas conforme.

Le VENDEUR déclare avoir fait procéder à la mise en conformité de l'installation en février 2019 ainsi confirmé par une facture de la société Koenig en date du 26 février 2019, dont une copie demeure annexée aux présentes.

#### Etat des risques et pollutions

Un état des risques et pollutions délivré le 28 octobre 2020 fondé sur les informations mises à disposition par arrêté préfectoral est joint.

##### Plan de prévention des risques naturels

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels approuvé en date du 23 juin 2006.

Les risques pris en compte sont : inondation.

##### Plan de prévention des risques miniers

L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers.

##### Plan de prévention des risques technologiques

L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques.

##### Sismicité

L'immeuble est situé dans une zone trois (modérée).

##### Radon

L'immeuble est situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3.

##### Secteur d'information sur les sols

Des secteurs d'information sur les sols comprenant les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement peuvent être créés conformément aux dispositions de l'article L 125.6 du Code de l'environnement.

Il n'existe pas actuellement de secteur d'information sur les sols créé par arrêté préfectoral ni projeté.

##### Absence de sinistres avec indemnisation

Le VENDEUR déclare qu'à sa connaissance l'immeuble n'a pas subi de sinistres ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L 125-2 ou de l'article L 128-2 du Code des assurances.

#### Aléa – Retrait gonflement des argiles

L'immeuble est concerné par la cartographie des zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols établie par les ministres chargés de la construction et de la prévention des risques naturels majeurs.

La carte d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel identifie quatre catégories de zones :

- Les zones d'exposition forte, qui correspondent à des formations essentiellement argileuses, épaisses et continues, où les minéraux argileux gonflants sont largement majoritaires et dont le comportement géotechnique indique un matériau très sensible au phénomène.

- Les zones d'exposition moyenne, qui correspondent à des formations argileuses minces ou discontinues, présentant un terme argileux non prédominant, où les minéraux argileux gonflants sont en proportion équilibrée et dont le comportement géotechnique indique un matériau moyennement sensible au phénomène.
- Les zones d'exposition faible, qui correspondent à des formations non argileuses mais contenant localement des passées ou des poches argileuses, où les minéraux argileux gonflants sont minoritaires et dont le comportement géotechnique indique un matériau peu ou pas sensible au phénomène, selon l'endroit où on le mesure.
- Les territoires qui ne sont pas classés dans l'une des trois zones précédentes sont des zones d'exposition résiduelle, où la présence de terrain argileux n'est, en l'état des connaissances, pas identifiée.

En l'espèce l'immeuble se trouve dans une zone d'aléa faible.  
Une copie de la cartographie est annexée.

#### INFORMATION DE L'ACQUEREUR SUR LES ANOMALIES REVELEES PAR LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES

L'ACQUEREUR déclare ici avoir pris connaissance, préalablement à la signature, des anomalies révélées par les diagnostics techniques immobiliers obligatoires dont les rapports sont annexés.

L'ACQUEREUR déclare avoir été informé par le notaire soussigné, préalablement à la signature des présentes, notamment :

- des conséquences de ces anomalies au regard du contrat d'assurance qui sera souscrit pour la couverture de l'immeuble en question,
- de la nécessité, soit de faire effectuer par un professionnel compétent les travaux permettant de remédier à ces anomalies, soit de faire état auprès de la compagnie d'assurance qui assurera le bien, du contenu et des conclusions de ces diagnostics,
- qu'à défaut d'avoir, dans les formes et délais légaux, avisé la compagnie d'assurance préalablement à la signature du contrat d'assurance, il pourrait être fait application de l'article L.113-8 du Code des assurances ci-dessous reproduit, cet article prévoyant la nullité du contrat d'assurance en cas de sinistre.

Et qu'en conséquence, l'ACQUEREUR pourrait perdre tout droit à garantie et toute indemnité en cas de sinistre même sans lien avec les anomalies en question.

Reproduction de l'article L113-8 du Code des assurances :

*"Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.*

*Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.*

*Les dispositions du second alinéa du présent article ne sont pas applicables aux assurances sur la vie."*

#### SITUATION ENVIRONNEMENTALE

##### CONSULTATION DE BASES DE DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Les bases de données suivantes ont été consultées :

- La base de données relative aux anciens sites industriels et activités de services (BASIAS).

- La base de données relative aux sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL).
- La base de données relative aux risques naturels et technologiques (GEORISQUES).
- La base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Une copie de ces consultations est annexée.

#### RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Toute atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement engage la responsabilité de son auteur, qui sera tenu d'en assurer la réparation, en vertu des dispositions des articles 1246 et 1247 du Code civil. Il est fait observer que les dépenses exposées pour prévenir la réalisation imminente d'un dommage, pour éviter son aggravation ou pour en réduire les conséquences constituent un préjudice réparable (article 1251 du Code civil).

#### OBLIGATION GENERALE D'ELIMINATION DES DECHETS

Le propriétaire doit supporter le coût de la gestion jusqu'à l'élimination des déchets, qu'ils soient les siens, ceux de ses locataires ou précédents propriétaires, pouvant le cas échéant se trouver sur l'immeuble.

L'article L 541-1-1 du Code de l'environnement définit le déchet comme *"toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaitre"*.

Sont exclus de la réglementation sur les déchets les sols non excavés, y compris les sols pollués non excavés et les bâtiments reliés au sol de manière permanente, les sédiments déplacés au sein des eaux de surface aux fins de gestion des eaux et des voies d'eau, de prévention des inondations, d'atténuation de leurs effets ou de ceux des sécheresses ou de mise en valeur des terres, s'il est prouvé que ces sédiments ne sont pas dangereux, les effluents gazeux émis dans l'atmosphère, le dioxyde de carbone capté et transporté en vue de son stockage géologique et effectivement stocké dans une formation géologique, la paille et les autres matières naturelles non dangereuses issues de l'agriculture ou de la sylviculture et qui sont utilisées dans le cadre de l'exploitation agricole ou sylvicole, et les matières radioactives (article L 541-4-1 de ce Code).

Les terres prennent un statut de déchet dès qu'elles sont extraites du site de leur excavation.

Selon les dispositions de l'article L 541-2 du Code de l'environnement, tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion et en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans les conditions propres à éviter les nuisances.

Il est fait observer que le simple détenteur de déchet ne peut s'exonérer de son obligation que s'il prouve qu'il est étranger à l'abandon des déchets et qu'il n'a pas permis ou facilité cet abandon par complaisance ou négligence.

En outre, les parties sont dûment informées des dispositions de l'article L 125-7 du Code de l'environnement selon lesquelles lorsque dans un terrain, faisant l'objet d'une transaction, n'a pas été exploitée une installation soumise à autorisation ou à enregistrement et en présence d'informations rendues publiques en application de l'article L 125-6 de ce Code faisant état d'un risque de pollution des sols l'affectant, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire.

Il est précisé qu'"à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre

à sa destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans après la découverte de la pollution, l'acheteur ou le locataire a le choix de poursuivre la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer ; l'acheteur peut aussi demander la remise en état du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette remise en état ne paraît pas disproportionné au prix de vente" (article L. 125-7 du même code).

#### NEGOCIATION DIRECTE ENTRE LES PARTIES

Les parties déclarent que les conventions ont été négociées directement entre elles, sans le concours ni la participation d'un intermédiaire.

Si cette déclaration se révélait erronée, les éventuels honoraires de cet intermédiaire seraient à la charge des auteurs de la déclaration inexacte.

#### CONCLUSION DU CONTRAT

Les parties déclarent que les dispositions de ce contrat ont été, en respect des dispositions impératives de l'article 1104 du Code civil, négociées de bonne foi. Elles affirment qu'il refête l'équilibre voulu par chacune d'elles.

#### DEVOIR D'INFORMATION RECIPROQUE

En application de l'article 1112-1 du Code civil qui impose aux parties un devoir précontractuel d'information, qui ne saurait toutefois porter sur le prix, le VENDEUR déclare avoir porté à la connaissance de l'ACQUEREUR l'ensemble des informations dont il dispose ayant un lien direct et nécessaire avec le contenu du présent contrat et dont l'importance pourrait être déterminante de son consentement.

Le VENDEUR reconnaît être informé qu'un manquement à ce devoir serait sanctionné par la mise en œuvre de sa responsabilité, avec possibilité d'annulation du contrat s'il a vicié le consentement de l'ACQUEREUR.

Pareillement, l'ACQUEREUR déclare avoir rempli les mêmes engagements, tout manquement pouvant être sanctionné comme indiqué ci-dessus.

Le devoir d'information est donc réciproque.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1602 du Code civil, le VENDEUR est tenu d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige, tout pacte obscur ou ambigu s'interprétant contre lui.

#### CONVENTIONS ANTERIEURES

Les présentes entrant dans le champ d'application de l'article L. 271-1 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, les parties attestent que les conventions contenues dans le présent acte sont identiques à celles figurant dans l'avant-contrat.

Si toutefois des différences existaient les parties précisent qu'il ne s'agit alors que de points mineurs n'altérant pas les conditions essentielles et déterminantes de la vente telles qu'elles sont relatées dans l'avant contrat.

#### ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile en l'office notarial pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

#### TITRES - CORRESPONDANCE ET RENVOI DES PIECES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété entre les parties, chacune pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont elle pourrait avoir besoin, et sera subrogée dans tous les droits de l'autre partie à ce sujet.

En suite des présentes, la correspondance et le renvoi des pièces à l'ACQUEREUR devront s'effectuer à l'adresse du bien vendu.

La correspondance auprès du VENDEUR s'effectuera aux adresse indiqué en

tête des présentes.

#### POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière ou réparer une erreur matérielle telle que l'omission d'une pièce annexe dont le contenu est relaté aux présentes, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout cleric de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

#### AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix.

Elles reconnaissent avoir été informées par le notaire soussigné des sanctions fiscales et des peines correctionnelles encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation ainsi que des conséquences civiles édictées par l'article 1202 du Code civil

Le notaire soussigné précise qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre lettre contenant augmentation du prix.

#### DEMANDE DE RESTITUTION - AUTORISATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS ET PIECES

Les originaux des documents et pièces remis par les parties au notaire leur seront restitués, si elles en font la demande expresse dans le délai d'un mois à compter des présentes.

A défaut, les parties autorisent l'office notarial à détruire ces documents et pièces, et notamment tout avant-contrat sous signature privée pouvant avoir été établi en vue de la conclusion du présent acte, considérant que celui-ci contient l'intégralité des conventions auxquelles elles ont entendu donner le caractère d'authenticité.

#### MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Electronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un

transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr).

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

#### CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

#### FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

#### DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature sur tablette numérique.

Puis le notaire qui a recueilli l'image de leur signature manuscrite a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

N°4 - 04/2021

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REMPLACEMENT D'UN TÉLÉPHONE  
PORTABLE SUITE A VOL**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

La loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité n°95-73 du 21 janvier 1995 a prévu le transfert aux communes de la gestion des objets trouvés, compétence précédemment dévolue à la police et à la gendarmerie nationales.

Bien qu'en l'état actuel du droit aucune disposition à valeur législative ou réglementaire ne régit la mise en place au niveau communal d'un service des objets trouvés, celui-ci a néanmoins pour mission principale de recueillir les effets oubliés ou égarés sur le domaine public, d'en identifier les propriétaires et d'en assurer la garde jusqu'à la remise à ces derniers, ce qui en fait bien un service public de proximité qui vise à répondre à un intérêt public local.

C'est ainsi que régulièrement le service de l'accueil est saisi par des usagers ayant trouvé des effets et/ou objets égarés voire oubliés sur le domaine public. Tel a encore pu être cas le mercredi 20 mai 2020, veille du week-end de l'Ascension, date à laquelle lui a été déposé un téléphone portable.

Des recherches immédiatement entreprises, il a été possible le jour même d'identifier son propriétaire. Il a néanmoins été convenu en accord avec ce dernier, M. Laurent BANK, qu'il pourrait retirer son bien dès le vendredi 22 mai 2020 au matin, le jeudi étant férié.

Lors de la restitution à son propriétaire, ce dernier a dû constater qu'il ne s'agissait pas de son téléphone, bien que de même marque et modèle. De l'enquête menée tant en interne que par les services de gendarmerie suite au dépôt d'une plainte, il n'a été permis d'identifier les circonstances comme l'auteur de ce vol. La Ville de Guebwiller étant responsable de la garde des objets qui sont déposés, sa responsabilité administrative s'avère engagée, raison pour laquelle M. BANK demande la prise en charge des frais de remplacement de son téléphone.

Pour se faire, ce dernier nous a fait parvenir copie de la facture d'achat initiale du 18 octobre 2019, valant justificatif. Au regard de ces éléments, il est proposé la prise en charge des frais d'un montant de 189 €.

Il est à préciser que depuis lors, la gestion des objets trouvés a été transférée à la Police Municipale qui a mis en place un protocole plus strict et plus sécurisé pour éviter tout nouvel incident.

M. LATRA se demande si on est sûr que le téléphone retrouvé appartenait à M. BANK au départ.

M. ZIMMERMANN explique que le téléphone retrouvé n'était pas déchargé et donc il a été possible d'y trouver les coordonnées de la personne, il est certain que le téléphone appartenait bien à M. BANK. Il y avait deux téléphones de la même marque mais de couleur différente dans les objets de la Ville, mais il a été possible d'identifier le propriétaire de celui-ci.

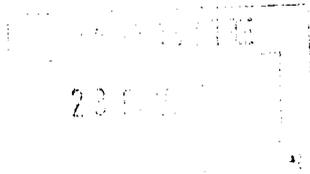
**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- **décide le versement d'un montant de 189 € à M. Laurent BANK pour les frais de remplacement d'un téléphone portable suite à son vol dans le cadre des circonstances précitées ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.**

---0---



si bien ensemble

BOULANGER WITTENHEIM  
POLE 430  
RUE DE NONNENBRUCH  
68270 WITTENHEIM  
SIRET 34738457001928

M. BANK LAURENT  
6 RUE DU 4 RSM  
68500 GUEBWILLER

N° client: 04163225



REFERENCE DE L'ACHAT (article 1er)	CODE	Qté	P.U.TTC	T.TVA	TOTAL TTC
Smartphone SAMSUNG Galaxy A20E Bleu ECO-PART DEEE	0001126250	1	188,98	20,00	188,98 0,02
DONT COPIE PRIVEE 12,00 EUR TTC					
352047110930653					
Garantie Réparation jusqu'au 18.10.2021					
Disponibilité des pièces détachées (donnée fournisseur) :					
Pendant 2 ans date d'achat					

TOTAL HT (Euros)	157,50
TOTAL TTC (Euros)	189,00
Dont TVA (20,00%)	31,50
Dont éco-part. DEEE (TTC)	0,02

Avec l'appli

REGLEMENTS Carte Bancaire 189,00



- Suivi de commande
- Service Après Vente

Gardez votre facture pour faire  
valoir la garantie de votre produit.

Merci de votre visite

On Recycle vos vieux appareils !

40kg=1Arbre planté en France ou Amazonie

Avec la Big Collecte &amp; Reforest'Action

Dans votre espace Client

- Retrouvez votre facture
- Donnez votre avis sur vos achats

USAGE PROFESSIONNEL : NON  
LIVRAISON (art 2) : NON  
MISE EN SERVICE (art 3): NON

Boulangier SA  
Avenue de la Motte  
59810 Lesquin

Au capital de 40 611 564 EUR  
RCS LILLE B 347 384 570  
TVA I.C. FR 78 347 384 570  
APE 4754Z

Par téléphone

- Suivi de commande
- Service Après Vente

N°05 - 04/2021

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE DON DE VÉHICULE DE COLLECTION

Rapporteur : M. KLEITZ Francis, Maire

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

Un couple propriétaire d'une collection de véhicules anciens, sans descendance directe et entretenant depuis de nombreuses années un lien indéfectible avec la Ville de Guebwiller, et soucieux du devenir de leurs véhicules, propose de mettre à disposition de la Ville de Guebwiller leur collection de cinq véhicules avant de lui en faire don.

Afin de respecter la volonté des donateurs, leurs noms ne sera rendu public qu'au moment où la convention présentée en annexe sera mise en œuvre, c'est à dire lors de la mise à disposition ou le don des véhicules.

De leur vivant, lorsqu'ils le souhaiteront, les donateurs proposent de mettre à disposition de la Ville leur collection de véhicules. Cette mise à disposition deviendra automatiquement un don au moment du décès du dernier conjoint survivant.

La ville assurera, en contrepartie et sans limite de durée, la conservation des voitures de collection mises à disposition ainsi que la préservation de leur état général et de leur authenticité.

La collection a été estimée en 2020 à 1 290 000 €.

Les donateurs ont pris les dispositions nécessaires auprès d'un notaire afin de faire figurer la présente donation dans leur succession.

Un projet de convention de mise à disposition avant don a été rédigé en lien avec les donateurs.

Il est rappelé que l'article L2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.* ».

M.le Maire précise que la ville ne récupère pas les véhicules tout de suite, ça lui laisse le temps de savoir comment les valoriser dans un aménagement prévu pour cela. Il n'y a pas encore de projet précis prévu.

M. FACCHIN explique que pour lui c'est un peu gênant de signer une convention sans connaître la personne et l'objet.

M. le Maire répond qu'il comprend la gêne mais qu'il assure que ce sont de très beaux véhicules, de différentes périodes et d'une grande valeur. Le problème si l'on donne des détails sur les véhicules et les modèles c'est que les spécialistes mettront automatiquement un nom sur le donateur.

M. FACCHIN ajoute qu'il est gêné par les engagements de la Ville et par la mise à disposition possible des véhicules comme inscrit dans la convention. Il demande comment cela se passe dans les faits, la charge de l'entretien des véhicules et de leur conservation incombant à la ville.

M. le Maire explique que pour l'instant il est prévu que le propriétaire garde les véhicules et continue des les entretenir, les modalités seront revues au moment du don de ceux-ci. Il est normal, que la Ville, une fois qu'elle a les voitures les entretiennent et les entreposent. On peut imaginer mettre à disposition une voiture pour un mariage.

M. FACCHIN explique qu'il avait décidé de s'abstenir mais qu'après les explications de M. le Maire il est convaincu et va voter en faveur.

M. STICH ajoute qu'il faudra être vigilant concernant les coûts d'entretien et de gardiennage des véhicules après le don de ceux-ci, pour qu'ils restent en bon état. Un échange avec le propriétaire peut être nécessaire pour évaluer le coût d'entretien de ces véhicules sur une période donnée, ceci pour que ce don ne devienne pas un cadeau empoisonné sur le long terme.

M. le Maire dit que la principale charge était la remise à neuf des véhicules, s'ils sont bien entretenus comme c'est le cas, les charges ne devraient pas être trop importantes. C'est un don fait car le propriétaire a confiance en la Ville de Guebwiller et en la valorisation de ces véhicules par celle-ci.

M. FACCHIN demande si la ville sait déjà ou elle entreposera les véhicules quand elle les recevra et dans quel délai elle va les recevoir ?

M. le Maire répond qu'un lieu sera prévu au moment venu et ceci pour valoriser les véhicules. On ne peut pas prévoir l'arrivée des véhicules puisque ce que sera à la fin de vie du donateur. Les voitures sont dans le garage du donateur il ne sait pas s'il va rester en bonne santé donc il veut avoir une sécurité et quelqu'un à qui les donner. La convention fait office de don, il a l'assurance s'il devait lui arriver quelque chose de savoir ou irait ses véhicules.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- accepte le don de cette collection de véhicule de collection ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe qui détaille les conditions de cette mise à disposition et de ce don.

---0---



Les véhicules sont mis à disposition en l'état et sans garantie.

Le donataire est réputé avoir pris connaissance de l'état exact des biens mis à disposition, et déclare vouloir en devenir responsable à ses risques et périls, et les accepter dans l'état où ils se trouvent au moment du don.

## **ARTICLE 2 – CESSION DES DROITS**

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit. Les déposants cèdent ainsi gracieusement, dès la mise à disposition, à la Ville de Guebwiller, les droits relatifs à la collection, y compris les droits d'exploitation, sans limite dans le temps, avec les conditions et charges prévues à l'article 3 de la présente convention.

Ils déclarent avoir seuls qualité pour céder les droits faisant l'objet de la présente convention.

Ils garantissent au donataire la jouissance des droits qui lui sont consentis contre tous troubles, revendications, ou évictions quelconques et que la contribution ne contient aucun emprunt ou hypothèque.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

La ville assure, sans limite de durée à l'exception des dispositions de l'article 8, la conservation des voitures de collection mises à disposition ainsi que la préservation de leur état général et de leur authenticité.

La ville s'engage à assumer les coûts de fonctionnement et d'entretien des véhicules mis à disposition ainsi que les réparations rendues nécessaires pour une éventuelle utilisation sur voirie.

Elle s'engage en outre à en faire un usage approprié dans le cadre de ses activités. La commune s'engage à les faire fonctionner selon les préconisations du déposant.

La ville s'engage enfin à ce que les prénoms et noms des donateurs figurent de manière explicite sur tout support de présentation des véhicules et de communication sur lesquels figurent les véhicules.

Sur simple demande, la Ville s'engage à remettre à disposition des déposants un ou plusieurs des véhicules cités à l'article premier. Un avenant à la convention modifiera alors ledit-article.

## **ARTICLE 4 – AFFECTATION DE LA MISE A DISPOSITION**

Les véhicules mis à disposition sont strictement réservés à l'usage de la Ville de Guebwiller. Il ne peuvent être, sous réserve des dispositions de l'article 8, ni cédés ni détruits.

Une location ponctuelle et exceptionnelle ne pourra se faire sans mise à disposition par la Ville d'une personne habilitée et formée à la conduite de ces véhicules. Toute location se fera dans le respect de l'intégrité des véhicules dont le caractère d'œuvre d'art doit être protégé.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS DE TRANSPORT ET ASSURANCE**

Le donataire s'occupera de prendre en charge toutes les dispositions nécessaires à l'acheminement des véhicules depuis la propriété des cédants jusqu'au nouveau lieu de conservation.

Le donataire assurera à sa charge ces derniers.

## **ARTICLE 6 – TRANSFORMATION AUTOMATIQUE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN CONVENTION DE DON.**

Au décès du dernier déposant survivant, la convention de mise à disposition des véhicules présentés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention, se transformera automatiquement en don.

Ce don à titre gratuit sera encadré par les mêmes conditions que celles exposées dans les articles 2, 3, 4, et 5 de la présente convention.

A tout moment, le donateur dispose de la possibilité d'anticiper ce don qui se matérialisera par un avenant à la présente convention.

Le donateur s'engage à organiser sa succession afin de rendre cette convention effective de plein droit.

Le donataire prendra à sa charge tous les frais liés au changement de propriétaire des véhicules.

#### **ARTICLE 7 – DATE D'EFFET**

Cette mise à disposition interviendra sur la seule initiative de [REDACTED] ou du survivant d'eux. Elle se fera dans un lieu agréé par les déposants et sur lequel figurera leurs noms.

#### **ARTICLE 8 – RÉSILIATION DU CONTRAT**

Jusqu'au décès des déposants et faute d'exécution de l'une des stipulations des présentes, et trente jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, le présent contrat sera résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Dans le cas d'une faute commise par le donataire et après tentative de conciliation, la ville remboursera aux propriétaires les frais relatifs à d'éventuelles remises en état des véhicules ou, en cas de destruction la valeur estimative du bien telle qu'il figure à l'article 1 augmentée d'une indemnité de 10 %.

Elle assurera également à ses frais le transport des véhicules de leur lieu d'exposition au lieu de résidence des propriétaires ou de toute personne désignée par eux.

Dans le cas d'une faute commise par les cédants, et notamment dans le cadre de fausse(s) déclaration(s) relative(s) à la valeur de biens, leur état, leur situation de pleine propriété, les propriétaires verseront une indemnité correspondant aux frais engagés par la Ville pour l'application de la présente convention depuis la prise effective de la charge des véhicules.

Si de fausses déclarations devaient être connues à l'issue du décès des donateurs et en particulier en ce qui concerne l'absence de droit grevant les biens cédés, la Ville serait détachée de toute obligation relative à la conservation des biens cédés.

Enfin, la Ville sera dégagée de sa responsabilité en matière de conservation si, dûment constatée par la personne désignée à l'article 3, cette dernière confirme l'impossibilité matérielle de maintenir les véhicules en état de marche faute de pièces ou d'impossibilité de les fabriquer. Les véhicules non roulant resteraient alors des œuvres d'art destinées à l'exposition dont l'authenticité devra être préservée.

#### **ARTICLE 9 – TRANSFORMATION DE LA CONVENTION ET AVENANT**

La présente convention sera transformée, aux frais de la Ville et sous réserve de l'accord du conseil municipal de Guebwiller, en acte authentique afin de préserver les droits des parties sans que le décès des propriétaires avant la signature de l'acte ne puisse remettre en cause la présente donation.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, pourra, jusqu'à l'établissement de l'acte, faire l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 10 - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile respectivement à la Mairie de Guebwiller.

**ARTICLE 11 : COMPÉTENCE JURIDIQUE**

Si un différend devait survenir entre les donateurs et le donataire à propos de la présente convention, les deux parties s'engagent à se concerter préalablement à l'introduction de toute action contentieuse devant le tribunal compétent.

Fait en 3 exemplaires à Guebwiller, le

Les donateurs :



Le donataire :

**Francis KLEITZ**  
Maire  
Conseiller régional

N°06 - 04/2021

**CONVENTION  
CAISSE DES DEPOTS et CONSIGNATIONS – BANQUE DES TERRITOIRES**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire Délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Développement Durable Urbanisme et Commerces en date du 31 mars 2021.

La Caisse des dépôts et Consignations ( CDC ) et l'État ont décidé de conclure une convention globale et pluriannuelle pour la période 2018-2022 précisant les conditions et les engagements de mise en œuvre du programme « Action Cœur de Ville » pour lequel la Ville de Guebwiller a été retenue.

Groupe public d'intérêt général, la CDC et ses filiales, interviennent en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. Au sein du groupe, la Banque des Territoires accompagne plus spécifiquement les projets de développement des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la CDC, via la Banque des Territoires, peut financer le dispositif d'accompagnement opérationnel « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » ( MCVAIC ) .

Ce dispositif a été créé en 2018, suite au lancement du programme national « Action Cœur de Ville », par la société Auxilia Conseil et la Société Visionari, en partenariat avec le groupe Le Bon Coin et la Banque des Territoires. Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, MCVAIC favorise la rencontre entre, des porteurs de projets amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de trente-six heures, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire ( chambre consulaires, ... ), les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

Les objectifs du programme de communication-action MCVAIC sont multiples : remédier à la vacance commerciale, attirer des porteurs de projets, soutenir la relance des activités en centre-ville, sensibiliser aux enjeux du numérique, ainsi que fédérer les acteurs du commerce local.

Le temps fort du dispositif est l'organisation d'un concours en centre-ville, pendant deux jours, permettant à une quinzaine d'équipes d'enrichir et de perfectionner leur projet d'activité. L'objectif est de réinterroger tous les aspects de l'activité, du concept initial à la viabilité économique.

Au regard de la teneur du programme, la participation demandée par Auxilia Conseil à la collectivité territoriale organisatrice de l'événement s'élève à 20 000 euros HT. La Banque des Territoires peut apporter une prise en charge à hauteur de 50 % de ce coût total ( soit 10 000 euros ) dans le cadre de la signature d'une convention de co-financement du dispositif MCVAIC .

	Coût ( € HT )	Coût ( € TTC )	Subvention Banque des Territoires / CDC (€)	Subvention Banque des Territoires / CDC (% HT)	Part communale ( € HT )	Part communale ( % HT )	Part communal e ( € TTC )
Programme Mon Centre-Ville a un Incroyable Commerce	20 000 €	24 000 €	10 000 €	50 %	10 000 €	50 %	14 000 €

M. MULLER explique que ce point est un rattrapage relatif au financement de la Banque des Territoires par rapport à l'opération MCVAIC. La Caisse de Dépôts et de Consignation soutient le programme Action Cœur de Ville et certaines initiatives dans le domaine du commerce. Elle a soutenu la ville dans le cadre de l'étude du commerce faite par le cabinet Lestoux qui a déterminé les points à améliorer en matière de commerce sur le territoire, une stratégie a pu être défini à partir de là.

L'opération MCVAIC était une étape supplémentaire qui permettait de redynamiser l'ensemble du centre ville et le commerce de proximité en trouvant des porteurs de projets pour les commerces vacants et des partenaires pour coacher ceux-ci dans leurs projets.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- **approuve le partenariat entre la Ville de Guebwiller et la Caisse des dépôts et Consignations et sa filiale La Banque des Territoires ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention de co-financement du dispositif MCVAIC dans le cadre du programme ACTION CŒUR DE VILLE, en partenariat avec la Caisse des dépôts et Consignations et sa filiale La Banque des Territoires.**

**---0---**

**CONVENTION DE CO-FINANCEMENT D'UNE MISSION D'INGENIERIE AU TITRE  
DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE**

**Caisse des Dépôts et Consignations – Ville de Guebwiller**

**Affaire 91639 – Contrat 98941**

**Entre :**

La **Caisse des dépôts et consignations**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par M. Paul JEANNET en sa qualité de Directeur territorial Haut-Rhin, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 4 mars 2021.

ci-après indifféremment dénommée la « CDC » ou la « Caisse des Dépôts » d'une part,

**et :**

La **Ville de GUEBWILLER**, ayant son siège 73, rue de la République 68500 Guebwiller, représenté par M. Francis KLEITZ en sa qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du..... 2021.

ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

ci-après désignées ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

## **IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

L'Etat a lancé un programme « Action Cœur de ville ». Ce programme s'adresse en priorité à des villes moyennes hors du périmètre des métropoles. A ce titre 222 villes ont été intégrées à ce programme.

La ville de GUEBWILLER, en lien avec la communauté de communes de la Région de Guebwiller, a candidaté sur ce programme et a été retenue.

Le dispositif Action Cœur de ville mobilise de nombreux partenaires financiers pour permettre aux collectivités de mettre en œuvre leur projet de territoire de redynamisation des centres-villes sur les différentes thématiques :

- Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 : Développer et favoriser l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Le projet doit également intégrer des thématiques transversales que sont : la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique, l'animation du centre-ville et la valeur patrimoniale de la ville.

La CDC et l'Etat ont décidé de conclure une convention globale et pluriannuelle pour la période 2018-2022 précisant les conditions et les engagements de mise en œuvre au titre du dispositif Actions Cœur de Ville.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement.

A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, mieux répondre à leurs besoins.

Via la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.

Fort de ces informations, la CDC et la Ville de Guebwiller ont souhaité nouer un partenariat dans le cadre du dispositif territorial Action cœur de ville repris à travers cette convention.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention et ses annexes (ci-après la « **Convention** »), a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat entre la CDC et le Bénéficiaire pour le cofinancement du dispositif Mon Centre Ville a un incroyable commerce au titre du dispositif actions cœur de ville, ci-après dénommée « Dispositif MCVAIC ».

## **Article 2 : Modalités de réalisation**

### **2.1 : Collaboration entre les Parties**

Le Bénéficiaire est le maître d'ouvrage et le seul responsable de la réalisation du projet. Il prend à sa charge la relation avec le prestataire (ci-après, le « **Prestataire** ») et en informe la CDC dans le cadre d'un comité de suivi du projet visé à l'article 2.2.1 (ci-après le « **Comité de Suivi** »).

Dans la mesure où la réalisation de ce dispositif MCVAIC est confiée au Prestataire, celui-ci a été sélectionné par le Bénéficiaire dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la commande publique.

A l'issue du processus de sélection, le Bénéficiaire a informé la CDC de l'identité du Prestataire retenu :

Le Prestataire sélectionné est AUXILIA  
41 rue du Chemin Vert 75011 PARIS  
RCS : Bobigny B 451 392 690

Le Bénéficiaire s'engage à conclure toute convention utile pour la réalisation de cette mission et l'obtention de la propriété intellectuelle de l'ensemble des droits qui y sont attachés, aux fins de leur cession, telle que prévue à l'article 6 [Communication et Propriété intellectuelle] ci-après.

A ce titre, le Bénéficiaire prend à sa charge le versement de la rémunération du Prestataire.

#### **2.1.1 : Comité de Suivi**

Les Parties conviennent de réunir un Comité de Suivi dont le rôle est de s'assurer notamment de l'état d'avancement du dispositif.

Le Comité de Suivi, présidé par le représentant légal du Bénéficiaire, sera composé de représentants, du Bénéficiaire et d'un représentant de la CDC.

L'organisation et le secrétariat du Comité de Suivi sont réalisés par le Bénéficiaire.

Le Comité de Suivi se réunira selon les besoins et l'avancement de la mission de manière régulière.

### **2.1.2 : Suivi de la mission**

La CDC sera associée à la réalisation de la Mission selon les modalités suivantes :

- le Bénéficiaire tient régulièrement informée la CDC de l'avancée de la Mission, tels que visés à l'article 2.2 ci-après,
- la CDC sera conviée à l'ensemble des réunions du Comité de Suivi aux fins de transmission des remarques et préparation de la validation, par le Bénéficiaire, des travaux intermédiaires et finaux.

En outre, le Bénéficiaire accepte que les modalités de réalisation de la Mission puissent donner lieu à une évaluation par la CDC ou par tout organisme mandaté par elle.

## **2.2 : Résultats de la Mission et calendrier de réalisation**

Les résultats attendus et le calendrier de la Mission sont précisés à **l'annexe 1**.

La durée de la mission sera de 7 mois à partir de mai 2020.

## **Article 3 : Responsabilité et assurances**

### **3.1 : Responsabilité**

L'ensemble des actions menées dans le cadre de cette mission est initié, coordonné et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité. De plus, les publications et bilans issus cette mission (notamment publication sur Internet et publication papier) seront effectués sous la responsabilité éditoriale du Bénéficiaire.

Il est expressément précisé, dans cette perspective, que la Caisse des Dépôts ne saurait assumer ou encourir aucune responsabilité dans le cadre de l'utilisation, par le Bénéficiaire, de son soutien dans le cadre de cette mission, notamment pour ce qui concerne les éventuelles difficultés techniques, juridiques ou pratiques liées à l'activité du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire déclare respecter les dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend ainsi qu'en matière de protection des données à caractère personnel notamment les nouvelles obligations fixées par le Règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Il agit en qualité de responsable de traitement dans le cadre du programme d'actions 2018 et il garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des conditions d'exercice des droits des personnes.

Les Parties conviennent que le Prestataire est entièrement responsable de l'exécution de cette mission et de l'ensemble des travaux y afférent.

En conséquence, le Bénéficiaire ne pourra rechercher la responsabilité de la CDC en cas de mauvaise exécution de cette mission.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter, le cas échéant, les règles légales et réglementaires applicables à la commande publique.

### **3.2 Assurances**

Le Bénéficiaire s'assure que le Prestataire bénéficie d'une assurance responsabilité civile générale couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée de la mission. Le Bénéficiaire s'engage à ce que la Prestataire maintienne cette assurance et à justifier du paiement des primes afférentes à la Caisse des Dépôts à première demande.

### **Article 4 : Modalités financières**

Le coût total de réalisation de la mission menée par le Bénéficiaire s'élève à **vingt mille euros** (20.000 €) HT, soit 24 000 euros TTC.

#### **4.1 : Montant de la subvention de la Caisse des Dépôts**

Au titre de la présente Convention, la CDC versera une subvention d'un montant maximum total de **dix mille euros** (10.000 €).

#### **4.2 : Modalités de versement**

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 100 % à la fin de la mission

Ce montant couvre l'intégralité de la subvention versée par la Caisse des Dépôts au titre de la présente Convention.

Ce montant est ferme et représente 50 % du coût total HT de la Mission d'assistance, dont le budget total prévisionnel figure en **annexe 1** de la présente Convention.

Il est expressément entendu entre les Parties que le solde du budget total prévisionnel de l'Etude est pris en charge par le Bénéficiaire ou par les autres partenaires éventuels du Bénéficiaire.

La Caisse des Dépôts versera au Bénéficiaire le montant de la subvention, après réception des appels de fonds, accompagnés d'un RIB du compte ouvert au nom du Bénéficiaire, envoyés par le représentant habilité du Bénéficiaire, et mentionnant en référence le numéro Lagon de la Convention, aux coordonnées suivantes :

*Caisse des Dépôts*  
*Direction de l'exécution des opérations financières, Caissier général DEOFF2*  
*Plateforme d'exécution des dépenses*  
*56, rue de Lille*  
*75356 Paris 07 SP*  
[facturelectronique@caissedesdepots.fr](mailto:facturelectronique@caissedesdepots.fr)

Le règlement de la subvention sera effectué, par virement bancaire, sur le compte du Bénéficiaire dont les coordonnées bancaires devront avoir été préalablement transmises à la Caisse des Dépôts.

#### **4.3 : Utilisation de la subvention**

La subvention versée par la CDC, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée à la réalisation de la Mission, à l'exclusion de toute autre affectation.

En cas de non-respect de cette obligation, le montant de la subvention dont l'emploi n'aura pu être justifié, fera l'objet d'un reversement à la CDC sur simple demande de cette dernière.

#### **Article 5 : Confidentialité**

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents concernant le groupe Caisse des Dépôts, de quelle que nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont il aura eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, sous réserve des informations et documents transmis par la Caisse des Dépôts aux fins expresses de leur divulgation dans le cadre de l'Etude.

L'ensemble de ces informations et documents est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le Bénéficiaire s'engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

- les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
- les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

## **Article 6 – Communication - Propriété intellectuelle**

### **Communication par le bénéficiaire**

Toute action de communication, écrite ou orale, menée par le Bénéficiaire et impliquant la Caisse des Dépôts fera l'objet d'un accord de principe par la Caisse des Dépôts. La demande sera soumise à la Caisse des Dépôts dans un délai de 15 jours ouvrés. La Caisse des Dépôts s'engage à répondre dans un délai de 3 jours ouvrés.

En cas d'accord de la Caisse des Dépôts, le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, le logotype « Banque des Territoires » en version identitaire selon les modalités visées ci-après, et à faire mention du soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts à la Ville de Guebwiller et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de la Convention, pendant toute la durée de la convention.

Le format, le contenu et l'emplacement de ces éléments seront déterminés d'un commun accord entre les Parties, en tout état de cause, leur format sera au moins aussi important que celui des mentions des éventuels autres partenaires du Bénéficiaire. De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la Caisse des Dépôts.

A ce titre, le Bénéficiaire s'oblige à soumettre, dans un délai minimal de quinze (15) jours ouvrés avant sa divulgation au public, à l'autorisation préalable et écrite de la Caisse des Dépôts, le contenu de toute publication ou communication écrite ou orale relative à sa prestation.

La Caisse des Dépôts pourra, pendant ce délai, demander des modifications ou s'opposer à toute communication qu'elle estimera de nature à porter atteinte à son image ou à sa renommée.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts par le Bénéficiaire non prévue par le présent article, est interdite.

Aux seules fins d'exécution et pour la durée des obligations susvisées, la Caisse des Dépôts autorise le Bénéficiaire dans le cadre de cette mission, à utiliser la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 4.524.153 (version identitaire du logotype Banque des Territoires) et en cas de contraintes techniques, et dans ce seul cas, la version carrée du logotype Banque des Territoires à savoir la marque française semi-figurative « Banque des Territoires & logo » n° 18/4.456.087, conformément aux représentations jointes en annexe. La Caisse des Dépôts autorise ainsi en outre le Bénéficiaire à utiliser dans ce cadre, la marque française semi-figurative "Groupe Caisse des Dépôts » et logo N°19/4.519.996.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs de la Caisse des Dépôts, sauf accord exprès contraire écrit.

### **Communication par la Caisse des Dépôts**

Toute action de communication, écrite ou orale, impliquant le Bénéficiaire fera l'objet d'un accord de principe par le Bénéficiaire. La demande sera soumise au Bénéficiaire dans un délai de 2 jours ouvrés. Le Bénéficiaire s'engage à répondre dans un délai de 2 jours ouvrés.

De manière générale, la Caisse des Dépôts s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion, à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Bénéficiaire.

Dans ce cadre, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à utiliser la marque Ville de Guebwiller /Logo du bénéficiaire telle/tels que reproduite(s) en annexe et désignée la « Marque Bénéficiaire ».

### **Propriété intellectuelle**

Dans le cadre de la Convention, le Bénéficiaire autorise expressément la Caisse des Dépôts à reproduire, représenter, adapter et diffuser les Livrables sur tous supports et par tous moyens, à titre non exclusif et gratuit, à des fins de communication interne pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents à ces Livrables et pour une exploitation à titre gratuit.

En conséquence, le Bénéficiaire s'engage à obtenir la cession de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la présente autorisation et garantit la Caisse des Dépôts contre toute action, réclamation ou revendication intentée contre cette dernière, sur la base desdits droits de propriété intellectuelle. Le Bénéficiaire s'engage notamment à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions engagés contre la Caisse des Dépôts au titre d'une exploitation desdits droits conforme aux stipulations du présent article.

### **Liens hypertextes**

Dans le cadre de la présente Convention, la Caisse des Dépôts autorise expressément le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse Internet [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

A ce titre, la Caisse des Dépôts garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur les sites Internet [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr), et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet. Réciproquement, le Bénéficiaire autorise

expressément la Caisse des Dépôts à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site situé à l'adresse [www.ville-guebwiller.fr](http://www.ville-guebwiller.fr).

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la Caisse des Dépôts contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet [www.ville-guebwiller.fr](http://www.ville-guebwiller.fr), notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

## **Article 7 : Durée de la Convention**

La Convention prend effet à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée déterminée, qui s'achèvera au plus tard le 30 juin 2021, sous réserve des articles 5 [*confidentialité*] et 6 [*Communication et propriété intellectuelle*] et 8.4 [*Restitution*], dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectives en cause.

## **Article 8 : Résiliation**

### **8.1 : Résiliation pour faute**

En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution par une des Parties de ses obligations contractuelles, la Convention sera résiliée de plein droit par l'autre Partie, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse après un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

### **8.2 : Résiliation pour force majeure ou empêchement**

Si le Bénéficiaire se trouve empêché, par un événement de force majeure, de faire réaliser la mission définie à l'article 1 de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans indemnité, trente (30) jours calendaires après notification à la CDC, par lettre recommandée avec avis de réception, de l'évènement rendant impossible l'exécution de la Convention.

Aucune des Parties ne sera responsable du manquement ou du non-respect de ses obligations dues à la force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et communautaires.

De même, la Convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution du Bénéficiaire.

### **8.3 : Conséquences de la résiliation**

En cas de résiliation de la Convention, le Bénéficiaire est tenu de restituer à la Caisse des Dépôts, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résiliation, les

sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues au Bénéficiaire.

#### **8.4 : Restitution**

Les sommes versées par la CDC conformément à l'article 4 ci-dessus, et pour lesquelles le Bénéficiaire ne pourra pas justifier d'une utilisation conforme aux objectifs définis dans le cadre de la présente Convention, sont restituées sans délai à la CDC, et ce, sur simple demande de cette dernière.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre à la CDC, dans les trente (30) jours calendaires suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis par la Caisse des Dépôts et que le Bénéficiaire détiendrait au titre de la Convention.

### **Article 9 : Dispositions générales**

#### **9.1 : Élection de domicile – Droit applicable - Litiges**

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes. La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

#### **9.2 : Intégralité de la Convention**

Les Parties reconnaissent que la Convention ainsi que ses annexes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

#### **9.3 : Modification de la Convention**

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

#### **9.4 : Cession des droits et obligations**

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de la Convention, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts pourra quant à elle librement transférer les droits et obligations visés par la Convention.

### **9.5 : Nullité**

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

### **9.6 : Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait en deux exemplaires,

A Strasbourg, le ..... 2021

Pour le Bénéficiaire

Pour la CDC

Francis KLEITZ  
Maire

Paul JEANNET  
Directeur territorial Haut-Rhin

Liste des annexes :

**Annexe 1** : Budget prévisionnel

**Annexe 2** : Logotype de la Banque des territoires groupe Caisse des Dépôts et de la Ville de Guebwiller

## Annexe 1

Coût total HT de la mission : 20.000 €

- Ville de Guebwiller : 10.000 €            50 %
- Caisse des Dépôts : 10.000 €           50 %

Période d'intervention : de mai à septembre 2020.

MCVAIC est ainsi pensé pour répondre à plusieurs objectifs, à la fois quantitatifs et qualitatifs :

- Pallier la vacance commerciale
- Attirer les porteurs de projets
- Sensibiliser aux enjeux du numérique
- Fédérer les acteurs du commerce local
- Rendre les administrés consom'acteurs

## Annexe 2

### Logotype de la Banque des territoires groupe Caisse des Dépôts

- Le logo identitaire est le bloc-marque



Sa hauteur minimum : 13 mm du haut au bas de l'hexagone.

Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.

Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

- Il existe un autre format : le logo carré



Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).

Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.

Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

### LOGOTYPE de la Ville de Guebwiller



N°07 - 04/2021

**DÉNOMINATION DE VOIRIE**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire Délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Développement Durable Urbanisme et Commerces en date du 31 mars 2021.

Dans le cadre de la création du lotissement dit « Mannberg » accordé par arrêté du 04/12/2019 et situé chemin du Mannberg (parcelles 25,24 et 148 de la section 14), une nouvelle voirie de desserte interne est créée.



Extrait plan Permis d'aménager

Il s'agit donc de baptiser cette nouvelle voie.

Pour rappel, le lieu-dit « Mannberg » est mentionné sur le plan de la ville de Guebwiller vers 1760. A l'époque, ces parcelles étaient occupées par des vignes en grande majorité, des châtaigneraies et des prés. Le terme « Mannberg » est originaire du vieil allemand « Manwerch », « Manwerk » qui signifie en français la mesure de la superficie agraire dite fauchée. Son origine rappelle la présence de prés de fauche.

Il est donc proposé au conseil municipal, avec l'accord de la Commission Développement Durable Urbanisme et Commerce, de baptiser la nouvelle voirie créée dans le cadre du lotissement Mannberg : impasse du Mannberg.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- **approuve la dénomination de la nouvelle voirie interne créée dans le cadre du lotissement Mannberg : impasse du Mannberg ;**
- **dit que les services fiscaux, la Poste, les services de secours et les concessionnaires en seront informés.**

---0---

N°08 - 02/2021

**RAVALEMENT DE FAÇADES  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire Délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Développement Durable Urbanisme et Commerces en date du 31 mars 2021.

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.

Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a en outre approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments.

Depuis lors :

- 19 demandes de subvention ont été déposées
- 6 subventions ont été versées en 2020 pour un montant total de 23 654,16 €.

Le montant prévisionnel des subventions demandées pour 2021 s'élève à ce jour à 74 395,22 €.

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement de subventions pour les derniers travaux réalisés :

NOM	Adresse des travaux	Dossier autorisation d'urbanisme	Date validation DP	Date dépôt demande de subvention	Facture des travaux en TTC	Surface de façade concernée	Taux de subvention applicable	Participation Ville	Ratio €/m <sup>2</sup> Subvention / surface façade	Conformes
UHMANN	23 rue des Dominicains	DP 068 112 20 00035	13/05/2020	23/04/2020	16 822,50 €	110	30% majoré de 50% car commerce	6 600,00 €	60,00	X



M. MULLER précise qu'au vu des chiffres on peut remarquer que le dispositif commence à avoir du succès, de plus en plus de demandes arrivent en mairie.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- décide l'attribution d'une subvention de 6 600,00 € à Mr UHMANN, pour les travaux réalisés au 23 rue des Dominicains ;

- autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

---0---

Direction Proximité - Solidarité

N°9 - 04/2021

### ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER : 11, RUE JULES GROSJEAN

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

La Ville de GUEBWILLER a la possibilité dans le cadre du réaménagement de l'ancien site Carto-Rhin, situé en cœur de ville, de se porter acquéreur d'un ensemble immobilier sis 11, rue Jules Grosjean.

Cadastré section 03, parcelle n°18, zone UAa du PLU, d'une surface au sol de 505m<sup>2</sup>, ce bien libre de tout occupant et propriété des Csts HAMMERER, dispose d'une maison d'habitation à 2 niveaux, en annexe d'un garage et d'une remise agricole.

Offrant une belle opportunité d'intégrer un espace supplémentaire au sein de ce programme de réaménagement une fois les travaux de démolition achevés, des pourparlers ont d'ores et déjà été engagés avec l'ensemble des ayants-droits permettant d'aboutir à un prix de cession de deux cent trente mille euros (230 000 €).

Une promesse de cession a par ailleurs été établie dans ce sens par les co-proprétaires et validée par la SCP BARTH – BASTIEN-BOISUMEAU, Notaires à Ensisheim, dont copie en annexe de la présente délibération.

Au regard de la situation du bien et de ses caractéristiques, aucune observation particulière n'est formulée par les services de France Domaines quant au prix de cession.

M. MULLER ajoute que c'est une opportunité pour l'ensemble de l'aménagement du site qui permettrait d'avoir un périmètre plus grand pour les aménagements mais aussi d'aérer l'ensemble de ceux-ci. Grâce à cette acquisition le projet est plus aéré et plus végétalisé, cela permet une meilleure déambulation des riverains et des habitants. Le parking sera plus petit mais un parking souterrain sera construit pour qu'il y ait moins de voitures présentes en extérieur. Un square fera la liaison avec le parvis de l'Hôtel de Ville pour plus de fraîcheur.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL /**

**E. HASENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- approuve l'acquisition de l'ensemble immobilier, sis en section 03 du ban communal :

Parcelle	Contenance	Cédant
18	505m <sup>2</sup>	Csts HAMMERER – 11, rue Jules Grosjean – 68500 GUEBWILLER

- approuve les conditions particulières suivantes :
  - l'acquisition est consentie moyennant le prix de 230 000 € ;
  - les frais, droits, émoluments sont à la charge de l'acquéreur ;

- charge la SCP BARTH – BASTIEN-BOISUMEAU, Notaires à Ensisheim, de l'établissement de l'acte correspondant ;
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ;
- dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget principal 2021.

---0---

Département :  
HAUT RHIN

Commune :  
GUEBWILLER

Section : 3  
Feuille : 000 3 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 25/03/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

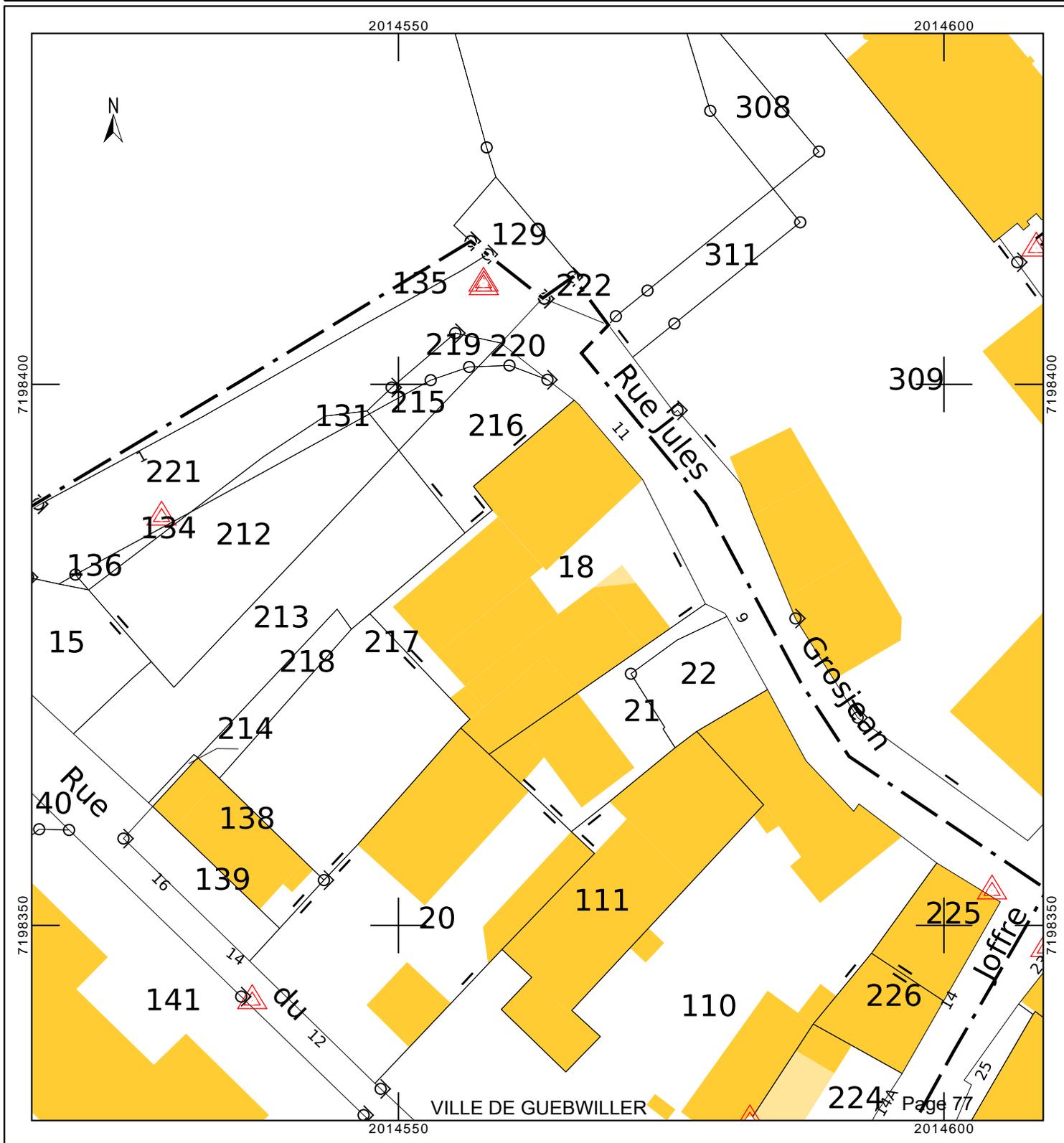
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
GUEBWILLER  
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99  
68502  
68502 GUEBWILLER CEDEX  
tél. 03 89 24 81 03 -fax 03 89 24 81 10  
cdf.colmar@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## PROMESSE DE VENTE

Les soussignés :

1°) Monsieur Bernard André **HAMMERER**, retraité, et son épouse Madame Marie-Louise **HEIDT**, demeurant ensemble à SOULTZ-HAUT-RHIN (68360) 2 B rue du Moulin.

Monsieur né à GUEBWILLER (68500) le 4 mai 1947.

Madame née ...

Mariés à la mairie de GUEBWILLER (68500), le 11 août 1966 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BIMBOES, alors, notaire à GUEBWILLER (68500).

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

2°) Monsieur Richard Marcel **HAMMERER**, retraité, demeurant à BUHL (68530) 22 rue Saint Jean.

Né à GUEBWILLER (68500) le 6 mai 1949.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

3°) Madame Béatrice Yolande **HAMMERER**, épouse de Monsieur Serge **MEPPIEL**, demeurant à SOULTZ-HAUT-RHIN (68360) 10 A rue du Wolfhag.

Née à GUEBWILLER (68500) le 28 août 1950.

Mariée à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 2 mars 1974 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BIMBOES, alors, notaire à GUEBWILLER (68500), le 13 février 1974.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

4°) Monsieur Fernand André **HAMMERER**, chauffeur agricole, époux de Madame Magali Nadine **MIAZZA**, demeurant à BUHL (68530) Les Coteaux de l'Appental.

Né à GUEBWILLER (68500) le 22 février 1962.

Marié à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 14 septembre 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

5°) Madame Annie Bernadette Ernestine DELPECH,  
Veuve de Monsieur Alain Paul Albert HAMMERER,  
Demeurant à ALFORTVILLE 62 rue Edouard VAILLANT

Née...

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

6°) Monsieur Alexis Stéphane Jérôme **HAMMERER**, couvreur, demeurant à MAISONS-ALFORT (94700) 52 rue Carnot.  
Né à ALBI (81000) le 6 août 1967.  
Célibataire.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité Française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.

7°) Monsieur Arnaud Christophe Stéphane **HAMMERER**, consultant, époux de Madame Géraldine Michelle **COGAN**, demeurant à SURESNES (92150) 10 rue du Fizeau.  
Né à SCHILTIGHEIM (67300) le 14 septembre 1975.  
Marié à la mairie de TAISSY (51500) le 16 juin 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
De nationalité Française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.

8°) Monsieur Laurent Emmanuel **HAMMERER**, ouvrier de production, demeurant à UNGERSHEIM (68190) 13 rue d'Ensisheim.  
Né à GUEBWILLER (68500) le 10 mars 1975.  
Célibataire.  
Ayant conclu avec Madame Florence, Louise, Paule SCHWINDENHAMMER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 23 août 2014, enregistré au Tribunal d'Instance de GUEBWILLER le 26 août 2014.  
Contrat non modifié depuis lors.  
De nationalité Française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.

9°) Monsieur Jean-Paul Elie André **HAMMERER**, Fraiseur, époux de Madame Sabine **MARTY**, demeurant à BUHL (68530) 10 rue de la Vigne.  
Né à GUEBWILLER (68500) le 2 avril 1976.  
Marié à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 1er juin 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.

10°) Monsieur Olivier Patrice Jean Jacques **HAMMERER**, chauffeur livreur, demeurant à GUEBWILLER (68500) 10 rue Bapaume.  
Né à COLMAR (68000) le 10 juin 1974.  
Célibataire.  
Non lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.

11°) Madame Stéphanie Céline **HAMMERER**, ouvrière de production, demeurant à PFAFFENHEIM (68250) 18 rue du Centre.

Née à GUEBWILLER (68500) le 27 février 1979.

Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Johan, Antony, Gaël RONDEAU un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 22 octobre 2012, enregistré à la mairie de PFAFFENHEIM le 22 octobre 2012.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

PROMETTANTS,

Promettent de vendre à la Ville de Guebwiller, BENEFICIAIRE, qui accepte, sous réserve de la publication des droits de propriété, le bien immobilier situé à GUEBWILLER (68500) 11 rue Jules Grosjean, cadastré Section 3 N° 18 « Rue Jules Grosjean » avec 5,05 ares, tel que le dit immeuble se poursuit et comporte avec ses dépendances, sans exception, ni réserve.

---

---

#### **I. ORIGINE DE PROPRIÉTÉ**

Les soussignés s'engagent à fournir à la première demande tous les renseignements nécessaires à la rédaction de l'acte administratif.

#### **II. LOCATION**

Les soussignés s'engagent à fournir l'immeuble libre de toute location ou occupation.

#### **III. PRIX**

La vente, objet de la présente promesse, sera réalisée moyennant un prix principal d'acquisition, toutes indemnités comprises, de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000,00 EUR).

#### **IV. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les soussignés déclarent en outre :

- a. Engager expressément leurs héritiers ou représentants, fussent-ils mineurs ou autrement incapables, à vendre à la Ville de Guebwiller, aux conditions de prix ci-dessus précisées, l'immeuble qui fait l'objet des présentes.
- b. S'interdire de créer ou de laisser créer aucune servitude, ni autre droit réel sur l'immeuble dont il s'agit, pendant la période s'étendant de la signature de la promesse à la publication de l'acte portant transfert de propriété, pas plus que de louer, de

renouveler les locations ou d'en changer la nature, et à cet effet, que l'immeuble n'est à leur connaissance grevé d'aucune inscription de privilège, d'hypothèque judiciaire ou conventionnelle, ni de servitudes autres que celles imposées par la loi ou les règlements en vigueur.

## **V. VALIDITÉ**

La présente promesse est consentie pour une durée expirant le 1<sup>er</sup> juin 2021 à minuit.

La levée d'option interviendra au plus tard dans la journée de l'expiration de ladite promesse.

Pendant ce délai, le PROMETTANT s'interdit de consentir à qui que soit d'autre toute autre promesse concernant le bien ci-dessus désigné.

Passé ce délai, sans que le BENEFICIAIRE ait levé l'option, la présente promesse sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

La présente promesse sera, après délibération de la Ville, transformée en acte de vente authentique à première réquisition devant Maître Michèle BARTH, notaire à ENSISHEIM, dans un délai n'excédant pas trois (3) mois à compter de la levée d'option.

## **VI. FRAIS**

Tous les frais et droits qui seront la suite et la conséquence du présent engagement seront supportés par la Ville de Guebwiller, bénéficiaire des clauses rapportées ci-dessus.

Fait en deux exemplaires originaux à

le

Signatures



N°10 - 04/2021

**ALIGNEMENT 7, RUE DE L'HÔPITAL : RÉGULARISATION**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

La S.C.I. TOMA représentée par M. DIAS est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 7, rue de l'Hôpital, zone UA du PLU, cadastré section 5, parcelle 267/38, d'une superficie de 258 m<sup>2</sup>, comprenant une maison d'habitation à laquelle sont rattachés un jardin et une cour.

Lors de l'instruction par le service de l'urbanisme d'un dossier portant autorisation d'implantation d'un muret en limite de propriété, il a pu être constaté qu'une bande de ce terrain avait été intégrée dans un souci d'alignement au domaine public communal sans qu'aucun ajustement n'ait été réalisé.

Cette situation connue, il a été convenu avec le propriétaire d'une régularisation dans les meilleurs délais. Un procès-verbal d'arpentage a été réalisé dans ce sens avec la création de 2 parcelles, l'une d'une contenance de 243m<sup>2</sup> qui reste propriété de la S.C.I. TOMA, la seconde d'une surface de 15 m<sup>2</sup> à verser dans le domaine public.

Parallèlement à cette démarche, un accord a pu être trouvé avec M. DIAS pour un prix forfaitaire de cession de 100 € les 15m<sup>2</sup>. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet alignement ne relève d'une saisine du Domaine, le prix de cession étant inférieur au seuil de consultation.

Sa régularisation interviendra par acte notarié aux frais de l'acquéreur.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- **approuve l'acquisition de la parcelle suivante, sis en section 5 du ban communal :**

Parcelle	Contenance	Cédant
513/38	15m <sup>2</sup>	SCI TOMA représentée par M. DIAS – 7, rue de l'Hôpital – 68500 GUEBWILLER

- **approuve les conditions particulières suivantes :**
  - l'acquisition est consentie moyennant le prix forfaitaire de 100 €
  - les frais, droits, émoluments comme le PVA sont à la charge de l'acquéreur
- **charge Me Daniel LITZENBURGER, Notaire à GUEBWILLER, de l'établissement de l'acte correspondant ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ;**
- **dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget principal 2021.**

---0--

Département  
HAUT-RHIN  
Commune  
GUEBWILLER  
Tribunal d'Instance  
GUEBWILLER  
Date de dépôt

COPIE

# PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application  
de la loi du 31 Mars 1884 applicable  
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

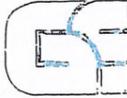
N° D'ORDRE DU DOCUMENT
1556

Section 5          Numéro 267/38 .

## PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact  
A Guebwiller, le 12 octobre 2020

Le géomètre-expert



**Marc JUNG**  
Géomètre-Expert C.A.G./OGE 4638  
101 rue Théodore Dock  
68500 GUEBWILLER

## CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A COLMAR, le 5 Février 2021

PO L'Inspecteur  
POLE TOPOGRAPHIQUE  
DE GESTION CADASTRALE  
Cité Administrative - Bât. J  
68026 COLMAR CEDEX  
Tél. : 06.25.27.90.92

**Michèle SCHNEIDER**  
Géomètre Cadastreur  
des Finances Publiques

SITUATION ANCIENNE

Section	Numéro Parcelle	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture
		Feuille	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des bâtiments
5	267			S.C.I. TOMA		2	58	sol
	38			par M. DIAS				
				7, rue de l'Hôpital				
				68500 GUEBWILLER				

SITUATION NOUVELLE

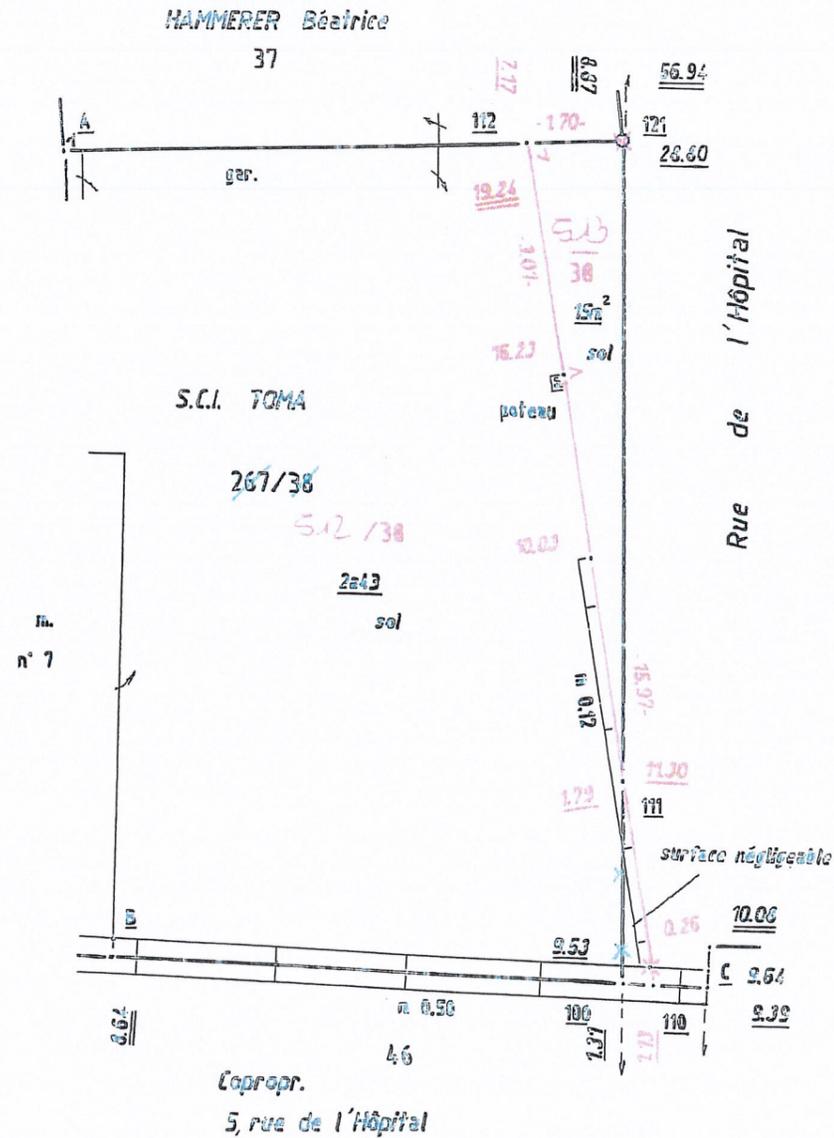
Section	Numéro Parcelle	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture
		Feuille	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des bâtiments
				Lieu-dit : 7, rue de l'Hôpital				
5	512			C.C.4		2	43	sol
	38							
5	513			idem		0	15	sol
	38							
						2	58	

Croquis sans échelle

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

Commune	GUEBWILLER	
Adresse	7 Rue de l'Hôpital	
Code commune	Préfixe	Section
68112	000	5
Parcelles mères		
267		
Géomètre-expert/Pers. agréée	Identifiant	n° dossier
JUNG Marc	04638	2020-233

n° croquis	
1556	
Feuille	
Numéro	Total
1	1



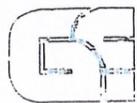
Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.

le : 12 octobre 2020

la nouvelle limite est reconnue exacte par le(s) propriétaire(s) soussigné(s) qui demande(nt) la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

S.C.I. TOMA par M.DIAS

Ville de GUEBWILLER



**Marc JUNG**  
 Géomètre-Expert D.P.L.G./OGE 4838  
 101 rue Théodore Deck  
 68500 GUEBWILLER



Le Maire :  
 F. KLEITZ  
 Conseiller Municipal



Département :  
HAUT RHIN

Commune :  
GUEBWILLER

Section : 5  
Feuille : 000 5 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/07/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

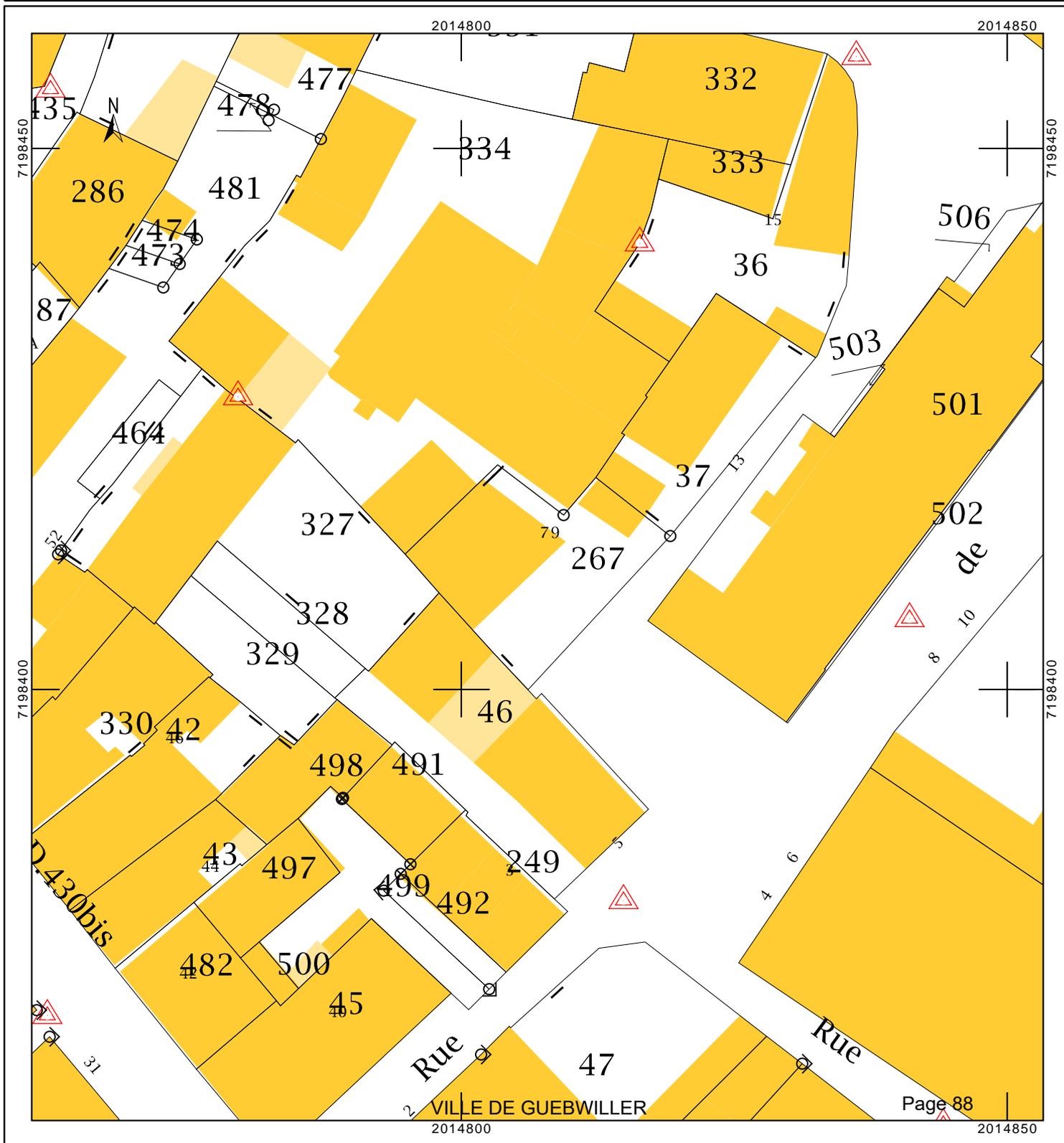
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
GUEBWILLER  
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99  
68502  
68502 GUEBWILLER CEDEX  
tél. 03 89 24 81 03 -fax 03 89 24 81 10  
cdf.colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



N°11 - 04/2021

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES  
OPÉRÉES PAR LA VILLE DE GUEBWILLER EN 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le code général des collectivités territoriales a prévu en son article L2241-1 qu'une information soit faite une fois par an à l'assemblée délibérante sur la politique immobilière menée par la collectivité.

Le bilan 2020 de la Ville de Guebwiller est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif qui sera annexé au compte administratif de l'exercice correspondant.

Il s'agit des décisions qui ont concerné les dossiers suivants :

<b>ACQUISITIONS</b>					
Date délibération	Désignation du bien	situation – surface référence cadastrale	Cédant	Montant	Date de l'acte
CM du 25.09.2019 (point n°09) CM du 17.02.2020 (point n°03)	terrain	6, rue Victor Hugo Section 11 Parcelle n°335 7,65 ares	État Français représenté par la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin 3, rue Fleischhauer 68000 COLMAR	77 150,00 €	10.03.20
CM du 25.11.19 (Point n°10)	terrain	Rue de la République Section 28 Parcelle n°201/50 1,34 ares	Copropriété Le Louvre 191, rue de la République 68500 GUEBWILLER	1,00 €	19.02.20
<b>CESSIONS</b>					
Date délibération	Désignation du bien	situation – surface référence cadastrale	Acquéreur	Montant	Date de l'acte
CM du 20.06.19 (point n°11)	bâtiment	2, Av. du Mal. Foch Section 11 Parcelle n°356/12 5,03 ares	SCI Gueb Gare 16, rue des Vieilles Vignes 68700 ASPACH-MICHELBACH	250 000 €	04.03.20
<b>ÉCHANGES</b>					
Date délibération		Désignation – situation – surface	Acquéreur	Montant	Date de l'acte
-					
<b>SERVITUDES DE RÉSEAUX</b>					
Date délibération	Désignation du bien	situation – surface référence cadastrale	Cédant	Concessionnaire	Montant
CM du 17.02.20 (Point n°05)	terrain	Rue du Rempart Section 04 - Parcelle 418 (implantation d'un poste de transformation public de courant électrique)	Ville de GUEBWILLER	ENEDIS	20 €
CM du 17.02.20 (Point n°10)	terrain	Chemin Noir – lieu-dit Quaterfeld Section 23 - Parcelle n°120 (convention de passage de câbles fibre optique)	Ville de GUEBWILLER	FREE SAS	gratuit

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :**

**- prend acte de ce bilan.**

---0---

---

Service des finances

---

**N°12 - 04/2021**

**FORMATION DES ÉLUS 2020 - BILAN**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

Les articles L.2123-12 à 16 et R.2123-12 du code général des collectivités territoriales réglementent le droit à la formation des membres des conseils municipaux.

En application de ces dispositions, le conseil municipal dans sa séance du 15 juillet 2020, a délibéré sur les conditions d'exercice de ce droit par ses membres et déterminé les orientations ainsi que les crédits ouverts à ce titre au budget de la collectivité.

Sur le plan financier il est rappelé que l'enveloppe budgétaire a été fixée à 6 000 € pour l'exercice 2020.

Il est précisé dans les articles susvisés qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif.

En 2020, Mme Hélène FRANCOIS-AULLEN, conseillère municipale, a suivi la formation suivante :

- 1) Lieu : PARIS (75)
- 2) Organisme de formation : CEDIS FORMATION
- 3) Date : le 21 et 22 janvier 2020
- 4) Formation : « Journées nationales de formation des élu-es locaux »
- 5) Coût : 400 €.

En 2020, également, Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire, a suivi la formation suivante :

- 6) Lieu : STRASBOURG (67)
- 7) Organisme de formation : ELUESLOCALES.FR
- 8) Date : le 14 janvier 2020
- 9) Formation : « Avoir de la répartition »
- 10) Coût : 358,80 €.

Mme WIESSER souhaite connaître les types de formations réalisées par les élus.

M. BRAUN répond concernant Mme FRANCOIS-AULLEN que c'était une formation intitulée « Journées nationales de formation des élu-es locaux » et pour Mme DEHESTRU « Avoir de la répartition ». Ce sont des formations demandées dans le cadre des fonctions et attributions des élus.

Mme FRANCOIS-AULLEN ajoute que la difficulté de partir en formation est qu'il faut avoir de la disponibilité, surtout pour les élus actifs. Une formation avait été organisée pour les finances en mairie, elle explique que cela serait bien et plus incitatif de refaire une formation pour les élus sur site.

M. BRAUN répond qu'il est envisageable de refaire une formation de la sorte pour les nouveaux élus notamment mais aussi sur d'autres thèmes sur le même modèle d'organisation.

M. le Maire ajoute que les conditions sanitaires rendent impossibles pour l'instant l'organisation de formations sur site mais que cela peut être fait lors du deuxième semestre. Une visite des services de la mairie doit être organisée pour les élus et cela sera fait dès que le contexte le permet.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :**

- **prend acte de ce bilan relatif à la formation des élus locaux au titre de l'année 2020.**

---0---

---

Service des finances

---

**N°13 - 04/2021**

**DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE  
RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN  
EXERCICE 2020**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

La Ville de GUEBWILLER a bénéficié en 2020 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 990 769 €.

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991, les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre. Il s'agit de vous présenter les actions menées au cours de l'exercice 2020.

Ces différentes opérations, retracées dans un rapport joint en annexe, permettent d'identifier les actions menées dans les domaines de l'amélioration du cadre de vie urbain, de la solidarité, de la jeunesse et de la vie culturelle et sportive.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :**

- **prend acte du rapport ci-annexé relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2020.**

---0---

## DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

### Rapport retraçant les actions de développement social urbain concernant l'exercice 2020.

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991 les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement.

En 2020, la Ville de Guebwiller a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine un montant de 990 769,00 €. Cette somme a permis de financer les actions suivantes :

#### Dépenses au titre de l'amélioration du cadre de vie urbain :

Divers travaux, acquisitions et aménagements destinés à la valorisation et à l'amélioration du cadre de vie pour un montant total de 1 928 243,59 € : plantation d'arbres et d'arbustes (3 748,80 €), acquisition pose d'équipements de voirie dont l'abri à vélo au parking multimodal et la balayeuse (251 841,59 €) et des travaux de voirie, notamment l'aménagement du parking de la gare et le pont Lebouc (1 672 653,20 €).

#### Dépenses au titre de la solidarité :

Pour un montant total de 44 258,40 € comprenant notamment la fin des travaux du pôle médical et la réfection du logement d'urgence au 12a rue Maréchal Joffre.

#### Dépenses au titre des actions en faveur de la jeunesse :

Les actions menées dans ce domaine ont générées des dépenses d'un montant total de 469 228,23 € qui concernent, au niveau de l'investissement, la fin des travaux de l'école Adélaïde Hautval (389 948,24 €), des équipements et travaux divers dans les écoles (78 561,52 €). Pour l'Espace Jeunesse, l'acquisition d'une armoire audio pour un montant de 718,51 €.

Au niveau du fonctionnement les dépenses liées à l'organisation des activités péri et extrascolaires (452 118,32 €).

#### Dépenses au titre du développement de la vie culturelle et sportive :

Les dépenses totales s'élèvent à 380 361,03 € et concernent :

- le stade Throo avec la création d'une dalle en béton et l'automatisation des portes pour un montant de 19 379,73 €
- la réfection totale de l'escalier de secours de la cave dimière (25 653,60 €)
- l'acquisition de chariots à livre pour la médiathèque (2 366,98 €), de mobiliers pour l'Eté Zen et d'un manège (209 625,00 €)
- les travaux de réfection du Musée pour un montant de 123 335,72 €

Au niveau du fonctionnement les subventions versées aux associations à caractère culturel (150 000,00 €), à caractère sportif (166 220,46 €) et le fonds documentaire de la Médiathèque (29 520,44 €).

Soit un montant total de dépenses de 3 619 950,47 €.

Les subventions et participations reçues correspondant à ces dépenses s'élèvent à 654 606,34 €.

En tenant compte du montant de 990 769,000 € perçu au titre de la DSU, le solde qui a été financé dans le cadre de l'équilibre général du budget 2020 s'élève à 1 974 575,13 €.

\*\*\*\*\*

Investissement			Fonctionnement		
DEPENSES					
CADRE DE VIE					
Patrimoine arboré	1 364,00	Arbres parking multimodal			
	2 384,80	Phase 1 patrimoine arboré			
	<b>3 748,80</b>				
<b>Total patrimoine arboré</b>					
Equipements de voirie	40 194,30	Abri-vélo parking multimodal			
	1 328,40	Cendriers sur poteau			
	<b>41 522,70</b>				
<b>Total équipements de voirie</b>					
Travaux de voirie	988 622,24	Parking multimodal			
	40 996,80	Reconstruction murs vignoble			
	643 034,16	Travaux de voirie			
	<b>1 672 653,20</b>				
<b>Total travaux de voirie</b>					
Equipements pour embellissement de la Ville et propreté urbaine	5 889,83	Serrures élec parc Neuenbourg			
	2 850,54	Distributeurs distriassse			
	42 998,35	Eclairage de Noël			
	19 039,99	Bacs à fleurs Place HV			
	3 120,00	Bancs parcs			
	136 420,18	Balayeuse/véhicule élec			
	<b>210 318,89</b>				
<b>Total embellissement et propreté urbaine</b>					
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 928 243,59</b>				
			<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES CADRE DE VIE (inv.+fonct.)</b>					<b>1 928 243,59</b>
SOLIDARITE					
Solidarité	26 412,20	Pôle médical			
	12 999,17	Réfection logement 12a rue Joffre			
	3 958,31	Accès élec bains municipaux			
	888,72	PC portable			
<b>Total solidarité</b>	<b>44 258,40</b>				
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>44 258,40</b>				
			<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES SOLIDARITE (inv.+fonct.)</b>					<b>44 258,40</b>

<b>JEUNESSE</b>					
<b>Ecoles</b>	4 176,45	Sécurisation cour école Kienzl	<b>Marché périscolaire (JEF)</b>	<b>0,00</b>	c/D6042
	1 566,93	Mur chaufferie école Magenta	<b>Activités Ecoles</b>	<b>600,00</b>	
	2 322,17	Travaux école Bucher (sol)	<b>Périscolaire Espace Jeunesse (ESPJ)</b>	<b>22 863,70</b>	autres cptes.
	16 291,42	Réfection salles de classe école Storck	<b>Activités Espace Jeunesse (ESPJ)</b>	<b>24 193,48</b>	
	25 257,59	Rateliers vélo/mobiliers école Hautval	<b>DSP Périscolaire</b>	<b>376 652,14</b>	c/d6574
	2 754,88	PC portables écoles	<b>Colos apprenantes</b>	<b>27 809,00</b>	
	4 752,72	PC portable/TBI école Storck			
	1 285,92	Sièges ATSEM écoles Exu et Magenta			
	10 971,00	Stores écoles Storck/Magenta			
	9 182,40	Equipement sportif école Hautval			
	389 948,24	Réhabilitation Hautval			
	<b>Total écoles</b>	<b>468 509,72</b>			
<b>Espace Jeunesse</b>	718,51	Armoire audio			
<b>Total Espace Jeunesse</b>	<b>718,51</b>				
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>469 228,23</b>		<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>452 118,32</b>	
			<b>TOTAL GENERAL DEPENSES JEUNESSE (inv.+fonct.)</b>		<b>921 346,55</b>
<b>CULTURE ET SPORT</b>					
<b>Salle 1860</b>			<b>Subventions versées aux assoc. culturelles</b>	<b>150 000,00</b>	
			<b>Subventions versées aux assoc.sportives</b>	<b>166 220,46</b>	
<b>Total Salle 1860</b>	<b>0,00</b>				
<b>Stade Throo</b>	19 379,73	Dalle béton/automatisation portes			
<b>Stade du Heissenstein</b>					
<b>Gymnase Facchin</b>					
<b>Maison Ritter</b>					
<b>Maison des Associations</b>					
<b>Cave Dimière</b>	25 653,60	Escalier	<b>Fonds documentaire médiathèque</b>	<b>29 520,44</b>	
<b>Théâtre</b>					
<b>Divers</b>	209 625,00	Transats été zen/Manège			
<b>Médiathèque</b>	2 366,98	Chariots livres			
<b>Total Médiathèque</b>	<b>2 366,98</b>				
<b>Musée Théodore Deck</b>	123 335,72	Réfection du Musée			
<b>Total Musée</b>	<b>123 335,72</b>				
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>380 361,03</b>		<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>345 740,90</b>	
			<b>TOTAL GAL.DEPENSES CULTURE ET SPORT (inv.+fonct.)</b>		<b>726 101,93</b>
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>2 822 091,25</b>		<b>Total général dépenses fonctionnement</b>	<b>797 859,22</b>	
<b>Total général dépenses (investissement + fonctionnement)</b>			<b>3 619 950,47</b>		

### RECETTES

	281 284,89	Subv. Réhabilitation école Hautval	Prestation enfance CAF (JEF)	63 576,67	
	7 650,00	Subv. Reconstruction murs vignoble	Prestation enfance CAF (ESPJ)	24 446,59	c/7478
	179 900,00	Subv. Parking multimodal	Prestations service CAF (ESPJ)	33 310,90	
	2 464,00	Subv. Plan de gestion différenciée	Régie recettes périscolaire (JEF)		
	2 272,00	Subv. Numérisation et valorisation Archives musée	Régie recettes activités (ESPJ)		c/7067
	40 802,00	Subv. Travaux route d'Issenheim	Régie recettes activités (ECO)	70,00	
	7 392,00	Subv. Acquisition tondeuses cimetière Pour suppression produit phytosanitaire	Fonds soutien Etat périscolaire	2 437,29	c/74718
			Régie recettes médiathèque	1 500,00	c/7062
			Subv.Min.Culture animations médiathèque		c/74718
			Loyer DSP	7 500,00	c/752
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>521 764,89</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>132 841,45</b>	
<b>Total général recettes (investissement + fonctionnement)</b>			<b>654 606,34</b>		

<b>Solde (total général dépenses moins total général recettes)</b>			<b>2 965 344,13</b>		
<b>Moins DSU perçue</b>			<b>-990 769,00</b>		
<b>Solde financé dans le cadre de l'équilibre général du budget</b>			<b>1 974 575,13</b>		

N°14 - 04/2021

**COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2020  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE RÉHABILITATION DES FRICHES  
ET DE LA GENDARMERIE  
AVIS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie a été réalisée par le Trésorier municipal et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs dressés par le Maire.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, il convient de clôturer les comptes de l'exercice 2020 par l'adoption, préalablement au vote des comptes administratifs correspondants, des comptes de gestion présentés par le Trésorier municipal.

Au vu des budgets primitifs de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées, des bordereaux des mandats, des bordereaux des titres de recettes, des comptes de gestion dressés par le Trésorier municipal,

et après s'être assuré :

- que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures pour chaque budget le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- que les résultats portés sur les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes des friches et de la gendarmerie sont identiques.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- **arrête les comptes de gestion du budget principal de la Ville, de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie établis par M. le Trésorier municipal et tels qu'ils figurent en annexe ;**
- **déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier municipal n'appellent pas d'observation de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie.**

---0---

**068022**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**01400 GUEBWILLER**

VILLE DE GUEBWILLER  
ORIGINE DU DOCUMENT : marie-christine.brog

Exercice : 2020

Budget collectivité : 01400

Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**N° CODIQUE 068022**

**Date d'édition : 10/02/2021**

**IDENTIFIANT BUDGET 01400**

**N° de SIRET 21680112600014**

**GUEBWILLER**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2020**

VILLE DE GUEBWILLER

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Christophe LALAGUE**  
**068022 TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2020 AU 10/02/2021**

N° CODIQUE 068022  
 TRES. SOULTZ-FLORIVAL  
 Date d'édition : 10/02/2021

Population : 11414  
 Nomenclature M14 sup egal 10000h  
 Voté par Nature avec ref. fonct.  
 Exercice 2020

**SOMMAIRE**

	<b>PAGES</b>
<b>1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....</b>	<b>3</b>
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
<b>2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....</b>	<b>21</b>
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 30
<b>3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....</b>	<b>42</b>
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 43
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 87
<b>4EME PARTIE : Page des signatures .....</b>	<b>89</b>

VILLE DE GUEBWILLER

# SITUATION PATRIMONIALE

**01400 - GUEBWILLER**  
**BILAN SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>384,88</b>	Dotations	20 366,78
Terrains	3 142,47	Fonds globalisés	15 858,94
Constructions	34 632,07	Réserves	56 667,55
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	42 164,59	Différences sur réalisations d'immobilisations	8 413,83
Immobilisations corporelles en cours	7 212,45	Report à nouveau	692,08
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	17 126,08	Résultat de l'exercice	1 634,22
Autres immobilisations corporelles	4 358,81	Subventions transférables	40,36
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>108 636,48</b>	Subventions non transférables	12 165,59
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 369,10</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>111 390,45</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>115 839,35</b>
Créances	2 814,24	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>9 431,13</b>
Disponibilités	10 779,67	Fournisseurs	120,13
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 608,03
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 593,91</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>1 728,16</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>2 105,02</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11 159,30</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	<b>90,74</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>127 089,39</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>127 089,39</b>

**01400 - GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Subventions d'équipement versées	623 560,46	337 511,23	286 049,23	276 486,04
	Autres immobilisations incorporelles	655 462,38	556 636,50	98 825,88	104 662,72
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	3 166 306,31	23 832,35	3 142 473,96	3 046 817,97
	Constructions en toute propriété	35 149 530,10	517 455,60	34 632 074,50	34 481 294,79
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	42 164 587,15		42 164 587,15	37 262 477,51
	Collections et oeuvres d'art	995 467,24		995 467,24	995 467,24
	Autres immobilisations corporelles	7 765 352,86	4 402 006,76	3 363 346,10	3 049 364,93
	Immobilisations corporelles en cours	7 212 449,99		7 212 449,99	9 197 900,05
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	17 126 078,35		17 126 078,35	17 126 078,35
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	<b>MONTANT A REPORTER</b>	<b>114 858 794,84</b>	<b>5 837 442,44</b>	<b>109 021 352,40</b>	<b>105 540 549,60</b>

**ACTIF  
IMMOBILISE**

## 01400 - GUEBWILLER

## BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	REPORT	114 858 794,84	5 837 442,44	109 021 352,40	105 540 549,60
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	1 686 286,00		1 686 286,00	1 686 286,00
	Autres titres immobilisés	51 077,26		51 077,26	51 077,26
	Prêts	410 617,58		410 617,58	410 617,58
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	221 120,64		221 120,64	232 562,08
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	117 227 896,32	5 837 442,44	111 390 453,88	107 921 092,52

## 01400 - GUEBWILLER

## BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	48 845,52		48 845,52	147 302,52
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 637 131,03		1 637 131,03	1 897 102,94
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	1 139 085,39		1 139 085,39	604 436,08
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	4 847,89	15 665,97	-10 818,08	296 667,28
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	10 779 670,43		10 779 670,43	10 063 389,05
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>13 609 580,26</b>	<b>15 665,97</b>	<b>13 593 914,29</b>	<b>13 008 897,87</b>

**ACTIF  
CIRCULANT**

VILLE DE GUEBWILLER

Page 104

**01400 - GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Charges à répartir sur plusieurs exer	2 104 615,40		2 104 615,40	2 367 692,32
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	408,22		408,22	
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	2 105 023,62		2 105 023,62	2 367 692,32
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	132 942 500,20	5 853 108,41	127 089 391,79	123 297 682,71

**COMPTE DE  
REGULARI  
SATION**

**01400 - GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

		PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
VILLE DE GUEBWILLER		Dotations	20 366 781,02	20 366 781,02
		Mise à disposition chez le bénéficiaire		
		Affectation par collec de rattachement		
		Réserves	56 667 552,85	54 050 220,70
		Neutra amortis subv equip versees		
		Report à nouveau	692 080,43	2 406 657,47
		Résultat de l'exercice	1 634 224,37	902 755,11
		Subventions transférables	40 355,79	11 155,21
		Différences sur réalisations d'immob	8 413 827,48	8 233 954,00
		Fonds globalisés	15 858 942,70	15 057 903,68
		Subventions non transférables	12 165 588,38	11 349 785,22
		Droits de l'affectant		
		<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>115 839 353,02</b>	<b>112 379 212,41</b>

**01400 - GUEBWILLER**  
**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>  <b>PROVISIONS</b> <b>POUR RISQUES</b> <b>ET CHARGES</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

**01400 - GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>DETTE</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	9 431 134,73	8 881 348,73
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 061,40	106 793,69
	Dettes fiscales et sociales	10 311,00	19 592,37
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		5 295,69
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	1 541,62	14 135,56
	Fournisseurs d'immobilisations	95 071,22	96 972,50
	Produits constatés d'avance	1 596 178,13	1 795 700,39
	<b>DETTE TOTAL III</b>	<b>11 159 298,10</b>	<b>10 919 838,93</b>

VILLE DE GUEBWILLER

Page 108

**01400 - GUEBWILLER**  
**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>  <b>COMPTES DE</b> <b>REGULARI</b> <b>SATION</b>	Recettes à classer ou à régulariser	90 740,67	-1 368,63
	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	90 740,67	-1 368,63
	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	127 089 391,79	123 297 682,71

**01400 - GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	6 073,32	5 917,79
Dotations et subventions reçues	3 370,24	3 270,02
Produits des services	354,14	527,51
Autres produits	791,48	811,27
Transfert de charges		
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>10 589,18</b>	<b>10 526,59</b>
Traitements, salaires, charges sociales	4 980,86	5 002,88
Achats et charges externes	2 246,46	2 769,56
Participations et interventions	1 301,81	1 185,83
Dotations aux amortissements et provisions	439,95	412,23
Autres charges	324,94	335,13
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>9 294,03</b>	<b>9 705,63</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>1 295,16</b>	<b>820,96</b>
Produits courants financiers	741,24	484,76
Charges courantes financières	385,14	393,36
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>356,10</b>	<b>91,40</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>1 651,25</b>	<b>912,36</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>292,97</b>	<b>12 184,81</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>310,00</b>	<b>12 194,42</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-17,03</b>	<b>-9,60</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 634,22</b>	<b>902,76</b>

## 01400 - GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux	3 322 857,00	3 271 400,00
Autres impôts et taxes	2 750 459,62	2 646 393,11
Produits services, domaine et ventes div	354 144,85	527 507,96
Production stockée		
Production immobilisée	99 992,16	99 998,29
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	691 491,72	711 271,04
Dotations de l'Etat	2 918 666,57	2 855 404,44
Subventions et participations	219 332,69	203 461,95
Autres attributions (péréquat, compensa)	232 237,00	211 154,00
<b>TOTAL I</b>	<b>10 589 181,61</b>	<b>10 526 590,79</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	3 538 716,41	3 495 400,35
Charges sociales	1 442 146,93	1 507 475,38
Achats et charges externes	2 246 464,49	2 769 558,07
Impôts et taxes	138 117,26	148 005,76
Dotations amortissements des immob	439 954,19	412 230,49
Dot amort sur charges à répartir		

## 01400 - GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	186 820,44	187 128,70
Contingents et participations	324 156,25	321 834,95
Subventions	977 649,60	863 995,37
<b>TOTAL II</b>	<b>9 294 025,57</b>	<b>9 705 629,07</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>1 295 156,04</b>	<b>820 961,72</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	539 146,98	279 181,57
Autres intérêts et produits assimilés	202 091,47	205 577,88
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>	<b>741 238,45</b>	<b>484 759,45</b>
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	122 062,73	130 286,38
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions	263 076,92	263 076,92
<b>TOTAL IV</b>	<b>385 139,65</b>	<b>393 363,30</b>

## 01400 - GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	356 098,80	91 396,15
A + B - RESULTAT COURANT	1 651 254,84	912 357,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Produit exception gestion : Autres opér	25 807,03	45 383,32
Produits des cessions d'immobilisations	257 500,00	11 217 340,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		897 143,12
Neutralisation des amortissements		
Produit exception capital : Autres opér	9 666,52	24 946,91
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	292 973,55	12 184 813,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	37 432,02	78 932,99
Valeur comptable des immo cédées	77 626,52	2 647 778,12
Diff réalis(positives)transf à investist	179 873,48	9 466 705,00
Charg excep op capital-Autres opérations	15 072,00	1 000,00
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	310 004,02	12 194 416,11

**01400 - GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RESULTAT 2020**

	<b>POSTES</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-17 030,47	-9 602,76
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 623 393,61	23 196 163,59
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	9 989 169,24	22 293 408,48
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 634 224,37	902 755,11
VILLE DE GUEBWILLER			
Page 114			

**ANNEXE**

01400 - GUEBWILLER

**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

**Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
VILLE DE GUEBWILLER						

01400 - GUEBWILLER

## OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
VILLE DE GUEBWILLER						

**EXECUTION BUDGETAIRE**

## 01400 - GUEBWILLER

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

VILLE DE GUEBWILLER

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 790 550,00	12 150 396,80	28 940 946,80
Titres de recettes émis (b)	6 777 729,46	11 800 580,56	18 578 310,02
Réductions de titres (c)		22 541,82	22 541,82
Recettes nettes (d = b - c)	6 777 729,46	11 778 038,74	18 555 768,20
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 540 550,00	12 150 396,80	18 690 946,80
Mandats émis (f)	4 987 569,60	10 245 956,34	15 233 525,94
Annulations de mandats (g)	1 320,00	102 141,97	103 461,97
Dépenses nettes (h = f - g)	4 986 249,60	10 143 814,37	15 130 063,97
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 791 479,86	1 634 224,37	3 425 704,23
(h - d) Déficit			

01400 - GUEBWILLER

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
I - Budget principal					
Investissement	7 632 667,85		1 791 479,86		9 424 147,71
Fonctionnement	3 309 412,58	2 617 332,15	1 634 224,37		2 326 304,80
<b>TOTAL I</b>	<b>10 942 080,43</b>	<b>2 617 332,15</b>	<b>3 425 704,23</b>		<b>11 750 452,51</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
01404-GENDARMERIE GUEBWILLER					
Investissement	361,34		-479 953,20		-479 591,86
Fonctionnement	-154 844,88		186 092,71		31 247,83
<b>Sous-Total</b>	<b>-154 483,54</b>		<b>-293 860,49</b>		<b>-448 344,03</b>
01405-FRICHES GUEBWILLER					
Investissement	-658 908,01		-282 731,80		-941 639,81
Fonctionnement	162 932,83		35 847,00		198 779,83
<b>Sous-Total</b>	<b>-495 975,18</b>		<b>-246 884,80</b>		<b>-742 859,98</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-650 458,72</b>		<b>-540 745,29</b>		<b>-1 191 204,01</b>
III - Budgets des services à					

## 01400 - GUEBWILLER

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	10 291 621,71	2 617 332,15	2 884 958,94		10 559 248,50

VILLE DE GUEBWILLER

Page 121

## 01400 - GUEBWILLER

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 022,00		1 000 022,00
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00	55 000,00	96 000,00
204	Subventions d'équipement versées		51 370,00	51 370,00
21	Immobilisations corporelles	340 500,00	873 200,00	1 213 700,00
23	Immobilisations en cours	3 794 000,00	240 100,00	4 034 100,00
VILLE DE GUEBWILLER	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 175 522,00	1 219 670,00	6 395 192,00
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 175 522,00	1 219 670,00	6 395 192,00
	Opérations d'ordre de transfert entre se	104 000,00		104 000,00
	Opérations patrimoniales	41 358,00		41 358,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	145 358,00		145 358,00
	TOTAL GENERAL	5 320 880,00	1 219 670,00	6 540 550,00

## 01400 - GUEBWILLER

## ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
16	1 000 022,00	945 484,09		945 484,09	54 537,91
20	96 000,00	63 204,40		63 204,40	32 795,60
204	51 370,00	31 031,19		31 031,19	20 338,81
21	1 213 700,00	953 091,96		953 091,96	260 608,04
21 VILLE DE	4 034 100,00	2 852 383,80	1 320,00	2 851 063,80	1 183 036,20
SOUS-TOTAL	6 395 192,00	4 845 195,44	1 320,00	4 843 875,44	1 551 316,56
TOTAL	6 395 192,00	4 845 195,44	1 320,00	4 843 875,44	1 551 316,56
01 DE	104 000,00	103 710,16		103 710,16	289,84
02 DE	41 358,00	38 664,00		38 664,00	2 694,00
TOTAL	145 358,00	142 374,16		142 374,16	2 983,84
TOTAL GENERAL	6 540 550,00	4 987 569,60	1 320,00	4 986 249,60	1 554 300,40
GUEBWILLER					

## 01400 - GUEBWILLER

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	3 822 769,83	-368 735,55	3 454 034,28
13	Subventions d'investissement	1 220 000,00	36 717,00	1 256 717,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	16 941,44		16 941,44
024	Produits de cessions (recettes)	1 000 000,00	-257 500,00	742 500,00
VILLER TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	7 059 711,27	-89 518,55	6 970 192,72
001 TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 059 711,27	-89 518,55	6 970 192,72
002	Virement de la section de fonctionnement	573 154,81	612 600,00	1 185 754,81
003	Opérations d'ordre de transfert entre se	686 376,92	274 200,00	960 576,92
004	Opérations patrimoniales	41 358,00		41 358,00
GUEB TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 300 889,73	886 800,00	2 187 689,73
005 TOTAL GENERAL	Solde d'exécution de la section d'invest	7 210 279,00	422 388,55	7 632 667,55
WILLER		15 570 880,00	1 219 670,00	16 790 550,00

## 01400 - GUEBWILLER

## ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	3 454 034,28	3 418 371,17		3 418 371,17	35 663,11
13	1 256 717,00	848 721,74		848 721,74	407 995,26
16	1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	
27	16 941,44	11 441,44		11 441,44	5 500,00
00	742 500,00				742 500,00
00	SOUS-TOTAL	6 970 192,72	5 778 534,35	5 778 534,35	1 191 658,37
00	TOTAL	6 970 192,72	5 778 534,35	5 778 534,35	1 191 658,37
00		1 185 754,81			1 185 754,81
00		960 576,92	960 531,11	960 531,11	45,81
00		41 358,00	38 664,00	38 664,00	2 694,00
00	TOTAL	2 187 689,73	999 195,11	999 195,11	1 188 494,62
00		7 632 667,55			7 632 667,55
00	TOTAL GENERAL	16 790 550,00	6 777 729,46	6 777 729,46	10 012 820,54

## 01400 - GUEBWILLER

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	2 600 000,00	-6 653,20	2 593 346,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 423 000,00		5 423 000,00
014	Atténuations de produits	65 000,00		65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 490 006,00	109 900,00	1 599 906,00
66	Charges financières	167 712,27		167 712,27
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	15 100,00	55 100,00
014	Dépenses imprévues - section de fonction	100 000,00		100 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 885 718,27</b>	<b>118 346,80</b>	<b>10 004 065,07</b>
014	Virement à la section d'investissement (	573 154,81	612 600,00	1 185 754,81
014	Opérations d'ordre de transfert entre se	686 376,92	274 200,00	960 576,92
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 259 531,73</b>	<b>886 800,00</b>	<b>2 146 331,73</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 145 250,00</b>	<b>1 005 146,80</b>	<b>12 150 396,80</b>

## 01400 - GUEBWILLER

## ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	2 593 346,80	2 328 681,39	58 817,73	2 269 863,66	323 483,14
012	5 423 000,00	5 192 529,93	3 628,37	5 188 901,56	234 098,44
014	65 000,00	61 325,00		61 325,00	3 675,00
65	1 599 906,00	1 498 626,29	10 000,00	1 488 626,29	111 279,71
66	167 712,27	151 758,60	29 695,87	122 062,73	45 649,54
67	55 100,00	52 504,02		52 504,02	2 595,98
000	100 000,00				100 000,00
000 TOTAL	10 004 065,07	9 285 425,23	102 141,97	9 183 283,26	820 781,81
000	1 185 754,81				1 185 754,81
000	960 576,92	960 531,11		960 531,11	45,81
000 TOTAL	2 146 331,73	960 531,11		960 531,11	1 185 800,62
000 TOTAL GENERAL	12 150 396,80	10 245 956,34	102 141,97	10 143 814,37	2 006 582,43

## 01400 - GUEBWILLER

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	140 000,00		140 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	364 366,00		364 366,00
73	Impôts et taxes	5 786 000,00	50 000,00	5 836 000,00
74	Dotations et participations	3 130 000,00	182 000,00	3 312 000,00
75	Autres produits de gestion courante	741 000,00	-27 000,00	714 000,00
76	Produits financiers	471 000,00	216 700,00	687 700,00
77	Produits exceptionnels	54 600,00	257 500,00	312 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 686 966,00</b>	<b>679 200,00</b>	<b>11 366 166,00</b>
08	Opérations d'ordre de transfert entre se	104 000,00		104 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104 000,00</b>		<b>104 000,00</b>
09	Résultat de fonctionnement reporté	354 284,00	325 946,80	680 230,80
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 145 250,00</b>	<b>1 005 146,80</b>	<b>12 150 396,80</b>

## 01400 - GUEBWILLER

## ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
013	140 000,00	93 320,13		93 320,13	46 679,87
70	364 366,00	371 164,14	17 019,29	354 144,85	10 221,15
73	5 836 000,00	6 134 641,62		6 134 641,62	-298 641,62
74	3 312 000,00	3 370 236,26		3 370 236,26	-58 236,26
75	714 000,00	696 999,25	5 507,53	691 491,72	22 508,28
76	687 700,00	741 238,45		741 238,45	-53 538,45
77	312 100,00	289 270,55	15,00	289 255,55	22 844,45
TOTAL	11 366 166,00	11 696 870,40	22 541,82	11 674 328,58	-308 162,58
00	104 000,00	103 710,16		103 710,16	289,84
TOTAL	104 000,00	103 710,16		103 710,16	289,84
00	680 230,80				680 230,80
TOTAL GENERAL	12 150 396,80	11 800 580,56	22 541,82	11 778 038,74	372 358,06

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	945 484,09		945 484,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	945 484,09		945 484,09
2031	Frais d'études	48 304,00		48 304,00
2033	Frais d'insertion	2 052,00		2 052,00
2051	Concessions et droits similaires	12 848,40		12 848,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	63 204,40		63 204,40
2041412	Bâtiments et installations	30 031,19		30 031,19
20423	Projet d'infrastructures d'intérêt natio	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	31 031,19		31 031,19
211	Terrains nus	77 150,00		77 150,00
212	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 748,80		3 748,80
213	Hôtel de ville	1 457,71		1 457,71
213	Constructions - batiments publics - equi	8 000,00		8 000,00
213	Autres batiments publics	34 692,00		34 692,00
2135	Installations générales agencements et a	134 579,53		134 579,53
2138	Autres constructions	40 194,30		40 194,30
2152	Installations de voirie	27 124,74		27 124,74
2153	Autres réseaux	15 263,04		15 263,04
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	21 135,60		21 135,60
21571	Matériel et outillage de voirie - matéri	136 420,18		136 420,18
21578	Autre matériel et outillage de voirie	75 463,94		75 463,94
2158	Autres installations matériel et outilla	40 790,47		40 790,47
2183	Matériel de bureau et matériel informati	58 713,84		58 713,84
2184	Mobilier	51 224,74		51 224,74

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2188	Autres immobilisations corporelles	227 133,07		227 133,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	953 091,96		953 091,96
2313	Constructions	1 169 710,82	1 320,00	1 168 390,82
2315	Installations matériels et outillage tec	1 672 653,20		1 672 653,20
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	10 019,78		10 019,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	2 852 383,80	1 320,00	2 851 063,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 845 195,44	1 320,00	4 843 875,44
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 845 195,44	1 320,00	4 843 875,44
1391	Subventions d'équipement transférées au	3 718,00		3 718,00
2128	Autres agencements et aménagements de te	9 813,43		9 813,43
2131	Batiments scolaires	5 743,38		5 743,38
2132	Autres batiments publics	80 046,45		80 046,45
2157	Autre matériel et outillage de voirie	4 388,90		4 388,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	103 710,16		103 710,16
2313	Constructions	1 290,00		1 290,00
2315	Installations matériels et outillage tec	37 374,00		37 374,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	38 664,00		38 664,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	142 374,16		142 374,16
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	4 987 569,60	1 320,00	4 986 249,60

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	744 443,72		744 443,72
10226	Taxe d'aménagement	56 595,30		56 595,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 617 332,15		2 617 332,15
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	Dotations fonds divers et réserves	<b>3 418 371,17</b>		<b>3 418 371,17</b>
13151	Subventions d'équipement transférables -	32 918,58		32 918,58
1321	Etat et Etablissements Nationaux	468 834,89		468 834,89
1322	Région	165 617,37		165 617,37
1323	Département	40 802,90		40 802,90
1328	Autres	7 392,00		7 392,00
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	131 785,00		131 785,00
1388	Autres subv invest non transférables aut	1 371,00		1 371,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	Subventions d'investissement	<b>848 721,74</b>		<b>848 721,74</b>
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00		1 500 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	<b>1 500 000,00</b>		<b>1 500 000,00</b>
276388	Créances sur autres regroupements	11 441,44		11 441,44
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 27</b>	Autres immobilisations financières	<b>11 441,44</b>		<b>11 441,44</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>5 778 534,35</b>		<b>5 778 534,35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 778 534,35</b>		<b>5 778 534,35</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	179 873,48		179 873,48
2112	Terrains de voirie	7 500,00		7 500,00
21318	Autres bâtiments publics	70 126,52		70 126,52
28031	Amortissements frais d'études	10 344,00		10 344,00
2804182	Bâtiments et installations	4 468,00		4 468,00
280422	Bâtiments et installations	17 000,00		17 000,00

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
28051	Concessions et droits similaires	20 033,24		20 033,24
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	3 012,24		3 012,24
28135	Amortissements installations générales a	83 140,14		83 140,14
28138	Amortissements autres constructions	667,00		667,00
281568	Amortissements autre matériel et outilla	11 272,19		11 272,19
281571	Matériel roulant	36 364,00		36 364,00
281578	Amortissements autre matériel et outilla	17 632,26		17 632,26
28158	Autres installations matériel et outilla	43 037,19		43 037,19
28181	Matériel de transport	41 685,04		41 685,04
28182	Matériel de bureau et matériel informati	61 738,06		61 738,06
28183	Mobilier	36 251,98		36 251,98
28184	Amortissements autres immobilisations co	53 308,85		53 308,85
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92		263 076,92
SOU-040	TOTAL OPERATION n° Opérations d'ordre de transfert entre se	960 531,11		960 531,11
203	Frais d'études	38 232,00		38 232,00
2033	Frais d'insertion	432,00		432,00
SOU-041	TOTAL OPERATION n° Opérations patrimoniales	38 664,00		38 664,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	999 195,11		999 195,11
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM</b>	6 777 729,46		6 777 729,46

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6042	Achats de prestations de services - autr	45 085,10	12 848,40	32 236,70
60611	Achats non stockés de fournitures non st	60 827,76		60 827,76
60612	Achats non stockés de fournitures non st	491 248,77	514,42	490 734,35
60622	Achats non stockés de carburants	58 019,62		58 019,62
60623	Achats non stockés d'alimentation	3 661,31	302,40	3 358,91
60624	Achats non stockés de produits de traite	26 091,95		26 091,95
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	62 150,30	235,95	61 914,35
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	52 948,92	241,56	52 707,36
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	306 817,93	6 403,05	300 414,88
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	33 466,04		33 466,04
60634	Achats non stockés de vêtements de trava	9 565,84	84,96	9 480,88
60635	Achats non stockés de fournitures admini	19 157,98		19 157,98
60636	Achats non stockés de livres disques cas	30 838,01		30 838,01
60637	Achats non stockés de fournitures scolai	22 237,73		22 237,73
611	Contrats prestations de services	92 136,93		92 136,93
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	46 751,18	504,00	46 247,18
61521	Services extérieurs - entretien et répar	35 175,00		35 175,00
615221	Bâtiments publics	44 662,54	4 627,80	40 034,74
615228	Autres bâtiments	1 044,00		1 044,00
615231	Voieries	83 877,49	464,40	83 413,09
615232	Réseaux	11 078,43		11 078,43
61524	Services extérieurs - entretien et répar	37 295,59	437,25	36 858,34
61551	Services extérieurs - entretien et répar	16 783,15		16 783,15
61558	Services extérieurs - entretien et répar	17 311,64		17 311,64

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6156	Services extérieurs - maintenance	119 983,77	1 087,81	118 895,96
6161	Multirisques	23 897,34	512,99	23 384,35
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi	2 345,62		2 345,62
6168	Autres	19 947,41		19 947,41
617	Services extérieurs - études et recherch	40 328,40	10 000,00	30 328,40
6182	Services extérieurs - divers - documenta	9 929,33		9 929,33
6184	Services extérieurs - divers - versement	34 080,93	420,00	33 660,93
6188	Services extérieurs - autres frais diver	3 443,55		3 443,55
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	701,67		701,67
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	25 730,67		25 730,67
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	3 118,58		3 118,58
623	Publicité publications relations publicu	11 344,63	1 378,35	9 966,28
6232	Publicité publications relations publicu	52 739,84	7 322,89	45 416,95
6233	Publicité publications relations publicu	51 637,18		51 637,18
6236	Publicité publications relations publicu	45 649,90	5 503,20	40 146,70
6237	Publicité publications relations publicu	7 526,03	2 290,80	5 235,23
6238	Publicité publications relations publicu	1 797,13		1 797,13
624	Transports - transports de biens	244,80		244,80
6247	Transports - transports collectifs	8 528,35		8 528,35
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	2 253,79		2 253,79
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	2 596,55		2 596,55
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	26 198,74	224,00	25 974,74
6261	Frais d'affranchissement	15 994,94		15 994,94
6262	Frais de télécommunications	45 909,52		45 909,52

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
627	Autres services extérieurs - services ba	69,04		69,04
6281	Autres services extérieurs - concours di	13 131,08		13 131,08
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	9 336,89		9 336,89
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	49 785,79	3 413,50	46 372,29
6284	Divers - redevances pour services rendus	20 851,98		20 851,98
63512	Impôts directs - taxes foncières	62 586,00		62 586,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	2 967,00		2 967,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	552,00		552,00
6358	Autres droits administration des impôts	276,00		276,00
637	Autres impôts taxes et versements assimi	4 963,73		4 963,73
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 328 681,39</b>	<b>58 817,73</b>	<b>2 269 863,66</b>
6216	Personnel affecté par le GFP de rattaché	46 651,93	3 628,37	43 023,56
6218	Autre personnel extérieur au service	4 922,00		4 922,00
6332	Cotisations versées au FNAL	14 381,08		14 381,08
6336	Cotisation au centre national et au cent	43 752,06		43 752,06
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	8 639,39		8 639,39
6411	Personnel titulaire - rémunération princ	3 027 039,17		3 027 039,17
64115	Personnel titulaire - nbi supplément fam	58 825,76		58 825,76
64116	Personnel titulaire - indemnités de préa	8 755,43		8 755,43
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	414 954,70		414 954,70
64138	Autres indemnités	53 497,20		53 497,20
64168	Autres emplois d'insertion	47 594,56		47 594,56
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	21 369,72		21 369,72
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	516 013,17		516 013,17

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6453	Cotisations aux caisses de retraites	768 547,58		768 547,58
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	16 438,16		16 438,16
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	85 775,50		85 775,50
6456	Charges sécurite sociale et prévoyance v	19 017,00		19 017,00
64731	Autres charges sociales allocations chô	19 471,32		19 471,32
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	16 884,20		16 884,20
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>5 192 529,93</b>	<b>3 628,37</b>	<b>5 188 901,56</b>
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les l	5 548,00		5 548,00
739223	Fonds de péréquation des ressources comm	55 777,00		55 777,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>61 325,00</b>		<b>61 325,00</b>
651	Redevances pour concessions brevets lice	4 012,02		4 012,02
653	Indemnités des maires adjoints et consei	155 220,28		155 220,28
6532	Frais de mission des maires adjoints et	1 304,87		1 304,87
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	14 620,98		14 620,98
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	8 731,98		8 731,98
6535	Frais de formation des maires adjoints e	758,80		758,80
6537	Cotisations au fonds de financement de l	359,30		359,30
654	Créances admises en non-valeur	1 775,86		1 775,86
6553	Contingents et participations obligatoir	252 326,13		252 326,13
65548	Autres contributions	21 128,95		21 128,95
6557	Contingents et participations obligatoir	23 654,16		23 654,16
6558	Contingents et participations obligatoir	27 047,01		27 047,01
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	222 200,00		222 200,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	350,00		350,00

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	765 099,60	10 000,00	755 099,60
65888	Autres	36,35		36,35
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	Autres charges de gestion courante	<b>1 498 626,29</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 488 626,29</b>
66111	Intérêts réglés à l'écheance	126 792,64		126 792,64
66112	Intérêts - rattachement des icne	24 965,96	29 695,87	-4 729,91
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	Charges financières	<b>151 758,60</b>	<b>29 695,87</b>	<b>122 062,73</b>
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	2 936,34		2 936,34
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	234,39		234,39
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	34 261,29		34 261,29
678	Autres charges exceptionnelles	15 072,00		15 072,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	Charges exceptionnelles	<b>52 504,02</b>		<b>52 504,02</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 285 425,23</b>	<b>102 141,97</b>	<b>9 183 283,26</b>
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	77 626,52		77 626,52
676	Différences sur réalisations (positives)	179 873,48		179 873,48
681	Dotations aux Amortissements immobilisat	439 954,19		439 954,19
686	Dotations aux Amortissements des charge	263 076,92		263 076,92
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre se	<b>960 531,11</b>		<b>960 531,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>960 531,11</b>		<b>960 531,11</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>	<b>10 245 956,34</b>	<b>102 141,97</b>	<b>10 143 814,37</b>

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	93 320,13		93 320,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	93 320,13		93 320,13
7022	Ventes récoltes et produits forestiers -	123 233,41		123 233,41
7023	Ventes récoltes et produits forestiers -	1 702,22		1 702,22
70311	Utilisation du domaine - concession dans	43 365,00		43 365,00
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	13 313,39		13 313,39
7035	Utilisation du domaine - locations de dr	23 349,04		23 349,04
70383	Redevance de stationnement	8 893,00		8 893,00
70384	Forfait de post-stationnement	5 329,00		5 329,00
70384	Utilisation du domaine - autres redevanc	10 903,97		10 903,97
7062	Prestation services redevances et droits	3 863,50		3 863,50
7067	Prestations services - redevances et dro	6 939,50		6 939,50
7068	Prestations de services autres prestatio	5 961,60		5 961,60
7087	Autres produits - remboursement de frais	81 751,23		81 751,23
7087	Autres produits remboursement frais par	16 839,29	16 459,29	380,00
7087	Autres produits - remboursement de frais	25 212,79	560,00	24 652,79
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	507,20		507,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	371 164,14	17 019,29	354 144,85
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 317 863,00		3 317 863,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	10 542,00		10 542,00
73211	Attribution de compensation	2 169 060,00		2 169 060,00
73221	FNGIR	50 011,00		50 011,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	14 950,00		14 950,00
7343	Taxes et participations liées à urbanisa	5 086,00		5 086,00

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	174 924,34		174 924,34
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	457,60		457,60
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	391 747,68		391 747,68
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>Impots et taxes</b>	<b>6 134 641,62</b>		<b>6 134 641,62</b>
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	1 197 253,00		1 197 253,00
74121	Dotation de solidarité rurale	431 859,00		431 859,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de	990 769,00		990 769,00
74127	Dotation nationale de péréquation	287 185,00		287 185,00
744	FCTVA	11 600,57		11 600,57
747	Autres participations de l'Etat	47 369,77		47 369,77
7472	Participations - Régions	31 368,43		31 368,43
7473	Participations - Départements	1 000,00		1 000,00
7478	Participations - autres organismes	139 594,49		139 594,49
74833	Dotation de compensation de la réforme d	15 436,00		15 436,00
74834	Attribution du fonds départemental de pé	49 111,00		49 111,00
74835	Etat compensation au titre des exonérati	9 360,00		9 360,00
74836	Etat compensation au titre des exonéerat	137 620,00		137 620,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00		20 710,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 370 236,26</b>		<b>3 370 236,26</b>
751	Redevances pour concessions brevets lice	325 929,34		325 929,34
752	Autres produits de gestion courante - re	370 843,98	5 507,53	365 336,45
7588	Autres produits divers de gestion couran	225,93		225,93
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>696 999,25</b>	<b>5 507,53</b>	<b>691 491,72</b>
761	Produits financiers-produits des partici	538 175,20		538 175,20

**01400 GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7621	Produits des autres immobilisations fina	971,78		971,78
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA c	199 522,26		199 522,26
7688	Autres	2 569,21		2 569,21
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>741 238,45</b>		<b>741 238,45</b>
7713	Produits exceptionnels sur opérations ge	12 000,00		12 000,00
7714	Produits exceptionnels sur opérations ge	3 623,31		3 623,31
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	9 181,82		9 181,82
773	Produits exceptionnels mandats annulés (	1 001,90		1 001,90
775	Produits exceptionnels - produits des ce	257 500,00		257 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 963,52	15,00	5 948,52
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>289 270,55</b>	<b>15,00</b>	<b>289 255,55</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 696 870,40</b>	<b>22 541,82</b>	<b>11 674 328,58</b>
722	Immobilisations corporelles	99 992,16		99 992,16
777	Quote-part des subventions d'investissem	3 718,00		3 718,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>103 710,16</b>		<b>103 710,16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>103 710,16</b>		<b>103 710,16</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE</b>	<b>11 800 580,56</b>	<b>22 541,82</b>	<b>11 778 038,74</b>

**COMPTABILITE**

**DES DENIERS ET VALEURS**

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		20 140 678,33						20 140 678,33		20 140 678,33
10222	FCTVA		13 498 197,08			744 443,72			14 242 640,80		14 242 640,80
10223	TLE		1 306 220,63						1 306 220,63		1 306 220,63
10226	Taxe d'aménagement		250 248,27			56 595,30			306 843,57		306 843,57
10228	Autres fonds d'investissement		3 237,70						3 237,70		3 237,70
	Sous Total compte 1022		15 057 903,68			801 039,02			15 858 942,70		15 858 942,70
10251	Dons et legs en capital		226 102,69						226 102,69		226 102,69
	Sous Total compte 1025		226 102,69						226 102,69		226 102,69
	Sous Total compte 102		35 424 684,70			801 039,02			36 225 723,72		36 225 723,72
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		54 050 220,70			2 617 332,15			56 667 552,85		56 667 552,85
	Sous Total compte 106		54 050 220,70			2 617 332,15			56 667 552,85		56 667 552,85
	Sous Total compte 10		89 474 905,40			3 418 371,17			92 893 276,57		92 893 276,57
110	Report à nouveau solde créditeur		2 406 657,47	2 617 332,15	902 755,11			2 617 332,15	3 309 412,58		692 080,43

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 11		2 406 657,47	2 617 332,15	902 755,11			2 617 332,15	3 309 412,58		692 080,43
12	Résultat exercice excéd déficit		902 755,11	902 755,11				902 755,11	902 755,11		0,00
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 12		902 755,11	902 755,11				902 755,11	902 755,11		0,00
131	Subv équipt transf GFP rattachement					32 918,58		32 918,58			32 918,58
	Sous Total compte 1315					32 918,58		32 918,58			32 918,58
131	Subv équipt transf - autres subv		18 591,21					18 591,21			18 591,21
	Sous Total compte 131		18 591,21			32 918,58		51 509,79			51 509,79
1321	Etat et EPN		2 304 191,93			468 834,89		2 773 026,82			2 773 026,82
1322	Région		3 611 227,03			165 617,37		3 776 844,40			3 776 844,40
1323	Dépt		2 576 390,91			40 802,90		2 617 193,81			2 617 193,81
132	GFP de rattachement		154 390,00					154 390,00			154 390,00
Page 144	Sous Total compte 1325		154 390,00					154 390,00			154 390,00
1328	Autres		654 296,13			7 392,00		661 688,13			661 688,13

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 132		9 300 496,00				682 647,16		9 983 143,16		9 983 143,16
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		9 744,54						9 744,54		9 744,54
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		1 040 333,29				131 785,00		1 172 118,29		1 172 118,29
1343	Fds afftés non transf part non réal aire		290 653,90						290 653,90		290 653,90
	Sous Total compte 134		1 340 731,73				131 785,00		1 472 516,73		1 472 516,73
138	Autres subv invest non transf autres		708 557,49				1 371,00		709 928,49		709 928,49
	Sous Total compte 138		708 557,49				1 371,00		709 928,49		709 928,49
13918	Subv équipt transf autres	7 436,00				3 718,00		11 154,00		11 154,00	
	Sous Total compte 1391	7 436,00				3 718,00		11 154,00		11 154,00	
	Sous Total compte 139	7 436,00				3 718,00		11 154,00		11 154,00	
Page 145	Sous Total compte 13	7 436,00				3 718,00		11 154,00			
			11 368 376,43				848 721,74		12 217 098,17		12 205 944,17
164	Emprunts en euros		8 851 652,86			945 484,09		945 484,09		10 351 652,86	9 406 168,77
	Sous Total compte 164		8 851 652,86			945 484,09		945 484,09		10 351 652,86	9 406 168,77

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Ints courus sur emprunts ets financiers		29 695,87	29 695,87	24 965,96			29 695,87	54 661,83		24 965,96
	Sous Total compte 1688		29 695,87	29 695,87	24 965,96			29 695,87	54 661,83		24 965,96
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 168		29 695,87	29 695,87	24 965,96			29 695,87	54 661,83		24 965,96
	Sous Total compte 16		8 881 348,73	29 695,87	24 965,96	945 484,09	1 500 000,00	975 179,96	10 406 314,69		9 431 134,73
192	Plus ou moins-values cessions immo		8 233 954,00				179 873,48		8 413 827,48		8 413 827,48
	Sous Total compte 19		8 233 954,00				179 873,48		8 413 827,48		8 413 827,48
	Total classe 1	7 436,00	121 267 997,14	3 549 783,13	927 721,07	949 202,09	5 946 966,39	4 506 421,22	128 142 684,60	11 154,00	123 647 417,38
202	Frais réalisation doc urb et num cadast		91 185,11					91 185,11			91 185,11
2031	Frais d'études		194 986,27			48 304,00	38 232,00	243 290,27	38 232,00		205 058,27
2033	Frais d'insertion		8 734,20			2 052,00	432,00	10 786,20	432,00		10 354,20
Page 145	Sous Total compte 203		203 720,47			50 356,00	38 664,00	254 076,47	38 664,00		215 412,47
20411	Bâtiments et installations		66 955,62					66 955,62			66 955,62
	Sous Total compte 20411		66 955,62					66 955,62			66 955,62

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041412	Bâtiments et installations	141 666,04				30 031,19		171 697,23		171 697,23	
	Sous Total compte 204141	141 666,04				30 031,19		171 697,23		171 697,23	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 20414	141 666,04				30 031,19		171 697,23		171 697,23	
204182	Bâtiments et installations	57 020,00						57 020,00		57 020,00	
	Sous Total compte 20418	57 020,00						57 020,00		57 020,00	
	Sous Total compte 2041	265 641,66				30 031,19		295 672,85		295 672,85	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	13 182,96						13 182,96		13 182,96	
20422	Bâtiments et installations	313 704,65						313 704,65		313 704,65	
20423	Projet d'infrastructures d'intérêt natio					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
	Sous Total compte 2042	326 887,61				1 000,00		327 887,61		327 887,61	
Page 147	Sous Total compte 204	592 529,27				31 031,19		623 560,46		623 560,46	
205147	Concessions et droits similaires	298 884,84				12 848,40		311 733,24		311 733,24	
	Sous Total compte 205	298 884,84				12 848,40		311 733,24		311 733,24	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2088	Autres immobilisations incorporelles	37 131,56						37 131,56		37 131,56	
	Sous Total compte 208	37 131,56						37 131,56		37 131,56	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 20	1 223 451,25				94 235,59 38 664,00		1 317 686,84 38 664,00		1 279 022,84	
211	Terrains nus	219 300,50				77 150,00		296 450,50		296 450,50	
211	Terrains de voirie	82 131,48					7 500,00	82 131,48 7 500,00		74 631,48	
211	Terr aménagés autres que voirie	157 997,00						157 997,00		157 997,00	
2116	Cimetières	9 525,01						9 525,01		9 525,01	
2117	Bois et forêts	419 654,38						419 654,38		419 654,38	
	Sous Total compte 211	888 608,37				77 150,00 7 500,00		965 758,37 7 500,00		958 258,37	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98 567,16				3 748,80		102 315,96		102 315,96	
212	Autres agencet et améngt terrains	2 080 462,55		15 456,00		9 813,43		2 105 731,98		2 105 731,98	
Page 148	Sous Total compte 212	2 179 029,71		15 456,00		13 562,23		2 208 047,94		2 208 047,94	
21311	Hôtel de ville	2 770 464,76				1 457,71		2 771 922,47		2 771 922,47	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21312	Batiments scolaires	7 220 983,12				5 743,38		7 226 726,50		7 226 726,50	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimem	377 653,22				8 000,00		385 653,22		385 653,22	
21318	Autres batiments publics	20 376 001,13				114 738,45 70 126,52		20 490 739,58 70 126,52		20 420 613,06	
	Sous Total compte 2131	30 745 102,23				129 939,54 70 126,52		30 875 041,77 70 126,52		30 804 915,25	
21319	Instal gales agenct amégts const	2 125 913,27				134 579,53		2 260 492,80		2 260 492,80	
21320	Autres constructions	2 043 927,75				40 194,30		2 084 122,05		2 084 122,05	
	Sous Total compte 213	34 914 943,25				304 713,37 70 126,52		35 219 656,62 70 126,52		35 149 530,10	
2151	Réseaux de voirie	35 128 519,91		4 789 076,91				39 917 596,82		39 917 596,82	
2152	Installations de voirie	1 568 244,51		53 862,25		27 124,74		1 649 231,50		1 649 231,50	
21531	Réseaux adduction eau	4 572,91		2 332,08				6 904,99		6 904,99	
21532	Réseaux assainissement	50 857,61						50 857,61		50 857,61	
21533	Réseaux cablés	4 058,61						4 058,61		4 058,61	
21534	Réseaux électrification	247 690,66		10 248,60				257 939,26		257 939,26	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	258 533,30		4 202,02		15 263,04		277 998,36		277 998,36	
	Sous Total compte 2153	565 713,09		16 782,70		15 263,04		597 758,83		597 758,83	
21558	Autre mat outil incendie déf civ	137 166,85				21 135,60		158 302,45		158 302,45	
	Sous Total compte 2156	137 166,85				21 135,60		158 302,45		158 302,45	
21558	Mat outil voirie mat roulant	493 994,48				136 420,18		630 414,66		630 414,66	
21558	Autre mat et outillage de voirie	193 747,53				79 852,84		273 600,37		273 600,37	
	Sous Total compte 2157	687 742,01				216 273,02		904 015,03		904 015,03	
2158	Autres instal mat outil tech	956 467,40				40 790,47		997 257,87		997 257,87	
	Sous Total compte 215	39 043 853,77		4 859 721,86		320 586,87		44 224 162,50		44 224 162,50	
2161	Oeuvres et objets d'art	311 058,36						311 058,36		311 058,36	
2161	Fonds anciens des bibliothèques musées	681 550,85						681 550,85		681 550,85	
2161	Autres collections et oeuvres d'art	2 858,03						2 858,03		2 858,03	
	Sous Total compte 216	995 467,24						995 467,24		995 467,24	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Mat de transport	1 599 676,81						1 599 676,81		1 599 676,81	
2183	Mat bureau mat informatique	1 028 636,56			58 713,84			1 087 350,40		1 087 350,40	
2184	Mobilier	1 638 167,42			51 224,74			1 689 392,16		1 689 392,16	
2185	Autres immobilisations corporelles	1 102 225,07			227 133,07			1 329 358,14		1 329 358,14	
	Sous Total compte 218	5 368 705,86			337 071,65			5 705 777,51		5 705 777,51	
	Sous Total compte 21	83 390 608,20		4 875 177,86		1 053 084,12 77 626,52		89 318 870,18 77 626,52		89 241 243,66	
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 564,00			15 456,00			15 564,00 15 456,00		108,00	
2313	Constructions	1 598 234,59				1 171 000,82 1 320,00		2 769 235,41 1 320,00		2 767 915,41	
2315	Instal mat outil techn	7 526 135,56			4 859 721,86	1 710 027,20		9 236 162,76 4 859 721,86		4 376 440,90	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	17 512,48						17 512,48		17 512,48	
2317	Autres immobilisat corporelles en cours	40 453,42						40 453,42		40 453,42	
	Sous Total compte 231	9 197 900,05			4 875 177,86	2 881 028,02 1 320,00		12 078 928,07 4 876 497,86		7 202 430,21	
238	Avances acptes vers sur immob corpo					10 019,78		10 019,78		10 019,78	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 23	9 197 900,05				2 891 047,80 1 320,00		12 088 947,85 4 876 497,86		7 212 449,99	
2423	Immob mises à dispo EPCI	228 989,76						228 989,76		228 989,76	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 242	228 989,76						228 989,76		228 989,76	
243	Immo mise affect régie pers mor auto fin	35 578,62						35 578,62		35 578,62	
246	Immob mises à dispo EPCI	26 970 248,04						26 970 248,04		26 970 248,04	
249	Mises à dispo transf compétences		664 191,02						664 191,02		664 191,02
2496	Mises en affectation à EPCI		9 444 547,05						9 444 547,05		9 444 547,05
	Sous Total compte 249		10 108 738,07						10 108 738,07		10 108 738,07
	Sous Total compte 24	27 234 816,42 10 108 738,07						27 234 816,42 10 108 738,07		17 126 078,35	
261	Titres de participation	1 680 190,00						1 680 190,00		1 680 190,00	
266	Autres formes de participation	6 096,00						6 096,00		6 096,00	
Page 152	Sous Total compte 26	1 686 286,00						1 686 286,00		1 686 286,00	
271	Titres immob : droit propriété	51 077,26						51 077,26		51 077,26	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
274	Prêts	410 617,58						410 617,58		410 617,58	
275	Dépôts et cautionnements versés	116 470,80						116 470,80		116 470,80	
276351	Créances sur GFP de rattachement	11 725,00						11 725,00		11 725,00	
276358	Créances sur autres regroupés	104 366,28				11 441,44		104 366,28	11 441,44	92 924,84	
	Sous Total compte 27635	116 091,28				11 441,44		116 091,28	11 441,44	104 649,84	
	Sous Total compte 2763	116 091,28				11 441,44		116 091,28	11 441,44	104 649,84	
	Sous Total compte 276	116 091,28				11 441,44		116 091,28	11 441,44	104 649,84	
	Sous Total compte 27	694 256,92				11 441,44		694 256,92	11 441,44	682 815,48	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		91 185,11						91 185,11		91 185,11
28031	Amort frais études		132 792,98				10 344,00		143 136,98		143 136,98
28033	Amort frais d'insertion		4 421,95						4 421,95		4 421,95
	Sous Total compte 2803		137 214,93				10 344,00		147 558,93		147 558,93
2804112	Bâtiments et installations		66 955,62						66 955,62		66 955,62

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 280411		66 955,62						66 955,62		66 955,62
2804182	Bâtiments et installations						4 468,00		4 468,00		4 468,00
	Sous Total compte 280418						4 468,00		4 468,00		4 468,00
	Sous Total compte 28041		66 955,62				4 468,00		71 423,62		71 423,62
280421	Biens mobiliers, matériel et études		13 182,96						13 182,96		13 182,96
280422	Bâtiments et installations		235 904,65				17 000,00		252 904,65		252 904,65
	Sous Total compte 28042		249 087,61				17 000,00		266 087,61		266 087,61
	Sous Total compte 2804		316 043,23				21 468,00		337 511,23		337 511,23
28051	Concessions et droits similaires		275 972,56				20 033,24		296 005,80		296 005,80
	Sous Total compte 2805		275 972,56				20 033,24		296 005,80		296 005,80
2808	Autres immobilisations incorporelles		21 886,66						21 886,66		21 886,66
	Sous Total compte 2808		21 886,66						21 886,66		21 886,66
	Sous Total compte 280		842 302,49				51 845,24		894 147,73		894 147,73

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		20 820,11				3 012,24		23 832,35		23 832,35
	Sous Total compte 2812		20 820,11				3 012,24		23 832,35		23 832,35
28125	Amort instal gales agencet amégat constru		432 981,46				83 140,14		516 121,60		516 121,60
28128	Amort autres constructions		667,00				667,00		1 334,00		1 334,00
	Sous Total compte 2813		433 648,46				83 807,14		517 455,60		517 455,60
28158	Amort aut matér outil incend déf civile		58 771,19				11 272,19		70 043,38		70 043,38
	Sous Total compte 28156		58 771,19				11 272,19		70 043,38		70 043,38
281571	Mat roulant		348 410,73				36 364,00		384 774,73		384 774,73
281578	Amort autre mat outillage de voirie		92 058,80				17 632,26		109 691,06		109 691,06
	Sous Total compte 28157		440 469,53				53 996,26		494 465,79		494 465,79
281585	Autres instal mat outil tech		641 739,61				43 037,19		684 776,80		684 776,80
	Sous Total compte 2815		1 140 980,33				108 305,64		1 249 285,97		1 249 285,97
28182	Mat de transport		874 980,88				41 685,04		916 665,92		916 665,92

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		831 161,61			61 738,06		892 899,67		892 899,67	
28184	Mobilier		601 516,66			36 251,98		637 768,64		637 768,64	
28188	Amort autres immobilisations corporelles		652 077,71			53 308,85		705 386,56		705 386,56	
	Sous Total compte 2818		2 959 736,86			192 983,93		3 152 720,79		3 152 720,79	
	Sous Total compte 281		4 555 185,76			388 108,95		4 943 294,71		4 943 294,71	
	Sous Total compte 28		5 397 488,25			439 954,19		5 837 442,44		5 837 442,44	
	Total classe 2	123 427 318,84	15 506 226,32	4 875 177,86	4 875 177,86	4 038 367,51	569 006,15	132 340 864,21	20 950 410,33	127 336 634,39	15 946 180,51
4011	Fournisseurs		82 835,23	2 315 413,94	2 257 640,11			2 315 413,94	2 340 475,34		25 061,40
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			504,00	504,00			504,00	504,00		0,00
	Sous Total compte 4017			504,00	504,00			504,00	504,00		0,00
	Sous Total compte 401		82 835,23	2 315 917,94	2 258 144,11			2 315 917,94	2 340 979,34		25 061,40
40456	Fournis immob		2 086,84	3 903 666,91	3 901 580,07			3 903 666,91	3 903 666,91		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		94 885,66	18 524,47	18 710,03			18 524,47	113 595,69		95 071,22

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			32 899,91				32 899,91			0,00
	Sous Total compte 4047	94 885,66		51 424,38	51 609,94			51 424,38	146 495,60		95 071,22
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 404	96 972,50		3 955 091,29	3 953 190,01			3 955 091,29	4 050 162,51		95 071,22
408	Fournis factures non parvenues	23 958,46		23 958,46				23 958,46	23 958,46		0,00
	Sous Total compte 40	203 766,19		6 294 967,69	6 211 334,12			6 294 967,69	6 415 100,31		120 132,62
411	Redevables - amiable	59 605,39		362 721,47	397 633,72			422 326,86	397 633,72	24 693,14	
4116	Redevables - contentieux	18 664,42		3 425,43	6 826,11			22 089,85	6 826,11	15 263,74	
	Sous Total compte 411	78 269,81		366 146,90	404 459,83			444 416,71	404 459,83	39 956,88	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	68 885,47		407 122,62	467 119,45			476 008,09	467 119,45	8 888,64	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	147,24		12 179,02	12 326,26			12 326,26	12 326,26		0,00
Page 157	Sous Total compte 414	69 032,71		419 301,64	479 445,71			488 334,35	479 445,71	8 888,64	
	Sous Total compte 41	147 302,52		785 448,54	883 905,54			932 751,06	883 905,54	48 845,52	
421	Personnel - rémunérations dues			2 844 724,44	2 844 724,44			2 844 724,44	2 844 724,44		0,00

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - oppositions			3 992,19	3 992,19			3 992,19	3 992,19		0,00
	Sous Total compte 42			2 848 716,63	2 848 716,63			2 848 716,63	2 848 716,63		0,00
431	Sécurité sociale			312 595,14	312 595,14			312 595,14	312 595,14		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 008 139,22	1 008 139,22			1 008 139,22	1 008 139,22		0,00
	Sous Total compte 43			1 320 734,36	1 320 734,36			1 320 734,36	1 320 734,36		0,00
441	Etat aut coll publ subv à recev amiable			725 942,17	685 139,27			725 942,17	685 139,27	40 802,90	
44121	Sortie des emprunts à risques avec IRA	1 795 700,39			199 522,26			1 795 700,39	199 522,26	1 596 178,13	
	Sous Total compte 4412	1 795 700,39			199 522,26			1 795 700,39	199 522,26	1 596 178,13	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	15 000,00			15 000,00			15 000,00	15 000,00		0,00
	Sous Total compte 441	1 810 700,39		725 942,17	899 661,53			2 536 642,56	899 661,53	1 636 981,03	
442	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			101 579,34	101 579,34			101 579,34	101 579,34		0,00
	Sous Total compte 442			101 579,34	101 579,34			101 579,34	101 579,34		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			61 325,00	61 325,00			61 325,00	61 325,00		0,00

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			817 510,43				817 510,43			0,00
	Sous Total compte 4431			878 835,43				878 835,43			0,00
44313	Opér particulières avec Département_Dép			261 651,37				261 651,37			0,00
44314	Opér particul avec Dépt rec amiable	7 838,40		75,61				7 914,01			0,00
44315	Opér particul avec Dépt rec contentieux			7 838,40				7 838,40			0,00
	Sous Total compte 4433	7 838,40		269 565,38				277 403,78			0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			33 466,60				33 466,60			0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	1 750,84		379,80				2 130,64			0,00
	Sous Total compte 4434	1 750,84		33 846,40				35 597,24			0,00
44351	Opér particul grp dépenses		5 295,69	73 076,57				73 076,57			0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			380,00				380,00			0,00
	Sous Total compte 4435		5 295,69	73 456,57				73 456,57			0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			223 367,36				223 367,36			0,00

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable	76 240,00		81 751,23 157 991,23				157 991,23 157 991,23			0,00
	Sous Total compte 4437	76 240,00		305 118,59 381 358,59				381 358,59 381 358,59			0,00
4438	Aut serv organ pub - dépenses			13 828,30 13 828,30				13 828,30 13 828,30			0,00
4438	Aut serv organ pub - recette amiable	423,14		1 038,40 1 461,54				1 461,54 1 461,54			0,00
	Sous Total compte 4438	423,14		14 866,70 15 289,84				15 289,84 15 289,84			0,00
	Sous Total compte 443	86 252,38 5 295,69		1 575 689,07 1 656 645,76				1 661 941,45 1 661 941,45			0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		15 964,00	52 240,00 46 587,00				52 240,00 62 551,00			10 311,00
	Sous Total compte 4455		15 964,00	52 240,00 46 587,00				52 240,00 62 551,00			10 311,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			10 133,46 10 133,46				10 133,46 10 133,46			0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	150,17		600,00 600,17				750,17 600,17		150,00	
	Sous Total compte 4456	150,17		10 733,46 10 733,63				10 883,63 10 733,63		150,00	
44567	Etat - TVA collectée			56 722,50 56 722,50				56 722,50 56 722,50			0,00
	Sous Total compte 4457			56 722,50 56 722,50				56 722,50 56 722,50			0,00

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 445	150,17	15 964,00	119 695,96	114 043,13			119 846,13	130 007,13		10 161,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			1 085 645,20	1 085 645,20			1 085 645,20	1 085 645,20		0,00
448	Autres charges à payer		3 628,37	3 628,37				3 628,37	3 628,37		0,00
	Sous Total compte 448		3 628,37	3 628,37				3 628,37	3 628,37		0,00
	Sous Total compte 44	1 897 102,94	24 888,06	3 612 180,11	3 857 574,96			5 509 283,05	3 882 463,02	1 626 820,03	
451004	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	82 938,90		911 400,73	632 382,58			994 339,63	632 382,58	361 957,05	
451005	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	521 497,18		291 478,16	35 847,00			812 975,34	35 847,00	777 128,34	
	Sous Total compte 451	604 436,08		1 202 878,89	668 229,58			1 807 314,97	668 229,58	1 139 085,39	
	Sous Total compte 45	604 436,08		1 202 878,89	668 229,58			1 807 314,97	668 229,58	1 139 085,39	
4621	Créances cess immob - amiable			257 500,00	257 500,00			257 500,00	257 500,00		0,00
	Sous Total compte 462			257 500,00	257 500,00			257 500,00	257 500,00		0,00
463001	Empt publics - intérêts à payer			126 006,80	126 006,80			126 006,80	126 006,80		0,00
	Sous Total compte 463			126 006,80	126 006,80			126 006,80	126 006,80		0,00

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4643	Vacations encaissées à reverser			425,00				425,00			0,00
4648	Autres encaisSEment pour compte de tiers		1 028,11	16 830,49	17 344,00			16 830,49	18 372,11		1 541,62
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 464		1 028,11	17 255,49	17 769,00			17 255,49	18 797,11		1 541,62
466	Excéd de verSEment		126,93	9 379,06	9 252,13			9 379,06	9 379,06		0,00
467	Autres comptes créditeurs		12 980,52	1 812 277,46	1 799 296,94			1 812 277,46	1 812 277,46		0,00
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 4671		12 980,52	1 812 277,46	1 799 296,94			1 812 277,46	1 812 277,46		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	308 145,12		2 496 514,70	2 803 683,96			2 804 659,82	2 803 683,96	975,86	
46726	Débiteurs divers - contentieux	4 188,13		90,00	406,10			4 278,13	406,10	3 872,03	
	Sous Total compte 4672	312 333,25		2 496 604,70	2 804 090,06			2 808 937,95	2 804 090,06	4 847,89	
	Sous Total compte 467	312 333,25	12 980,52	4 308 882,16	4 603 387,00			4 621 215,41	4 616 367,52	4 847,89	
Page 162	Sous Total compte 46	312 333,25	14 135,56	4 719 023,51	5 013 914,93			5 031 356,76	5 028 050,49	3 306,27	
471	Verst des régisseurs	7 120,30		34 472,00	41 154,57			41 592,30	41 154,57	437,73	
4712	Viremts réimputés		4,17	3 864,86	28 778,16			3 864,86	28 782,33		24 917,47

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Raet : verst contrib directes			3 528 826,25	3 528 826,25			3 528 826,25	3 528 826,25		0,00
47132	Raet : verst dgf			2 549 461,00	2 549 461,00			2 549 461,00	2 549 461,00		0,00
47134	Raet : subv			99 999,92	99 999,92			99 999,92	99 999,92		0,00
47138	Raet : autres			5 694 888,76	5 756 689,41			5 694 888,76	5 756 689,41		61 800,65
	Sous Total compte 4713			11 873 175,93	11 934 976,58			11 873 175,93	11 934 976,58		61 800,65
47141	Excédent à réimputer - pers physiques		0,97	105,47	104,50			105,47	105,47		0,00
47142	Excédent à réimputer - personnes morales		2 173,74	42 940,57	40 766,83			42 940,57	42 940,57		0,00
	Sous Total compte 47141		2 174,71	43 046,04	40 871,33			43 046,04	43 046,04		0,00
	Sous Total compte 4714		2 174,71	43 046,04	40 871,33			43 046,04	43 046,04		0,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		3 572,79	307 925,94	304 353,15			307 925,94	307 925,94		0,00
	Sous Total compte 4717		3 572,79	307 925,94	304 353,15			307 925,94	307 925,94		0,00
47183	Autres recettes à régulariser			2 138 693,12	2 143 151,53			2 138 693,12	2 143 151,53		4 458,41
	Sous Total compte 471	7 120,30	5 751,67	14 401 177,89	14 493 285,32			14 408 298,19	14 499 036,99		90 738,80

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			346 099,19	346 099,19			346 099,19	346 099,19		0,00
47218	Autres dépenses			184 394,32	184 394,32			184 394,32	184 394,32		0,00
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 4721			530 493,51	530 493,51			530 493,51	530 493,51		0,00
4721	Commissions bancaires en instance de mdt			13,49	13,27			13,49	13,27	0,22	
4721	Autres dépenses à régulariser			528 088,93	528 088,93			528 088,93	528 088,93		0,00
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 472			1 058 595,93	1 058 595,71			1 058 595,93	1 058 595,71	0,22	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,63	2,50			0,63	2,50		1,87
	Sous Total compte 478			0,63	2,50			0,63	2,50		1,87
	Sous Total compte 47	7 120,30	5 751,67	15 459 774,45	15 551 883,53			15 466 894,75	15 557 635,20		90 740,45
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 367 692,32				263 076,92		2 367 692,32	263 076,92	2 104 615,40	
Page 164	Sous Total compte 481	2 367 692,32				263 076,92		2 367 692,32	263 076,92	2 104 615,40	
487164	Produits constatés d'avance		1 795 700,39	199 522,26				199 522,26	1 795 700,39		1 596 178,13
	Sous Total compte 48	2 367 692,32	1 795 700,39	199 522,26		263 076,92		2 567 214,58	2 058 777,31	508 437,27	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4961	Prov dépréciat cptes débiteurs div (nb)		15 665,97						15 665,97		15 665,97
	Sous Total compte 496		15 665,97						15 665,97		15 665,97
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 49		15 665,97						15 665,97		15 665,97
	Total classe 4	5 335 987,41	2 059 907,84	36 443 246,44	36 356 293,65		263 076,92	41 779 233,85	38 679 278,41	4 934 963,18	1 835 007,74
511	Titres spéc de paiemt et assim à encais	48,58		450,00	450,00			498,58	450,00	48,58	
511	Cartes bancaires à l'encaisSEment			822,47	822,47			822,47	822,47		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment			134,00	134,00			134,00	134,00		0,00
	Sous Total compte 511	48,58		1 406,47	1 406,47			1 455,05	1 406,47	48,58	
515	Compte au trésor	10 053 645,47		16 368 638,39	15 652 157,01			26 422 283,86	15 652 157,01	10 770 126,85	
	Sous Total compte 51	10 053 694,05		16 370 044,86	15 653 563,48			26 423 738,91	15 653 563,48	10 770 175,43	
541	Disponibilités chez régisseurs d'avances	9 220,00		14 653,06	14 653,06			23 873,06	14 653,06	9 220,00	
541	Disponibilités régisseurs de recettes	475,00			200,00			475,00	200,00	275,00	
	Sous Total compte 541	9 695,00		14 653,06	14 853,06			24 348,06	14 853,06	9 495,00	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 54	9 695,00		14 653,06	14 853,06			24 348,06	14 853,06	9 495,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 102 905,27	1 102 905,27			1 102 905,27	1 102 905,27		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			24 686,82	24 278,82			24 686,82	24 278,82	408,00	
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			206 813,33	206 813,33			206 813,33	206 813,33		0,00
587	Compte pivot - admission en non valeur			1 775,86	1 775,86			1 775,86	1 775,86		0,00
	Sous Total compte 587			1 775,86	1 775,86			1 775,86	1 775,86		0,00
588	Autres virements internes			130,59	130,59			130,59	130,59		0,00
	Sous Total compte 58			1 336 311,87	1 335 903,87			1 336 311,87	1 335 903,87	408,00	
	Total classe 5	10 063 389,05		17 721 009,79	17 004 320,41			27 784 398,84	17 004 320,41	10 780 078,43	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					45 085,10	12 848,40	45 085,10	12 848,40	32 236,70	
	Sous Total compte 604					45 085,10	12 848,40	45 085,10	12 848,40	32 236,70	
606	Achts non stkés fournir eau-assainist					60 827,76		60 827,76		60 827,76	
60612	Achts non stkés fournir énergie élect					491 248,77	514,42	491 248,77	514,42	490 734,35	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6061					552 076,53	514,42	552 076,53	514,42	551 562,11	
60622	Achts non stkés carburants					58 019,62		58 019,62		58 019,62	
60623	Achts non stkés d'aliment					3 661,31	302,40	3 661,31	302,40	3 358,91	
60624	Achts non stkés produits traitement					26 091,95		26 091,95		26 091,95	
60625	Achts autres fournit non stkées					62 150,30	235,95	62 150,30	235,95	61 914,35	
	Sous Total compte 6062					149 923,18	538,35	149 923,18	538,35	149 384,83	
60631	Achts non stkés fournit entretien					52 948,92	241,56	52 948,92	241,56	52 707,36	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					306 817,93	6 403,05	306 817,93	6 403,05	300 414,88	
60633	Achts non stkés fournit voirie					33 466,04		33 466,04		33 466,04	
60636	Achts non stkés vêtements travail					9 565,84	84,96	9 565,84	84,96	9 480,88	
	Sous Total compte 6063					402 798,73	6 729,57	402 798,73	6 729,57	396 069,16	
60647	Achts non stkés fournit admin					19 157,98		19 157,98		19 157,98	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					30 838,01		30 838,01		30 838,01	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6067	Achts non stkés fournit scolaires					22 237,73		22 237,73		22 237,73	
	Sous Total compte 606					1 177 032,16	7 782,34	1 177 032,16	7 782,34	1 169 249,82	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 60					1 222 117,26	20 630,74	1 222 117,26	20 630,74	1 201 486,52	
611	Contrats prestations de services					92 136,93		92 136,93		92 136,93	
613	Locations mobilières					46 751,18	504,00	46 751,18	504,00	46 247,18	
	Sous Total compte 613					46 751,18	504,00	46 751,18	504,00	46 247,18	
61521	Entretien et réparations de terrains					35 175,00		35 175,00		35 175,00	
615221	Bâtiments publics					44 662,54	4 627,80	44 662,54	4 627,80	40 034,74	
615228	Autres bâtiments					1 044,00		1 044,00		1 044,00	
	Sous Total compte 61522					45 706,54	4 627,80	45 706,54	4 627,80	41 078,74	
615231	Voieries					83 877,49	464,40	83 877,49	464,40	83 413,09	
615232	Réseaux					11 078,43		11 078,43		11 078,43	
	Sous Total compte 61523					94 955,92	464,40	94 955,92	464,40	94 491,52	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61524	Entretien réparations de bois et forêts					37 295,59	437,25	37 295,59	437,25	36 858,34	
	Sous Total compte 6152					213 133,05	5 529,45	213 133,05	5 529,45	207 603,60	
6155	Entretien réparations matériel roulant					16 783,15		16 783,15		16 783,15	
6155	Entretien réparations autres mobiliers					17 311,64		17 311,64		17 311,64	
	Sous Total compte 6155					34 094,79		34 094,79		34 094,79	
6155	Maintenance					119 983,77	1 087,81	119 983,77	1 087,81	118 895,96	
	Sous Total compte 615					367 211,61	6 617,26	367 211,61	6 617,26	360 594,35	
6161	Multirisques					23 897,34	512,99	23 897,34	512,99	23 384,35	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					2 345,62		2 345,62		2 345,62	
6168	Autres					19 947,41		19 947,41		19 947,41	
	Sous Total compte 616					46 190,37	512,99	46 190,37	512,99	45 677,38	
617	Etudes et recherches					40 328,40	10 000,00	40 328,40	10 000,00	30 328,40	
6182	Divers doc générale et technique					9 929,33		9 929,33		9 929,33	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Divers verst à organismes formation					34 080,93	420,00	34 080,93	420,00	33 660,93	
6188	Autres frais divers					3 443,55		3 443,55		3 443,55	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 618					47 453,81	420,00	47 453,81	420,00	47 033,81	
	Sous Total compte 61					640 072,30	18 054,25	640 072,30	18 054,25	622 018,05	
621	Personnel affecté par GFP de rattach					46 651,93	3 628,37	46 651,93	3 628,37	43 023,56	
621	Autre personnel extérieur au service					4 922,00		4 922,00		4 922,00	
	Sous Total compte 621					51 573,93	3 628,37	51 573,93	3 628,37	47 945,56	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					701,67		701,67		701,67	
6226	Rému interméd honoraires					25 730,67		25 730,67		25 730,67	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					3 118,58		3 118,58		3 118,58	
Page 170	Sous Total compte 622					29 550,92		29 550,92		29 550,92	
623	Pub public relat publ annonces insert					11 344,63	1 378,35	11 344,63	1 378,35	9 966,28	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					52 739,84	7 322,89	52 739,84	7 322,89	45 416,95	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6233	Pub public relat publ foires expositions					51 637,18		51 637,18		51 637,18	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					45 649,90	5 503,20	45 649,90	5 503,20	40 146,70	
6237	Pub public relat publ publications					7 526,03	2 290,80	7 526,03	2 290,80	5 235,23	
6238	Pub public relat publ divers					1 797,13		1 797,13		1 797,13	
	Sous Total compte 623					170 694,71	16 495,24	170 694,71	16 495,24	154 199,47	
624	Transports de biens					244,80		244,80		244,80	
6247	Transports collectifs					8 528,35		8 528,35		8 528,35	
	Sous Total compte 624					8 773,15		8 773,15		8 773,15	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					2 253,79		2 253,79		2 253,79	
6256	Déplacts missions récep - missions					2 596,55		2 596,55		2 596,55	
625	Déplacts missions récep - réceptions					26 198,74	224,00	26 198,74	224,00	25 974,74	
	Sous Total compte 625					31 049,08	224,00	31 049,08	224,00	30 825,08	
6261	Frais d'affranchissement					15 994,94		15 994,94		15 994,94	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunications					45 909,52		45 909,52		45 909,52	
	Sous Total compte 626					61 904,46		61 904,46		61 904,46	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					69,04		69,04		69,04	
628	Aut serv extér concours divers					13 131,08		13 131,08		13 131,08	
628	Frais gardien églises forêts bois com					9 336,89		9 336,89		9 336,89	
628	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					49 785,79	3 413,50	49 785,79	3 413,50	46 372,29	
6284	Redevances pour services rendus					20 851,98		20 851,98		20 851,98	
	Sous Total compte 628					93 105,74	3 413,50	93 105,74	3 413,50	89 692,24	
	Sous Total compte 62					446 721,03	23 761,11	446 721,03	23 761,11	422 959,92	
6332	Cotisations versées au FNAL					14 381,08		14 381,08		14 381,08	
633	Cotis. centre national - centres gestion					43 752,06		43 752,06		43 752,06	
633	Autres impôts tax verst sur rému aut org					8 639,39		8 639,39		8 639,39	
	Sous Total compte 633					66 772,53		66 772,53		66 772,53	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Impôts directs - taxes foncières					62 586,00		62 586,00		62 586,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					2 967,00		2 967,00		2 967,00	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 6351					65 553,00		65 553,00		65 553,00	
635	Taxes et impôts sur les véhicules					552,00		552,00		552,00	
635	Autres droits administration des impôts					276,00		276,00		276,00	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 635					66 381,00		66 381,00		66 381,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					4 963,73		4 963,73		4 963,73	
	Sous Total compte 63					138 117,26		138 117,26		138 117,26	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					3 027 039,17		3 027 039,17		3 027 039,17	
64112	Persl titulai_r_NBI supplt fami indem rés					58 825,76		58 825,76		58 825,76	
641	Persl titulai_r_indemnit préavi et licenc					8 755,43		8 755,43		8 755,43	
641	Personnel titulaire - autres indemnités					414 954,70		414 954,70		414 954,70	
	Sous Total compte 6411					3 509 575,06		3 509 575,06		3 509 575,06	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Autres indemnités					53 497,20		53 497,20		53 497,20	
	Sous Total compte 6413					53 497,20		53 497,20		53 497,20	
64168	Autres emplois d'insertion					47 594,56		47 594,56		47 594,56	
	Sous Total compte 6416					47 594,56		47 594,56		47 594,56	
641	Persel non titulaire rémun apprentis					21 369,72		21 369,72		21 369,72	
641	Rembst rémunérations du persel						93 320,13		93 320,13		93 320,13
	Sous Total compte 641					3 632 036,54	93 320,13	3 632 036,54	93 320,13	3 538 716,41	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					516 013,17		516 013,17		516 013,17	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					768 547,58		768 547,58		768 547,58	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					16 438,16		16 438,16		16 438,16	
645	Cotisations pour assurance du personnel					85 775,50		85 775,50		85 775,50	
645	Charges sécu verst FNC et SF					19 017,00		19 017,00		19 017,00	
	Sous Total compte 645					1 405 791,41		1 405 791,41		1 405 791,41	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64731	Autres charges soc alloc chômage					19 471,32		19 471,32		19 471,32	
	Sous Total compte 6473					19 471,32		19 471,32		19 471,32	
647	Autres charges sociales médecine travail					16 884,20		16 884,20		16 884,20	
	Sous Total compte 647					36 355,52		36 355,52		36 355,52	
	Sous Total compte 64					5 074 183,47 93 320,13		5 074 183,47 93 320,13		4 980 863,34	
651	Redev concessions brevets licences					4 012,02		4 012,02		4 012,02	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					155 220,28		155 220,28		155 220,28	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					1 304,87		1 304,87		1 304,87	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					14 620,98		14 620,98		14 620,98	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					8 731,98		8 731,98		8 731,98	
653	Frais formation maires adjts conseil					758,80		758,80		758,80	
6537	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					359,30		359,30		359,30	
	Sous Total compte 6537					359,30		359,30		359,30	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 653					180 996,21		180 996,21		180 996,21	
6541	Créances admises en non-valeur					1 775,86		1 775,86		1 775,86	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 654					1 775,86		1 775,86		1 775,86	
6552	Cont particip service incendie					252 326,13		252 326,13		252 326,13	
6553	Autres contributions					21 128,95		21 128,95		21 128,95	
	Sous Total compte 6554					21 128,95		21 128,95		21 128,95	
6557	Contribution à politique habitat					23 654,16		23 654,16		23 654,16	
6558	Autres contributions obligatoires					27 047,01		27 047,01		27 047,01	
	Sous Total compte 655					324 156,25		324 156,25		324 156,25	
657362	CCAS					222 200,00		222 200,00		222 200,00	
Page 1 de 2	Sous Total compte 65736					222 200,00		222 200,00		222 200,00	
657363	Subv fonct autres orga publics					350,00		350,00		350,00	
	Sous Total compte 6573					222 550,00		222 550,00		222 550,00	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					765 099,60	10 000,00	765 099,60	10 000,00	755 099,60	
	Sous Total compte 657					987 649,60	10 000,00	987 649,60	10 000,00	977 649,60	
6588	Autres					36,35		36,35		36,35	
	Sous Total compte 6588					36,35		36,35		36,35	
	Sous Total compte 658					36,35		36,35		36,35	
	Sous Total compte 65					1 498 626,29	10 000,00	1 498 626,29	10 000,00	1 488 626,29	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					126 792,64		126 792,64		126 792,64	
66112	Intérêts - rattachement des icne					24 965,96	29 695,87	24 965,96	29 695,87		4 729,91
	Sous Total compte 6611					151 758,60	29 695,87	151 758,60	29 695,87	122 062,73	
	Sous Total compte 661					151 758,60	29 695,87	151 758,60	29 695,87	122 062,73	
	Sous Total compte 66					151 758,60	29 695,87	151 758,60	29 695,87	122 062,73	
6717	Charges except-bourses - prix					2 936,34		2 936,34		2 936,34	
6718	Charg except aut charg except opér gest					234,39		234,39		234,39	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 671					3 170,73		3 170,73		3 170,73	
673	Charges except titres annulés					34 261,29		34 261,29		34 261,29	
675	Charges except vnc immob cédées					77 626,52		77 626,52		77 626,52	
676	Différences sur réalisations (positives)					179 873,48		179 873,48		179 873,48	
	Sous Total compte 676					179 873,48		179 873,48		179 873,48	
678	Autres charges exceptionnelles					15 072,00		15 072,00		15 072,00	
	Sous Total compte 67					310 004,02		310 004,02		310 004,02	
6811	DA - immob					439 954,19		439 954,19		439 954,19	
	Sous Total compte 681					439 954,19		439 954,19		439 954,19	
6862	DA - charges financières à répartir					263 076,92		263 076,92		263 076,92	
	Sous Total compte 686					263 076,92		263 076,92		263 076,92	
	Sous Total compte 68					703 031,11		703 031,11		703 031,11	
	Total classe 6					10 184 631,34 195 462,10		10 184 631,34 195 462,10		10 087 219,28 98 050,04	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7022	Ventes coupes de bois					123 233,41		123 233,41		123 233,41	
7023	Ventes menus produits forestiers					1 702,22		1 702,22		1 702,22	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 702					124 935,63		124 935,63		124 935,63	
7031	Concession dans cimetières (produit net)					43 365,00		43 365,00		43 365,00	
	Sous Total compte 7031					43 365,00		43 365,00		43 365,00	
7032	Redev occupation domaine public communal					13 313,39		13 313,39		13 313,39	
	Sous Total compte 7032					13 313,39		13 313,39		13 313,39	
7035	Locations de droits de chasse et pêche					23 349,04		23 349,04		23 349,04	
70383	Redevance de stationnement					8 893,00		8 893,00		8 893,00	
70384	Forfait de post-stationnement					5 329,00		5 329,00		5 329,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses					10 903,97		10 903,97		10 903,97	
Page 179	Sous Total compte 7038					25 125,97		25 125,97		25 125,97	
	Sous Total compte 703					105 153,40		105 153,40		105 153,40	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Prestation serv redev droits culturel						3 863,50		3 863,50		3 863,50
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						6 939,50		6 939,50		6 939,50
7068	Prest serv autres prestat service						5 961,60		5 961,60		5 961,60
	Sous Total compte 7068						5 961,60		5 961,60		5 961,60
	Sous Total compte 706						16 764,60		16 764,60		16 764,60
7087	Autres prod rebmst frais par CCAS						81 751,23		81 751,23		81 751,23
70876	Aut prod rebmst frais par GFP rattach					16 459,29	16 839,29	16 459,29	16 839,29		380,00
70878	Autres produits - remboursement de frais					560,00	25 212,79	560,00	25 212,79		24 652,79
	Sous Total compte 7087					17 019,29	123 803,31	17 019,29	123 803,31		106 784,02
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						507,20		507,20		507,20
	Sous Total compte 708					17 019,29	124 310,51	17 019,29	124 310,51		107 291,22
	Sous Total compte 70					17 019,29	371 164,14	17 019,29	371 164,14		354 144,85
722	Immobilisations corporelles						99 992,16		99 992,16		99 992,16

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 72					99 992,16		99 992,16		99 992,16	
73111	Taxes foncières et d'habitation					3 317 863,00		3 317 863,00		3 317 863,00	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 7311					3 317 863,00		3 317 863,00		3 317 863,00	
731	Impôts locaux - autres impôts ou assimil					10 542,00		10 542,00		10 542,00	
	Sous Total compte 731					3 328 405,00		3 328 405,00		3 328 405,00	
732	Attribution de compensation					2 169 060,00		2 169 060,00		2 169 060,00	
	Sous Total compte 7321					2 169 060,00		2 169 060,00		2 169 060,00	
73221	FNGIR					50 011,00		50 011,00		50 011,00	
	Sous Total compte 7322					50 011,00		50 011,00		50 011,00	
	Sous Total compte 732					2 219 071,00		2 219 071,00		2 219 071,00	
733	Droits de place					14 950,00		14 950,00		14 950,00	
Page 181	Sous Total compte 733					14 950,00		14 950,00		14 950,00	
7343	Taxe sur pylones électriques					5 086,00		5 086,00		5 086,00	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 734					5 086,00		5 086,00		5 086,00	
7351	Taxe sur électricité					174 924,34		174 924,34		174 924,34	
	Sous Total compte 735					174 924,34		174 924,34		174 924,34	
736	Taxes locale sur la publicité extérieure					457,60		457,60		457,60	
	Sous Total compte 736					457,60		457,60		457,60	
738	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					391 747,68		391 747,68		391 747,68	
	Sous Total compte 738					391 747,68		391 747,68		391 747,68	
7391172	Dégrèvt taxe habitation logts vacants					5 548,00		5 548,00		5 548,00	
	Sous Total compte 739117					5 548,00		5 548,00		5 548,00	
	Sous Total compte 73911					5 548,00		5 548,00		5 548,00	
	Sous Total compte 7391					5 548,00		5 548,00		5 548,00	
73923	Fonds de péréquation des ress com interc					55 777,00		55 777,00		55 777,00	
	Sous Total compte 73922					55 777,00		55 777,00		55 777,00	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7392					55 777,00		55 777,00		55 777,00	
	Sous Total compte 739					61 325,00		61 325,00		61 325,00	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 73					61 325,00		61 325,00		6 134 641,62	6 073 316,62
741	DGFdotation forfaitaire					1 197 253,00		1 197 253,00		1 197 253,00	
741	Dotation de solidarité rurale					431 859,00		431 859,00		431 859,00	
741	DGF solidarité urbaine					990 769,00		990 769,00		990 769,00	
74127	Dotation nationale de péréquation					287 185,00		287 185,00		287 185,00	
	Sous Total compte 7412					1 709 813,00		1 709 813,00		1 709 813,00	
	Sous Total compte 741					2 907 066,00		2 907 066,00		2 907 066,00	
744	FCTVA					11 600,57		11 600,57		11 600,57	
747	Autres participations Etat					47 369,77		47 369,77		47 369,77	
Page 183	Sous Total compte 7471					47 369,77		47 369,77		47 369,77	
7472	Participations - Région					31 368,43		31 368,43		31 368,43	

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7473	Participations - Dépt						1 000,00		1 000,00		1 000,00
7478	Participations - autres organismes						139 594,49		139 594,49		139 594,49
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 747						219 332,69		219 332,69		219 332,69
7483	Dotation compensation réforme TP						15 436,00		15 436,00		15 436,00
	Sous Total compte 74831						15 436,00		15 436,00		15 436,00
7483	Attribution du fonds départemental de pé						49 111,00		49 111,00		49 111,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						9 360,00		9 360,00		9 360,00
74835	Compens au titre exonérat de la th						137 620,00		137 620,00		137 620,00
	Sous Total compte 7483						211 527,00		211 527,00		211 527,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						20 710,00		20 710,00		20 710,00
Page 184	Sous Total compte 748						232 237,00		232 237,00		232 237,00
	Sous Total compte 74						3 370 236,26		3 370 236,26		3 370 236,26
751	Redev concessions brevets licences						325 929,34		325 929,34		325 929,34

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles					5 507,53	370 843,98	5 507,53	370 843,98		365 336,45
7588	Autres produits divers de gestion couran						225,93		225,93		225,93
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 758						225,93		225,93		225,93
	Sous Total compte 75					5 507,53	696 999,25	5 507,53	696 999,25		691 491,72
761	Produits financiers-produits des partici						538 175,20		538 175,20		538 175,20
762	Produits autres immob finan enc échéance						971,78		971,78		971,78
	Sous Total compte 762						971,78		971,78		971,78
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA						199 522,26		199 522,26		199 522,26
	Sous Total compte 7681						199 522,26		199 522,26		199 522,26
7688	Autres						2 569,21		2 569,21		2 569,21
Page 185	Sous Total compte 768						202 091,47		202 091,47		202 091,47
	Sous Total compte 76						741 238,45		741 238,45		741 238,45
7713	Libéralités recues						12 000,00		12 000,00		12 000,00

## 01400 - GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7714	Recouvrement sur créances non valeur						3 623,31		3 623,31		3 623,31
7718	Autres prod except sur opé gestion						9 181,82		9 181,82		9 181,82
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 771						24 805,13		24 805,13		24 805,13
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						1 001,90		1 001,90		1 001,90
775	Produits des cessions d'immobilisations						257 500,00		257 500,00		257 500,00
777	Quote-part des subv d'invest transférée						3 718,00		3 718,00		3 718,00
7788	Produits exceptionnels divers					15,00	5 963,52	15,00	5 963,52		5 948,52
	Sous Total compte 778					15,00	5 963,52	15,00	5 963,52		5 948,52
	Sous Total compte 77					15,00	292 988,55	15,00	292 988,55		292 973,55
	Total classe 7					83 866,82	11 707 260,43	83 866,82	11 707 260,43	61 325,00	11 684 718,61
Page 186	Total général	138 834 131,30	138 834 131,30	62 589 217,22	59 163 512,99	15 256 067,76	18 681 771,99	216 679 416,28	216 679 416,28	153 211 374,28	153 211 374,28

## 01400 - GUEBWILLER

## BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
DROITS DE PLACE SANISETTES	80 365,50	64 766,50	145 132,00	0,00	20 000,00	20 000,00	125 132,00	0,00
ESPACE JEUNESSE	3 954,50	0,00	3 954,50	0,00	0,00	0,00	3 954,50	0,00
MUSEE DU FLORIVAL	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
SAVOIRS ET TEMPS LIBRE	19 260,00	0,00	19 260,00	0,00	0,00	0,00	19 260,00	0,00
PATINOIRE NOEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATIONS NOEL	22 393,00	0,00	22 393,00	0,00	0,00	0,00	22 393,00	0,00
Sous Total compte 861	128 973,00	64 766,50	193 739,50	0,00	20 000,00	20 000,00	173 739,50	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
DROITS DE PLACE SANISETTES	4 108,50	21 369,50	25 478,00	0,00	14 758,00	14 758,00	10 720,00	0,00
ESPACE JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MUSEE DU FLORIVAL	5 890,50	0,00	5 890,50	0,00	958,50	958,50	4 932,00	0,00
SAVOIRS ET TEMPS LIBRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PATINOIRE NOEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATIONS NOEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	9 999,00	21 369,50	31 368,50	0,00	15 716,50	15 716,50	15 652,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
DROITS DE PLACE SANISETTES	0,00	14 758,00	14 758,00	84 474,00	66 136,00	150 610,00	0,00	135 852,00
ESPACE JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	3 954,50	0,00	3 954,50	0,00	3 954,50
MUSEE DU FLORIVAL	0,00	958,50	958,50	8 890,50	0,00	8 890,50	0,00	7 932,00

## 01400 - GUEBWILLER

## BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
SAVOIRS ET TEMPS LIBRE	0,00	0,00	0,00	19 260,00	0,00	19 260,00	0,00	19 260,00
PATINOIRE NOEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATIONS NOEL	0,00	0,00	0,00	22 393,00	0,00	22 393,00	0,00	22 393,00
Sols Total compte 863	0,00	15 716,50	15 716,50	138 972,00	66 136,00	205 108,00	0,00	189 391,50
TOTAUX	138 972,00	101 852,50	240 824,50	138 972,00	101 852,50	240 824,50	189 391,50	189 391,50
VILLE DE GUEBWILLER								
Page 188								

## PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GUEBWILLER pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Vu par \_\_\_\_\_ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

VILLE DE GUEBWILLER

Page 189

**068022**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**01400 GUEBWILLER**

**Nombre de pages : 89**

**FIN DE DOCUMENT**

**068022**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**01405 FRICHES GUEBWILLER**

VILLE DE GUEBWILLER  
ORIGINE DU DOCUMENT : marie-christine.brog

Exercice : 2020

Budget collectivité : 01405

Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**N° CODIQUE 068022**

**Date d'édition : 09/02/2021**

**IDENTIFIANT BUDGET 01405**

**N° de SIRET 21680112600162**

**FRICHES GUEBWILLER**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2020**

VILLE DE GUEBWILLER

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Christophe LALAGUE  
068022 TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2020 AU 09/02/2021**

Page 192

N° CODIQUE 068022  
 TRES. SOULTZ-FLORIVAL  
 Date d'édition : 09/02/2021

Population :  
 Nomenclature M14 sup egal 10000h  
 Voté par Nature avec ref. fonct.  
 Exercice 2020

**SOMMAIRE**

	<b>PAGES</b>
<b>1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....</b>	<b>3</b>
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
<b>2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....</b>	<b>21</b>
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 30
<b>3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....</b>	<b>34</b>
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 39
<b>4EME PARTIE : Page des signatures .....</b>	<b>40</b>

VILLE DE GUEBWILLER

## SITUATION PATRIMONIALE

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**

**BILAN SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	162,93
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	35,85
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>		Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		Autres fonds propres	
Stocks	941,64	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>198,78</b>
Créances	34,27	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités		Fournisseurs	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	777,13
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>975,91</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>777,13</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>777,13</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>975,91</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>975,91</b>

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER  <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                 Page 196	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER					

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

ACTIF  
IMMOBILISE  
(SUITE)

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Terrains	941 639,81		941 639,81	658 908,01
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	34 269,00		34 269,00	25 522,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>975 908,81</b>		<b>975 908,81</b>	<b>684 430,01</b>

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	975 908,81		975 908,81	684 430,01

**COMPTES DE  
REGULARI  
SATION**

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

		<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>		Dotations		
		Mise à disposition chez le bénéficiaire		
		Affectation par collec de rattachement		
		Réserves		
		Neutra amortis subv equip versees		
		Report à nouveau	162 932,83	22 534,72
		Résultat de l'exercice	35 847,00	140 398,11
		Subventions transférables		
		Différences sur réalisations d'immob		
		Fonds globalisés		
		Subventions non transférables		
		Droits de l'affectant		
		<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>198 779,83</b>	<b>162 932,83</b>

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>  <b>PROVISIONS</b> <b>POUR RISQUES</b> <b>ET CHARGES</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

		<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>		Emprunts obligataires		
		Emprunts auprès des étab de crédits		
		Emprunts et dettes financières divers		
		Crédits et lignes de trésorerie		
		Fournisseurs et comptes rattachés		
		Dettes fiscales et sociales		
		Dettes envers l'Etat et les collec publ		
		Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	777 128,34	521 497,18
		Opérations pour le compte de tiers		
		Autres dettes		
		Fournisseurs d'immobilisations		
		Produits constatés d'avance		
		<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>777 128,34</b>	<b>521 497,18</b>

**DETTES**

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>  <b>COMPTES DE</b> <b>REGULARI</b> <b>SATION</b>	Recettes à classer ou à régulariser	0,64	
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,64	
	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	975 908,81	684 430,01

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		25,00
Produits des services		
Autres produits	282,73	233,54
Transfert de charges		
<b>Produits courants non financiers</b>	282,73	258,54
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	282,73	233,54
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
<b>Charges courantes non financières</b>	282,73	233,54
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		25,00
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		25,00
<b>Produits exceptionnels</b>	35,85	115,40
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	35,85	115,40
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	35,85	140,40

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RESULTAT 2020**

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée	282 731,80	233 543,95
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		0,30
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		25 000,00
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>282 731,80</b>	<b>258 544,25</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	282 731,80	233 543,50
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RESULTAT 2020**

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		0,45
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	282 731,80	233 543,95
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		25 000,30
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RESULTAT 2020**

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT		25 000,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	35 847,00	115 397,81
Produit exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Produit exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	35 847,00	115 397,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RESULTAT 2020**

POSTES		EXERCICE N	EXERCICE N-1
	C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	35 847,00	115 397,81
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	318 578,80	373 942,06
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	282 731,80	233 543,95
	RESULTAT DE L'EXERCICE	35 847,00	140 398,11
VILLE DE GUEBWILLER			
Page 208			

**ANNEXE**

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

**Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
VILLE DE GUEBWILLER						

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

**Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
VILLE DE GUEBWILLER						

**EXECUTION BUDGETAIRE**

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

VILLE DE GUEBWILLER

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 662 394,00	1 163 010,00	2 825 404,00
Titres de recettes émis (b)	658 908,01	977 486,81	1 636 394,82
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	658 908,01	977 486,81	1 636 394,82
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 662 394,00	1 163 010,00	2 825 404,00
Mandats émis (f)	941 639,81	941 639,81	1 883 279,62
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	941 639,81	941 639,81	1 883 279,62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		35 847,00	
(h - d) Déficit	282 731,80		246 884,80

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
FRICHES GUEBWILLER					
Investissement	-658 908,01		-282 731,80		-941 639,81
Fonctionnement	162 932,83		35 847,00		198 779,83
Sous-Total	-495 975,18		-246 884,80		-742 859,98
TOTAL II	-495 975,18		-246 884,80		-742 859,98
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-495 975,18		-246 884,80		-742 859,98

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
010	Stocks		3 407,98	3 407,98
	SOUS-TOTAL		3 407,98	3 407,98
	TOTAL		3 407,98	3 407,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 000 078,00		1 000 078,00
	TOTAL	1 000 078,00		1 000 078,00
005	Solde d'exécution de la section d'invest	662 316,00	-3 407,98	658 908,02
	TOTAL GENERAL	1 662 394,00		1 662 394,00

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
010	3 407,98				3 407,98
SOUS-TOTAL	3 407,98				3 407,98
TOTAL	3 407,98				3 407,98
040	1 000 078,00	941 639,81		941 639,81	58 438,19
TOTAL	1 000 078,00	941 639,81		941 639,81	58 438,19
001	658 908,02				658 908,02
TOTAL GENERAL	1 662 394,00	941 639,81		941 639,81	720 754,19

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	999 394,00		999 394,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	999 394,00		999 394,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	999 394,00		999 394,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	663 000,00		663 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	663 000,00		663 000,00
TOTAL GENERAL		1 662 394,00		1 662 394,00
VILLE DE GUEBWILLER				

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS****SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	999 394,00				999 394,00
SOUS-TOTAL	999 394,00				999 394,00
TOTAL	999 394,00				999 394,00
040	663 000,00	658 908,01		658 908,01	4 091,99
TOTAL	663 000,00	658 908,01		658 908,01	4 091,99
TOTAL GENERAL	1 662 394,00	658 908,01		658 908,01	1 003 485,99

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	500 000,00		500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	500 010,00		500 010,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	663 000,00		663 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	663 000,00		663 000,00
TOTAL GENERAL		1 163 010,00		1 163 010,00
VILLE DE GUEBWILLER				

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	500 000,00	282 731,80		282 731,80	217 268,20
65	10,00				10,00
TOTAL	500 010,00	282 731,80		282 731,80	217 278,20
042	663 000,00	658 908,01		658 908,01	4 091,99
TOTAL	663 000,00	658 908,01		658 908,01	4 091,99
TOTAL GENERAL	1 163 010,00	941 639,81		941 639,81	221 370,19
VILLE DE GUEBWILLER					

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif <b>1</b>	Décision modificative <b>2</b>	Total Prévisions <b>3 = 1 + 2</b>
77	Produits exceptionnels			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 000 078,00		1 000 078,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 000 078,00		1 000 078,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	162 932,00		162 932,00
TOTAL GENERAL		1 163 010,00		1 163 010,00
VILLE DE GUEBWILLER				

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions  1	Émissions  2	Annulations  3	RECETTES nettes  4=2-3	Solde prévisions / réalisations  5=1-4
77		35 847,00		35 847,00	-35 847,00
TOTAL		35 847,00		35 847,00	-35 847,00
042	1 000 078,00	941 639,81		941 639,81	58 438,19
TOTAL	1 000 078,00	941 639,81		941 639,81	58 438,19
068	162 932,00				162 932,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 163 010,00</b>	<b>977 486,81</b>		<b>977 486,81</b>	<b>185 523,19</b>

**01405 FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions <b>1</b>	Annulations <b>2</b>	DEPENSES nettes <b>3 = 1 + 2</b>
3354	Travaux en cours - études et prestations	940 952,96		940 952,96
33581	Travaux en cours - frais accessoires	686,85		686,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	941 639,81		941 639,81
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	941 639,81		941 639,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	941 639,81		941 639,81

VILLE DE GUEBWILLER

Page 223

**01405 FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
3354	Travaux en cours - études et prestations	658 221,16		658 221,16
33581	Travaux en cours - frais accessoires	686,85		686,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	658 908,01		658 908,01
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	658 908,01		658 908,01
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	658 908,01		658 908,01

VILLE DE GUEBWILLER

Page 224

**01405 FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>N° articles puis totalisation au chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Émissions 1</b>	<b>Annulations 2</b>	<b>DEPENSES nettes 3 = 1 + 2</b>
6045	Achats d'études - prestations de service	282 731,80		282 731,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	282 731,80		282 731,80
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	282 731,80		282 731,80
7133	Variation des en-cours de production de	658 908,01		658 908,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	658 908,01		658 908,01
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	658 908,01		658 908,01
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>	941 639,81		941 639,81

VILLE DE GUEBWILLER

**01405 FRICHES GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>N° articles puis totalisation au chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Émissions 1</b>	<b>Annulations 2</b>	<b>RECETTES nettes 3 = 1 + 2</b>
774	Produits exceptionnels - subventions exc	35 847,00		35 847,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	35 847,00		35 847,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 847,00</b>		<b>35 847,00</b>
7133	Variation des en-cours de production de	941 639,81		941 639,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	941 639,81		941 639,81
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>941 639,81</b>		<b>941 639,81</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE</b>	<b>977 486,81</b>		<b>977 486,81</b>

VILLE DE GUEBWILLER

**COMPTABILITE**

**DES DENIERS ET VALEURS**

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		22 534,72		140 398,11				162 932,83		162 932,83
	Sous Total compte 11		22 534,72		140 398,11				162 932,83		162 932,83
12	Résultat exercice excéd déficit		140 398,11	140 398,11				140 398,11	140 398,11		0,00
	Sous Total compte 12		140 398,11	140 398,11				140 398,11	140 398,11		0,00
	Total classe 1		162 932,83	140 398,11	140 398,11			140 398,11	303 330,94		162 932,83
335	Travaux en cours études prestat serv	658 221,16				940 952,96		1 599 174,12	658 221,16	940 952,96	
33581	Travaux en cours - frais accessoires	686,85				686,85		1 373,70	686,85	686,85	
	Sous Total compte 3358	686,85				686,85		1 373,70	686,85	686,85	
	Sous Total compte 335	658 908,01				941 639,81		1 600 547,82	658 908,01	941 639,81	
	Sous Total compte 33	658 908,01				941 639,81		1 600 547,82	658 908,01	941 639,81	
	Total classe 3	658 908,01				941 639,81		1 600 547,82	658 908,01	941 639,81	
401	Fournisseurs			291 478,16				291 478,16	291 478,16		0,00
	Sous Total compte 401			291 478,16				291 478,16	291 478,16		0,00

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40			291 478,16	291 478,16			291 478,16	291 478,16		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			8 747,00	8 747,00			8 747,00	8 747,00		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	25 522,00		132 412,00	123 665,00			157 934,00	123 665,00	34 269,00	
	Sous Total compte 4456	25 522,00		141 159,00	132 412,00			166 681,00	132 412,00	34 269,00	
	Sous Total compte 445	25 522,00		141 159,00	132 412,00			166 681,00	132 412,00	34 269,00	
	Sous Total compte 44	25 522,00		141 159,00	132 412,00			166 681,00	132 412,00	34 269,00	
451005	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		521 497,18	35 847,00	291 478,16			35 847,00	812 975,34		777 128,34
	Sous Total compte 451		521 497,18	35 847,00	291 478,16			35 847,00	812 975,34		777 128,34
	Sous Total compte 45		521 497,18	35 847,00	291 478,16			35 847,00	812 975,34		777 128,34
46721	Débiteurs divers - amiable			35 847,00	35 847,00			35 847,00	35 847,00		0,00
	Sous Total compte 4672			35 847,00	35 847,00			35 847,00	35 847,00		0,00
	Sous Total compte 467			35 847,00	35 847,00			35 847,00	35 847,00		0,00
	Sous Total compte 46			35 847,00	35 847,00			35 847,00	35 847,00		0,00

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47134	Raet : subv			35 847,00				35 847,00			0,00
	Sous Total compte 4713			35 847,00	35 847,00			35 847,00	35 847,00		0,00
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 471			35 847,00	35 847,00			35 847,00	35 847,00		0,00
478	Arrondis sur déclaration de TVA				0,64				0,64		0,64
	Sous Total compte 478				0,64				0,64		0,64
	Sous Total compte 47			35 847,00	35 847,64			35 847,00	35 847,64		0,64
	Total classe 4	25 522,00	521 497,18	540 178,16	787 062,96			565 700,16	1 308 560,14	34 269,00	777 128,98
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 600 547,82	1 600 547,82			1 600 547,82	1 600 547,82		0,00
	Sous Total compte 58			1 600 547,82	1 600 547,82			1 600 547,82	1 600 547,82		0,00
	Total classe 5			1 600 547,82	1 600 547,82			1 600 547,82	1 600 547,82		0,00
604	Achts études prest serv terr à aménager					282 731,80		282 731,80		282 731,80	
	Sous Total compte 604					282 731,80		282 731,80		282 731,80	
	Sous Total compte 60					282 731,80		282 731,80		282 731,80	

## 01405 - FRICHES GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					282 731,80		282 731,80		282 731,80	
7133	Variation des en-cours product de biens					658 908,01		658 908,01			282 731,80
VILLE DE GUEBWILLER										941 639,81	
	Sous Total compte 713					658 908,01		658 908,01		941 639,81	282 731,80
	Sous Total compte 71					658 908,01		658 908,01		941 639,81	282 731,80
774	subv exceptionnelles										35 847,00
VILLE DE GUEBWILLER											
	Sous Total compte 77									35 847,00	35 847,00
	Total classe 7					658 908,01		658 908,01		977 486,81	318 578,80
	Total général	684 430,01		2 281 124,09		1 883 279,62		4 848 833,72		1 258 640,61	
		684 430,01		2 528 008,89		1 636 394,82		4 848 833,72		1 258 640,61	
Page 231											

**01405 - FRICHES GUEBWILLER**  
**BALANCE DES VALEURS INACTIVES**

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

01405 FRICHES GUEBWILLER

## PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de FRICHES GUEBWILLER pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Vu par \_\_\_\_\_ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

VILLE DE GUEBWILLER

Page 233

**068022**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**01405 FRICHES GUEBWILLER**

**Nombre de pages : 38**

**FIN DE DOCUMENT**

**068022**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**01404 GENDARMERIE GUEBWILLER**

VILLE DE GUEBWILLER  
ORIGINE DU DOCUMENT : marie-christine.brog

Exercice : 2020

Budget collectivité : 01404

Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**N° CODIQUE 068022**

**Date d'édition : 09/02/2021**

**IDENTIFIANT BUDGET 01404**

**N° de SIRET 21680112600154**

**GENDARMERIE GUEBWILLER**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2020**

VILLE DE GUEBWILLER

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Christophe LALAGUE  
068022 TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2020 AU 09/02/2021**

N° CODIQUE 068022  
 TRES. SOULTZ- FLORIVAL  
 Date d'édition : 09/02/2021

Population :  
 Nomenclature M14 sup egal 10000h  
 Voté par Nature avec ref. fonct.  
 Exercice 2020

SOMMAIRE

	<b>PAGES</b>
<b>1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....</b>	<b>3</b>
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
<b>2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....</b>	<b>21</b>
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 30
<b>3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....</b>	<b>34</b>
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 42
<b>4EME PARTIE : Page des signatures .....</b>	<b>43</b>

VILLE DE GUEBWILLER

**SITUATION PATRIMONIALE**

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>4,64</b>	Dotations	
Terrains	203,13	Fonds globalisés	240,73
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	6 563,08	Report à nouveau	-154,84
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	186,09
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>6 766,21</b>	Subventions non transférables	1 400,46
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>6 770,84</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 672,43</b>
Créances		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>4 650,07</b>
Disponibilités		Fournisseurs	86,39
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	361,96
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>Total dettes à court terme</b>	<b>448,34</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 098,41</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 770,84</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 770,84</b>

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	4 635,27		4 635,27	4 635,27
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	203 126,54		203 126,54	203 126,54
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	6 563 081,64		6 563 081,64	5 910 216,97
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	6 770 843,45		6 770 843,45	6 117 978,78	

**ACTIF  
IMMOBILISE**

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	REPORT	6 770 843,45		6 770 843,45	6 117 978,78
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	6 770 843,45		6 770 843,45	6 117 978,78

**ACTIF  
IMMOBILISE  
(SUITE)**

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				11 400,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>				<b>11 400,00</b>

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
VILLE DE GUEBWILLER	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 770 843,45		6 770 843,45	6 129 378,78

**COMPTES DE  
REGULARI  
SATION**

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

		<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>	
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>		Dotations			
		Mise à disposition chez le bénéficiaire			
		Affectation par collec de rattachement			
		Réserves			
		Neutra amortis subv equip versees			
		Report à nouveau	-154 844,88	-96 850,14	
		Résultat de l'exercice	186 092,71	-57 994,74	
		Subventions transférables			
		Différences sur réalisations d'immob			
	<b>FONDS PROPRES</b>		Fonds globalisés	240 725,01	173 318,76
			Subventions non transférables	1 400 458,29	1 119 850,29
			Droits de l'affectant		
			<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>1 672 431,13</b>	<b>1 138 324,17</b>

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>  <b>PROVISIONS</b> <b>POUR RISQUES</b> <b>ET CHARGES</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>DETTE</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	4 650 068,29	4 825 171,07
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	361 957,05	82 938,90
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations	86 386,98	82 944,64
	Produits constatés d'avance		
	<b>DETTE TOTAL III</b>	<b>5 098 412,32</b>	<b>4 991 054,61</b>

VILLE DE GUEBWILLER

Page 246

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**

**BILAN (en Euros)**

<b>PASSIF</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>VILLE DE GUEBWILLER</b>  <b>COMPTES DE REGULARI SATION</b>	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	6 770 843,45	6 129 378,78

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	284,37	
Transfert de charges		
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>284,37</b>	
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	0,18	1,35
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		51,51
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>0,18</b>	<b>52,85</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>284,19</b>	<b>-52,85</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	76,20	92,34
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-76,20</b>	<b>-92,34</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>207,99</b>	<b>-145,19</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4,90</b>	<b>87,20</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>26,80</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-21,90</b>	<b>87,20</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>186,09</b>	<b>-57,99</b>

VILLE DE GUEBWILLER

Page 248

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	284 368,33	
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>284 368,33</b>	
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	180,00	1 347,90
Impôts et taxes		51 507,00
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	180,00	52 854,90
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	284 188,33	-52 854,90
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	76 195,62	92 339,84
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	76 195,62	92 339,84

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-76 195,62	-92 339,84
A + B - RESULTAT COURANT	207 992,71	-145 194,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Produit exception gestion : Autres opér	4 900,00	87 200,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Produit exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	4 900,00	87 200,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	26 800,00	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	26 800,00	

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## COMPTE DE RESULTAT 2020

	POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-21 900,00	87 200,00
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	289 268,33	87 200,00
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	103 175,62	145 194,74
	RESULTAT DE L'EXERCICE	186 092,71	-57 994,74
VILLE DE GUEBWILLER			
Page 252			

**ANNEXE**

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

**Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
VILLE DE GUEBWILLER						

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

**Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
VILLE DE GUEBWILLER						

**EXECUTION BUDGETAIRE**

VILLE DE GUEBWILLER

Page 256

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

VILLE DE GUEBWILLER

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	871 000,00	344 900,00	1 215 900,00
Titres de recettes émis (b)	348 014,25	294 168,33	642 182,58
Réductions de titres (c)		4 900,00	4 900,00
Recettes nettes (d = b - c)	348 014,25	289 268,33	637 282,58
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	871 000,00	344 900,00	1 215 900,00
Mandats émis (f)	827 967,45	103 175,62	931 143,07
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	827 967,45	103 175,62	931 143,07
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		186 092,71	
(h - d) Déficit	479 953,20		293 860,49

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
GENDARMERIE GUEBWILLER					
Investissement	361,34		-479 953,20		-479 591,86
Fonctionnement	-154 844,88		186 092,71		31 247,83
Sous-Total	-154 483,54		-293 860,49		-448 344,03
TOTAL II	-154 483,54		-293 860,49		-448 344,03
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-154 483,54		-293 860,49		-448 344,03

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00		176 000,00
23	Immobilisations en cours	550 000,00	145 000,00	695 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	726 000,00	145 000,00	871 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	726 000,00	145 000,00	871 000,00
TOTAL GENERAL		726 000,00	145 000,00	871 000,00
VILLE DE GUEBWILLER				

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)</b>	<b>Total prévisions 1</b>	<b>Émissions 2</b>	<b>Annulations 3</b>	<b>DEPENSES nettes 4=2-3</b>	<b>Solde prévisions / réalisations 5=1-4</b>
16	176 000,00	175 102,78		175 102,78	897,22
23	695 000,00	652 864,67		652 864,67	42 135,33
SOUS-TOTAL	871 000,00	827 967,45		827 967,45	43 032,55
TOTAL	871 000,00	827 967,45		827 967,45	43 032,55
VILLE DE GUEBWILLER TOTAL GENERAL	871 000,00	827 967,45		827 967,45	43 032,55

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves		60 000,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement	419 000,00		419 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	160 847,00	155 791,66	316 638,66
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>579 847,00</b>	<b>215 791,66</b>	<b>795 638,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>579 847,00</b>	<b>215 791,66</b>	<b>795 638,66</b>
02	Virement de la section de fonctionnement	75 000,00		75 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>75 000,00</b>		<b>75 000,00</b>
00	Solde d'exécution de la section d'invest	71 153,00	-70 791,66	361,34
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>726 000,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>871 000,00</b>

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions  1	Émissions  2	Annulations  3	RECETTES nettes  4=2-3	Solde prévisions / réalisations  5=1-4
10	60 000,00	67 406,25		67 406,25	-7 406,25
13	419 000,00	280 608,00		280 608,00	138 392,00
16	316 638,66				316 638,66
SOUS-TOTAL	795 638,66	348 014,25		348 014,25	447 624,41
VILLE DE GUEBWILLER TOTAL	795 638,66	348 014,25		348 014,25	447 624,41
01404 TOTAL	75 000,00				75 000,00
01404 TOTAL	75 000,00				75 000,00
01404 TOTAL	361,34				361,34
TOTAL GENERAL	871 000,00	348 014,25		348 014,25	522 985,75

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	17 739,15	-15 084,03	2 655,12
66	Charges financières	80 000,00		80 000,00
67	Charges exceptionnelles		32 400,00	32 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 739,15</b>	<b>17 315,97</b>	<b>115 055,12</b>
023	Virement à la section d'investissement (	75 000,00		75 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>75 000,00</b>		<b>75 000,00</b>
024	Résultat de fonctionnement reporté	147 260,85	7 584,03	154 844,88
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>320 000,00</b>	<b>24 900,00</b>	<b>344 900,00</b>

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions  1	Émissions  2	Annulations  3	DEPENSES nettes  4=2-3	Solde prévisions / réalisations  5=1-4
011	2 655,12	180,00		180,00	2 475,12
66	80 000,00	76 195,62		76 195,62	3 804,38
67	32 400,00	26 800,00		26 800,00	5 600,00
TOTAL	115 055,12	103 175,62		103 175,62	11 879,50
081	75 000,00				75 000,00
TOTAL	75 000,00				75 000,00
082	154 844,88				154 844,88
TOTAL GENERAL	344 900,00	103 175,62		103 175,62	241 724,38

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
70	Produits des services, du domaine et ven	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	20 000,00	320 000,00
77	Produits exceptionnels		4 900,00	4 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	320 000,00	24 900,00	344 900,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		320 000,00	24 900,00	344 900,00
VILLE DE GUEBWILLER				

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions  1	Émissions  2	Annulations  3	RECETTES nettes  4=2-3	Solde prévisions / réalisations  5=1-4
70	20 000,00				20 000,00
75	320 000,00	284 368,33		284 368,33	35 631,67
77	4 900,00	9 800,00	4 900,00	4 900,00	
TOTAL	344 900,00	294 168,33	4 900,00	289 268,33	55 631,67
VILLE DE GUEBWILLER TOTAL GENERAL	344 900,00	294 168,33	4 900,00	289 268,33	55 631,67

**01404 GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	175 102,78		175 102,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	175 102,78		175 102,78
2313	Constructions	652 864,67		652 864,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	652 864,67		652 864,67
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	827 967,45		827 967,45
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	827 967,45		827 967,45
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	827 967,45		827 967,45

VILLE DE GUEBWILLER

Page 267

**01404 GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	67 406,25		67 406,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	67 406,25		67 406,25
1322	Région	280 608,00		280 608,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	280 608,00		280 608,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	348 014,25		348 014,25
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	348 014,25		348 014,25
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	348 014,25		348 014,25

VILLE DE GUEBWILLER

Page 268

**01404 GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
615228	Autres bâtiments	180,00		180,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	180,00		180,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 195,62		76 195,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	76 195,62		76 195,62
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	26 800,00		26 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	26 800,00		26 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>103 175,62</b>		<b>103 175,62</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE</b>	<b>103 175,62</b>		<b>103 175,62</b>

VILLE DE GUEBWILLER

**01404 GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
752	Autres produits de gestion courante - re	284 368,33		284 368,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	284 368,33		284 368,33
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	9 800,00	4 900,00	4 900,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	9 800,00	4 900,00	4 900,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	294 168,33	4 900,00	289 268,33
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	294 168,33	4 900,00	289 268,33

VILLE DE GUEBWILLER

Page 270

**COMPTABILITE**

**DES DENIERS ET VALEURS**

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		173 318,76				67 406,25		240 725,01		240 725,01
	Sous Total compte 1022		173 318,76				67 406,25		240 725,01		240 725,01
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 102		173 318,76				67 406,25		240 725,01		240 725,01
	Sous Total compte 10		173 318,76				67 406,25		240 725,01		240 725,01
119	Report à nouveau solde débiteur	96 850,14		57 994,74				154 844,88		154 844,88	
	Sous Total compte 11	96 850,14		57 994,74				154 844,88		154 844,88	
12	Résultat exercice excéd déficit		57 994,74		57 994,74			57 994,74	57 994,74		0,00
	Sous Total compte 12		57 994,74		57 994,74			57 994,74	57 994,74		0,00
1321	Etat et EPN		91 359,09						91 359,09		91 359,09
1322	Région		1 002 188,68				280 608,00		1 282 796,68		1 282 796,68
1325	GFP de rattachement		13 749,32						13 749,32		13 749,32
	Sous Total compte 1325		13 749,32						13 749,32		13 749,32
1328	Autres		12 553,20						12 553,20		12 553,20

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 132		1 119 850,29				280 608,00		1 400 458,29		1 400 458,29
	Sous Total compte 13		1 119 850,29				280 608,00		1 400 458,29		1 400 458,29
164	Emprunts en euros		4 825 171,07			175 102,78		175 102,78	4 825 171,07		4 650 068,29
	Sous Total compte 164		4 825 171,07			175 102,78		175 102,78	4 825 171,07		4 650 068,29
	Sous Total compte 16		4 825 171,07			175 102,78		175 102,78	4 825 171,07		4 650 068,29
	Total classe 1	154 844,88	6 118 340,12	57 994,74	57 994,74	175 102,78	348 014,25	387 942,40	6 524 349,11	154 844,88	6 291 251,59
2031	Frais d'études		1 827,41					1 827,41			1 827,41
2033	Frais d'insertion		2 807,86					2 807,86			2 807,86
	Sous Total compte 203		4 635,27					4 635,27			4 635,27
	Sous Total compte 20		4 635,27					4 635,27			4 635,27
211	Terrains nus		203 126,54					203 126,54			203 126,54
	Sous Total compte 211		203 126,54					203 126,54			203 126,54
	Sous Total compte 21		203 126,54					203 126,54			203 126,54

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313	Constructions	5 774 686,83				652 864,67		6 427 551,50		6 427 551,50	
2315	Instal mat outil techn	135 530,14						135 530,14		135 530,14	
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 231	5 910 216,97				652 864,67		6 563 081,64		6 563 081,64	
	Sous Total compte 23	5 910 216,97				652 864,67		6 563 081,64		6 563 081,64	
	Total classe 2	6 117 978,78				652 864,67		6 770 843,45		6 770 843,45	
401	Fournisseurs			180,00	180,00			180,00	180,00		0,00
	Sous Total compte 401			180,00	180,00			180,00	180,00		0,00
4041	Fournis immob			686 036,44	686 036,44			686 036,44	686 036,44		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		82 944,64	12 317,62	15 759,96			12 317,62	98 704,60		86 386,98
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			33 171,77	33 171,77			33 171,77	33 171,77		0,00
404	Fournis immob pénal retard exéc marchés			15 500,00	15 500,00			15 500,00	15 500,00		0,00
Page 274	Sous Total compte 4047		82 944,64	60 989,39	64 431,73			60 989,39	147 376,37		86 386,98
	Sous Total compte 404		82 944,64	747 025,83	750 468,17			747 025,83	833 412,81		86 386,98

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40		82 944,64	747 205,83	750 648,17			747 205,83	833 592,81		86 386,98
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable			284 368,33	284 368,33			284 368,33	284 368,33		0,00
VILLE DE GUEBWILLER	Sous Total compte 414			284 368,33	284 368,33			284 368,33	284 368,33		0,00
	Sous Total compte 41			284 368,33	284 368,33			284 368,33	284 368,33		0,00
4431	Opér particul avec Etat recettes amiable			67 406,25	67 406,25			67 406,25	67 406,25		0,00
	Sous Total compte 4431			67 406,25	67 406,25			67 406,25	67 406,25		0,00
	Sous Total compte 443			67 406,25	67 406,25			67 406,25	67 406,25		0,00
	Sous Total compte 44			67 406,25	67 406,25			67 406,25	67 406,25		0,00
451	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		82 938,90	632 382,58	911 400,73			632 382,58	994 339,63		361 957,05
	Sous Total compte 45		82 938,90	632 382,58	911 400,73			632 382,58	994 339,63		361 957,05
463	Empt publics - intérêts à payer			76 195,62	76 195,62			76 195,62	76 195,62		0,00
Page 275	Sous Total compte 463			76 195,62	76 195,62			76 195,62	76 195,62		0,00
466	Excéd de verSEMent			26 000,00	26 000,00			26 000,00	26 000,00		0,00

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			175 102,78				175 102,78			0,00
	Sous Total compte 4671			175 102,78				175 102,78			0,00
4672	Débiteurs divers - amiable	11 400,00		9 800,00	21 200,00			21 200,00	21 200,00		0,00
	Sous Total compte 4672	11 400,00		9 800,00	21 200,00			21 200,00	21 200,00		0,00
	Sous Total compte 467	11 400,00		184 902,78	196 302,78			196 302,78	196 302,78		0,00
	Sous Total compte 46	11 400,00		287 098,40	298 498,40			298 498,40	298 498,40		0,00
47138	Raet : autres			348 014,25				348 014,25	348 014,25		0,00
	Sous Total compte 4713			348 014,25	348 014,25			348 014,25	348 014,25		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			26 000,00	26 000,00			26 000,00	26 000,00		0,00
	Sous Total compte 47141			26 000,00	26 000,00			26 000,00	26 000,00		0,00
	Sous Total compte 4714			26 000,00	26 000,00			26 000,00	26 000,00		0,00
47142	Autres recettes à régulariser			77 555,00	77 555,00			77 555,00	77 555,00		0,00
	Sous Total compte 471			451 569,25	451 569,25			451 569,25	451 569,25		0,00

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			188 473,80				188 473,80			0,00
	Sous Total compte 4721			188 473,80				188 473,80			0,00
	Sous Total compte 472			188 473,80				188 473,80			0,00
	Sous Total compte 47			640 043,05				640 043,05			0,00
	Total classe 4	11 400,00		2 658 504,44				2 669 904,44			448 344,03
			165 883,54		2 952 364,93				3 118 248,47		
61528	Autres bâtiments					180,00		180,00			180,00
	Sous Total compte 61522					180,00		180,00			180,00
	Sous Total compte 6152					180,00		180,00			180,00
	Sous Total compte 615					180,00		180,00			180,00
	Sous Total compte 61					180,00		180,00			180,00
661	Intérêts réglés à l'échéance					76 195,62		76 195,62			76 195,62
	Sous Total compte 6611					76 195,62		76 195,62			76 195,62
	Sous Total compte 661					76 195,62		76 195,62			76 195,62

## 01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 66					76 195,62		76 195,62		76 195,62	
673	Charges except titres annulés					26 800,00		26 800,00		26 800,00	
	Sous Total compte 67					26 800,00		26 800,00		26 800,00	
	Total classe 6					103 175,62		103 175,62		103 175,62	
752	Revenus des immeubles						284 368,33		284 368,33		284 368,33
	Sous Total compte 75						284 368,33		284 368,33		284 368,33
7711	Dédits et pénalités perçus					4 900,00	9 800,00	4 900,00	9 800,00		4 900,00
	Sous Total compte 771					4 900,00	9 800,00	4 900,00	9 800,00		4 900,00
	Sous Total compte 77					4 900,00	9 800,00	4 900,00	9 800,00		4 900,00
	Total classe 7					4 900,00	294 168,33	4 900,00	294 168,33		289 268,33
Page 278	Total général	6 284 223,66	6 284 223,66	2 716 499,18	3 010 359,67	936 043,07	642 182,58	9 936 765,91	9 936 765,91	7 028 863,95	7 028 863,95

**01404 - GENDARMERIE GUEBWILLER**  
**BALANCE DES VALEURS INACTIVES**

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

01404 GENDARMERIE GUEBWILLER

## PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GENDARMERIE GUEBWILLER pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Vu par \_\_\_\_\_ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

VILLE DE GUEBWILLER

Page 280

**068022**

**TRES. SOULTZ- FLORIVAL**

**01404 GENDARMERIE GUEBWILLER**

**Nombre de pages : 41**

**FIN DE DOCUMENT**

**N°15 – 04/2021**

**EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS  
DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'au regard des dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut assister aux discussions relatives aux comptes administratifs présentés en séance mais doit se retirer au moment du vote.

Afin de palier son absence, il convient donc que le conseil municipal élise son président de séance pour la gestion des questions d'approbation des comptes administratifs de la commune.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 32**

**F. KLEITZ / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

**Abstention(s) : 1**

**C. MULLER**

**- désigne en qualité de président de l'assemblée pour le point 16 de l'ordre du jour : M. MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint.**

---0---

**N°16 - 04/2021**

**COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'EXERCICE 2020  
BUDGET PRINCIPAL, RÉHABILITATION DES FRICHES ET GENDARMERIE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

Les comptes administratifs du budget principal, des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie sont clôturés avec les résultats ci-après :

Budget général	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	4 986 249,60	6 777 729,46	10 143 814,37	11 778 038,74	15 130 063,97	18 555 768,20
Résultats de l'année		1 791 479,86		1 634 224,37		3 425 704,23
Résultats reportés		7 632 667,55		680 230,80		8 312 898,35
Résultats totaux		9 424 147,41		2 314 455,17		11 738 602,58
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		9 424 147,41		2 314 455,17		11 738 602,58
Résultats définitifs		9 424 147,41		2 314 455,17		11 738 602,58

Budget annexe Réhabilitation des friches	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	941 639,81	658 908,01	941 639,81	977 486,81	1 883 279,62	1 636 394,82
Résultats de l'année	282 731,80			35 847,00	246 884,80	
Résultats reportés	658 908,02			162 932,00	495 976,02	
Résultats totaux	941 639,82			198 779,00	742 860,82	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	941 639,82			198 779,00	742 860,82	
Résultats définitifs	941 639,82			198 779,00	742 860,82	

Budget annexe Gendarmerie	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	827 967,45	348 014,25	103 175,62	289 268,33	931 143,07	637 282,58
Résultats de l'année	479 953,20			186 092,71	293 860,49	
Résultats reportés		361,34	154 844,88		154 483,54	
Résultats totaux	479 591,86			31 247,83	448 344,03	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	479 591,86			31 247,83	448 344,03	
Résultats définitifs	479 591,86			31 247,83	448 344,03	

M. le Maire ajoute que le budget est approuvé en décembre, des évaluations prudentes sont faites en espérant que le résultat définitif du compte administratif soit supérieur ; qui permet d'améliorer le financement de la Ville pour l'année en cours. Les finances de la Ville sont saines.

**Après que M. le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie, dressés par M. Francis KLEITZ, Maire, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 32**

**C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

**N'a (n'ont) pas pris part au vote : 1  
F. KLEITZ**

- **adopte les comptes administratifs 2020;**
- **approuve le compte administratif 2020 du budget général, tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 11 738 602,58 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 314 455,17 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 9 424 147,41 € ;**
- **approuve le compte administratif 2020 du budget annexe réhabilitation des friches, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 742 860,82 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 198 779,00 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 941 639,82 € ;**
- **approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la gendarmerie, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 448 344,03 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 31 247,83 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 479 591,86 €.**

---0---

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville de GUEBWILLER (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b> 68112	<b>Ville de GUEBWILLER</b> <b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>CA</b> <b>2020</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11414
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	137
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG)	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du</b> <b>potentiel financier par</b> <b>habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
6563756,00	10195206,00	882,625400	1149,472387

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de</b> <b>la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	802,38	0
2	Produit des impositions directes/population	290,68	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1022,81	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	338,83	0
5	Encours de dette/population	639,70	0
6	DGF/population	254,69	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,66%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,55%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	33,13%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,54%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 143 814,37	G	11 778 038,74
	Section d'investissement	B	4 986 249,60	H	6 777 729,46
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	680 230,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	7 632 667,55 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>15 130 063,97</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>26 868 666,55</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>10 143 814,37</b>	<b>= G+I+K</b>	<b>12 458 269,54</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>4 986 249,60</b>	<b>= H+J+L</b>	<b>14 410 397,01</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>15 130 063,97</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>26 868 666,55</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 593 346,80	2 269 863,66	0,00	0,00	323 483,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	5 188 901,56	0,00	0,00	234 098,44
014	Atténuations de produits	65 000,00	61 325,00	0,00	0,00	3 675,00
65	Autres charges de gestion courante	1 599 906,00	1 488 626,29	0,00	0,00	111 279,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 681 252,80</b>	<b>9 008 716,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>672 536,29</b>
66	Charges financières	167 712,27	97 096,77	24 965,96	0,00	45 649,54
67	Charges exceptionnelles	55 100,00	52 504,02	0,00	0,00	2 595,98
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 004 065,07</b>	<b>9 158 317,30</b>	<b>24 965,96</b>	<b>0,00</b>	<b>820 781,81</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 185 754,81				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	703 076,92	960 531,11			-257 454,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 888 831,73</b>	<b>960 531,11</b>			<b>928 300,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 892 896,80</b>	<b>10 118 848,41</b>	<b>24 965,96</b>	<b>0,00</b>	<b>1 749 082,43</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	140 000,00	93 320,13	0,00	0,00	46 679,87
70	Produits services, domaine et ventes div	364 366,00	354 144,85	0,00	0,00	10 221,15
73	Impôts et taxes	5 836 000,00	6 134 641,62	0,00	0,00	-298 641,62
74	Dotations et participations	3 312 000,00	3 370 236,26	0,00	0,00	-58 236,26
75	Autres produits de gestion courante	714 000,00	691 491,72	0,00	0,00	22 508,28
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 366 366,00</b>	<b>10 643 834,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-277 468,58</b>
76	Produits financiers	687 700,00	741 238,45	0,00	0,00	-53 538,45
77	Produits exceptionnels	54 600,00	289 255,55	0,00	0,00	-234 655,55
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 108 666,00</b>	<b>11 674 328,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-565 662,58</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	104 000,00	103 710,16			289,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>104 000,00</b>	<b>103 710,16</b>			<b>289,84</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 212 666,00</b>	<b>11 778 038,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-565 372,74</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 680 230,80				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	96 000,00	63 204,40	0,00	32 795,60
204	Subventions d'équipement versées	51 370,00	31 031,19	0,00	20 338,81
21	Immobilisations corporelles	1 213 700,00	953 091,96	0,00	260 608,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 034 100,00	2 851 063,80	0,00	1 183 036,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 395 170,00</b>	<b>3 898 391,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 496 778,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 022,00	945 484,09	0,00	54 537,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 000 022,00</b>	<b>945 484,09</b>	<b>0,00</b>	<b>54 537,91</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 395 192,00</b>	<b>4 843 875,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 551 316,56</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	104 000,00	103 710,16		289,84
041	Opérations patrimoniales (1)	41 358,00	38 664,00		2 694,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>145 358,00</b>	<b>142 374,16</b>		<b>2 983,84</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 540 550,00</b>	<b>4 986 249,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 554 300,40</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 252 717,00	847 350,74	0,00	405 366,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 752 717,00</b>	<b>2 347 350,74</b>	<b>0,00</b>	<b>405 366,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	836 701,83	801 039,02	0,00	35 662,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 617 332,45	2 617 332,15	0,00	0,30
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 000,00	1 371,00	0,00	2 629,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 941,44	11 441,44	0,00	5 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 474 975,72</b>	<b>3 431 183,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 043 792,11</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 227 692,72</b>	<b>5 778 534,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 449 158,37</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 185 754,81			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	703 076,92	960 531,11		-257 454,19
041	Opérations patrimoniales (1)	41 358,00	38 664,00		2 694,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 930 189,73</b>	<b>999 195,11</b>		<b>930 994,62</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 157 882,45</b>	<b>6 777 729,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 380 152,99</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) 7 632 667,55			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 269 863,66		2 269 863,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 188 901,56		5 188 901,56
014	Atténuations de produits	61 325,00		61 325,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 488 626,29		1 488 626,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	122 062,73	0,00	122 062,73
67	Charges exceptionnelles	52 504,02	257 500,00	310 004,02
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	703 031,11	703 031,11
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>9 183 283,26</b>	<b>960 531,11</b>	<b>10 143 814,37</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 718,00	3 718,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	945 484,09	0,00	945 484,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	63 204,40	0,00	63 204,40
204	Subventions d'équipement versées	31 031,19	0,00	31 031,19
21	Immobilisations corporelles (6)	953 091,96	99 992,16	1 053 084,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 851 063,80	38 664,00	2 889 727,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>4 843 875,44</b>	<b>142 374,16</b>	<b>4 986 249,60</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	93 320,13		93 320,13
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	354 144,85		354 144,85
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		99 992,16	99 992,16
73	Impôts et taxes	6 134 641,62		6 134 641,62
74	Dotations et participations	3 370 236,26		3 370 236,26
75	Autres produits de gestion courante	691 491,72	0,00	691 491,72
76	Produits financiers	741 238,45	0,00	741 238,45
77	Produits exceptionnels	289 255,55	3 718,00	292 973,55
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>11 674 328,58</b>	<b>103 710,16</b>	<b>11 778 038,74</b>
<b>Pour information</b>				<b>680 230,80</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>680 230,80</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	801 039,02	0,00	801 039,02
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 617 332,15		2 617 332,15
13	Subventions d'investissement	848 721,74	0,00	848 721,74
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		179 873,48	179 873,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	38 664,00	38 664,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	77 626,52	77 626,52
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 441,44	0,00	11 441,44
28	Amortissement des immobilisations		439 954,19	439 954,19
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		263 076,92	263 076,92
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>5 778 534,35</b>	<b>999 195,11</b>	<b>6 777 729,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>7 632 667,55</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>7 632 667,55</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 593 346,80</b>	<b>2 269 863,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>323 483,14</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	50 000,00	32 236,70	0,00	0,00	17 763,30
60611	Eau et assainissement	80 000,00	60 827,76	0,00	0,00	19 172,24
60612	Energie - Electricité	525 290,00	490 734,35	0,00	0,00	34 555,65
60621	Combustibles	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
60622	Carburants	63 845,00	58 019,62	0,00	0,00	5 825,38
60623	Alimentation	3 000,00	3 358,91	0,00	0,00	-358,91
60624	Produits de traitement	21 800,00	26 091,95	0,00	0,00	-4 291,95
<del>60628</del>	Autres fournitures non stockées	81 000,00	61 914,35	0,00	0,00	19 085,65
60631	Fournitures d'entretien	29 346,80	52 707,36	0,00	0,00	-23 360,56
60632	Fournitures de petit équipement	307 500,00	300 414,88	0,00	0,00	7 085,12
<del>60633</del>	Fournitures de voirie	32 500,00	33 466,04	0,00	0,00	-966,04
60636	Vêtements de travail	11 000,00	9 480,88	0,00	0,00	1 519,12
6064	Fournitures administratives	21 520,00	19 157,98	0,00	0,00	2 362,02
<del>6065</del>	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 400,00	30 838,01	0,00	0,00	2 561,99
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	22 237,73	0,00	0,00	7 762,27
6068	Autres matières et fournitures	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
611	Contrats de prestations de services	137 800,00	92 136,93	0,00	0,00	45 663,07
6132	Locations immobilières	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6135	Locations mobilières	123 500,00	46 247,18	0,00	0,00	77 252,82
61521	Entretien terrains	18 000,00	35 175,00	0,00	0,00	-17 175,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	40 034,74	0,00	0,00	9 965,26
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	1 044,00	0,00	0,00	-44,00
615231	Entretien, réparations voiries	45 000,00	83 413,09	0,00	0,00	-38 413,09
615232	Entretien, réparations réseaux	3 800,00	11 078,43	0,00	0,00	-7 278,43
61524	Entretien bois et forêts	53 550,00	36 858,34	0,00	0,00	16 691,66
61551	Entretien matériel roulant	28 000,00	16 783,15	0,00	0,00	11 216,85
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	17 311,64	0,00	0,00	-10 311,64
6156	Maintenance	105 240,00	118 895,96	0,00	0,00	-13 655,96
6161	Multirisques	23 000,00	23 384,35	0,00	0,00	-384,35
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	2 345,62	0,00	0,00	-2 345,62
6168	Autres primes d'assurance	23 000,00	19 947,41	0,00	0,00	3 052,59
617	Etudes et recherches	16 200,00	30 328,40	0,00	0,00	-14 128,40
6182	Documentation générale et technique	8 785,00	9 929,33	0,00	0,00	-1 144,33
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	33 660,93	0,00	0,00	16 339,07
6188	Autres frais divers	<del>500,00</del>	3 443,55	0,00	0,00	-2 843,55
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	701,67	0,00	0,00	3 298,33
6226	Honoraires	31 840,00	25 730,67	0,00	0,00	6 109,33
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	3 118,58	0,00	0,00	-1 618,58
6231	Annonces et insertions	31 690,00	9 966,28	0,00	0,00	21 723,72
6232	Fêtes et cérémonies	65 080,00	45 416,95	0,00	0,00	19 663,05
<del>6233</del>	Foires et expositions	51 000,00	51 637,18	0,00	0,00	-637,18
6236	Catalogues et imprimés	42 810,00	40 146,70	0,00	0,00	2 663,30
6237	Publications	9 000,00	5 235,23	0,00	0,00	3 764,77
<del>6238</del>	Divers	2 000,00	1 797,13	0,00	0,00	202,87
6241	Transports de biens	1 000,00	244,80	0,00	0,00	755,20
6247	Transports collectifs	19 300,00	8 528,35	0,00	0,00	10 771,65
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	2 253,79	0,00	0,00	1 746,21
6256	Missions	3 500,00	2 596,55	0,00	0,00	903,45
6257	Réceptions	39 000,00	25 974,74	0,00	0,00	13 025,26
6261	Frais d'affranchissement	24 550,00	15 994,94	0,00	0,00	8 555,06
6262	Frais de télécommunications	68 000,00	45 909,52	0,00	0,00	22 090,48
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	69,04	0,00	0,00	3 930,96
6281	Concours divers (cotisations)	13 650,00	13 131,08	0,00	0,00	518,92
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	15 000,00	9 336,89	0,00	0,00	5 663,11
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 200,00	46 372,29	0,00	0,00	-6 172,29
6284	Redevances pour services rendus	42 000,00	20 851,98	0,00	0,00	21 148,02
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	62 586,00	0,00	0,00	11 414,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	2 967,00	0,00	0,00	2 033,00
<del>6355</del>	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	552,00	0,00	0,00	748,00
6358	Autres droits	300,00	276,00	0,00	0,00	24,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 030,00	4 963,73	0,00	0,00	-1 933,73
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 423 000,00</b>	<b>5 188 901,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>234 098,44</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	37 000,00	43 023,56	0,00	0,00	-6 023,56
6218	Autre personnel extérieur	12 700,00	4 922,00	0,00	0,00	7 778,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	14 381,08	0,00	0,00	1 618,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	43 752,06	0,00	0,00	13 247,94
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	8 639,39	0,00	0,00	860,61
64111	Rémunération principale titulaires	2 700 000,00	3 027 039,17	0,00	0,00	-327 039,17
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 000,00	58 825,76	0,00	0,00	1 174,24
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	0,00	8 755,43	0,00	0,00	-8 755,43
64118	Autres indemnités titulaires	569 500,00	414 954,70	0,00	0,00	154 545,30
64131	Rémunérations non tit.	215 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	60 000,00	53 497,20	0,00	0,00	6 502,80
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	47 594,56	0,00	0,00	-20 594,56
6417	Rémunérations des apprentis	21 000,00	21 369,72	0,00	0,00	-369,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	516 013,17	0,00	0,00	107 986,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	768 547,58	0,00	0,00	32 452,42
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	16 438,16	0,00	0,00	20 561,84
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	85 775,50	0,00	0,00	14 224,50
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 700,00	19 017,00	0,00	0,00	-5 317,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 195,00	0,00	0,00	0,00	1 195,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	19 471,32	0,00	0,00	-19 471,32
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 405,00	16 884,20	0,00	0,00	2 520,80
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>65 000,00</b>	<b>61 325,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 675,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	0,00	5 548,00	0,00	0,00	-5 548,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	65 000,00	55 777,00	0,00	0,00	9 223,00
<b>55</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 599 906,00</b>	<b>1 488 626,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 279,71</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	915,00	4 012,02	0,00	0,00	-3 097,02
6531	Indemnités	152 000,00	155 220,28	0,00	0,00	-3 220,28
6532	Frais de mission	3 500,00	1 304,87	0,00	0,00	2 195,13
6533	Cotisations de retraite	13 468,00	14 620,98	0,00	0,00	-1 152,98
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 045,00	8 731,98	0,00	0,00	3 313,02
6535	Formation	6 000,00	758,80	0,00	0,00	5 241,20
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financc alloc. fin mandat	0,00	359,30	0,00	0,00	-359,30
6541	Créances admises en non-valeur	8 300,00	1 775,86	0,00	0,00	6 524,14
6553	Service d'incendie	253 400,00	252 326,13	0,00	0,00	1 073,87
65548	Autres contributions	30 649,00	21 128,95	0,00	0,00	9 520,05
6557	Contribut° politique de l'habitat	100 000,00	23 654,16	0,00	0,00	76 345,84
6558	Autres contributions obligatoires	26 400,00	27 047,01	0,00	0,00	-647,01
657362	Subv. fonct. CCAS	222 200,00	222 200,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	769 579,00	755 099,60	0,00	0,00	14 479,40
65888	Autres	100,00	36,35	0,00	0,00	63,65
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>9 681 252,80</b>	<b>9 008 716,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>672 536,29</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>167 712,27</b>	<b>97 096,77</b>	<b>24 965,96</b>	<b>0,00</b>	<b>45 649,54</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00	126 792,64	0,00	0,00	43 207,36
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 214,81	-29 695,87	24 965,96	0,00	-484,90
<del>6688</del>	Autres	2 927,08	0,00	0,00	0,00	2 927,08
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>55 100,00</b>	<b>52 504,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 595,98</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6714	Bourses et prix	6 400,00	2 936,34	0,00	0,00	3 463,66
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	234,39	0,00	0,00	1 765,61
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	31 100,00	34 261,29	0,00	0,00	-3 161,29
678	Autres charges exceptionnelles	15 100,00	15 072,00	0,00	0,00	28,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>100 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>10 004 065,07</b>	<b>9 158 317,30</b>	<b>24 965,96</b>	<b>0,00</b>	<b>820 781,81</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 185 754,81</b>	<b>0,00</b>			<b>1 185 754,81</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>703 076,92</b>	<b>960 531,11</b>			<b>-257 454,19</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	77 626,52			-77 626,52
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	179 873,48			-179 873,48
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	440 000,00	439 954,19			45,81
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	263 076,92	263 076,92			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 888 831,73</b>	<b>960 531,11</b>			<b>928 300,62</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 888 831,73</b>	<b>960 531,11</b>			<b>928 300,62</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>11 892 896,80</b>	<b>10 118 848,41</b>	<b>24 965,96</b>	<b>0,00</b>	<b>1 749 082,43</b>
	<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	24 965,96
Montant des ICNE de l'exercice N-1	29 695,87
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 729,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>140 000,00</b>	<b>93 320,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 679,87</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	140 000,00	93 320,13	0,00	0,00	46 679,87
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>364 366,00</b>	<b>354 144,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 221,15</b>
7022	Coupes de bois	170 000,00	123 233,41	0,00	0,00	46 766,59
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	1 702,22	0,00	0,00	297,78
70311	Concessions cimetières (produit net)	39 000,00	43 365,00	0,00	0,00	-4 365,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	13 313,39	0,00	0,00	-313,39
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	23 349,04	0,00	0,00	-349,04
70383	Redevance de stationnement	20 000,00	8 893,00	0,00	0,00	11 107,00
70384	Forfait de post-stationnement	9 906,71	5 329,00	0,00	0,00	4 577,71
70388	Autres redevances et recettes diverses	15 000,00	10 903,97	0,00	0,00	4 096,03
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	3 863,50	0,00	0,00	6 136,50
70631	Redevances services à caractère sportif	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	20 000,00	6 939,50	0,00	0,00	13 060,50
70688	Autres prestations de services	7 500,00	5 961,60	0,00	0,00	1 538,40
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	81 751,23	0,00	0,00	-81 751,23
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	16 459,29	380,00	0,00	0,00	16 079,29
70878	Remb. frais par d'autres redevables	14 500,00	24 652,79	0,00	0,00	-10 152,79
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	507,20	0,00	0,00	492,80
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 836 000,00</b>	<b>6 134 641,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 641,62</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 300 000,00	3 317 863,00	0,00	0,00	-17 863,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 000,00	10 542,00	0,00	0,00	-7 542,00
73211	Attribution de compensation	2 100 000,00	2 169 060,00	0,00	0,00	-69 060,00
73221	FNGIR	50 000,00	50 011,00	0,00	0,00	-11,00
7336	Droits de place	23 000,00	14 950,00	0,00	0,00	8 050,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 800,00	5 086,00	0,00	0,00	-286,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	165 000,00	174 924,34	0,00	0,00	-9 924,34
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	200,00	457,60	0,00	0,00	-257,60
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	240 000,00	391 747,68	0,00	0,00	-151 747,68
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 312 000,00</b>	<b>3 370 236,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 236,26</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 100 000,00	1 197 253,00	0,00	0,00	-97 253,00
74121	Dotation de solidarité rurale	400 000,00	431 859,00	0,00	0,00	-31 859,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 057 000,00	990 769,00	0,00	0,00	66 231,00
74127	Dotation nationale de péréquation	350 000,00	287 185,00	0,00	0,00	62 815,00
744	FCTVA	0,00	11 600,57	0,00	0,00	-11 600,57
74718	Autres participations Etat	35 000,00	47 369,77	0,00	0,00	-12 369,77
7472	Participat° Régions	8 000,00	31 368,43	0,00	0,00	-23 368,43
7473	Participat° Départements	15 000,00	1 000,00	0,00	0,00	14 000,00
7478	Participat° Autres organismes	160 000,00	139 594,49	0,00	0,00	20 405,51
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	20 000,00	15 436,00	0,00	0,00	4 564,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	48 500,00	49 111,00	0,00	0,00	-611,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 000,00	9 360,00	0,00	0,00	-1 360,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	110 000,00	137 620,00	0,00	0,00	-27 620,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	20 710,00	0,00	0,00	-20 710,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>714 000,00</b>	<b>691 491,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 508,28</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	325 429,34	325 929,34	0,00	0,00	-500,00
752	Revenus des immeubles	386 570,66	365 336,45	0,00	0,00	21 234,21
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 000,00	225,93	0,00	0,00	1 774,07
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>10 366 366,00</b>	<b>10 643 834,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-277 468,58</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>687 700,00</b>	<b>741 238,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-53 538,45</b>
761	Produits de participations	487 127,74	538 175,20	0,00	0,00	-51 047,46
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	950,00	971,78	0,00	0,00	-21,78
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	199 522,26	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	2 569,21	0,00	0,00	-2 569,21
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>54 600,00</b>	<b>289 255,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-234 655,55</b>
7713	Libéralités reçues	42 000,00	12 000,00	0,00	0,00	30 000,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	100,00	3 623,31	0,00	0,00	-3 523,31
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	9 181,82	0,00	0,00	-9 181,82
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	1 001,90	0,00	0,00	-501,90
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	257 500,00	0,00	0,00	-257 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	12 000,00	5 948,52	0,00	0,00	6 051,48
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		11 108 666,00	11 674 328,58	0,00	0,00	-565 662,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	104 000,00	103 710,16			289,84
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	99 992,16			7,84
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 000,00	3 718,00			282,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		104 000,00	103 710,16			289,84
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		11 212 666,00	11 778 038,74	0,00	0,00	-565 372,74
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		680 230,80				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	96 000,00	63 204,40	0,00	32 795,60
2031	Frais d'études	55 000,00	48 304,00	0,00	6 696,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	2 052,00	0,00	-1 052,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	12 848,40	0,00	27 151,60
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	51 370,00	31 031,19	0,00	20 338,81
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	50 370,00	30 031,19	0,00	20 338,81
20423	Privé : Projet infrastructure	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 213 700,00	953 091,96	0,00	260 608,04
2111	Terrains nus	0,00	77 150,00	0,00	-77 150,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 748,80	0,00	-3 748,80
21311	Hôtel de ville	100 000,00	1 457,71	0,00	98 542,29
21316	Equipements du cimetière	0,00	8 000,00	0,00	-8 000,00
21318	Autres bâtiments publics	30 900,00	34 692,00	0,00	-3 792,00
2135	Installations générales, agencements	381 600,00	134 579,53	0,00	247 020,47
2138	Autres constructions	0,00	40 194,30	0,00	-40 194,30
2152	Installations de voirie	25 000,00	27 124,74	0,00	-2 124,74
21534	Réseaux d'électrification	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	15 263,04	0,00	4 736,96
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	21 135,60	0,00	-21 135,60
21571	Matériel roulant	160 000,00	136 420,18	0,00	23 579,82
21578	Autre matériel et outillage de voirie	91 700,00	75 463,94	0,00	16 236,06
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	54 500,00	40 790,47	0,00	13 709,53
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	58 713,84	0,00	-8 713,84
2184	Mobilier	17 000,00	51 224,74	0,00	-34 224,74
2188	Autres immobilisations corporelles	275 000,00	227 133,07	0,00	47 866,93
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	4 034 100,00	2 851 063,80	0,00	1 183 036,20
2313	Constructions	1 834 100,00	1 168 390,82	0,00	665 709,18
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 200 000,00	1 672 653,20	0,00	527 346,80
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	10 019,78	0,00	-10 019,78
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 395 170,00</b>	<b>3 898 391,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 496 778,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 022,00	945 484,09	0,00	54 537,91
1641	Emprunts en euros	1 000 022,00	945 484,09	0,00	54 537,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 000 022,00</b>	<b>945 484,09</b>	<b>0,00</b>	<b>54 537,91</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 395 192,00</b>	<b>4 843 875,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 551 316,56</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 000,00	103 710,16		289,84
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	4 000,00	3 718,00		282,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	3 718,00		282,00
	Charges transférées (6)	100 000,00	99 992,16		7,84
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	9 813,43		-9 813,43
21312	Bâtiments scolaires	0,00	5 743,38		-5 743,38
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	80 046,45		19 953,55
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 388,90		-4 388,90
041	Opérations patrimoniales (7)	41 358,00	38 664,00		2 694,00
2313	Constructions	1 536,00	1 290,00		246,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	39 822,00	37 374,00		2 448,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>145 358,00</b>	<b>142 374,16</b>		<b>2 983,84</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>6 540 550,00</b>	<b>4 986 249,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 554 300,40</b>
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 252 717,00	847 350,74	0,00	405 366,26
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	32 918,58	0,00	-32 918,58
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 036 000,00	468 834,89	0,00	567 165,11
1322	Subv. non transf. Régions	111 717,00	165 617,37	0,00	-53 900,37
1323	Subv. non transf. Départements	55 000,00	40 802,90	0,00	14 197,10
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	7 392,00	0,00	12 608,00
1342	Amendes de police non transférable	25 000,00	131 785,00	0,00	-106 785,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 752 717,00</b>	<b>2 347 350,74</b>	<b>0,00</b>	<b>405 366,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 454 034,28	3 418 371,17	0,00	35 663,11
10222	ECTVA	742 760,00	744 443,72	0,00	-1 683,72
10226	Taxe d'aménagement	93 941,83	56 595,30	0,00	37 346,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 617 332,45	2 617 332,15	0,00	0,30
138	Autres subvent* invest. non transf.	4 000,00	1 371,00	0,00	2 629,00
1388	Autres subventions non transférables	4 000,00	1 371,00	0,00	2 629,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 941,44	11 441,44	0,00	5 500,00
274	Prêts	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
276358	Créance Autres groupements	11 441,44	11 441,44	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 474 975,72</b>	<b>3 431 183,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 043 792,11</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>7 227 692,72</b>	<b>5 778 534,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 449 158,37</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 185 754,81			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	703 076,92	960 531,11		-257 454,19
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	179 873,48		-179 873,48
2112	Terrains de voirie	0,00	7 500,00		-7 500,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	70 126,52		-70 126,52
28031	Frais d'études	10 345,00	10 344,00		1,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	4 468,00	4 468,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	17 000,00	17 000,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	20 033,24	20 033,24		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 012,24	3 012,24		0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	83 184,95	83 140,14		44,81
28138	Autres constructions	667,00	667,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	11 272,19	11 272,19		0,00
281571	Matériel roulant	36 364,00	36 364,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	17 632,26	17 632,26		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	43 037,19	43 037,19		0,00
28182	Matériel de transport	41 685,04	41 685,04		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	61 738,06	61 738,06		0,00
28184	Mobilier	36 251,98	36 251,98		0,00
28188	Autres immo. corporelles	53 308,85	53 308,85		0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	263 076,92		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 888 831,73</b>	<b>960 531,11</b>		<b>928 300,62</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	41 358,00	38 664,00		2 694,00
2031	Frais d'études	40 926,00	38 232,00		2 694,00
2033	Frais d'insertion	432,00	432,00		0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	1 930 189,73	999 195,11		930 994,62
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	9 157 882,46	6 777 729,46	0,00	2 380 152,99
	<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	7 632 667,55			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *Ri 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *Di 041 = Ri 041*.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)</b>												
Dépenses réelles	945 484	146 259	3 958	54 681	954 136	15 217	2 331	0	422 594	1 035 550	1 263 665	4 843 875
- Equipements municipaux (2)		145 259	3 958	54 681	924 105	15 217	2 331	0	422 594	1 035 550	1 263 685	3 867 360
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		1 000	0	0	30 031	0	0	0	0	0	0	31 031
- Opérations financières	945 484											945 484
Dépenses d'ordre	3 718											142 374
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
<b>Total dépenses</b>	<b>949 202</b>	<b>166 251</b>	<b>4 816</b>	<b>60 424</b>	<b>995 906</b>	<b>21 289</b>	<b>2 331</b>	<b>0</b>	<b>435 593</b>	<b>1 069 421</b>	<b>1 281 016</b>	<b>4 986 250</b>
<b>Total recettes</b>	<b>13 397 296</b>	<b>40 311</b>	<b>858</b>	<b>0</b>	<b>163 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>281 285</b>	<b>273 852</b>	<b>253 642</b>	<b>14 410 397</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>12 448 094</b>	<b>-125 940</b>	<b>-3 958</b>	<b>-60 424</b>	<b>-832 753</b>	<b>-21 289</b>	<b>-2 331</b>	<b>0</b>	<b>-154 308</b>	<b>-795 569</b>	<b>-1 027 374</b>	<b>9 424 147</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)</b>												
Total dépenses	888 485	3 292 677	290 083	558 563	1 078 146	632 529	349 721	395 788	40 880	2 304 786	312 156	10 143 814
Total recettes	11 049 492	258 101	110	50 303	68 694	77 612	81 751	145 027	228 776	219 804	278 600	12 458 270
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>10 161 007</b>	<b>-3 034 576</b>	<b>-289 973</b>	<b>-508 260</b>	<b>-1 009 452</b>	<b>-554 917</b>	<b>-267 970</b>	<b>-250 761</b>	<b>187 896</b>	<b>-2 084 982</b>	<b>-33 556</b>	<b>2 314 455</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**  
**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES</b>											
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>949 202</b>	<b>166 251</b>	<b>4 816</b>	<b>60 424</b>	<b>995 906</b>	<b>21 289</b>	<b>2 331</b>	<b>0</b>	<b>435 593</b>	<b>1 069 421</b>	<b>1 281 016</b>	<b>4 986 250</b>
Dépenses réelles		945 484	146 259	3 958	54 681	954 136	15 217	2 331	0	422 594	1 035 550	1 263 665	4 843 875
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	422 594	1 035 550	1 263 665	4 843 875
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	945 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	945 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	945 484
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	945 484
20	Immobilisations incorporelles	0	12 956	0	0	11 760	0	0	0	10 000	27 732	756	63 204
2031	Frais d'études	0	0	0	0	11 760	0	0	0	10 000	26 544	0	48 304
2033	Frais d'insertion	0	108	0	0	0	0	0	0	0	1 188	756	2 052
2051	Concessions, droits similaires	0	12 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 848
204	Subventions d'équipement versées	0	1 000	0	0	30 031	0	0	0	0	0	0	31 031
2041412	Subv.Cne GFP ; Bâtiments, installations	0	0	0	0	30 031	0	0	0	0	0	0	30 031
20423	Privé : Projet infrastructure	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
21	Immobilisations corporelles	0	131 342	3 958	51 568	325 783	15 217	2 331	0	25 738	323 787	73 347	953 092
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 150	0	77 150
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 385	1 364	3 749
21311	Hôtel de ville	0	1 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 458
21316	Equipements du cimetière	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	3 792	0	0	0	0	0	30 900	34 692
2135	Installations générales, agencements	0	19 448	3 958	18 614	70 108	14 496	1 442	0	2 564	3 948	0	134 580
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 194	40 194
2152	Installations de voirie	0	990	0	1 440	0	0	0	0	0	24 695	0	27 125
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 253	0	15 253
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	21 136	0	0	0	0	0	0	21 136
21571	Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 420	0	136 420
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	42 998	0	0	0	0	0	0	0	32 466	0	75 464
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	0	10 218	0	0	0	0	0	0	0	30 572	0	40 790
2183	Matériel de bureau et informatique	0	47 278	0	8 308	484	0	889	0	0	889	889	58 714
2184	Mobilier	0	0	0	3 074	24 256	719	0	0	23 175	0	0	51 225

VILLE DE GUEBWILLER

Page 305

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
2168	Autres immobilisations corporelles	0	954	0	20 153	206 028	0	0	0	0	0	0	227 133
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	960	0	3 092	586 563	0	0	0	386 856	684 031	1 189 562	2 651 064
2313	Constructions	0	960	0	3 092	576 543	0	0	0	386 856	0	200 640	1 168 391
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	684 031	988 622	1 672 653
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	10 020	0	0	0	0	0	0	10 020
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	3 718	19 992	858	5 743	41 770	6 072	0	0	12 999	33 871	17 351	142 374
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 718	19 992	0	5 743	41 770	6 072	0	0	12 999	8 131	5 285	103 710
13918	Autres subventions d'équipement	3 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 718
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	6 072	0	0	0	3 742	0	9 813
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	5 743	0	0	0	0	0	0	0	5 743
21318	Autres bâtiments publics	0	19 992	0	0	41 770	0	0	0	12 999	0	5 285	80 046
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 389	0	4 389
041	Opérations patrimoniales	0	0	858	0	0	0	0	0	0	25 740	12 066	38 664
2313	Constructions	0	0	858	0	0	0	0	0	0	432	0	1 290
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 308	12 066	37 374
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

RECETTES													
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>13 397 296</b>	<b>40 311</b>	<b>858</b>	<b>0</b>	<b>163 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>281 285</b>	<b>273 852</b>	<b>253 642</b>	<b>14 410 397</b>
Recettes réelles		5 061 598	40 311	0	0	163 153	0	0	0	281 285	232 188	0	5 778 534
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 418 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 418 371
10222	FCTVA	744 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	744 444
10226	Taxe d'aménagement	56 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 595
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 617 332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 617 332
13	Subventions d'investissement	131 785	40 311	0	0	163 153	0	0	0	281 285	232 188	0	848 722
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0	32 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 919
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	281 285	187 550	0	468 835
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	163 153	0	0	0	0	2 464	0	165 617

Page 306

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 803	0	40 803
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	7 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 392
1342	Amendes de police non transférable	131 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 785
1388	Autres subventions non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 371	0	1 371
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
1641	Emprunts en euros	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 441
276358	Créance Autres groupements	11 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 441
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	703 031	0	858	0	0	0	0	0	0	41 664	253 642	999 195
040	Opérat° ordre transfert entre sections	703 031	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	250 000	960 531
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179 873	179 873
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	0	7 500
21314	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 127	70 127
28031	Frais d'études	10 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 344
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	4 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 468
280422	Privé : Bâtiments, installations	17 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000
28051	Concessions et droits similaires	20 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 033
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 012
28135	Installations générales, agencements, ...	83 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 140
28138	Autres constructions	667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667
281568	Autres matériels, outillages incendie	11 272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 272
281571	Matériel roulant	36 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 364
281578	Autre matériel et outillage de voirie	17 632	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 632
28158	Autres installat°, matériel et outillage	43 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 037
28182	Matériel de transport	41 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 685
28183	Matériel de bureau et informatique	61 738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 738

VILLE DE GUEBWILLER

Page 307

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28184	Mobilier	36 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 252
28188	Autres immo. corporelles	53 309	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 309
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	263 077
041	Opérations patrimoniales	0	0	858	0	0	0	0	0	0	34 164	3 642	38 664
2031	Frais d'études	0	0	858	0	0	0	0	0	0	33 948	3 428	38 232
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216	216	432
001	Solde d'exécution reporté de N-1	7 632 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 632 688

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		888 485	3 292 677	290 083	558 563	1 078 146	632 529	349 721	395 788	40 880	2 304 786	312 156	10 143 814
Dépenses réelles		185 454	3 292 677	290 083	558 563	1 078 146	632 529	349 721	395 788	40 880	2 297 286	62 156	9 183 283
011	Charges à caractère général	0	626 510	34 707	187 689	340 151	157 900	412	19 136	34 383	846 175	22 600	2 269 864
6042	Achats prestat <sup>o</sup> services (hors terrains)	0	0	0	5 319	29	22 864	0	0	0	4 025	0	32 237
60611	Eau et assainissement	0	3 588	1 603	5 781	3 142	21 338	0	1 056	0	23 370	952	60 828
60612	Energie - Electricité	0	33 742	22 929	88 066	131 041	28 743	120	13 398	539	169 568	2 590	490 734
60622	Carburants	0	224	47	0	0	1 115	0	0	0	56 633	0	58 020
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	3 359	0	0	0	0	0	3 359
60624	Produits de traitement	0	2 649	0	354	0	1 116	0	0	0	21 911	62	26 092
60628	Autres fournitures non stockées	0	29 124	0	0	0	0	0	0	0	32 790	0	61 914
60831	Fournitures d'entretien	0	43 690	671	3 281	286	0	0	0	0	4 721	58	52 707
60632	Fournitures de petit équipement	0	81 835	217	23 708	25 342	22 475	13	2 157	4 673	130 499	9 494	300 415
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	1 634	0	3 225	0	0	0	26 742	1 864	33 466
60636	Vêtements de travail	0	61	558	0	0	0	0	0	0	8 862	0	9 481
6084	Fournitures administratives	0	12 501	135	0	4 812	855	0	0	0	855	0	19 158
6085	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	56	30 283	499	0	0	0	0	0	30 838
6087	Fournitures scolaires	0	0	0	22 238	0	0	0	0	0	0	0	22 238
611	Contrats de prestations de services	0	18 702	0	0	0	8 016	0	0	0	65 419	0	92 137
6135	Locations mobilières	0	38 701	0	0	997	332	0	0	0	4 481	1 736	46 247
61521	Entretien terrains	0	20 235	0	0	0	0	0	0	0	14 940	0	35 175
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	4 227	375	368	28 108	718	0	178	2 895	3 166	0	40 035
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 044	0	1 044
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 413	0	83 413
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	1 245	0	681	0	9 152	0	11 078
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 858	0	36 858
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 783	0	16 783

VILLE DE GUEBWILLER

Page 308

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	915	0	576	2 176	6 571	0	0	0	7 074	0	17 312
6156	Maintenance	0	51 075	5 710	6 160	29 452	2 112	43	907	0	22 637	800	118 896
6161	Multirisques	0	21 203	0	0	2 181	0	0	0	0	0	0	23 384
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0	0	0	0	0	0	0	0	2 346	0	0	2 346
6168	Autres primes d'assurance	0	5 679	0	0	2 029	0	0	0	0	12 240	0	19 947
617	Etudes et recherches	0	10 710	0	0	1 902	0	0	0	0	14 512	3 204	30 328
6182	Documentation générale et technique	0	3 699	0	135	4 275	1 449	110	0	0	261	0	9 929
6184	Versements à des organismes de formation	0	29 507	0	0	0	30	0	0	0	4 124	0	33 661
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	1 032	0	0	0	2 412	0	3 444
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	220	0	0	202	160	0	0	0	0	120	702
6226	Honoraires	0	15 379	0	0	0	0	0	0	0	10 352	0	25 731
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	3 119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 119
6231	Annonces et insertions	0	8 810	0	0	0	0	0	0	0	1 158	0	9 966
6232	Fêtes et cérémonies	0	43 649	0	0	1 568	0	0	0	0	0	0	45 417
6233	Foires et expositions	0	29 184	0	0	22 474	0	0	0	0	0	0	51 637
6236	Catalogues et imprimés	0	23 784	70	6 904	2 159	1 678	0	0	0	3 848	1 704	40 147
6237	Publications	0	5 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 235
6238	Divers	0	85	0	0	0	0	0	0	0	1 712	0	1 797
6241	Transports de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245	0	245
6247	Transports collectifs	0	0	0	3 822	0	4 707	0	0	0	0	0	8 528
6251	Voyages et déplacements	0	612	0	0	38	0	0	0	0	1 603	0	2 254
6256	Missions	0	914	0	67	1 184	111	16	0	0	324	0	2 587
6257	Réceptions	0	18 886	0	50	40	7 136	0	0	-224	0	87	25 975
6261	Frais d'affranchissement	0	15 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 995
6262	Frais de télécommunications	0	24 714	0	8 789	8 258	2 170	110	0	0	1 759	129	45 910
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	13	0	0	0	56	0	69
6281	Concours divers (cotisations)	0	7 228	0	0	1 065	232	0	0	0	4 606	0	13 131
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 337	0	9 337
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	8 309	0	4 009	28 692	5 362	0	0	0	0	0	46 372
6284	Redevances pour services rendus	0	1 794	0	6 382	4 545	5 802	0	340	380	1 599	0	20 852
63512	Taxes foncières	0	2 184	2 393	0	1 354	2 887	0	419	20 808	30 531	0	62 586
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	2 967	0	0	2 967
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	552	0	552
6358	Autres droits	0	138	0	0	0	138	0	0	0	0	0	276
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	4 016	0	0	539	409	0	0	0	0	0	4 984

VILLE DE GUEBWILLER

Page 309

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>iv</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel, frais assimilés	291	2 409 829	0	328 065	572 573	295 594	127 109	0	0	1 417 819	37 523	5 188 902
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 024	0	43 024
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	4 922	0	0	0	0	0	4 922
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	6 480	0	1 083	1 729	802	353	0	0	3 817	117	14 381
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	19 875	0	3 239	5 305	2 498	1 094	0	0	11 374	366	43 752
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	3 894	0	850	1 038	481	212	0	0	2 295	70	8 639
64111	Rémunération principale titulaires	291	1 359 546	0	214 183	361 446	176 419	76 139	0	0	813 703	25 312	3 027 039
64112	NBI, SPT, indemnité résidence	0	25 722	0	2 441	7 538	5 862	2 389	0	0	14 846	28	58 826
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	0	0	0	8 755	0	0	0	0	0	0	0	8 755
64118	Autres indemnités titulaires	0	234 657	0	13 075	31 660	28 867	13 608	0	0	92 645	642	414 955
64138	Autres indemnités non tit.	0	38 432	0	4 847	4 479	0	0	0	0	5 474	265	53 497
64168	Autres emplois d'insertion	0	9 350	0	0	0	0	0	0	0	38 245	0	47 595
6417	Rémunérations des apprentis	0	10 041	0	0	0	0	0	0	0	11 329	0	21 370
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	229 826	0	63 118	59 558	24 287	10 694	0	0	124 585	3 965	516 013
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	357 787	0	14 516	97 883	51 676	22 619	0	0	217 420	6 645	768 548
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	7 408	0	1 926	1 898	0	0	0	0	5 095	113	16 438
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	71 888	0	0	0	0	0	0	0	13 888	0	85 776
6458	Versement au F.N.C. supplément familial	0	19 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 017
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 471	0	19 471
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	16 008	0	229	38	0	0	0	0	609	0	16 884
014	Atténuations de produits	61 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 325
7391172	Dégrèvt taxe habitat <sup>iv</sup> sur logements vaca	5 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 548
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	55 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 777
65	Autres charges de gestion courante	1 776	237 442	255 376	27 809	150 350	179 034	222 200	378 852	4 397	32 590	1 000	1 488 626
651	Redevances pour licences, logiciels,	0	4 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 012
6531	Indemnités	0	155 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 220
6532	Frais de mission	0	1 305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 305
6533	Cotisations de retraite	0	14 621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 621
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	8 732	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 732
6535	Formation	0	759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	759
85372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359

VILLE DE GUEBWILLER

Page 310

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur	1 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 776
6553	Service d'incendie	0	0	252 326	0	0	0	0	0	0	0	0	252 326
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 129	0	21 129
6557	Contribut* politique de l'habitat	0	23 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 654
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	12 814	0	0	2 806	11 425	0	27 047
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	222 200	0	0	0	0	222 200
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	350	0	0	0	0	0	0	350
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0	28 779	3 050	27 809	150 000	166 220	0	376 652	1 589	0	1 000	755 100
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	0	36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	122 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 063
66111	Intérêts réglés à l'échéance	126 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 793
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 730
67	Charges exceptionnelles	0	18 797	0	15 000	15 072	0	0	0	2 100	702	833	52 504
6714	Bourses et prix	0	2 103	0	0	0	0	0	0	0	0	833	2 936
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	16 459	0	15 000	0	0	0	0	2 100	702	0	34 261
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	15 072	0	0	0	0	0	0	15 072
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		703 031	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	250 000	960 531
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	703 031	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	250 000	960 531
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	70 127	77 627
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179 873	179 873
6871	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	439 954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439 954
6882	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	263 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	263 077
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>11 049 492</b>	<b>258 101</b>	<b>110</b>	<b>50 303</b>	<b>68 694</b>	<b>77 612</b>	<b>81 751</b>	<b>145 027</b>	<b>228 776</b>	<b>219 804</b>	<b>278 600</b>	<b>12 458 270</b>
---	-------------------	----------------	------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-------------------

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>Recettes réelles</b>		10 385 543	238 108	110	44 559	26 924	71 540	81 751	145 027	215 777	211 674	273 315	11 674 329
013	Atténuations de charges	0	93 107	0	0	0	0	0	0	0	213	0	93 320
8419	Remboursements rémunérations personnel	0	93 107	0	0	0	0	0	0	0	213	0	93 320
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	16 813	55 887	110	70	17 316	7 382	81 751	0	4 524	170 491	0	354 145
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 233	0	123 233
7023	Menus produits forestiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 702	0	1 702
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	43 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 365
70323	Redev. occupat* domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 313	0	13 313
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 349	0	23 349
70383	Redevance de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 893	0	8 893
70384	Forfait de post-stationnement	5 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 329
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 904	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 904
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	3 864	0	0	0	0	0	0	3 864
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	70	0	6 870	0	0	0	0	0	6 940
70688	Autres prestations de services	0	5 962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 962
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	0	0	0	0	0	81 751	0	0	0	0	81 751
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	6 560	110	0	12 946	513	0	0	4 524	0	0	24 653
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	507	0	0	0	0	0	0	507
73	<b>Impôts et taxes</b>	6 119 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 950	6 134 642
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 317 863	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 317 863
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 542
73211	Attribution de compensation	2 169 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 169 060
73221	FNGIR	50 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 011
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 950	14 950
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 086
7351	Taxe consommation finale d'électricité	174 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 924
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	458

VILLE DE GUEBWILLER

Page 312

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>s</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	391 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391 748
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 149 606</b>	<b>39 199</b>	<b>0</b>	<b>26 967</b>	<b>0</b>	<b>59 157</b>	<b>0</b>	<b>63 577</b>	<b>0</b>	<b>31 740</b>	<b>0</b>	<b>3 370 236</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 197 253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 197 253
74121	Dotation de solidarité rurale	431 859	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	431 859
74123	Dotation de solidarité urbaine	990 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	990 769
74127	Dotation nationale de péréquation	287 185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	287 185
744	FCTVA	11 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 601
74718	Autres participations Etat	17 913	11 640	0	2 437	0	0	0	0	0	15 380	0	47 370
7472	Participat <sup>s</sup> Régions	0	6 848	0	24 520	0	0	0	0	0	0	0	31 368
7473	Participat <sup>s</sup> Départements	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	1 000
7478	Participat <sup>s</sup> Autres organismes	1 500	0	0	0	0	58 157	0	63 577	0	16 360	0	139 594
748313	Dotat <sup>s</sup> de compensation de la TP	15 436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 436
74832	Attribution du fonds départemental TP	49 111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 111
74834	Etat - Compens. exonérat <sup>s</sup> taxes foncières	9 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 360
74835	Etat - Compens. exonérat <sup>s</sup> taxe habitat <sup>s</sup>	137 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 620
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	20 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 710
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courants</b>	<b>325 430</b>	<b>37 971</b>	<b>0</b>	<b>17 500</b>	<b>9 539</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 450</b>	<b>210 352</b>	<b>954</b>	<b>8 296</b>	<b>691 492</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	325 429	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	325 929
752	Revenus des immeubles	0	37 470	0	17 500	9 539	0	0	81 450	210 352	730	8 296	365 336
7586	Autres produits div. de gestion courants	1	1	0	0	0	0	0	0	0	224	0	226
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>741 238</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>741 238</b>
761	Produits de participations	538 175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	538 175
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	972	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	972
76611	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 522
7668	Autres	2 569	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 569
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>12 964</b>	<b>11 944</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>69</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>901</b>	<b>8 276</b>	<b>250 069</b>	<b>289 256</b>
7713	Libéralités reçues	0	7 000	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	12 000
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	3 623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 623
7718	Autres produits except. opéral <sup>s</sup> gestion	9 182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 182

VILLE DE GUEBWILLER

Page 313

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	32	69	0	0	0	901	0	0	1 002
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500	250 000	257 500
776	Produits exceptionnels divers	159	4 944	0	0	0	0	0	0	0	776	89	5 949
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre:		3 718	19 992	0	5 743	41 770	6 072	0	0	12 999	8 131	5 285	103 710
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	3 718	19 992	0	5 743	41 770	6 072	0	0	12 999	8 131	5 285	103 710
722	Immobilisations corporelles	0	19 992	0	5 743	41 770	6 072	0	0	12 999	8 131	5 285	99 992
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 718
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		680 231	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	680 231

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					14 006 894,24									
1641 Emprunts en euros (total)					14 006 894,24									
05966560	Banque Populaire	30/12/2019		08/04/2020	300 000,00	F		0,000	0,930	Euro	T	P	N	-1
06012991	Banque Populaire	22/12/2020			1 500 000,00	F		0,000	0,610	Euro	T	P	N	-1
102780330000032292503	CCM	17/01/2007	09/01/2007	30/04/2007	900 000,00	F	Fixe	3,750	3,750	Euro	A	P	O	A-1
2000000000110114	CCM	21/12/2016	21/12/2016	31/03/2017	1 400 000,00	F	Fixe	0,950	0,950	Euro	T	P	O	A-1
86290012602	CAAV	30/07/2013	28/08/2013	25/11/2013	740 000,00	F	Fixe	3,260	3,260	Euro	T	P	O	A-1
CZ1280	CAAV	13/01/2016	05/01/2016	29/02/2016	900 000,00	F	Fixe	1,440	1,440	Euro	M	P	O	A-1
MIS277932-1 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	930 757,49	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	P	O	A-1
MIS277932-2 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	2 416 136,75	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	C	O	A-1
MIS277932-3 1	Dexia CL	01/03/2016	01/03/2016	01/12/2016	3 420 000,00	F	Fixe	1,500	1,500	Euro	A	C	O	A-1
MON524072EUR/0525083/001	La Banque Postale	28/12/2018			1 500 000,00	F	Fixe	0,000	0,930		T	P	O	-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER

Page 315

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé D/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>14 006 894,24</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal ; montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 406 167,29					945 484,09	126 792,64	0,00	29 695,87
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 406 167,29					945 484,09	126 792,64	0,00	29 695,87
05966560	N	0,00	-	285 971,95	15,00			0,930	14 028,05	2 059,93	0,00	0,00
06012991	N	0,00	-	1 500 000,00	15,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
102780330000032292503	N	0,00	A-1	74 585,25	15,00	F	Fixe	3,750	71 889,39	5 492,80	0,00	1 664,63
2000000000110114	N	0,00	A-1	1 045 928,27	15,00	F	Fixe	0,950	89 781,77	10 470,03	0,00	0,00
66290012602	N	0,00	A-1	426 990,65	15,00	F	Fixe	3,260	47 676,09	14 895,23	0,00	1 237,32
CZ1280	N	0,00	A-1	626 121,17	15,00	F	Fixe	1,440	57 284,97	9 463,95	0,00	0,00
MIS277932-1 1	N	0,00	A-1	607 644,98	11,00	F	Fixe	1,500	71 077,00	10 350,51	0,00	6 135,16
MIS277932-2 1	N	0,00	A-1	1 486 853,40	12,00	F	Fixe	1,500	185 856,67	25 508,83	0,00	15 012,23
MIS277932-3 1	N	0,00	A-1	2 104 615,40	12,00	F	Fixe	1,500	263 076,92	36 107,31	0,00	2 578,40
MON524072EUR/0525083/001	N	0,00	-	1 247 456,22	10,00	F	0,000		144 813,23	12 444,05	0,00	2 868,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER

Page 317

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>9 406 167,29</b>					<b>945 484,09</b>	<b>126 792,64</b>	<b>0,00</b>	<b>29 695,87</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	1	17/12/2015
L	LOGICIELS INFORMATIQUES	2	17/12/2015
L	MATEIRELS INFORMATIQUES	5	17/12/2015
L	MATERIELS DE BUREAU	5	17/12/2015
L	VEHICULES (SAUF CAMIONS)	8	17/12/2015
L	CAMIONS	10	17/12/2015
L	MOBILIER, EQUIPEMENTS	15	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE INFERIEURES OU EGALES A 5 000 €	1	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE SUPERIEURES A 5 000 €	5	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC INFERIEURES OU EGALES A 20 000 €	5	17/12/2015
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC SUPERIEURES A 20 000 €	15	17/12/2015

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		680 859,42	680 859,42	665 193,45	15 665,97
Créances contentieuses	0,00	30/05/2013	7 919,89	7 919,89	0,00	7 919,89
Créances contentieuses	0,00	10/06/2014	7 746,08	7 746,08	0,00	7 746,08
Litige DEXIA - Emprunt structuré - Non paiement intérêts 2015	0,00	18/11/2015	665 193,45	665 193,45	665 193,45	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>680 859,42</b>	<b>680 859,42</b>	<b>665 193,45</b>	<b>15 665,97</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**CALEO (1)**

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	181 393,32
752	Revenus des immeubles	181 393,32
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>181 393,32</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>181 393,32</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**Forêt communale (1)**

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>71 310,78</b>
611	Contrats prestations services	23 986,12
61524	Entretien de bois et forêts	36 858,34
6188	Autres frais divers	1 049,55
6281	Concours divers (cotisations)	79,88
6282	Frais de gardiennage	9 336,89
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>43 023,56</b>
6216	Personnel affecté par le GFP	43 023,56
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 794,77</b>
6558	Autres dépenses obligatoires	1 794,77
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>116 129,11</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 129,11</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>124 982,63</b>
7022	Coupes de bois	123 233,41
7023	Menus produits forestiers	1 702,22
7035	Droit de chasse et pêche	47,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>650,00</b>
752	Revenus des immeubles	650,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>125 632,63</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>125 632,63</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				3 420 000,00	1 052 307,68	263 076,92	2 104 615,40
2016	Pénalité de renégociation de la dette capitalisée	156	29/02/2016	3 420 000,00	1 052 307,68	263 076,92	2 104 615,40

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 1	Intitulé de l'opération : Dépenses (subd. par mandat) PARVIS DES DOMINCAINS					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>280 984,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 984,31</b>
<b>45811</b> (2)	280 984,31	0,00	0,00	0,00	0,00	280 984,31
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>280 984,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 984,31</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>280 984,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 984,31</b>
<b>45821</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	280 984,31	0,00	0,00	0,00	0,00	280 984,31
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>280 984,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 984,31</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/03/2020	Terrain 6 rue Victor Hugo	77 150,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>77 150,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
30/01/2020	Délaissé de voirie rue de la Filature	7 500,00	0	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00
04/03/2020	Ancienne Gare	70 126,73	0	0,00	70 126,23	250 000,00	179 873,77
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>77 626,73</b>					<b>179 873,77</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	257 500,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	77 626,52

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>31 843,86</b>	
60632	Réfection du RDC au musée Théodore Deck	14 391,97	
60632	Rénovation dernier étage Pôle Médical	3 376,69	
60632	Réfection du logement 12a rue Saint-Valentin	4 315,87	
60632	Création d une dalle béton - lancé de marteau stade Throo	3 966,34	
60632	Mise en place plancher Maison du Vélo	3 627,96	
60632	Réfection d une benne à camion	1 290,48	
60632	Travaux de sécurisation d une cour d école - école Kienzl	173,95	
60632	Préparation et mise en place de serrures électroniques Parc de la Neuenbourg	122,78	
60632	Remise en état de chaufferie - Ecole Magenta	577,82	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>68 148,30</b>	
64111	Réfection du RDC au musée Théodore Deck	27 377,72	
64111	Rénovation dernier étage Pôle Médical	16 615,67	
64111	Réfection du logement 12a rue Saint-Valentin	8 683,30	
64111	Création d une dalle béton - lancé de marteau stade Throo	2 105,39	
64111	Mise en place plancher Maison du Vélo	1 657,27	
64111	Réfection d une benne à camion	3 098,42	
64111	Travaux de sécurisation d une cour d école - école Kienzl	4 002,50	
64111	Préparation et mise en place de serrures électroniques Parc de la Neuenbourg	3 618,92	
64111	Remise en état de la chaufferie - Ecole Magenta	989,11	
<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>		<b>99 992,16</b>
722	Réfection du RDC au musée Théodore Deck		41 769,69
722	Rénovation dernier étage Pôle Médical		19 992,36
722	Réfection du logement 12a rue Saint-Valentin		12 999,17
722	Création d une dalle béton - lancé de marteau stade Throo		6 071,73
722	Mise en place plancher Maison du Vélo		5 285,23
722	Réfection d une benne à camion		4 388,90
722	Travaux de sécurisation d une cour d école - école Kienzl		4 176,45
722	Préparation et mise en place de serrures électroniques Parc de la Neuenbourg		3 741,70
722	Remise en état de la chaufferie - Ecole Magenta		1 566,93
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>99 992,16</b>	<b>99 992,16</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>0,00</i>

<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>99 992,16</b>
2128	Création d une dalle béton - lancé de marteau stade Throo	6 071,73
2128	Préparation et mise en place de serrures électroniques Parc de la Neuenbourg	3 741,70
21312	Travaux de sécurisation d une cour d école - école Kienzi	4 176,45
21312	Remise en état de la chaufferie - Ecole Magenta	1 566,93
21318	Réfection du RDC au musée Théodore Deck	41 769,69
21318	Rénovation dernier étage Pôle Médical	19 992,36
21318	Réfection du logement 12a rue Saint-Valentin	12 999,17
21318	Mise en place plancher Maison du Vélo	5 285,23
21578	Réfection d une benne à camion	4 388,90
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>99 992,16</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A11</b>

**RATIO**

	Montant
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>99 992,16</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 674 328,58</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,86 %</b>

IV - ANNEXES  
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET  
 RECUS  
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE IV B1.1

BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE	PRETS GARANTIS	DETTE	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE	DETTE
	A L'ORIGINE	AU 1.1.2020	2020	2020	2020	AU 31.12.2020
HABITATS DE HAUTE ALSACE	7 486 023,75	4 333 865,86	77 222,52	470 180,58	547 403,10	3 863 685,28
DOMIAL	8 286 988,03	5 151 440,72	138 384,51	213 290,37	351 674,88	4 938 150,35
SG CINEMA LE FLORIVAL	120 000,00	78 110,07	3 580,77	7 703,18	11 283,95	70 406,89
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE	855 800,00	771 470,51	10 414,85	42 218,53	52 633,38	729 251,98
TOTAUX	16 748 811,78	10 334 887,16	229 602,65	733 392,66	962 995,31	9 601 494,50

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	11 283,95
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 072 276,73
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>1 083 560,68</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>11 674 328,58</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>9,28</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				33 000,00	22 000,00	5 500,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				33 000,00	22 000,00	5 500,00
2014	Avances sans intérêts	SG Cinéma Le Florival	6	A	33 000,00	22 000,00	5 500,00
<b>TOTAL</b>					<b>33 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>5 500,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
**(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ACTF Cyclotouristes	1 027,00	
ADIL du Haut-Rhin	1 589,00	
<b>AGIIR</b>	756,00	
AGIIR Florival Football	10 185,00	
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guebwiller	3 050,00	
Amicale du Personnel de la Ville de Guebwiller	22 779,00	
Amis de la Nature	893,00	
Amis des arts	500,00	
Association Friture	2 000,00	
Association Safire	1 400,00	
Association Saint-Léger	7 909,00	
Association de Tir des Cadres de Réserve	200,00	
Association de gestion du Centre Culturel des Dominicains	75 000,00	
<del>Badminton Club Florival</del>	9 191,00	
Basket Saint-Léger	11 025,00	
Billard Club 1932	1 001,00	
Boxing Club	3 747,00	
<b>CRHF</b>	500,00	
Cercle des Nageurs du Florival	14 164,50	
Choeur et orchestre La Forlane	1 300,00	
Chorale Sainte-Cécile	300,00	
Chrysalide du Florival	190,00	
Cirko Markstein	300,00	
Club Athlétique Union	770,00	
Club Vosgien Guebwiller	3 000,00	
Comité des Jumelages de la Ville de Guebwiller	1 000,00	
Consistoire israélite du Haut-Rhin	400,00	
Danse autour du monde	300,00	
Dojo Form	4 917,00	
EPSM École de plongée sous-marine	925,50	
École de Musique de Guebwiller	39 600,00	
Ensemble de mandolines	300,00	
FAST Florival Athlétique Sports Triathlon	7 558,20	
FCG 1910 Aikido	3 255,00	
FCG 1910 Athlétisme	2 352,00	
FCG 1910 Omnisports	11 893,00	
Fitness Guebwiller	4 593,00	
<b>FloriJazz</b>	500,00	
Floritaiji	761,00	
Florival Handisport Escrime	2 249,00	
Florival Karaté DO	332,00	
Florival échecs	500,00	
Gymnastique rythmique section SG 1860	2 940,00	
<b>HELIOS</b>	1 500,00	
Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	20 000,00	
<del>Judo Club</del>	8 268,50	
Les Guebwilleroises	400,00	
Les Plongeurs du Florival	2 765,60	
Les Pêcheurs du Florival AAPPMA Guebwiller	1 651,00	
Mille Jeux Ludothèque Maison des Associations	800,00	
Nordic Walking Florival	1 102,00	
<b>OMSPAC</b>	2 000,00	
Office Municipal des Sports	2 052,66	
PEP Alsace - DSP Périscolaire	404 461,14	
Pro Hugstein	1 000,00	
SASL Handball	6 742,00	
<b>SCOSEG</b>	2 606,00	
<b>SEPGV</b>	407,00	
SG 1860 gym artistique	2 614,50	
SG 1860 section escrime	17 598,00	
Ski Club Guebwiller	4 593,00	
Société Canine	1 388,00	
Société Colombophile	343,00	
Société arboriculture de Guebwiller	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Société astronomique du Haut-Rhin	2 000,00	
Société d'Histoire et du Musée	400,00	
Société de Gymnastique 1860	8 342,00	
Université populaire section Guebwiller	1 400,00	
Volley Saint-Léger	840,00	
Vélo Club Alsata	1 673,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (FPCI, EPA, EPIC, ...)</u>		
Centre Communal Action Sociale (CCAS)	222 200,00	
Université de Haute Alsace	350,00	
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>977 649,60</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
2016-11	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00	3 289 017,15	886 900,00	1 295 042,92	0,00
2016-12	2 395 000,00	302 313,00	2 697 313,00	1 801 648,51	909 500,00	683 026,33	0,00
2016-13	71 500,00	0,00	71 500,00	70 830,12	0,00	77 150,00	0,00
2016-21	1 133 500,00	0,00	1 133 500,00	1 132 663,69	0,00	0,00	0,00
2016-22	193 830,00	0,00	193 830,00	193 546,72	0,00	0,00	0,00
2016-31	3 832 000,00	0,00	3 832 000,00	3 404 967,25	315 000,00	416 350,85	0,00
2016-41	3 040 000,00	0,00	3 040 000,00	2 303 709,99	511 600,00	225 239,52	0,00
2016-51	1 029 000,00	82 807,00	1 111 807,00	780 105,99	331 700,00	318 280,99	0,00
2016-61	730 000,00	181 869,00	911 869,00	621 868,91	320 000,00	265 706,94	0,00
2018-42	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	267 847,67	1 369 100,00	586 562,61	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Tableau des effectifs sur emploi permanent (stagiaires, titulaires) au 31 décembre 2020				IV - C1
Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
<b>Emplois fonctionnels</b>				
Directeur Général des services	A	1	1	0
Directeur des Services Techniques	A	1	1	0
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	C	14	12	2
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	4	4	0
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	3	3	0
Rédacteur	B	4	4	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1 <sup>o</sup> classe	B	2	2	0
Attaché	A	3	3	0
Attaché ppl	A	3	2	1
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>30</b>	<b>3</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	4	4	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	2	2	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	1	1	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2 <sup>o</sup> classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1 <sup>o</sup> classe	C	1	1	0
Assistant de conservation	B	2	2	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	1	1	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	1	1	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	1	1	0
Conservateur	A	1	1	0
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
<b>Police municipale</b>				
Gardien brigadier	C	1	1	0
<b>Filière sociale</b>				
Atsem ppl 2 classe	C	2	2	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Assistant socio éducatif		1	1	0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint technique	C	35	31	4
Adjoint technique ppl 2 classe	C	13	12	1
Adjoint technique ppl 1 classe	C	4	4	0
Agent de maîtrise	C	8	8	0
Agent de maîtrise ppl	C	12	11	1
Technicien	B	2	2	0
Technicien ppl 2 classe	B	2	2	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Ingénieur	A	2	1	1
Ingénieur ppl	A	1	1	0
<b>Total</b>		<b>79</b>	<b>72</b>	<b>7</b>

Tableau des effectifs sur emploi permanent  
(contractuels de droit public sur emploi permanent) au 31 décembre 2020

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
<b>Emplois fonctionnels</b>				
Directeur Général des services	A	0	0	0
Directeur des Services Techniques	A	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	0	0	0
<b>Rédacteur</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1° classe	B	0	0	0
<b>Attaché</b>	<b>A</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Attaché ppl	A	0	0	0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	0	0	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2° classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1° classe	C	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	0	0	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	0	0	0
Conservateur	A	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Police municipale</b>				
Gardien brigadier	C	0	0	0
<b>Filière sociale</b>				
Atsem ppl 2 classe	C	0	0	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint technique	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 1 classe	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Agent de maîtrise ppl	C	0	0	0
<b>Technicien</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Technicien ppl 2 classe	B	0	0	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
<b>Ingénieur</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ingénieur ppl	A	0	0	0
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tableau des effectifs sur emploi non permanent (contractuels de droit public et de droit privé) au 31 décembre 2020

Temps de travail	Catégorie	Filière	Grade	Rémunération		Fondement du contrat
				SMIC	Indice Brut	
Temps complet	A	Culture	Attaché de conservation		441	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique	18 812,00 €		Autre : contrat aidé
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique	461,00 €		Autre : contrat aidé
Temps complet	C	Administrative	Apprentie	% du SMIC		Apprentissage
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
Temps complet	C	Technique	Apprenti	% du SMIC		Apprentissage
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique		348	Accroissement temporaire d'activité
temps non complet	C	Technique	Adjoint technique	7 080,00 €		Autre : contrat aidé
Temps complet	C	Technique	Adjoint technique	18 812,00 €		Autre : contrat aidé

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>
DEHESTRU Anne FRANCOIS-AULLEN Hélène	Avoir de la répartition Journées nationales de formation des élus locaux

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		Fiscalité propre	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat mixte de la Lauch supérieure		Nombre d'habitants, longueur de rive, potentiel fiscal	6 887,00
Syndicat mixte de la Lauch aval		Pourcentage en fonction des travaux réalisés	0,00
Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin			0,00
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges		Nombre d'habitants	14 241,95
Association des Maires du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	5 092,92
Association du Massif Vosgien		Forfaitaire	60,00
Association des Communes Forestières d'Alsace		Surface forêt communale (nombre ha)	0,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris		Forfaitaire	350,00
CAUE du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	0,00
Association des Petites Villes de France	30/03/2009	Nombre d'habitants	1 172,03
Agence Mulhousienne de la Région Mulhousienne (AURM)	23/09/2016	Forfaitaire	2 000,00
Civiva SPL	16/11/2016	Participation au capital	0,00
ADAUHR	17/11/2016	Assistance gratuite et/ou prestations payantes	2 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public à caractère administratif	Service extérieur des pompes funèbres	01/01/1998	12-22/01/1998 - 22/01/1998	21680112600139	Inhumation-exhumations	Non
Etablissement public à caractère administratif	Gendarmerie	01/01/2016	7-11/2015 - 16/11/2015	21680112600014	Maintien de l'ordre public	Non
Etablissement à caractère administratif	Réhabilitation friches	18/05/2016	12-05/2016 - 17/05/2016	21680112600162	Réhabilitation friches	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Etablissement public à caractère administratif	Forêt communale		+	Exploitation
Etablissement à caractère administratif	Location bâtiment CALEO	01/01/2006	6-29/03/2006 - 29/03/2008	Location

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 540 550,00	4 986 249,60	0,00	1 554 300,40
RECETTES	16 790 550,00	6 777 729,46	0,00	10 012 820,54
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	11 892 896,80	10 143 814,37	0,00	1 749 082,43
RECETTES	11 892 896,80	11 778 038,74	0,00	114 858,06

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

**BUDGET : BUDGET REHABILITATION FRICHES / N°SIRET : 21680112600162**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 662 394,00	941 639,81	0,00	720 754,19
RECETTES	1 662 394,00	658 908,01	0,00	1 003 485,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 163 010,00	941 639,81	0,00	221 370,19
RECETTES	1 163 010,00	977 486,81	0,00	185 523,19

**BUDGET : BUDGET GENDARMERIE / N°SIRET : 21680112600154**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	871 000,00	827 967,45	0,00	43 032,55
RECETTES	871 000,00	348 014,25	0,00	522 985,75
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	344 900,00	103 175,62	0,00	241 724,38
RECETTES	344 900,00	289 268,33	0,00	55 631,67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	9 073 944,00	6 755 856,86	0,00	2 318 087,14
RECETTES	19 323 944,00	7 784 651,72	0,00	11 539 292,28
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 400 806,80	11 188 629,80	0,00	2 212 177,00
RECETTES	13 400 806,80	13 044 793,88	0,00	356 012,92
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	22 474 750,80	17 944 486,66	0,00	4 530 264,14
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	32 724 750,80	20 829 445,60	0,00	11 895 305,20

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	9 073 944,00	6 755 856,86	0,00	2 318 087,14
RECETTES	19 323 944,00	7 784 651,72	0,00	11 539 292,28
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 400 806,80	11 188 629,80	0,00	2 212 177,00
RECETTES	13 400 806,80	13 044 793,88	0,00	356 012,92
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	22 474 750,80	17 944 486,66	0,00	4 530 264,14
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	32 724 750,80	20 829 445,60	0,00	11 895 305,20

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	12 200 000,00	-0,24	11,65	0,00	1 421 300,00	-0,24
TFPB	12 506 000,00	1,82	14,53	0,00	1 817 122,00	1,82
TFPNS	108 200,00	0,46	64,07	0,00	89 324,00	0,46
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville de GUEBWILLER (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : BUDGET GENDARMERIE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	103 175,62	G	289 268,33
	Section d'investissement	B	827 967,45	H	348 014,25

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	154 844,88 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	361,34 (si excédent)

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>= A+B+C+D</b>	<b>1 085 987,95</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>637 643,92</b>
---	------------------	---------------------	------------------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>258 020,50</b>	<b>= G+I+K</b>	<b>289 268,33</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>827 967,45</b>	<b>= H+J+L</b>	<b>348 375,59</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>1 085 987,95</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>637 643,92</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 655,12	180,00	0,00	0,00	2 475,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 655,12</b>	<b>180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 475,12</b>
66	Charges financières	80 000,00	76 195,62	0,00	0,00	3 804,38
67	Charges exceptionnelles	32 400,00	26 800,00	0,00	0,00	5 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>115 055,12</b>	<b>103 175,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 879,50</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	75 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>75 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>190 055,12</b>	<b>103 175,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 879,50</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>154 844,88</b>				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	284 368,33	0,00	0,00	35 631,67
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>340 000,00</b>	<b>284 368,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 631,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>344 900,00</b>	<b>289 268,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 631,67</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>344 900,00</b>	<b>289 268,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 631,67</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>0,00</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	695 000,00	652 864,67	0,00	42 135,33
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>695 000,00</b>	<b>652 864,67</b>	<b>0,00</b>	<b>42 135,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00	175 102,78	0,00	897,22
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>176 000,00</b>	<b>175 102,78</b>	<b>0,00</b>	<b>897,22</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>871 000,00</b>	<b>827 967,45</b>	<b>0,00</b>	<b>43 032,55</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>871 000,00</b>	<b>827 967,45</b>	<b>0,00</b>	<b>43 032,55</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	419 000,00	280 608,00	0,00	138 392,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	316 638,66	0,00	0,00	316 638,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>735 638,66</b>	<b>280 608,00</b>	<b>0,00</b>	<b>455 030,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	60 000,00	67 406,25	0,00	-7 406,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>60 000,00</b>	<b>67 406,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 406,25</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>795 638,66</b>	<b>348 014,25</b>	<b>0,00</b>	<b>447 624,41</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	75 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>75 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>870 638,66</b>	<b>348 014,25</b>	<b>0,00</b>	<b>522 624,41</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 361,34			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	180,00		180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	76 195,62	0,00	76 195,62
67	Charges exceptionnelles	26 800,00	0,00	26 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>103 175,62</b>	<b>0,00</b>	<b>103 175,62</b>
	<b>Pour information</b>			<b>154 844,88</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	175 102,78	0,00	175 102,78
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	652 864,67	0,00	652 864,67
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>827 967,45</b>	<b>0,00</b>	<b>827 967,45</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	284 368,33	0,00	284 368,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 900,00	0,00	4 900,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>289 268,33</b>	<b>0,00</b>	<b>289 268,33</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 406,25	0,00	67 406,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	280 608,00	0,00	280 608,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>348 014,25</b>	<b>0,00</b>	<b>348 014,25</b>
<b>Pour information</b>				<b>361,34</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>361,34</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	<b>Charges à caractère général</b>	2 655,12	180,00	0,00	0,00	2 475,12
60632	Fournitures de petit équipement	1 415,97	0,00	0,00	0,00	1 415,97
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	180,00	0,00	0,00	-180,00
6156	Maintenance	1 239,15	0,00	0,00	0,00	1 239,15
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	<b>Atténuations de produits</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		2 655,12	180,00	0,00	0,00	2 475,12
66	<b>Charges financières (b)</b>	80 000,00	76 195,62	0,00	0,00	3 804,38
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 000,00	76 195,62	0,00	0,00	3 804,38
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	32 400,00	26 800,00	0,00	0,00	5 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	32 400,00	26 800,00	0,00	0,00	5 600,00
68	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		115 055,12	103 175,62	0,00	0,00	11 879,50
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	75 000,00	0,00			75 000,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		75 000,00	0,00			75 000,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		75 000,00	0,00			75 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		190 055,12	103 175,62	0,00	0,00	86 879,50
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		154 844,88				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	320 000,00	284 368,33	0,00	0,00	35 631,67
752	Revenus des immeubles	320 000,00	284 368,33	0,00	0,00	35 631,67
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>340 000,00</b>	<b>284 368,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 631,67</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>344 900,00</b>	<b>289 268,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 631,67</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>344 900,00</b>	<b>289 268,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 631,67</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	695 000,00	652 864,67	0,00	42 135,33
2313	Constructions	695 000,00	652 864,67	0,00	42 135,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>695 000,00</b>	<b>652 864,67</b>	<b>0,00</b>	<b>42 135,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00	175 102,78	0,00	897,22
1641	Emprunts en euros	176 000,00	175 102,78	0,00	897,22
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>176 000,00</b>	<b>175 102,78</b>	<b>0,00</b>	<b>897,22</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>871 000,00</b>	<b>827 967,45</b>	<b>0,00</b>	<b>43 032,55</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>871 000,00</b>	<b>827 967,45</b>	<b>0,00</b>	<b>43 032,55</b>
	Pour information	0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	419 000,00	280 608,00	0,00	138 392,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	389 710,00	0,00	0,00	389 710,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	280 608,00	0,00	-280 608,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 290,00	0,00	0,00	29 290,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	316 638,66	0,00	0,00	316 638,66
1641	Emprunts en euros	316 638,66	0,00	0,00	316 638,66
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>735 638,66</b>	<b>280 608,00</b>	<b>0,00</b>	<b>455 030,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	67 406,25	0,00	-7 406,25
10222	FCTVA	60 000,00	67 406,25	0,00	-7 406,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>60 000,00</b>	<b>67 406,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 406,25</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>795 638,66</b>	<b>348 014,25</b>	<b>0,00</b>	<b>447 624,41</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	75 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>75 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>75 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>870 638,66</b>	<b>348 014,25</b>	<b>0,00</b>	<b>522 624,41</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>361,34</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 711 (1)**  
**LIBELLE : Gendarmerie**

**Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>695 000,00</b>	<b>A 652 864,67</b>	<b>0,00</b>	<b>42 135,33</b>	<b>B 6 770 843,45</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 635,27</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827,41
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 807,86
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 126,54</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	203 126,54
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>695 000,00</b>	<b>652 864,67</b>	<b>0,00</b>	<b>42 135,33</b>	<b>6 563 081,64</b>
2313	Constructions	695 000,00	652 864,67	0,00	42 135,33	6 406 832,98
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	135 530,14
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 718,52

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>735 638,66</b>	<b>C 280 608,00</b>	<b>0,00</b>	<b>455 030,66</b>	<b>D 6 397 958,29</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>419 000,00</b>	<b>280 608,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 392,00</b>	<b>1 400 458,29</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	389 710,00	0,00	0,00	389 710,00	91 359,09
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	280 608,00	0,00	-280 608,00	1 282 796,68
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	13 749,32
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	29 290,00	0,00	0,00	29 290,00	12 553,20
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>316 638,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>316 638,66</b>	<b>4 997 500,00</b>
1641	Emprunts en euros	316 638,66	0,00	0,00	316 638,66	4 997 500,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-372 256,67</b>	<b>D - B</b>	<b>-372 885,16</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	827 967	0	0	0	0	0	0	0	0	827 967
- Equipements municipaux (2)		0	652 865	0	0	0	0	0	0	0	0	652 865
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>827 967</b>	<b>0</b>	<b>827 967</b>							
<b>Total recettes</b>	<b>361</b>	<b>0</b>	<b>348 014</b>	<b>0</b>	<b>348 376</b>							
<b>Solde d'investissement</b>	<b>361</b>	<b>0</b>	<b>-479 953</b>	<b>0</b>	<b>-479 592</b>							
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	154 845	0	103 176	0	0	0	0	0	0	0	0	258 021
Total recettes	0	0	289 268	0	0	0	0	0	0	0	0	289 268
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>-154 845</b>	<b>0</b>	<b>186 093</b>	<b>0</b>	<b>31 248</b>							
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale,

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE GUEBWILLER

Page 361

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses d'investissement</b>		0	0	827 967	0	0	0	0	0	0	0	0	827 967
<b>Dépenses réelles</b>		0	0	827 967	0	0	0	0	0	0	0	0	827 967
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	175 103	0	0	0	0	0	0	0	0	175 103
1641	Emprunts en euros	0	0	175 103	0	0	0	0	0	0	0	0	175 103
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	652 865	0	0	0	0	0	0	0	0	652 865
2313	Constructions	0	0	652 865	0	0	0	0	0	0	0	0	652 865
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		361	0	348 014	0	0	0	0	0	0	0	0	348 376
<b>Recettes réelles</b>		0	0	348 014	0	0	0	0	0	0	0	0	348 014
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	67 406	0	0	0	0	0	0	0	0	67 406
10222	FCTVA	0	0	67 406	0	0	0	0	0	0	0	0	67 406

VILLE DE GUEBWILLER

Page 362

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	0	280 608	0	0	0	0	0	0	0	0	280 608
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	280 608	0	0	0	0	0	0	0	0	280 608
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (8A,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>154 845</b>	<b>0</b>	<b>103 176</b>	<b>0</b>	<b>258 021</b>							
Dépenses réelles		0	0	103 176	0	0	0	0	0	0	0	0	103 176
011	Charges à caractère général	0	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0	180
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0	180
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	76 196	0	0	0	0	0	0	0	0	76 196
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	76 196	0	0	0	0	0	0	0	0	76 196
67	Charges exceptionnelles	0	0	26 800	0	0	0	0	0	0	0	0	26 800
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	26 800	0	0	0	0	0	0	0	0	26 800
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Page 363

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		154 845	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 845

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		0	0	289 268	0	0	0	0	0	0	0	0	289 268
<i>Recettes réelles</i>		0	0	289 268	0	0	0	0	0	0	0	0	289 268
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	284 368	0	0	0	0	0	0	0	0	284 368
752	Revenus des immeubles	0	0	284 368	0	0	0	0	0	0	0	0	284 368
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	4 900	0	0	0	0	0	0	0	0	4 900
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	4 900	0	0	0	0	0	0	0	0	4 900
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00									
200000000011014/10278 03300 000322925 04	CCM	07/12/2017	28/12/2017	31/03/2019	5 000 000,00	F		1,600	1,600		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER

Page 365

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>5 000 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 652 568,29					175 102,78	76 195,62	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 652 568,29					175 102,78	76 195,62	0,00	0,00
200000000011014/10278 03300 000322925 04	N	0,00	A-1	4 652 568,29	25,00	F		1,600	175 102,78	76 195,62	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>4 652 568,29</b>					<b>175 102,78</b>	<b>76 195,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE GUEBWILLER

Page 367

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Ville de GUEBWILLER - BUDGET GENDARMERIE - CA - 2020

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - Ville de GUEBWILLER (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : BUDGET REHABILITATION FRICHES (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE(1)**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	941 639,81	G	977 486,81
	Section d'investissement	B	941 639,81	H	658 908,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	162 932,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	658 908,02 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>2 542 187,64</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>1 799 326,82</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>941 639,81</b>	<b>= G+I+K</b>	<b>1 140 418,81</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>1 600 547,83</b>	<b>= H+J+L</b>	<b>658 908,01</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>2 542 187,64</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>1 799 326,82</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	500 000,00	282 731,80	0,00	0,00	217 268,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>500 010,00</b>	<b>282 731,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 278,20</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>500 010,00</b>	<b>282 731,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 278,20</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	663 000,00	658 908,01			4 091,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>663 000,00</b>	<b>658 908,01</b>			<b>4 091,99</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 163 010,00</b>	<b>941 639,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 370,19</b>
<b>Pour information</b>		0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	35 847,00	0,00	0,00	-35 847,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>35 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-35 847,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 000 078,00	941 639,81			58 438,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 000 078,00</b>	<b>941 639,81</b>			<b>58 438,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 078,00</b>	<b>977 486,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 591,19</b>
<b>Pour information</b>		162 932,00				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	3 407,98	0,00	0,00	3 407,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 407,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 407,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 407,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 407,98</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 000 078,00	941 639,81		58 438,19
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>941 639,81</b>		<b>58 438,19</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 003 485,98</b>	<b>941 639,81</b>	<b>0,00</b>	<b>61 846,17</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>658 908,02</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	999 394,00	0,00	0,00	999 394,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	663 000,00	658 908,01		4 091,99
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>663 000,00</b>	<b>658 908,01</b>		<b>4 091,99</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 662 394,00</b>	<b>658 908,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 003 485,99</b>

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	282 731,80		282 731,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		658 908,01	658 908,01
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>282 731,80</b>	<b>658 908,01</b>	<b>941 639,81</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	941 639,81	941 639,81
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>0,00</b>	<b>941 639,81</b>	<b>941 639,81</b>
	<b>Pour information</b>			<b>658 908,02</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			<b>658 908,02</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		941 639,81	941 639,81
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 847,00	0,00	35 847,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>35 847,00</b>	<b>941 639,81</b>	<b>977 486,81</b>
<b>Pour information</b>				<b>162 932,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>162 932,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	658 908,01	658 908,01
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>658 908,01</b>	<b>658 908,01</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	500 000,00	282 731,80	0,00	0,00	217 268,20
6045	Achats études, prestat° services (terrai	500 000,00	282 731,80	0,00	0,00	217 268,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>500 010,00</b>	<b>282 731,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 278,20</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>500 010,00</b>	<b>282 731,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>217 278,20</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (8)	663 000,00	658 908,01			4 091,99
7133	Variat° en-cours de production biens	663 000,00	658 908,01			4 091,99
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>663 000,00</b>	<b>658 908,01</b>			<b>4 091,99</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>663 000,00</b>	<b>658 908,01</b>			<b>4 091,99</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 163 010,00</b>	<b>941 639,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 370,19</b>
Pour information		0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES					A2	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	35 847,00	0,00	0,00	-35 847,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	35 847,00	0,00	0,00	-35 847,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		0,00	35 847,00	0,00	0,00	-35 847,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 000 078,00	941 639,81			58 438,19
7133	Variat° en-cours de production biens	1 000 078,00	941 639,81			58 438,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		1 000 078,00	941 639,81			58 438,19
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		1 000 078,00	977 486,81	0,00	0,00	22 591,19
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		162 932,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	3 407,98	0,00	0,00	3 407,98
3354	Etudes et prestations de services	3 407,98	0,00	0,00	3 407,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 407,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 407,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 407,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 407,98</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000 078,00	941 639,81		58 438,19
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	1 000 078,00	941 639,81		58 438,19
3354	Etudes et prestations de services	1 000 078,00	940 952,96		59 125,04
3358	Frais accessoires	0,00	686,85		-686,85
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 000 078,00</b>	<b>941 639,81</b>		<b>58 438,19</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>1 003 485,98</b>	<b>941 639,81</b>	<b>0,00</b>	<b>61 846,17</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>658 908,02</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	999 394,00	0,00	0,00	999 394,00
1641	Emprunts en euros	999 394,00	0,00	0,00	999 394,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>999 394,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>999 394,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	663 000,00	658 908,01		4 091,99
3354	Etudes et prestations de services	663 000,00	658 221,16		4 778,84
33581	Frais accessoires	0,00	686,85		-686,85
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>663 000,00</b>	<b>658 908,01</b>		<b>4 091,99</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>663 000,00</b>	<b>658 908,01</b>		<b>4 091,99</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 662 394,00</b>	<b>658 908,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 003 485,99</b>
Pour information		0,00			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											941 640
Solde d'exécution reporté de N-1	658 908											658 908
<b>Total dépenses</b>	<b>658 908</b>	<b>0</b>	<b>941 640</b>	<b>0</b>	<b>1 600 548</b>							
<b>Total recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>658 908</b>	<b>0</b>	<b>658 908</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-658 908</b>	<b>0</b>	<b>-282 732</b>	<b>0</b>	<b>-941 640</b>							
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	941 640
Total recettes	162 932	0	0	0	0	0	0	0	0	977 487	0	1 140 419
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>162 932</b>	<b>0</b>	<b>35 847</b>	<b>0</b>	<b>198 779</b>							
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses d'investissement</b>		658 908	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	1 600 548
<b>Dépenses réelles</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	941 540
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	941 540
3354	Etudes et prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	940 953	0	940 953
33581	Frais accessoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	687	0	687
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		658 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908	0	658 908
<b>Récettes réelles</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908	0	658 908
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908	0	658 908
3354	Études et prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 221	0	658 221
33501	Frais accessoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	687	0	687
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>941 640</b>	<b>0</b>	<b>941 640</b>								
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	282 732	0	282 732
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	282 732	0	282 732
6045	Achats études, prestat° services (terrai)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	282 732	0	282 732
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908	0	658 908
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908	0	658 908
7133	Variat° en-cours de production biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	658 908	0	658 908

VILLE DE GUEBWILLER

Page 385

Ville de GUEBWILLER - BUDGET REHABILITATION FRICHES - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>162 932</b>	<b>0</b>	<b>977 487</b>	<b>0</b>	<b>1 140 418</b>							
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 847	0	35 847
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 847	0	35 847
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 847	0	35 847
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	941 640
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	941 640
7133	Variat° en-cours de production biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 640	0	941 640
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Excédent de fonctionnement reporté	162 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 932

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

VILLE DE GUEBWILLER

## N°17 - 04/2021

**AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020  
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA RÉHABILITATION DES FRICHES ET DE LA  
GENDARMERIE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

Les instructions budgétaires et comptables M.14 et M.4 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Par délibération du 14 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie.

Les comptes de l'exercice 2020 étant définitivement arrêtés après le vote des comptes administratifs, le conseil municipal doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé que les comptes administratifs 2020 :

- du budget général, présente un excédent global de 11 738 602,58 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 314 455,17 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 9 424 147,41 €,

- du budget annexe de réhabilitation des friches présente un déficit global de 742 860,82 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 198 779,00 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 941 639,82 €,

- du budget annexe de la gendarmerie présente un déficit global de 448 344,03 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 31 247,83 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 479 591,86 €

Pour le budget principal, le compte administratif 2020 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2021 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (excédent R001)	9 126 738,00	9 424 147,41	297 409,41
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	1 577 161,00	2 314 455,17	737 294,17
Résultat de clôture global	10 703 899,00	11 738 602,58	1 034 703,58
Besoin de financement - Affectation (R1068)	800 000,00	800 000,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	777 161,00	1 514 455,17	737 294,17

Pour le budget annexe de réhabilitation des friches, le compte administratif 2020 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2021 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (déficit D001)	-941 640,00	-941 639,82	0,18
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	198 779,00	198 779,00	0,00
Résultat de clôture global	-742 861,00	-742 860,82	0,18
Besoin de financement - Affectation (R1068)	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	0,00	0,00	0,00

Pour le budget annexe de la gendarmerie, le compte administratif 2020 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2021 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (déficit D001)	-480 490,00	-479 591,86	-898,14
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	31 247,00	31 247,83	0,83
Résultat de clôture global	-449 243,00	-448 344,03	-898,97
Besoin de financement - Affectation (R1068)	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	31 247,00	31 247,83	0,83

Il est enfin rappelé :

- que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser,
- que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire,
- qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté contraire du conseil municipal,
- que dans le cadre d'une reprise anticipée, il s'agit d'une prévision de reports. Il convient d'attendre le vote du compte administratif pour confirmer la prévision d'affectation en réserves du résultat (compte R1068) et d'affecter la partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement.

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2020 et de décider de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement.

M. LATRA se demande à quoi correspond la somme de plus de 700 000 euros en section de fonctionnement et d'où provient cette somme.

M. BRAUN répond que ce sont pour l'essentiel des reports de mandats d'investissement qui n'ont pas eu lieu en ce qui concerne l'investissement. En ce qui concerne l'investissement cela est dû à des opérations de cessions.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

**1- Au titre du budget principal :**

- procède à la reprise de l'excédent d'investissement définitif de 9 424 147,41 € ;
- procède à la diminution de l'affectation complémentaire définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020 à la section d'investissement pour 297 409,41 € ;
- reporte le surplus en excédent de fonctionnement pour 737 294,17 € ;
- dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.

**2- Au titre du budget annexe de la réhabilitation des friches :**

- procède à la reprise du déficit d'investissement définitif de 941 639,82 € ;
- dit que les 0,18€ seront constatés au compte administratif 2021.

**3- Au titre du budget annexe de la gendarmerie :**

- procède à la reprise du déficit d'investissement définitif de 479 591,86 € ;
- procède à la reprise de l'excédent de fonctionnement définitif pour 31 247,83 € ;
- dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.

---0---

Situation 09/02/2021

définitive

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement	Dépenses de l'exercice (2020)	Recettes de L'exercice (2020)	Résultats de l'exercice (2020)	Résultat de clôture (2020)
Investissement	7 632 667,55	0,00	4 986 249,60	6 777 729,46	1 791 479,86	9 424 147,41
Fonctionnement	680 230,80	0,00	10 143 814,37	11 778 038,74	1 634 224,37	2 314 455,17
Totaux	8 312 898,35	0,00	15 130 063,97	18 555 768,20	3 425 704,23	<b>11 738 602,58</b>

Détermination du montant minimum à affecter et reprise des résultats :

Restes à réaliser :

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde à financer si déficitaire	0,00

Affectation minimum à effectuer (déficit d'investissement corrigé du solde des r  ) :

R��sultat de cl��ture investissement	0,00
Financement solde d��ficiaire des r��	0,00
D��ficit �� couvrir par affectation	

Exercice 2020 :  
total affectation et r  sultats

		Compte	BP 2021 vot�� avec reprise anticip��e des r��sultats suivants :	Compte	DM1-2021
Affectatio	800 000,00	R1068	800 000,00	R1068	0,00
Reprise r��sultats :					
Investisse	9 424 147,41	R001	9 126 738,00	R001	297 409,41
Fonctionr	1 514 455,17	R002	777 161,00	R002	737 294,17

Situation 17/03/2021

définitive

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement	Dépenses de l'exercice (2020)	Recettes de l'exercice (2020)	Résultats de l'exercice (2020)	Résultat de clôture (2020)
Investissement	-658 908,02	0,00	941 639,81	658 908,01	-282 731,80	-941 639,82
Fonctionnement	162 932,00	0,00	941 639,81	977 486,81	35 847,00	198 779,00
Totaux	-495 976,02	0,00	1 883 279,62	1 636 394,82	-246 884,80	<b>-742 860,82</b>

Détermination du montant minimum à affecter et reprise des résultats :

Restes à réaliser 2019 :

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<u>Solde à financer si déficitaire</u>	0,00

Affectation minimum à effectuer (déficit d'investissement corrigé du solde des r  r) :

R��sultat de cl��ture investissement	0,00
Financement solde d��ficiaire des r��r	0,00
<u>D��ficit �� couvrir par affectation</u>	0,00

Exercice 2020 :  
total affectation et r  sultats

		Compte	BP 2021 vot�� avec reprise anticip��e des r��sultats suivants :	Compte	<b>DM1-2021</b>
<u>Affectation</u>	0,00	<b>R1068</b>	0,00	<b>R1068</b>	0,00
<u>Reprise r��sultats :</u>					
Investissement	-941 639,82	<b>D001</b>	941 640,00	<b>D001</b>	0,18
Fonctionnement	198 779,00	<b>R002</b>	198 779,00	<b>R002</b>	0,00

Situation 17/03/2021

définitive

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement	Dépenses de l'exercice (2020)	Recettes de l'exercice (2020)	Résultats de l'exercice (2020)	Résultat de clôture (2020)
Investissement	361,34	361,34	827 967,45	348 014,25	-479 953,20	-479 591,86
Fonctionnement	-154 844,88	0,00	103 175,62	289 268,33	186 092,71	31 247,83
Totaux	-154 483,54	0,00	931 143,07	637 282,58	-293 860,49	<b>-448 344,03</b>

Détermination du montant minimum à affecter et reprise des résultats :

Restes à réaliser 2019 :

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde à financer si déficitaire	0,00

Affectation minimum à effectuer (déficit d'investissement corrigé du solde des r  r) :

R��sultat de cl��ture investissement	0,00
Financement solde d��ficiaire des r��r	0,00
D��ficit �� couvrir par affectation	0,00

Exercice 2020 :  
total affectation et r  sultats

		Compte	BP 2021 vot�� avec reprise anticip��e des r��sultats suivants :	Compte	DM1-2021
Affectation	0,00	<b>R1068</b>	0,00	<b>R1068</b>	0,00
Reprise r��sultats :					
Investissement	-479 591,86	<b>D001</b>	-480 490,00	<b>D001</b>	-898,14
Fonctionnement	31 247,00	<b>R002</b>	31 247,00	<b>R002</b>	0,00

N°18 - 04/2021

**BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

La décision modificative n°1 qui s'équilibre globalement à 1 187 294,00 € (soit 737 294,00 € en section de fonctionnement et 450 000,00 € en section d'investissement) a pour objet la reprise définitive des résultats et de l'affectation définitifs 2020 tels que votés lors de la séance du 19 avril 2021, ainsi que des rectifications et ajustements divers :

1) En section de fonctionnement :

Recettes :

- l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 737 294,00 €,

soit un total de 737 294,00 €.

Dépenses :

- l'inscription d'un crédit de 40 000 € pour les animations Afterworks,
- un crédit complémentaire de 25 000 € pour les travaux d'entretien de la voirie suite aux dégâts dus à l'épisode neigeux,
- l'inscription d'un montant de 5 000 € pour l'achat de tickets de cinéma dans le cadre des actions culturelles,
- l'inscription de 60 000 € pour les frais de personnel liés au fonctionnement du centre de vaccination,
- un virement complémentaire à la section d'investissement de 607 294 €,

soit un total de 737 294,00 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

2) En section d'investissement :

Recettes :

- l'augmentation du résultat de la section d'investissement de 297 409 €,
- l'augmentation du virement complémentaire de la section de fonctionnement de 607 294 €,
- une réduction du montant prévisionnel d'emprunts à hauteur de 454 703 €,

soit un total de 450 000 €.

Dépenses :

- une augmentation de 150 000,00 € des crédits du chapitre 21 compte tenu des achats rendus nécessaires au titre de la gestion de la crise sanitaire, notamment pour assurer le télétravail des agents et l'aménagement des locaux du centre de vaccination ainsi que l'entretien des bâtiments communaux,
- un crédit complémentaire de 100 000 € pour les travaux de la rue Deck,
- l'inscription de 200 000 € pour la finalisation des travaux de la maison du vélo,

soit un total de 450 000,00 €.

M. le Maire ajoute concernant le coût du centre de vaccination qui sont des frais de personnel, qu'ils sont évalués jusqu'au mois de septembre. Comme toutes les communes qui portent l'organisation d'un centre de vaccination, la commune espère que l'État va accepter de rembourser au moins en partie les frais qui en découlent. Par ailleurs, il ajoute que les travaux de la rue Théodore Deck vont prendre un peu de retard et commencer probablement au début du mois de juillet .

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget principal 2021 équilibrée en dépenses et en recettes à 1 187 294,00 €, soit à 737 294,00 € pour la section de fonctionnement et à 450 000,00 € pour la section d'investissement.

---0---

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE :

**M. 14**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE	VILLE DE GUEBWILLER BUDGET PRINCIPAL	DM (projet de budget) 2021
------------	---	-------------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11414
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	137
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG)	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6563756,00	10195206,00	882,625400	1149,472387

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	802,38	0
2	Produit des impositions directes/population	290,68	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1022,81	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	338,83	0
5	Encours de dette/population	639,70	0
6	DGF/population	254,69	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,66%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,55%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	33,13%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,54%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les programmes d'équipement.
  - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/01/1900.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	737 294,00
	0,00	0,00
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>737 294,00</b>
		<b>737 294,00</b>

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	450 000,00
	152 591,00	152 591,00
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif)
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>450 000,00</b>
		<b>450 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 187 294,00</b>
		<b>1 187 294,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 501 600,00	0,00	70 000,00	0,00	2 571 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 500 000,00	0,00	60 000,00	0,00	5 560 000,00
014	Atténuations de produits	41 500,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 650 700,00	0,00	0,00	0,00	1 650 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 693 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 823 800,00</b>
66	Charges financières	143 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 900,00	0,00	0,00	0,00	28 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 015 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 145 700,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 162 830,00		607 294,00	0,00	1 770 124,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	745 750,00		0,00	0,00	745 750,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 908 580,00</b>		<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 515 874,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 924 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 294,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 661 574,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 661 574,00</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	339 500,00	0,00	0,00	0,00	339 500,00
73	Impôts et taxes	5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	5 895 000,00
74	Dotations et participations	3 276 000,00	0,00	0,00	0,00	3 276 000,00
75	Autres produits de gestion courante	721 300,00	0,00	0,00	0,00	721 300,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 316 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 316 800,00</b>
76	Produits financiers	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
77	Produits exceptionnels	26 600,00	0,00	0,00	0,00	26 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 043 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 043 400,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	103 720,00		0,00	0,00	103 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>103 720,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 720,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 147 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 147 120,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 514 454,00</b>
---	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 661 574,00</b>
--	----------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 412 154,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	173 375,00	0,00	0,00	0,00	173 375,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 101 000,00	0,00	150 000,00	0,00	1 251 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 999 900,00	0,00	300 000,00	0,00	5 299 900,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 294 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 744 275,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 000,00	0,00	0,00	0,00	1 110 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 000,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 404 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 854 275,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	103 720,00		0,00	0,00	103 720,00
041	Opérations patrimoniales (4)	19 920,00		0,00	0,00	19 920,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>123 640,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123 640,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 527 915,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 977 915,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 977 915,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 297 460,00	0,00	0,00	0,00	1 297 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 500 000,00	0,00	-454 703,00	0,00	1 045 297,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 797 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-454 703,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 342 757,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	590 000,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 070,00	0,00	0,00	0,00	17 070,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 488 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 488 070,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 285 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-454 703,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 830 827,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 162 830,00		607 294,00	0,00	1 770 124,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	745 750,00		0,00	0,00	745 750,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	19 920,00		0,00	0,00	19 920,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 928 500,00</b>		<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 535 794,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 214 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 591,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 366 621,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>9 424 147,00</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>15 790 768,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>2 412 154,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	70 000,00		70 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00		60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		607 294,00	607 294,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>130 000,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>737 294,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>737 294,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	150 000,00	0,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	300 000,00	0,00	300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>450 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>737 294,00</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>737 294,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-454 703,00	0,00	-454 703,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		607 294,00	607 294,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-454 703,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>152 591,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>297 409,00</b>
--	-------------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>450 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 501 600,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	54 000,00	5 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	528 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	0,00	0,00
60622	Carburants	63 700,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	21 700,00	0,00	0,00
<del>60628</del>	Autres fournitures non stockées	53 900,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	32 500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	254 150,00	0,00	0,00
<del>60633</del>	Fournitures de voirie	40 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	20 400,00	0,00	0,00
<del>6065</del>	Livres, disques, ... (médiathèque)	32 200,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	0,00	0,00
<del>6068</del>	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	125 105,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6135	Locations mobilières	99 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 000,00	0,00	<b>0,00</b>
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	68 000,00	25 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 500,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	53 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	108 885,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	23 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	23 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 200,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 330,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	900,00	0,00	0,00
<del>6225</del>	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	24 800,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	<b>0,00</b>	0,00
6231	Annonces et insertions	28 600,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	64 200,00	0,00	0,00
<del>6233</del>	Foires et expositions	48 000,00	<b>35 000,00</b>	0,00
<del>6236</del>	Catalogues et imprimés	44 500,00	5 000,00	0,00
6237	Publications	8 000,00	0,00	0,00
<del>6238</del>	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	18 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	3 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	35 300,00	<b>0,00</b>	0,00
6261	Frais d'affranchissement	23 000,00	0,00	0,00
<del>6262</del>	Frais de télécommunications	60 960,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 650,00	0,00	0,00
<del>6282</del>	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	14 100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	57 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	39 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	0,00	<b>0,00</b>
63513	Autres impôts locaux	<b>6 000,00</b>	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	<b>0,00</b>
<del>6358</del>	Autres droits	300,00	0,00	<b>0,00</b>
<del>637</del>	Autres impôts, taxes (autres organismes)	<b>3 200,00</b>	0,00	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	50 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 700,00	0,00	0,00
<del>6332</del>	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00	0,00
<del>6336</del>	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	0,00	0,00
<del>6338</del>	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64111	Rémunération principale titulaires	2 764 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	569 500,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	215 000,00	60 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	60 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U. R. S. S. A. F.	624 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 700,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 195,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 405,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>41 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	41 500,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 650 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 880,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	152 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 450,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	253 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	30 650,00	0,00	0,00
6557	Contribut* politique de l'habitat	100 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 400,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	280 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	765 370,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>9 693 800,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>143 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	144 729,91	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 729,91	0,00	0,00
6688	Autres	3 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>28 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	6 400,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>10 015 700,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 162 830,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>745 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	482 670,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	263 080,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 908 580,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 908 580,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>11 924 280,00</b>	<b>737 294,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>737 294,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	24 965,96
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-29 695,87
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 729,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>85 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	85 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>339 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7022	Coupes de bois	100 000,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	43 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	13 000,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	0,00	0,00
<del>70383</del>	Redevance de stationnement	10 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	7 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	17 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	9 500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	8 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	80 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	16 200,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	800,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 895 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	3 200 000,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 150 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	50 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	15 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 800,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	170 200,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 276 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	1 180 000,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	440 000,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 100 000,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	280 000,00	0,00	0,00
<del>744</del>	FCTVA	11 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	38 300,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	8 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	6 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	120 000,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	15 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	49 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 000,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 700,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>721 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	306 367,27	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	414 730,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	202,73	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>10 316 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
761	Produits de participations	498 100,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	98,53	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	0,00	0,00
7688	Autres	2 279,21	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>26 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	20 000,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>11 043 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>= a + b + c + d</b>				

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	103 720,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 720,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>103 720,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>11 147 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>737 294,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>737 294,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	173 375,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	133 375,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00	0,00
20423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 101 000,00	150 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	100 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	390 000,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	150 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	100 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	85 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	50 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	50 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	24 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	49 500,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	31 450,00	15 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	10 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	1 050,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	48 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	25 000,00	0,00
2184	Mobilier	12 000,00	10 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 999 900,00	300 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	400 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 784 000,00	100 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 815 900,00	200 000,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 294 275,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 110 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>7 404 275,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	103 720,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 720,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	3 720,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	19 920,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	108,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 744,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 068,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>123 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>7 527 915,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>450 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 297 460,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	16 460,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	600 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	400 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	200 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	-454 703,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	-454 703,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 797 460,00</b>	<b>-454 703,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 390 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	540 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	800 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	1 000,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	1 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 070,00	0,00	0,00
274	Prêts	5 500,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 570,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 488 070,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>4 285 530,00</b>	<b>-454 703,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 162 830,00	607 294,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	745 750,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	14 785,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	4 470,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	15 200,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	26 469,54	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 262,24	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	92 193,20	0,00	0,00
28138	Autres constructions	667,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	13 313,23	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	49 995,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	24 044,24	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	43 742,10	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	26 586,20	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	58 882,02	0,00	0,00
28184	Mobilier	38 500,31	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	70 563,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 908 580,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	19 920,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 168,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 752,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 928 500,00</b>	<b>607 294,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>6 214 030,00</b>	<b>152 591,00</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>297 409,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>450 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	1 110 000	1 298 000	0	196 000	1 893 275	455 000	200 000	0	0	2 402 000	300 000	7 854 275
- Equipements municipaux (2)		1 298 000	0	196 000	1 873 275	455 000	200 000	0	0	2 402 000	300 000	6 724 275
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000
- Opérations financières	1 110 000											1 110 000
Dépenses d'ordre	103 720											123 640
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 213 720</b>	<b>1 298 108</b>	<b>0</b>	<b>196 000</b>	<b>1 908 263</b>	<b>455 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 406 068</b>	<b>300 756</b>	<b>7 977 915</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 213 720</b>	<b>1 298 108</b>	<b>0</b>	<b>196 000</b>	<b>1 908 263</b>	<b>455 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 406 068</b>	<b>300 756</b>	<b>7 977 915</b>
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	6 326 416	108	0	0	20 488	0	0	0	0	18 853	756	6 366 621
RAR N-1 et reports	9 424 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 424 147
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>15 750 563</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 488</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 853</b>	<b>756</b>	<b>15 790 768</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	2 879 874	7 248 123	256 050	97 860	235 950	322 630	283 400	383 700	4 490	934 097	15 400	12 661 574
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 879 874</b>	<b>7 248 123</b>	<b>256 050</b>	<b>97 860</b>	<b>235 950</b>	<b>322 630</b>	<b>283 400</b>	<b>383 700</b>	<b>4 490</b>	<b>934 097</b>	<b>15 400</b>	<b>12 661 574</b>
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	10 112 387	262 243	0	14 000	19 250	81 500	80 000	113 950	284 600	155 890	23 300	11 147 120
RAR N-1 et reports	1 514 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 514 454
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>11 626 841</b>	<b>262 243</b>	<b>0</b>	<b>14 000</b>	<b>19 250</b>	<b>81 500</b>	<b>80 000</b>	<b>113 950</b>	<b>284 600</b>	<b>155 890</b>	<b>23 300</b>	<b>12 661 574</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>1 213 720</b>	<b>1 298 108</b>	<b>0</b>	<b>196 000</b>	<b>1 908 263</b>	<b>455 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 406 068</b>	<b>300 756</b>	<b>7 977 915</b>
Dépenses réelles		1 110 000	1 298 000	0	196 000	1 893 275	455 000	200 000	0	0	2 402 000	300 000	7 854 275
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 110 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	45 000	0	500	13 275	40 000	500	0	0	74 100	0	173 375
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000
21	Immobilisations corporelles	0	908 000	0	500	10 000	20 000	500	0	0	312 000	0	1 251 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	345 000	0	195 000	1 850 000	395 000	199 000	0	0	2 015 900	300 000	5 298 900
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>103 720</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 988</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 068</b>	<b>756</b>	<b>123 640</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	103 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 720
041	Opérations patrimoniales	0	108	0	0	14 988	0	0	0	0	4 068	756	19 920

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>6 326 416</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 488</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 853</b>	<b>756</b>	<b>6 366 621</b>
Recettes réelles		3 625 327	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	3 830 827
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 390 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 390 000
13	Subventions d'investissement	1 298 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 298 480

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>2</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	1 045 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 045 297
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 570	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	17 070
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>2 507 089</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 988</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 853</b>	<b>756</b>	<b>2 535 794</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 770 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 770 124
040	Opérat° ordre transfert entre sections	730 965	0	0	0	0	0	0	0	0	14 785	0	745 750
041	Opérations patrimoniales	0	108	0	0	14 988	0	0	0	0	4 068	756	19 920

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 879 874	7 248 123	256 050	97 860	235 950	322 630	283 400	383 700	4 490	934 097	15 400	12 661 574
Dépenses réelles		364 000	7 248 123	256 050	97 860	235 950	322 630	283 400	383 700	4 490	934 097	15 400	10 145 700
011	Charges à caractère général	4 000	1 430 373	0	78 450	79 700	121 830	3 400	500	0	842 947	10 400	2 571 600
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 502 000	0	0	0	8 000	0	0	0	50 000	0	5 560 000
014	Atténuations de produits	41 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 500
022	Dépenses imprévues	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
65	Autres charges de gestion courante	5 000	310 350	256 050	19 410	156 250	189 800	280 000	383 200	4 490	41 150	5 000	1 650 700
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	143 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 000
67	Charges exceptionnelles	20 500	5 400	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	28 900
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>2 515 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 515 874</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 770 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 770 124
042	Opérat° ordre transfert entre sections	745 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	745 750
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>1</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>10 112 387</b>	<b>262 243</b>	<b>0</b>	<b>14 000</b>	<b>19 250</b>	<b>81 500</b>	<b>80 000</b>	<b>113 950</b>	<b>284 600</b>	<b>155 890</b>	<b>23 300</b>	<b>11 147 120</b>
Recettes réelles		10 008 667	262 243	0	14 000	19 250	81 500	80 000	113 950	284 600	155 890	23 300	11 043 400
013	Atténuations de charges	0	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
70	Produits des services, du domaine, vente	17 000	56 900	0	0	14 500	11 500	80 000	0	4 600	155 000	0	339 500
73	Impôts et taxes	5 880 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	5 895 000
74	Dotations et participations	3 103 700	48 300	0	14 000	0	70 000	0	40 000	0	0	0	3 276 000
75	Autres produits de gestion courante	306 367	47 043	0	0	4 750	0	0	73 950	280 000	890	8 300	721 300
76	Produits financiers	700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000
77	Produits exceptionnels	1 600	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 600
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		103 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 720
042	Opérat° ordre transfert entre sections	103 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 720
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

N°19 - 04/2021

**BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2021  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

A – BUDGET ANNEXE REHABILITATION DES FRICHES

Comme constaté à l'examen du point 17, le complément budgétaire lié à l'affectation définitive des résultats n'est que de 0,18€ et ne fera pas l'objet d'une décision modificative ; la différence sera en accord avec le trésorier, directement constatée au moment du compte administratif 2021.

B – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

La décision modificative n°1 du budget annexe gendarmerie, qui s'équilibre globalement à – 898,14 € (soit 0,00 € en section de fonctionnement et – 898,14 € en section d'investissement) a pour objet la reprise des résultats et de l'affectation définitifs 2020, tels que votés lors de la séance du 19 avril 2021, ainsi que des ajustements et rectifications divers :

En section d'investissement :

Recettes :

- 11) Un ajustement au chapitre 16, compte 1641 « Emprunts » d'un montant de – 898,14 €,

soit un total de – 898,14 €.

Dépenses :

Diminution du résultat d'investissement pour un montant de – 898,14 € (ligne codifiée D001),

soit un total de – 898,14 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est équilibrée.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie 2021 équilibrée en dépenses et en recettes à – 898,14 €, soit à 0,00 € pour la section de fonctionnement et à – 898,14 € pour la section d'investissement.

---0---

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE :

**M. 14**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET : GENDARMERIE (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.</li> <li>- sans (2) les programmes d'équipement.</li> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.</li> <li>- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/01/1900.</p> <p>IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	-898,14
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) -898,14	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>-898,14</b>	<b>-898,14</b>
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>-898,14</b>	<b>-898,14</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
66	Charges financières	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	261 460,00	0,00	0,00	0,00	261 460,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>261 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>261 460,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>341 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>341 460,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>341 460,00</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	310 213,00	0,00	0,00	0,00	310 213,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>310 213,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 213,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>310 213,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 213,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>310 213,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 213,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>31 247,00</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>341 460,00</b>
--	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	261 460,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>180 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>180 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>479 591,86</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>779 591,86</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 530,00	0,00	0,00	0,00	139 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	379 500,00	0,00	-898,14	0,00	378 601,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>519 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>	<b>518 131,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>519 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>	<b>518 131,86</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	261 460,00	0,00	0,00	0,00	261 460,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - DM (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>261 460,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>261 460,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>780 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>	<b>779 591,86</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>779 591,86</b>
---	---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>261 460,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 = RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>-898,14</b>
--	----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-898,14</b>
---	----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-898,14	0,00	-898,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-898,14</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-898,14</b>
---	----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	75 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>261 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>261 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>261 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>341 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	310 213,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	310 213,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		310 213,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		310 213,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		310 213,00	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	120 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	120 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>180 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>-898,14</b>
+	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-898,14</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 530,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	139 530,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	379 500,00	-898,14	0,00
1641	Emprunts en euros	379 500,00	-898,14	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>519 030,00</b>	<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>519 030,00</b>	<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	261 460,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>261 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>261 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>780 490,00</b>	<b>-898,14</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-898,14</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Dépenses réelles	0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
- Equipements municipaux (2)		0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>							
RAR N-1 et reports	479 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	479 592
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>479 592</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>779 592</b>							

**RECETTES**

Total recettes de l'exercice	0	0	779 592	0	0	0	0	0	0	0	0	779 592
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>779 592</b>	<b>0</b>	<b>779 592</b>							

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Total dépenses de l'exercice	0	0	341 460	0	0	0	0	0	0	0	0	341 460
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>341 460</b>	<b>0</b>	<b>341 460</b>							

**RECETTES**

Total recettes de l'exercice	0	0	310 213	0	0	0	0	0	0	0	0	310 213
RAR N-1 et reports	31 247	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 247
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>31 247</b>	<b>0</b>	<b>310 213</b>	<b>0</b>	<b>341 460</b>							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE GUEBWILLER

Page 435

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV  
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
<b>Total dépenses investissement</b>		0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
Dépenses réelles		0	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

RECETTES													
<b>Total recettes investissement</b>		0	0	779 592	0	0	0	0	0	0	0	0	779 592
Recettes réelles		0	0	518 132	0	0	0	0	0	0	0	0	518 132
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	139 530	0	0	0	0	0	0	0	0	139 530

VILLE DE GUEBWILLER

Page 436

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	378 602	0	0	0	0	0	0	0	0	378 602
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	261 460	0	0	0	0	0	0	0	0	261 460
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	261 460	0	0	0	0	0	0	0	0	261 460
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>341 460</b>	<b>0</b>	<b>341 460</b>							
Dépenses réelles		0	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
011	Charges à caractère général	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	75 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	261 460	0	0	0	0	0	0	0	0	261 460
023	Virement à la section d'investissement	0	0	261 460	0	0	0	0	0	0	0	0	261 460
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER

Page 437

VILLE DE GUEWILLER - GENDARMERIE - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		0	0	310 213	0	0	0	0	0	0	0	0	310 213
Recettes réelles		0	0	310 213	0	0	0	0	0	0	0	0	310 213
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	310 213	0	0	0	0	0	0	0	0	310 213
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D42	Opéral° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D43	Opéral° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE GUEWILLER

N°20 - 04/2021

**ACQUISITION D'UNE ŒUVRE POUR LE MUSÉE DECK**

Rapporteur : Claudine Grawey, adjointe déléguée à la culture, la jeunesse et la citoyenneté.

Dossier présenté à la Commission Culture, en date du 8 avril 2021.

Il est rappelé que la municipalité a entrepris depuis plusieurs années une politique de revalorisation du musée Théodore Deck. La rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel, permettant de définir les orientations futures du musée, est en cours. La politique d'acquisition du musée de ces dernières années est centrée d'une part sur l'acquisition d'œuvres de Théodore Deck. Pour rappel, la Ville a acquis en 2018 deux assiettes de Théodore Deck. D'autre part, la Ville mène depuis de longues années une politique d'acquisition d'œuvres d'art contemporain, exposées ou produites à l'occasion des expositions temporaires du musée.

Dans ce cadre, la Ville a eu l'opportunité d'acquérir une œuvre de l'artiste Mulhousienne Véronique Arnold.

- Dans le cadre de l'exposition de l'artiste Véronique Arnold *Et il arracha le feu au ciel*, prévue initialement au musée fin 2020-début 2021, puis reportée à l'automne 2021 suite à la fermeture du musée, la Ville a souhaité faire l'acquisition d'une œuvre de l'artiste.
- Le montant de l'acquisition s'élève à 3900 euros TTC, au bénéfice de l'artiste.
- L'œuvre achetée est une pièce de lin brodée d'un extrait d'inventaire de la maison natale de Théodore Deck, rue de la Monnaie. Cet inventaire est conservé dans les archives du musée. Intitulée *Alchimies*, l'œuvre de Véronique Arnold reprend la liste des matières tinctoriales et des produits chimiques conservés dans la teinturerie du père de Deck.
- Cette acquisition a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Régionale d'Acquisition pour les musées de France. L'obtention de cet avis favorable ouvre la possibilité de solliciter un soutien du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) à hauteur de 80 % du montant, soit 3 120 €. Des demandes de subvention sont à effectuer auprès de la DRAC et de la Région Grand Est.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- prend acte de l'acquisition de l'œuvre *Alchimies* de Véronique Arnold pour un montant de 3900 € ;
- affecte par délibération l'œuvre au Musée Théodore Deck, selon la procédure propre aux acquisitions des Musées de France. L'œuvre demeure la propriété de la Ville de Guebwiller, mais elle sera inscrite à l'inventaire du musée ;
- sollicite l'aide du FRAM auprès de la DRAC et de la Région Grand Est pour l'acquisition de cette œuvre, à hauteur de 80 %.

---0---

**N°21 - 04/2021**

**SUBVENTION DE SOUTIEN ALLOUÉE A UN SPORTIF DE HAUT-NIVEAU**

Rapporteur : M. Didier LOSSER, Adjoint au Maire délégué aux sports et aux loisirs.

Dossier présenté à la Commission jeunesse, sport, scolaire le 30 mars 2021.

L'article L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à allouer des subventions à des fins d'intérêt général et de bienfaisance.

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville apporte son soutien financier aux sportifs amateurs des catégories Espoir, Jeune, Senior et Elite qui figurent sur la liste des athlètes de haut niveau établie annuellement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ces athlètes licenciés au sein des clubs Guebwillerois représentent un vecteur dynamique valorisant l'image de la Commune par l'excellence sportive.

Dans cette consécration de l'exemplarité, Jules RETHORET âgé de 17 ans, licencié depuis 2014 au Florival Athlétique Sports Triathlon est un jeune représentant au regard de son intégration dans l'équipe de France UNSS en 2019 et des titres obtenus :

- champion du monde UNSS de triathlon individuel en 2019
- champion du monde UNSS de triathlon relais en 2019
- champion Grand-Est sur 10km route en 2019
- vice-champion d'Alsace de cross country en 2019
- champion du Haut-Rhin de cross country en 2019
- 14ème aux championnats de France de triathlon 2019
- 9ème aux championnats de France de triathlon 2018

Scolarisé au CREPS de Boulouris (83), Jules s'est fixé en 2021 de réussir les tests de sélection fin mars à Cannes pour intégrer l'équipe de France de triathlon et de participer ainsi aux coupes d'Europe, aux championnats d'Europe et aux championnats du Monde juniors. La compétition de qualification prévue en mars a été annulée et reportée en mai 2021 ceci en raison du contexte sanitaire actuel.

Ses objectifs sportifs

- à court terme : participer à plusieurs Coupes d'Europe
- à moyen terme : performer au Championnat du monde de triathlon
- à long terme : participer aux Jeux Olympiques en 2028

L'engagement de ce jeune sportif dans une formation permettant une évolution progressive de l'athlète dans la durée, et sa motivation à intégrer l'équipe de France pour participer aux compétitions internationales requièrent un accompagnement à la performance pour sa réussite sportive.

Pour permettre à Jules RETHORET de bénéficier des meilleures conditions pour réussir dans sa carrière sportive, le Florival Athlétique Sports Triathlon sollicite un soutien financier de la Ville de Guebwiller.

Afin d'accompagner ce sportif dans sa performance sportive, il est proposé d'attribuer une somme de 1 500 € durant 3 ans (2021, 2022, 2023) à l'association Florival Athlétique Sports Triathlon. Cette aide sera contractualisée par la signature d'une convention jointe en annexe.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- attribue à l'association Florival Athlétique Sports Triathlon une subvention de soutien à Jules RETHORET, sportif de haut-niveau d'un montant de 1 500 € durant 3 ans en 2021, 2022 et 2023 ;
- autorise le Maire à signer la convention liée au versement de cette subvention. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 sous l'article 6574.

---0---

## CONVENTION TRIPARTITE SOUTIEN FINANCIER AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Entre

**La Ville de Guebwiller**, représentée par son Maire, **Monsieur Francis KLEITZ**,  
Ci-après dénommée « Ville de Guebwiller »

**L'association « Florival Athlétic Sports Triathlon »**, représentée par son Président, **Monsieur Rémi GAMEL**,  
Ci-après dénommée « FAST »

**Et Jules RETHORET** demeurant 33A, Route de Rouffach à Issenheim,  
sportif de haut niveau en catégorie « juniors » et pratiquant le triathlon au sein du « FAST »,

### PREAMBULE

La Ville de Guebwiller reconnaît l'importance du sport de haut niveau dans le secteur florivalien par le dynamisme et l'image qu'il génère.

L'excellence sportive symbolise des valeurs fortes et essentielles dans notre vie quotidienne.  
Le courage, la persévérance, le respect et l'exemplarité en font notamment partie.

La Ville de Guebwiller met à disposition des associations sportives guebwilléroises des installations de qualité visant à permettre l'éclosion et le développement de sportifs de haut-niveau.

La Ville de Guebwiller soutient financièrement les athlètes qui, par leurs résultats et leurs comportements, ont un profil leur permettant d'atteindre des objectifs nationaux, voire internationaux.

Le soutien financier de la Ville de Guebwiller est soumis à plusieurs critères définis ci-dessous. Les sportifs de haut niveau pratiquant une discipline individuelle doivent être inscrits sur la liste établie annuellement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

### IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien financier accordé aux athlètes de haut niveau.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'ATHLETE

L'athlète s'engage à :

- communiquer à la Ville de Guebwiller en fin de saison les résultats sportifs obtenus.
- envoyer un certificat de scolarité au service des sports.
- mentionner le soutien de la Ville de Guebwiller et du « FAST » lors des interviews données dans les médias.
- être licencié dans une association guebwilléroise.
- autoriser le service communication de la Ville de Guebwiller à faire paraître sur son site internet sa photo, ses ambitions (compétitions à venir) et ses résultats sportifs.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU CLUB

L'association « Florival Athlétic Sports Triathlon » s'engage à reverser l'intégralité de la somme perçue par la Ville de Guebwiller à Jules RETHORET selon le calendrier suivant :

Juin 2021 : 1500 euros

Juin 2022 : 1500 euros

Juin 2023 : 1500 euros

## ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GUEBWILLER

La Ville de Guebwiller s'engage à verser la somme de 1500 €/an durant 3 ans au titre du soutien financier de l'athlète de haut niveau Jules RETHORET et satisfaisant à l'ensemble des engagements énoncés dans cette convention. Le versement de cette aide s'effectuera par virement bancaire à l'association « FAST » qui elle-même reversera cette somme en intégralité à Jules RETHORET.

## ARTICLE 5 - DUREE

La présente convention est conclue pour les trois prochaines années à compter du 2021. Elle peut toutefois être annulée par les différentes parties si les engagements spécifiés dans cette convention ne sont pas respectés.

A Guebwiller le 2021

L'athlète,

Pour la Ville de Guebwiller,

Jules RETHORET

Le Maire  
Francis KLEITZ  
Conseiller régional

Pour le club « FAST »

Le Président  
Rémi GAMEL

N°22 - 04/2021

### SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : M. Didier LOSSER, Adjoint au Maire délégué aux sports et aux loisirs.

Dossier présenté à la Commission jeunesse, sport, scolaire le 30 mars 2021.

L'article L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à allouer des subventions à des fins d'intérêt général et de bienfaisance.

Les associations sportives et de loisirs de GUEBWILLER sont des organismes à but non lucratif dont l'activité présente un intérêt local important et indéniable.

Il apparaît ainsi opportun que la Ville de GUEBWILLER soutienne ces associations en leur attribuant une subvention.

Le montant total proposé s'élève pour 2021 à 76 000,00 euros.

M. STICH demande pourquoi il y a deux associations pour lesquelles il n'y a pas de versement de subventions.

M. LOSSER répond qu'en effet deux associations se sont mises en sommeil pendant la crise sanitaire et donc elles ne souhaitent pas leurs subventions. C'est une décision des associations qui n'ont eu ni recettes ni dépenses.

M. STICH rappelle qu'en fin de mandature précédente la Ville travaillait sur des conventions ou des chartes avec les associations et il aimerait savoir ou ça en est ?

M. LOSSER répond que ce sont les conventions d'objectifs qui sont signés tous les ans après des discussions avec les associations concernant leurs évolutions et leurs besoins. C'est au cours de ces rencontres avec les associations que l'on peut se rendre compte de leur situation propre, de leur besoin ou non de subvention et de leurs difficultés éventuelles. Ces rencontres permettent des discussions ouvertes et constructives entre les associations, les élus et les services de la Ville.

M. le Maire ajoute que la même direction va être prise dans le milieu culturel avec les associations puisque les retours sont très positifs et ces conventions d'objectifs permettent une relation suivie avec les associations.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- attribue aux associations sportives et de loisirs de GUEBWILLER et à l'Office Municipal des Sports pour son propre fonctionnement ainsi que celui du Centre médico-sportif, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 ;
- attribue aux associations sportives une subvention liée au déroulement d'une manifestation organisée au cours de l'année 2021 suivant l'état détaillé ci-annexé comportant la liste des bénéficiaires ainsi que le montant des subventions ;  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 sous l'article 6574.

---0---

SUBVENTION 2021											
ASSOCIATIONS COMPETITION / LOISIRS	Subvention Effectifs	Subvention vie locale 80€ p.action	Subvention déplacements sport collectif 7€ par membre assoc. compétition	Subvention déplacements sport individuel 2€ par membre Club compétition	Subvention frais fonctionnement 200,00€ par local	Subvention résultats sportifs	Subvention formation maxi 50€ par pers.	Subvention exceptionnelle	Subvention organisation manifestations	Subvention école de sport	Montant total Subvention 2021
1 A.G.I.I.R. FLORIVAL	5 021,00 €	80,00 €	3 143,00 €	0 €	400,00 €	10,00 €	600,00 €	0 €	1 000,00 €	840,00 €	11 094,00 €
28 A.T.C.R. (TIR)	537,00 €	0 €	0 €	138,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	675,00 €
2 FCG 1910 / ATHLÉTISME	2 357,00 €	240,00 €	0 €	438,00 €	200,00 €	140,00 €	0 €	0 €	0 €	356,00 €	3 731,00 €
3 FCG 1910 / PÉTANQUE	418,00 €	0 €	0 €	88,00 €	200,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	706,00 €
4 FCG 1910 / TENNIS	986,00 €	240,00 €	0 €	180,00 €	200,00 €	80,00 €	0 €	0 €	500,00 €	120,00 €	2 306,00 €
5 SG 1860 / ESCRIME	1 111,00 €	160,00 €	0 €	178,00 €	0 €	1 080,00 €	0 €	300,00 €	0 €	175,00 €	3 004,00 €
6 SG 1860 / GYM ARTISTIQUE	203,00 €	0 €	0 €	26,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50,00 €	279,00 €
7 SG 1860 / GYM RYTHMIQUE	924,00 €	80,00 €	0 €	124,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	170,00 €	1 298,00 €
8 SAINT-LÉGER / BASKET-BALL	1 436,00 €	0 €	798,00 €	0 €	0 €	0 €	155,00 €	0 €	0 €	175,00 €	2 564,00 €
9 SAINT-LÉGER / GYMNASTIQUE	312,00 €	80,00 €	0 €	52,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	55,00 €	499,00 €
10 SAINT-LÉGER / TENNIS DE TABLE	253,00 €	80,00 €	0 €	54,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	387,00 €
11 SAINT-LÉGER / VOLLEY-BALL	847,00 €	160,00 €	469,00 €	0 €	0 €	0 €	150,00 €	300,00 €	0 €	82,00 €	2 008,00 €
12 BADMINTON CLUB FLORIVAL	933,00 €	160,00 €	0 €	170,00 €	0 €	0 €	0 €	400,00 €	500,00 €	110,00 €	2 273,00 €
13 BILLARD-CLUB 1932	48,00 €	0 €	0 €	12,00 €	930,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	990,00 €
14 BOXING-CLUB	1 224,00 €	80,00 €	0 €	204,00 €	0 €	0 €	0 €	5 000,00 €	0 €	190,00 €	6 698,00 €
15 CERCLE DES NAGEURS	1 236,00 €	80,00 €	0 €	228,00 €	0 €	810,00 €	860,00 €	300,00 €	0 €	1 278,00 €	4 792,00 €
16 CLUB ATHLÉTIQUE UNION	193,00 €	0 €	0 €	38,00 €	295,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	526,00 €
17 DOJO FORM	1 358,00 €	80,00 €	0 €	268,00 €	0 €	600,00 €	0 €	0 €	0 €	260,00 €	2 566,00 €
18 F.A.S.T. Triathlon du Florival	924,00 €	160,00 €	0 €	192,00 €	0 €	840,00 €	0 €	1 000,00 €	4 000,00 €	90,00 €	7 206,00 €
19 FLORIVAL HANDISPORT	119,00 €	0 €	0 €	26,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	145,00 €
20 JUDO-CLUB	1 345,00 €	80,00 €	0 €	206,00 €	0 €	620,00 €	250,00 €	0 €	0 €	206,00 €	2 707,00 €
21 S.A.S.L. - HANDBALL	837,00 €	80,00 €	511,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	110,00 €	1 538,00 €
22 S.C.O.S.E.G.	1 368,00 €	160,00 €	0 €	240,00 €	0 €	180,00 €	200,00 €	500,00 €	0 €	290,00 €	2 938,00 €
23 SKI-CLUB GUEBWILLER	291,00 €	160,00 €	0 €	74,00 €	200,00 €	690,00 €	0 €	800,00 €	0 €	0 €	2 215,00 €
24 VÉLO-CLUB ALSATIA	803,00 €	80,00 €	0 €	142,00 €	0 €	0 €	100,00 €	0 €	0 €	126,00 €	1 251,00 €
25 KARATE DO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total 1 : association compétition</b>	<b>25 084,00 €</b>	<b>2 240,00 €</b>	<b>4 921,00 €</b>	<b>3 078,00 €</b>	<b>2 425,00 €</b>	<b>5 050,00 €</b>	<b>2 315,00 €</b>	<b>8 600,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>4 683,00 €</b>	<b>64 396,00 €</b>
26 A.C.T.F.	180,00 €	160,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200,00 €	200,00 €	0 €	740,00 €
27 AMIS DE LA NATURE	201,00 €	0 €	0 €	0 €	200,00 €	0 €	0 €	500,00 €	0 €	0 €	901,00 €
29 FCG 1910 / AIKIDO	42,00 €	160,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	187,00 €	0 €	0 €	389,00 €
30 FITNESS GUEBWILLER	118,00 €	160,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	576,00 €	0 €	0 €	854,00 €
31 FCG 1910 / PLONGÉE S.M.	51,00 €	80,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200,00 €	200,00 €	0 €	531,00 €
32 LES GUEBWILLEROISES	0 €	160,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000,00 €	500,00 €	0 €	1 660,00 €
<b>NORDIC WALKING</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
33 PECHEURS DU FLORIVAL	867,00 €	160,00 €	0 €	0 €	200,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	272,00 €	1 499,00 €
34 S.E.P.G.V. (GYM-DANSE)	178,00 €	80,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200,00 €	0 €	0 €	458,00 €
35 FLORITAI JI	474,00 €	320,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150,00 €	0 €	0 €	0 €	944,00 €
36 LES PLONGEURS DU FLORIVAL	213,00 €	80,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45,00 €	338,00 €
37 SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE	24,00 €	160,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	184,00 €
38 TRAINING CLUB CANIN	92,00 €	80,00 €	0 €	0 €	200,00 €	0 €	0 €	300,00 €	0 €	0 €	672,00 €
39 SG 1860 / GYM LOISIRS	79,00 €	320,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	399,00 €
40 CHRYSALIDE DU FLORIVAL	35,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35,00 €
41 O.M.S. Centre médico-sportif	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 500,00 €	0 €	0 €	1 500,00 €
42 O.M.S. fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500,00 €	0 €	0 €	500,00 €
<b>Total 2 : associations loisirs</b>	<b>2 554,00 €</b>	<b>1 920,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>5 163,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>317,00 €</b>	<b>11 604,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 638,00 €</b>	<b>4 160,00 €</b>	<b>4 921,00 €</b>	<b>3 078,00 €</b>	<b>3 025,00 €</b>	<b>5 050,00 €</b>	<b>2 465,00 €</b>	<b>13 763,00 €</b>	<b>6 900,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>76 000,00 €</b>

N°23 - 04/2021

**GESTION DU MANÈGE MUNICIPAL  
ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : Mme Isabelle SCHROEDER, adjointe au maire déléguée à l'événementiel et au cadre de vie.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale en date du 12 avril 2021.

La présence d'un manège sur le parvis de l'hôtel de ville a longtemps permis d'animer l'espace et d'être un rendez-vous prisé par les parents autant que par les enfants.

La réhabilitation du centre ville et la volonté de soutenir la redynamisation du commerce a conduit la ville à acquérir, suite au départ de l'exploitant historique, un manège de type carrousel 1900.

Les conditions d'exploitation de ce manège reste toutefois à arrêter.

Choix du mode de gestion du service

Comme cela a été rappelé à d'autres occasions, les services publics peuvent être gérés selon différents modes de gestion publique ou privée. Les collectivités territoriales disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour choisir ce mode de gestion.

La Ville peut donc choisir, pour l'exploitation du manège entre :

- un mode de gestion directe en régie,
- un mode de gestion directe dans le cadre d'un marché de prestation de service,
- un mode de gestion déléguée.

Le rapport joint en annexe rappelle les caractéristiques du service et liste l'ensemble des avantages et inconvénients de chaque mode de gestion.

Il insiste sur le fait que le recours à une gestion déléguée constitue un partenariat sur la base des impératifs du service public, faisant reposer sur le prestataire les charges de la mise en œuvre quotidienne du service dans toutes ses dimensions et laissant à la collectivité les moyens d'en assurer le contrôle.

Ce mode de gestion présente en particulier les avantages suivants :

- la maîtrise du service et le contrôle de la collectivité à travers le cahier des charges et la contrainte de service inhérente à la délégation de service public,
- la rationalité du projet car le délégataire porte une attention particulière à la maîtrise des charges puisqu'il exploite le service à ses risques et périls et qu'il puise l'essentiel de ses ressources dans l'acquittement immédiat par les usagers d'un ticket,
- la qualification et le savoir-faire requis pour l'exploitation du manège, le délégataire étant choisi au vu de ses garanties professionnelles après mise en concurrence.

Le rapport présente ensuite la nature des missions qui pourraient être déléguées dans le cadre d'un contrat d'une durée de 3 ans ainsi que les obligations qui pèseraient sur le délégataire.

Ce rapport a été présenté auprès du conseil consultatif des services publics locaux.

Si le conseil municipal en valide le principe, suivant ainsi l'avis favorable rendu par cette instance, la procédure de consultation sera lancée selon les dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ainsi que son décret d'application n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession.

Dans ce cadre, le conseil municipal sera appelé à se prononcer, en fin de processus, sur le choix définitif du délégataire et du contenu du contrat.

M. FACCHIN demande quel mode de gestion a été utilisé pendant les deux jours où le manège a fonctionné au mois d'avril ?

M. le Maire répond qu'un forain a exploité le manège pendant ces deux jours. Une DSP est proposée mais une analyse des offres reçues sera faite également, la DSP sera adoptée si elle donne de meilleurs résultats que la régie.

M. FACCHIN s'étonne de la position de M. SCHMITLIN qui après avoir dit que son manège n'était pas rentable souhaite exploiter celui-ci. Il demande si dans les 500 tours de manège qui ont eu lieu pendant ces deux jours à raison de 2,50 euros le tour, les tours offerts par la Ville sont compris ?

Mme SCHROEDER précise que ce sont 130 tours offerts par la Ville suite à jeu organisé par la celle-ci et qu'ils ne sont pas compris dans les 500 tours.

M. FACCHIN demande comment cela s'est passé pour M. SCHMITLIN, s'il a reversé la somme perçue lors de ces deux jours à la Ville ?

Mme SCHROEDER explique qu'il a payé une location de 32 euros pour les deux jours.

M. FACCHIN s'étonne qu'il n'ait payé que 32 euros face à une recette de plus de 1000 euros. Il espère que la Ville prendra en compte que M. SCHMITILN ne souhaitait plus s'occuper du manège il y a deux ans et qu'aujourd'hui au vu de son succès il semble intéressé, et qu'elle le prendra en compte dans son choix s'il devait répondre à la DSP.

M. le Maire précise qu'ils ne savaient pas quel allait être le succès du manège pendant ces deux jours, le précédent n'étant pas rentable. Les forains se sont proposés pour son exploitation ne pouvant pas exploiter leurs installations sur cette période en raison de la crise sanitaire. Cependant, les gestes barrières n'ayant pas été respecté et le cahier des charges non plus, un courrier leur a été fait après ces deux jours.

M. le Maire ajoute que la DSP est un système qui doit permettre de transférer les risques d'exploitation du carrousel, car on ne sait pas sur une année complète quel sera le bilan de celui-ci Des prévisions seront faites sur une exploitation en régie. La DSP permet aussi d'avoir plusieurs activités qui se complètent comme la vente de glace en complément du carrousel par exemple. Le succès du carrousel pendant ces deux jours est positif malgré tout.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

**VU les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales concernant les délégations de service public ;**

**VU le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué ;**

**VU l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux ;**

- **approuve le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du manège municipal, selon les caractéristiques principales présentées dans le rapport figurant en annexe ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel à candidatures, le recueil des candidatures et des offres et leur examen par la Commission d'ouverture des plis ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au conseil municipal ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---

# PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MANÈGE MUNICIPAL

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

ANNEXE POINT XX-04/2021

Délégation de Service Public pour l'exploitation du manège municipal

Rapport de présentation destiné au conseil municipal  
Article L.1411-4 du CGCT

---

### 1. RAPPEL DU CONTEXTE LÉGISLATIF

L'assemblée délibérante est compétente pour décider de l'organisation de l'administration de la collectivité et des conditions générales de fonctionnement de cette administration.

Elle se prononce sur le principe de la délégation de service public au vu d'un document définissant les motifs justifiant le recours à la délégation de service public et les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations attendues d'un futur délégataire (art. L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales – CGCT -).

A ce rapport de l'autorité exécutive doivent être joints les avis rendus par la Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) et le Comité Technique (CT). L'absence de personnel municipal aujourd'hui concerné par l'exploitation du service a rendu inutile la réunion du CT sur ce point. La CCSPL s'est réunie le 13 avril 2021 et a rendu un avis favorable au projet de délégation.

Au vu de ces éléments, le présent rapport a pour objet :

- D'éclairer le conseil municipal sur le choix d'un mode de gestion du service public,
  - De définir le périmètre de la convention DSP,
  - De présenter les principales caractéristiques quantitatives et qualitatives des missions qui seront confiées à l'exploitant,
  - De déterminer les objectifs que le conseil municipal assignera au futur délégataire.
- 

### 2. OBJET DU SERVICE : EXPLOITATION DU MANÈGE MUNICIPAL

A la suite du départ en 2018 de M. SCHMIDLIN et de son manège de la place de l'hôtel de ville, la ville a souhaité, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ville, attirer de nouveaux exploitants sur le parvis rénové.

Aucun ne s'est pourtant manifesté, ni à la suite d'une approche directe ni à la suite d'une publication presse.

Face à cette absence et au constat que le départ de l'ancien exploitant était notamment lié à un manque de rentabilité de l'exploitation issue pour partie de l'importance de l'investissement initial, la ville a fait le choix d'acquiescer son propre manège.

Cette volonté s'est traduite par la commande en 2020 d'un manège de type carrousel 1900 afin de préserver le caractère du nouveau parvis.

La persistance de l'épisode pandémique n'a pas permis de mettre en exploitation ce manège, exception faite des deux jours du week-end de Pâques 2021.

Sur la base d'une hypothèse de fonctionnement de 4h30 par jour d'ouverture (10h-12h puis 15h-17h30), le manège, exploité à titre exceptionnel par M. SCHMIDLIN, a rencontré le succès escompté avec près de 500 tour/enfant sur les 2 jours.

La ville dispose donc aujourd'hui d'une base qui lui permet de penser que les aménagements autant que l'acquisition du matériel offrent une réelle rentabilité potentiel à l'exploitation de ce service répondant à un réel besoin de la population.

Il y a donc lieu pour la collectivité de se prononcer sur le mode de gestion envisageable de ce service d'exploitation du manège municipal.

### **3 LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE GUEBWILLER**

Les principaux objectifs de la Ville de Guebwiller en matière de service rendu consistent à :

- favoriser l'épanouissement, l'éveil et la curiosité, des enfants
- offrir aux familles une offre d'animation pérenne sur l'année
- rendre le centre ville attractif
- organiser un service performant qui prenne en compte les autres activités accueillies sur le parvis (marchés hebdomadaires, animations ponctuelles)

### **4 LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION POSSIBLES**

Les services publics peuvent être gérés selon différents modes de gestion publique ou privée. Les collectivités territoriales disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour choisir ce mode de gestion. La ville de Guebwiller peut choisir pour la mise en place de ce nouveau service :

- un mode de gestion directe
- un mode de gestion déléguée

#### **LA GESTION DIRECTE EN RÉGIE**

Dans ce cadre, la ville prend en charge le service de façon complète et assume les risques de l'exploitation. Ainsi, l'organisation et le fonctionnement quotidien du service public mais également le recrutement du personnel sont assurés par la Ville de façon directe : elle exploite le service en assumant les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à la gestion du service (entretien, maintenance et assurance de l'équipement, gestion du personnel et de la régie financière, contentieux divers, etc.).

La régie directe constitue le mode de gestion dans lequel l'implication de la ville est la plus importante. Elle nécessite cependant un certain savoir-faire de la part des services communaux. Elle implique également certaines « lourdeurs » pour une collectivité locale :

- la soumission au Code de la commande publique dans la mise en œuvre des activités de service,
- la prise en charge de la gestion comptable et de la facturation aux usagers

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion en régie, la collectivité assume tous les risques d'exploitation, notamment économiques et financiers.

Inversement, elle maîtrise l'ensemble des processus de recrutement, du choix des tarifs, etc. et peut autant qu'elle le souhaite et à tout moment, faire évoluer le service dans une direction ou une autre.

#### **LA GESTION DIRECTE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES**

L'exploitation de l'équipement est confiée à un prestataire de services suite à une mise en concurrence. Dans ce cadre, la ville garde :

- l'entière responsabilité du service envers les tiers et les usagers,
- l'entière responsabilité économique et financière, car elle paye l'exploitant directement, finance les dépenses et a en charge in fine le recouvrement des recettes (même si le prestataire peut se voir confier les tâches d'encaissement au quotidien). Comme la régie, elle assume le risque économique et financier de l'exploitation.

Le prix versé par la Ville est la contrepartie immédiate de la prestation fournie par l'entreprise ou l'association qui gère la structure.

Les relations entre cocontractants sont régies par le contrat, pendant toute sa durée, limitée dans le temps.

A la différence de la régie, la Ville se défait dans ce cadre de ses obligations en matière de ressources humaines (recrutement et gestion de personnel compétent, formation, paye) et techniques (maîtrise des plannings, des obligations réglementaire en terme de préparation de repas, d'établissement de menus, de pointage, de facturation, etc.).

# PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MANÈGE MUNICIPAL

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

Compte tenu la spécificité de l'équipement, cette solution est à écarter.

### LA GESTION INDIRECTE, OU DÉLÉGUÉE

Selon l'article L1411-1 du CGCT, une délégation de service public est définie comme :

*« un contrat de concession au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.*

*La part de risque transférée au délégataire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service.».*

La gestion et l'exploitation sont ainsi assurées par un exploitant (généralement une personne privée, quelle que soit sa forme juridique, SARL, SNC, association, etc.) à ses risques et périls, en lieu et place de la ville.

Le gestionnaire perçoit directement sa rémunération auprès des usagers et doit prendre en charge les frais de personnels, de moyens techniques (charges).

Dans ce cas de figure, l'exploitation du manège est entièrement prise en charge par un tiers, selon des modalités prédéfinies dans la convention de délégation (typologie tarifaire, obligations d'ouverture, qualité de l'accueil et type de prestations déployées,...) qui lie l'exploitant à la Ville.

La Ville reste la « personne organisatrice », bénéficie d'un droit de contrôle, mais les décisions courantes de gestion sont prises par le délégataire, qui exploite le service à ses risques et périls.

C'est le mode de gestion vers lequel s'orientent un grand nombre de collectivités pour l'exploitation d'un manège.

---

## 5 RETENIR LE MODE DE GESTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les avantages que présente la délégation de service public reposent essentiellement sur le fait de pouvoir bénéficier des compétences de professionnels de l'activité concédée comme dans le cadre d'un marché public mais également sur une séparation particulièrement nette des droits et obligations des deux partenaires. Plus précisément :

Par rapport à la Ville :

- L'exploitation du manège requiert un professionnalisme de plus en plus poussé notamment sur le plan commercial et du point de vue du respect des normes, de qualification des personnels, de maintenance et d'entretien de l'équipement. L'ensemble de ces savoir-faire est généralement mieux maîtrisé au sein d'entreprises qu'au sein de la Ville compte tenu de l'absence totale d'expérience en la matière
- La gestion du personnel assumée par un prestataire spécialisé permet de mettre au service de l'exploitation du manège des compétences valorisées par la formation, l'échange d'expériences et le retour de pratique professionnelles
- les risques financiers sont entièrement supportés par le délégataire, qui s'engage sur une prestation et un coût ; il se rémunère directement sur les résultats de l'exploitation des services (le paiement par les familles), à ses risques et périls (mauvaise appréciation des charges, de la fréquentation) ;
- Une contribution financière fixe et connue pour la durée de la DSP le jour de la signature de la convention ;
- Un contrôle facilité de la collectivité qui impose les documents devant être remplis par le délégataire (comptes d'exploitation, états périodique de contrôle de l'équipement, assurances, etc.) , le rythme de leurs rendus et peut consacrer l'ensemble de ses ressources disponibles à leur analyse

# PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MANÈGE MUNICIPAL

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

Par rapport aux usagers :

- Le délégataire devient le seul interlocuteur des parents ;
- le mode de gestion ne remet pas en cause le droit de regard de la Ville sur les tarifs proposés
- le mode de gestion ne remet pas en cause le confort et à la sécurité des enfants puisque c'est la ville qui impose ses exigences de service public via le cahier des charges et le projet de convention

La gestion déléguée constitue donc un partenariat sur la base des impératifs du service public, faisant reposer sur le prestataire les charges de la mise en œuvre quotidienne du service dans toutes ses dimensions et laissant à la collectivité les moyens d'en assurer le contrôle de la qualité.

---

### 6 PRESENTATION DU PERIMETRE DU SERVICE DELEGUE

Il est ainsi proposé, au vu de ces éléments, de mettre en œuvre une délégation de service public pour l'exploitation du manège, organisée autour des principales caractéristiques suivantes :

- Nature du contrat : affermage
- Durée du contrat : 3 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2024
- Nature des missions déléguées :
  - Exploitation du manège au minimum 4 jours par semaine (mercredi, vendredi, samedi et dimanche), 4h30 minimum par jour (de 10h à 12h0 et de 15h à 17h30).
  - Exploitation étendue lors des manifestations phares de la commune (marché de Pâques, 14 juillet, Noël Bleu)
- Nature des biens mis à disposition du délégataire :
  - Carrousel 1900 de 8m de diamètre, état neuf, 20 places
  - Localisation : parvis de l'hôtel de ville
- Obligations du délégataire :
  - Gestion aux risques et périls. Le délégataire se rémunère essentiellement par les résultats de l'exploitation du service.
  - Aucune autre participation financière que celle liée à facturation pour le service réalisé ne peut être réclamée et perçue auprès des familles par le titulaire
  - obligation d'ouverture de l'équipement lors des manifestations organisées par la commune ainsi que selon un planning prédéterminé
  - Exploitation, gestion et entretien des équipements mis à disposition par la ville

---

### 7 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Eu égard au contenu du contrat envisagé (délégation de l'exploitation d'un service public dans laquelle le délégataire sera rémunéré par les résultats de l'exploitation), la consultation sera organisée en application des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales suivant les dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ainsi que son décret d'application n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession

## PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MANÈGE MUNICIPAL

### RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

Les prestations et obligations du délégataire feront l'objet d'une description détaillée lors de l'établissement du dossier de consultation des entreprises et seront définies précisément au cours de la procédure de délégation de service public conformément aux articles précités.

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de la consultation : qui précise la procédure mise en œuvre, les éléments à fournir pour la remise de l'offre, le calendrier prévisionnel, les critères de jugement des offres ;
- le projet de contrat / cahier des charges, qui sera mis au point suite à la négociation menée avec les candidats ;
- des annexes permettant de préciser certaines informations utiles aux candidats dans le cadre de l'élaboration de leur offre.

Conformément aux dispositions du décret précité, la consultation comprend plusieurs phases :

- L'assemblée délibérante se prononce sur le principe de délégation de service public, et statue au vu d'un rapport présentant les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire
- Une publication d'un avis de publicité dans un journal d'annonce légal ou au BOAMP. Cette publicité a pour objet le recueil des candidatures et des offres en deux enveloppes bien distinctes.
- Tous les candidats en faisant la demande pourront obtenir le dossier de consultation.
- Dès réception des plis, la commission d'ouverture des plis, analysera les candidatures. Ainsi, un examen des garanties professionnelles et financières des candidats, ainsi que leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public sera effectué. Une liste des candidats admis à déposer une offre sera alors dressée par la commission.
- En fonction de cette liste, la seconde enveloppe relative à l'offre des candidats sera alors ouverte en séance de commission d'ouverture.
- Une analyse des offres sera alors effectuée, et la commission examinera les offres pour avis.
- Le Maire engagera et mènera la négociation avec un ou plusieurs candidats parmi eux ayant remis une offre
- Le Maire saisira le conseil municipal du choix du gestionnaire auquel il a procédé. Il lui transmettra le rapport de la commission présentant notamment la liste des prestataires admis à présenter une offre, et l'analyse des propositions de la commission, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.
- Le conseil municipal prononcera sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Les candidatures et les offres seront appréciées selon les critères définis au futur cahier des charges. On retrouvera notamment les critères suivants permettant de juger de la capacité des candidats à assurer une bonne exécution du service, à savoir :

- Garantie professionnelles et financières
- Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Valeur technique de l'offre au regard du dossier technique et notamment :
  - le montant de la participation financière de la Ville sur la durée totale de la DSP, importance des frais de gestion, prix horaire (exploitation du manège), montant investi

## PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MANÈGE MUNICIPAL RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

dans l'entretien et la maintenance des équipements, pertinence et cohérence du compte d'exploitation prévisionnel, projet de contrat et prise en charge du risque d'exploitation, répartition éventuelle des bénéfices entre le délégataire et le délégant en cas de résultat net positif.

- la qualité et conditions d'accueil des publics en terme de santé, d'hygiène et de sécurité,
- la qualité du mémoire technique précisant l'organisation et le fonctionnement des structures
- la cohérence du projet de règlement intérieur avec le reste de l'offre

N°24 – 04/2021

**PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE VACATAIRES**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

En application de l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, les emplois permanents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont, en principe, pourvus par des fonctionnaires.

La loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorise le recrutement d'agents non titulaires sur ce type d'emplois dans certains cas limitativement énumérés. Des agents non titulaires peuvent ainsi être recrutés pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

En dehors de ces deux cas, le législateur reconnaît un troisième type de recrutement : l'emploi de vacataires.

En l'absence de définition légale de l'agent vacataire, la jurisprudence a précisé cette notion.

Ainsi, le vacataire est un agent recruté pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunéré à la vacation.

À la différence de l'agent contractuel, le vacataire n'est pas recruté pour assurer un besoin permanent de l'administration. Le vacataire n'est pas recruté sur un emploi. Il est recruté pour accomplir une tâche précise et ponctuelle.

Les besoins des services de la commune nécessitent ponctuellement de faire appel à des intervenants extérieurs, chargés de réaliser des prestations limitées dans le temps et dont le caractère ponctuel les distinguent des missions permanentes assurées par le personnel communal.

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire de la Commune, à recruter des vacataires pour la réalisation des missions suivantes :

- L'assistance à la mise en place d'un spectacle, d'un évènement, d'une animation,
- La conduite d'un spectacle, d'un évènement, d'une animation,
- La mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la sécurité d'un spectacle, d'un évènement, d'une animation,
- Le service en salle lors de réception,
- L'encartage et la distribution de publication municipale,
- La remise en état de locaux (rangement, entretien),
- La surveillance des abords des écoles.

Il est tout d'abord proposé aux membres du conseil municipal de réviser le tarif de rémunération pour chaque vacation, de la manière suivante :

VACATIONS	REMUNERATION
Assistance à la mise en place d'un spectacle, d'un évènement, d'une animation	50€/demi-journée
Conduite d'un spectacle, d'un évènement, d'une animation	60€/demi-journée
Mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la sécurité d'un spectacle, d'un évènement, d'une animation	1 <sup>er</sup> échelon de la grille C1 (délibération du 15 novembre 2017)
Service en salle lors de réception	1 <sup>er</sup> échelon de la grille C1 (délibération du 15 novembre 2017)
Encartage et distribution de publication municipale	1 <sup>er</sup> échelon de la grille C1 (délibération du 15 novembre 2017)
Remise en état de locaux (rangement, entretien)	1 <sup>er</sup> échelon de la grille C1 (délibération du 15 novembre 2017)
Surveillance des abords des écoles	30€ /jour

Il est ensuite proposé aux membres du conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire de recruter, dans le cadre de contrat de vacation, le personnel nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du centre de vaccination, mis en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.

VACATIONS	REMUNERATION
Coordinateur/trice du centre de vaccination chargé(e) de l'organisation et l'animation générale du centre de vaccination	70€/demi-journée
Agent administratif chargé d'accueillir le public, de vérifier la prise de rendez-vous, de transmettre le questionnaire médical, d'orienter le public tout au long du parcours de vaccination et de saisir les données médicales	50€/demi-journée
Médecin chargé de superviser le déploiement de la vaccination	400€/demi-journée

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour effectuer les missions listées ci-dessus et de les rémunérer suivant le tarif indiqué ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des vacataires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

---0---

---

Direction des Ressources Humaines

---

**N°25 - 04/2021**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade et la durée hebdomadaire de travail afférents à l'emploi.

Considérant la planification de nombreux travaux d'aménagement de la voirie, des réseaux et d'entretien des bâtiments communaux, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création d'un emploi permanent de conducteur de travaux voirie et bâtiments, à temps complet.

Placé(e) sous la responsabilité du Directeur des Patrimoines, l'agent sera chargé(e) de coordonner et gérer l'exécution de chantiers de travaux d'entretien de la voirie, de VRD (voirie réseaux divers), de suivre les travaux de gros œuvre ou d'entretien des bâtiments.

Il/elle sera responsable du suivi administratif et budgétaire des chantiers jusqu'à la garantie d'achèvement des travaux.

Eu égard le profil et/ou l'expérience professionnelle du/de la candidat(e) retenu(e) à l'issu des entretiens, il/elle pourra être nommé(e) ou recruté(e) sur les grades d'agent de maîtrise ou d'agent de maîtrise principal.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE

- crée au tableau des effectifs de la commune un emploi permanent de conducteur de travaux voirie et bâtiments, à temps complet (35/35èmes), relevant des grades d'agent de maîtrise, agent de maîtrise principal ;
- procède au recrutement d'un fonctionnaire ou à défaut d'un contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de prendre l'acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

---0---

---

Direction des Ressources Humaines

---

N°26 – 04/2021

#### PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

Conformément au décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, fixant les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent participer aux frais de santé de leurs agents, la Ville de Guebwiller a décidé de renforcer sa politique sociale, en mettant en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un système de participation aux frais de mutuelle et de prévoyance.

Ainsi, la commune participe mensuellement aux frais de santé des agents à raison de 30€ pour les agents de catégorie C, 25€ pour les agents de catégorie B et 20€ pour les agents de catégorie A. Les agents peuvent également prétendre à une participation supplémentaire de 5€ pour le conjoint et/ou par enfant affilié(s).

Le montant de la participation mensuelle aux frais de prévoyance a été fixé à 8€.

Depuis 2013, les cotisations d'assurance santé et de prévoyance ayant très fortement augmenté, les représentants du personnel au Comité Technique ont approuvé la souscription d'une convention d'entreprise sur les frais de santé conclue avec MUTA SANTE en 2017, et l'adhésion de la commune au contrat sur le risque prévoyance négocié par le Centre de Gestion 68 avec l'assureur CNP-SOFAXIS.

Plus récemment, les représentants du personnel ont sollicité une révision du montant de la participation aux frais de santé et de prévoyance.

Afin de tenir compte des augmentations successives des cotisations, et de permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier d'une couverture santé minimale pour accéder aux soins essentiels, et d'une prévoyance pour couvrir les risques incapacité de travail – invalidité – perte de retraite – décès, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, une augmentation de la participation aux frais de santé de 5 € et une augmentation de la participation aux frais de prévoyance de 5€.

Il est précisé que cette révision des montants de la participation s'inscrit dans le cadre des négociations salariales nationales, qui prévoient l'obligation pour les employeurs publics de contribuer à la moitié des frais liés à la

complémentaire santé de leurs agents dès 2024, et de prendre en charge au moins 20% du coût des garanties, dont bénéficient les agents en matière de prévoyance dès 2026.

**Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 33**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE**

- fixe la participation mensuelle de la commune aux frais de santé à 35€ pour les agents de catégorie C, 30€ pour les agents de catégorie B et 25€ pour les agents de catégorie A, à laquelle s'ajoutera une participation de 5€ pour le conjoint et/ou par enfant affilié(s) ;
- fixe la participation mensuelle de la commune aux frais de prévoyance à 13€ ;
- dit que les crédits nécessaires au versement de la participation aux frais de santé et de prévoyance sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

---0---

## **DIVERS**

### **1) Est-il envisageable que la mairie de Guebwiller prenne des parts dans les 2 coopératives d'énergie citoyennes du territoire, Énergie Partagée Alsace et Bélénos ? (Mme Hélène FRANCOIS-AULLEN)**

Mme FRANCOIS-AULLEN laisse la parole à M. MERTZ.

M. MERTZ demande si dans une logique de développement durable afin de développer le recours aux énergies renouvelables sur la commune, la ville de Guebwiller a l'intention de devenir partenaire des coopératives d'énergie citoyenne qui sont actuellement sur le territoire à savoir « énergie partagée en Alsace » et « Bélénos énergie citoyenne » afin de valoriser les toitures des bâtiments publics ou privés par l'intermédiaire de projet d'installation solaire mais aussi hydraulique ou éolien?

M. le Maire répond que pour l'instant la Ville n'a pas été sollicitée. Des communes voisines l'ont été et sont parties prenantes. Il rappelle que sur la commune de Guebwiller les possibilités d'énergie photovoltaïque sont limitées pour le moment en espérant que cela va évoluer. Il rappelle qu'un projet de panneaux photovoltaïque sur le parking de Nautilia vient d'être approuvé à la CCRG. Les demandes qui seront faites seront étudiées avec attention par la Ville.

M. le Maire ajoute qu'il pousse lui-même Caléo, en tant que Président, dans la voie des énergies renouvelables par exemple.

### **2) Suite au dernier article dans la presse sur le Plan Etat-Région, pouvez-vous nous donner plus d'informations sur le dossier réouverture de la ligne BOLLWILLER-GUEBWILLER ? (Mme Hélène FRANCOIS-AULLEN)**

Mme FRANCOIS-AULLEN explique que dans l'édition de l'Alsace du 31 mars dernier, était annoncée la signature de deux documents pour la réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller. D'une part l'accord cadre qui définit le contrat de plan Etat-Région 2021-2027, or dans ce document dans les 5 axes pour la période 2023-2027, aucune mention n'est faite de la ligne Bollwiller-Guebwiller. D'autre part, l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022 qui fait référence à un avenant mobilité, lequel ne comprend aucune mention de la réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller. Les trois axes majeurs mentionnés en plus dans cet accord régional sont : maintenir la circulation sur les lignes ferroviaires, préserver leur usage et écarter tout risque de ralentissement ou de fermeture, améliorer les circulations transfrontalières sur la partie la plus fréquentée entre Metz et le Luxembourg et avancer dans le projet d'électrification de la ligne Paris 3. On peut constater sur ces trois axes qu'on ne sait pas vraiment où peut se placer la réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller.

Mme FRANCOIS-AULLEN ajoute que le contrat plan précédent incluait un budget pour la réouverture de la ligne qui va s'en doute disparaître dans celui de 2021-2027. Malgré toutes les études qui confirment la nécessité de la réouverture de cette ligne dans le cadre de l'ORT, les moyens alloués à celui-ci ne seront pas suffisants pour atteindre ces objectifs de revitalisation si dans le même temps ils ne sont pas accompagnés par la réouverture de la ligne pour désenclaver le territoire. Elle demande s'il est possible d'avoir plus d'informations sur ce dossier, si M. le Maire peut expliquer pourquoi le projet de réouverture ne réapparaît pas dans ces documents ?

M. le Maire répond qu'il regrette aussi que pour le moment il n'y ait pas de programmation. Il rappelle également qu'en tant que conseiller régional, il soutient le rétablissement de la ligne Bollwiller-Guebwiller sous la forme d'un tram-train. Le contrat de plan n'est pas vraiment le problème puisqu'il a été décidé pour le renouvellement des contrats de plan Etat-Région de laisser les infrastructures de transport de côté, elles ne sont pas comprises dans celui-ci. Elles feront l'objet de discussion à part entre les différents acteurs.

Il ajoute que la Région a continué de mener des études, la dernière étant celle du passage de la RD83 et la question de la traversée par un pont-rail ou un pont-route. Une enveloppe de 32 million d'euros est nécessaire au projet. Par ailleurs, le Président ROTTNER reste favorable au projet du tram-train sur la vallée de Guebwiller Mais la région est confrontée à d'énormes besoins auxquels la SNCF n'arrive plus à faire face, de maintien des lignes fines notamment en milieu rural. Celle-ci sont en mauvais état et demandent de lourds investissements. Il est donc normal que la Région garde la priorité sur ces lignes pour les sauver, elle va au-delà de ses domaines de compétences pour participer au financement très lourd de la remise en état de ces rails et doit donc procéder à des arbitrages dans son budget.

M. le Maire conclut en disant que c'est un projet important pour la Région mais pour le moment difficile à réaliser et il confirme qu'il n'y a effectivement pas de programmation pour le moment.

### **3) Peut-on faire de Guebwiller une ville sans sac plastique ? (Mme Perrine WIESSER)**

Mme WIESSER demande si on peut faire de Guebwiller une Ville sans sac plastique. Elle a en effet, été étonnée en faisant ses courses à Guebwiller de recevoir des sacs plastiques, conforme à la loi mais toujours en plastique. Peut-on faire de Guebwiller une ville pilote en la matière et envisager un partenariat avec les acteurs et commerçants locaux pour les aider et les accompagner dans le choix de nouveaux fournisseurs pour trouver des solutions plus respectueuses de l'environnement ?

M. KELLER répond que la problématique des sacs plastiques est de plus en plus importante. Depuis 2017 on a pu observer une réduction de leur consommation. Des pistes de travail sont relevées : tout d'abord l'incitation : lors d'événements ou des marchés, pour permettre aux commerçants d'utiliser autre chose que des sacs plastiques. Un effort peut être fait du côté de la Ville, les sacs plastiques sont encore utilisés pour les toutounettes, une étude est en cours actuellement pour trouver une alternative.

M. le Maire ajoute qu'effectivement qu'il faut être dans une attitude d'accompagnement des commerces et des petits commerces notamment. Il ne s'agit pas d'interdire strictement mais d'accompagner dans une transition.

M. STICH demande si pour le marché hebdomadaire une charte ou un cahier des charges peut être intégré pour les commerçants présents pour les inciter à utiliser une alternative aux sacs plastique ?

M. le Maire répond qu'on peut être dans l'incitation et l'accompagnent et que des réflexions à ce sujet vont avoir lieu. La législation va dans ce sens mais progressivement pour s'adapter aux petits commerçants.

### **4) Les travaux du nouvel EHPAD vont bon train, qu'est-il prévu sur le site actuel après le déménagement des résidents ? (M.Grégory Stich)**

M. STICH explique qu'il a pu constater que les travaux du nouvel EHPAD avancent bien, il demande suite à des interrogations qui lui ont été faite par des Guebwillerois, quel sera l'avenir du site actuel des Érables ?

M. le Maire rappelle que le projet du nouvel EHPAD est un projet très important, plus cher que la rénovation de l'Église Notre-Dame à l'heure actuelle, c'est un projet de 18 millions d'euros. La mise en service est prévue pour avril / mai 2022, la mise en œuvre et l'avancement des travaux sont impressionnants. Le site des Érables actuel appartient à la Ville, elle va pouvoir en disposer. Des investisseurs éventuels se sont manifestés pour divers projets. Concernant le projet Carthorin, la Ville a décidé avec Citivia de faire un appel à projet pour l'espace à l'arrière de la mairie comme ça l'avait été pour la gare, cela pourrait être envisageable également pour le site des Érables.

### **5) Au regard de la situation toujours difficile pour les commerçants et notamment pour les restaurateurs et cafetiers, envisagez-vous de leur permettre, dès leur réouverture, de déployer des terrasses gratuitement ? (M.Grégory Stich)**

M. STICH demande si comme l'année précédent la Ville permettra aux restaurateurs et cafetiers d'utiliser la place du centre ville et les rues pour leurs terrasses à titre gratuit ?

Mme BRENDER-SYDA répond qu'un processus similaire à l'année précédente sera effectivement mis en place en 2021, elle précise que la loi n'autorise normalement pas la gratuité totale en cas d'occupation du domaine public. La ville accompagnera les restaurateurs lors de la réouverture de leurs établissements à la mi-mai comme l'année précédente et se tiendra à leur disposition.

M. le Maire ajoute que la Ville est bien consciente des difficultés des restaurateurs et des cafetiers au vu de la situation actuelle. L'accompagnement sera le même que l'année dernière pour les restaurateurs pour voir comment agrandir leurs terrasses et en leur assurant la gratuité. Les services de la Ville sont prêts à étudier toutes les demandes qui seront faites. La Ville rencontre les commerçants toutes les semaines. Le programme à venir et l'organisation seront discutés à ce moment là.

Mme BRENDER-SYDA précise que les services techniques de la Ville ont mis en place des bacs à fleurs pour délimiter les terrasses et agrémenter les trottoirs et espaces publics. Elle donne un exemple de coopération entre les restaurateurs et la Ville avec l'opération « carpes-frites » qui a été un succès, à peu près 900 carpes-frites ont été vendues lors de cette opération. C'est un exemple d'aide aussi apporter par la Ville en cette situation compliquée.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21h35.